



Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Rapport principale et annexes**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes

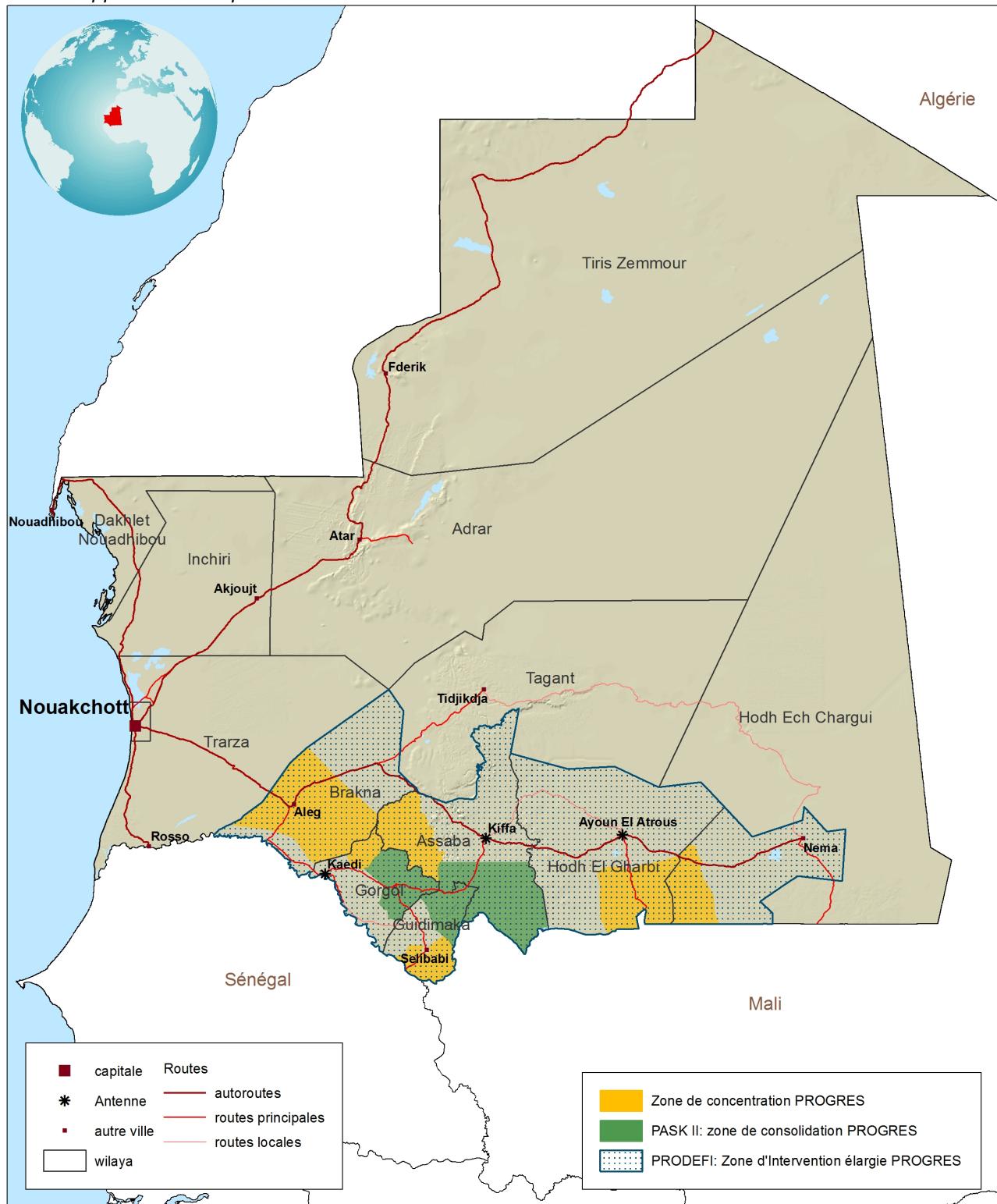


## Carte de la zone du projet

### République islamique de Mauritanie

Projet de Gestion durable des Ressources naturelles, d'Equipement communal et de Structuration des producteurs ruraux (PROGRES)

Rapport de conception détaillée



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## Sigles et acronymes

<b>ACCVC</b>	Projet d'adaptation au changement climatique des villes côtières
<b>AMCC / ACCMR</b>	Alliance Mondiale contre le changement climatique / Projet d'Adaptation au changement climatique en Milieu Rural
<b>ADL</b>	Agent de Développement Local
<b>AEP</b>	Adduction en Eau Potable
<b>AEWA</b>	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
<b>AGLC</b>	Association de gestion locale collective
<b>AS</b>	Axe Stratégique
<b>AT</b>	Axe Thématique
<b>AVB</b>	Agent Vulgarisateurs de Base
<b>BE</b>	Bureau d'étude
<b>CAGF</b>	Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>CCC</b>	Comité de concertation citoyen
<b>CCD</b>	Convention de Lutte contre la Désertification
<b>CCNUCC</b>	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDB</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CDB</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CEP</b>	Champ Ecole Paysan
<b>CES/DRS</b>	Conservation des eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
<b>CGES</b>	Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>CIHEAM</b>	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
<b>CIRAD</b>	Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
<b>CITES</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>CMS</b>	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn
<b>CNEDD</b>	Conseil National Environnement Développement Durable
<b>CNUCLCD</b>	Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
<b>COGES</b>	Comité de Gestion
<b>CPDN</b>	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
<b>CREDD</b>	Comités régionaux environnement et développement durable
<b>CSAG</b>	Climate System Analysis Group
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CTEDD</b>	Comité Technique et développement durable
<b>CVA</b>	Comité Villageois d'Aménagement
<b>DT</b>	Diagnostic territorial
<b>EBT</b>	Evaluation des Besoins en transfert des technologies
<b>EPI</b>	Indice de Performance Environnementale
<b>EU</b>	Etats Unis
<b>FAIE</b>	Fond d'Accompagnement des Initiatives Economiques
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FEWS NET</b>	<i>Famine Early Warning System NET</i>
<b>FRA</b>	Evaluation des ressources forestières mondiales
<b>FSMS</b>	Enquête de suivi de la sécurité alimentaire
<b>GdTE</b>	Gestion durable des Terres et des Eaux
<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIFS</b>	Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol
<b>GIZ</b>	Agence allemande de coopération internationale
<b>GJMD</b>	Groupe des journalistes mauritaniens pour le développement
<b>GRN</b>	Gestion des ressources naturelles
<b>HIMO</b>	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
<b>IDH</b>	Indice de développement Humain
<b>IAMM</b>	<i>Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier</i>
<b>IEC</b>	Information, Education et Communication
<b>INDC</b>	Intended Nationally Determined Contribution
<b>LDCF</b>	<i>Least Developed Country Fund</i>
<b>LOAP</b>	Loi d'orientation agropastorale
<b>MAG</b>	Malnutrition aigüe globale
<b>MDEDD</b>	Ministère délégué de l'environnement et du développement durable
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MHA</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Aménagement
<b>MRU</b>	Ouguiya
<b>NBSAP</b>	Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité
<b>NIE</b>	Notice d'Impact Environnemental
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PANA</b>	Programme d'action national d'adaptation
<b>PANE</b>	Plan d'Action National pour l'Environnement
<b>PAN/LCD</b>	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PARSAC</b>	Projet Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique
<b>PASK II</b>	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro – Phase II
<b>PDDO</b>	Projet de Développement Durable des Oasis
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnemental et Social
<b>PFNL</b>	Produits forestiers non-ligneux
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PRODEFI</b>	Projet de Développement des Filières Inclusives
<b>PROGRES</b>	Projet de Gestion durable des Ressources naturelles, d'Equipement communal et des Structuration des producteurs ruraux
<b>RAMSAR</b>	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ou convention sur les zones humides

<b>RCP</b>	<i>Representative Concentration Pathway</i>
<b>RCPA</b>	Réseau de prévention des crises alimentaire
<b>REVUWI</b>	Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau par des activités d'adaptation climatique appropriées pour les ressources pastorales et forestières dans le sud de la Mauritanie
<b>RIMRAP</b>	Projet Renforcement Institutionnel en <i>Mauritanie</i> vers la Résilience Agricole et Pastorale
<b>RMP</b>	Revue Mi-Parcours
<b>RNA</b>	Régénération Naturelle Assistée
<b>RSE</b>	Responsable suivi-évaluation
<b>SCAPP</b>	Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
<b>SECAP</b>	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
<b>SEE</b>	Système d'évaluation environnemental
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SNDD</b>	Stratégie Nationale du Développement Durable
<b>SNEDD</b>	Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
<b>STA</b>	Services Technique Agricole
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>TF</b>	Titres fonciers
<b>UNICEF</b>	Fond des Nations Unies pour l'enfance
<b>USAID</b>	Agence des nations unies pour le développement international

## Executive Summary

**Background and justification.** Mauritania is a vulnerable country highly exposed to the adverse effects of climate change, which weaken the structural foundations of its economic development. About 75% of the poor live in rural areas where the prevalence of poverty is mainly due to a poor performance of the agricultural sector, which accounts for 14% of Gdp. Up to 40% of the population of the southern wilayas – where IFAD concentrates its interventions – live below the poverty line. Poverty is coupled with food insecurity (28%) and malnutrition (23%), which particularly affects rural households, most of which are headed by small agro-pastoralists. Survival strategies developed by the latter, amplify the state of degradation of natural resources, weaken agropastoral ecosystems, thus causing a continuous loss of their means of livelihoods.

In this context, the Government's aspirations for the sector – as detailed in the 2015-2025 Nadv[1] and the 2016-2030 Scapp[2] – lay the foundations for an agriculture aimed at improving and increasing productivity, especially for family farms, women and smallholder producers, while ensuring the activities take into account the impacts of climate change, in line with the Sustainable Development Goals (SDGs) related to poverty (SDG 1), hunger (SDG 2), gender equality (SDG 5), equity (SDG 10) and climate change (SDG 13).

The Project for the Sustainable Management of Natural Resources, Local Equipment and the Structuring of Rural Producers (PROGRES), the first project to be designed under IFAD's Strategic Options Program for Mauritania (COSOP 2018-2024), is closely aligned with Government goals for the agriculture sector and rural development. It will build on IFAD's experiences in the Sahel in general and in Mauritania in particular, with the Poverty Reduction Project in Aftout South and Karakoro (PASK), which is ending its second phase in 2019.

PROGRES's Theory of Change envisions a deep rural transformation based on citizen engagement and on sustainable management of natural resources, and places poor rural communities at the heart of the sector's development. It proposes to regenerate degraded ecosystems through the restoration of abandoned farming areas and pastoral areas, and to promote climate resilient agriculture.

### Project description

Intervention area. PROGRES will be implemented in the six wilayas (regions) covered by the ongoing PRODEFI project, with which it will create strategic and operational synergy and complementarity. The area will be divided in 3 sub-area: (i) a consolidation area which will include the 3 Moughataas (departments) of PASKII; (ii) a concentration area for the scaling-up of PASK II activities, which will include 6 Moughataas; and (iii) an area of extension that will include all the remaining Moughataas and communes of the 6-target wilayas (24 Moughataas totalling 142 communes).

Target group. **The project will reach 30,000 households for about 183,000 beneficiaries (direct and indirect)** or 24, 3% of the population in the intervention zone. The project expects to reach 40% of women and 30% of youth of the targeted population. These are small rural producers whose productive capital and livelihoods are severely affected by the effects climate change; small cattle keepers whose herds are deeply affected by the severe scarcity of fodder and watering points and have difficult access to animal health care ; poor rural households experiencing difficulties in accessing basic social services, especially households headed by women and young people; young people who are underemployed or underemployed or without jobs, often at risk migrating; organizations of small producers and breeders with low levels of structuring and governance; and members of rural institutions and organizations with mandates in local governance.

Development objectives and impacts. PROGRES aims at empowering the rural poor in their sustainable access to natural resources and community facilities. In the long run: (i) 150,000 rural people will benefit from economic mobility; (ii) 50% of the developed areas are regenerated; (iii) 60% of the rehabilitated areas are regenerated; (iv) 30% households report an increase in production; (v) 90% of the infrastructures of collective interest are functional.

Components. The project is organized in two technical components, component 1 "Sustainable management of water and soil"; Component 2 "Equipment for the support of Local Development", and a third component for the project management and monitoring-evaluation.

Component 1 will have for outcome for the preservation of natural resources used as agropastoral productive capital. Under this first component, PROGRES will rehabilitate 9 500 ha of farmland (development in Ces/Drs, dam rehabilitation and development of ponds, development of pastoral corridors) which will be managed in climate resilient manner. These rehabilitated areas will be exploited using production techniques adapted to ecosystems. Agricultural capacity building will be done using the farmer field schools (FFS) approach. Management Committees will be established for each site. These management committees and the local farmers' organizations will benefit from capacity building in natural resource management to increase their resilience to climate change.

Component 2 outcome in the long run will be an improved access to basic social services and local facilities for the rural communities. The project will strengthen the planning and management capacities of nearly 700 local structures and facilitate access to basic socio-economic services by financing 260 infrastructures of Community interest (drinking water, vaccination parks, slaughterhouses, shops, etc.).

Component 3 will be implemented within the framework of the program approach adopted for the Mauritania portfolio. The programme approach is set to create closer synergies of ongoing projects in the implementation of the Cosop Strategic Objectives by mutualizing project human, logistical and financial resources. The following key positions of the PROGRES and PRODEFI will gradually be merged: administrative and financial management, procurement, monitoring and evaluation, gender, communication and knowledge management, both at the national and the regional levels (see appended roadmap)

Costs and financing plan. Total project costs over a 6-year period (2019 - 2025), including physical contingencies and price increases, amount to Mru80 billion, which is equivalent to Usd 50.00 million.

The financing plan for the project is as follows: (i) IFAD grant: Usd 18.96 million, corresponding to 37.9 per cent; (ii) IFAD loan: Usd 4.74 million (9.5% of the total cost); (iii) Ofid: Usd 9.0 million (18.0% of the total cost); (iv) Gef: Usd 5.0 million (10.0% of the total cost); (v) Government: Usd 5.3 million (10.6% of the total cost); and (vi) beneficiaries: Usd 1.0 million (2.0% of the total cost). There is a financial gap of Usd 6.0 million, or 12.0% of the total cost, which could be covered by the next IFAD allocation for Mauritania or by a co-financing arrangement identified during implementation.

Project benefits and economic analysis. The project's economic internal rate of return (EIRR) is 14.5%, non-inclusive of other benefits generated by interventions including improved living conditions, health, and food and nutrition security.

Exit strategy and sustainability. Active participation of beneficiaries and local structures in all aspects of the project implementation cycle be the determining factor to ensuring project sustainability. At the grassroots level, beneficiaries will participate in the rehabilitation works through the Himo Grassroots structures, especially the Aglc and Cva will be strengthened with the "learning by doing" methodology to enable them to acquire the knowledge necessary for the sustainable management of natural resources.

The Ccc's will strengthened to enable them to conduct their core mandate, especially in the area of local planning process. To that effect, facilitators will be mobilised in the communities under their purview to allow for the emergence of locally-based skills that can interact with local councils and local development partners for the local community and support the Ccc to plan for and implementation the projects requested by the grassroots communities.

The institutional strengthening of the municipalities will allow them to fully assume the role of leadership and exercise their mandate of piloting a more inclusive development that considers needs expressed at the community level.

Finally, the project partnerships with the deconcentrated state structures (which will house, as far as possible, the branches of PROGRES) of the Ministry of Rural Development, and the administrative authorities at the wilayas and Moughataas levels, will ensure synergy with other programs operating in the area and a closer alignment to government development priorities in each of the six regions.

## Risks

PROGRES will be exposed to a range of risks related to the political, sectoral and institutional context, and external factors such as climate risk. These risks have been clearly identified and mitigation measures put in place. The project is classified in category B from an environmental and social point of view and falls into the category of "high" climate risk.

## Implementation arrangements

Organizational framework. The lead ministry at the technical level will be exercised by the Ministry of Rural Development. A Steering Committee (Pc) will be established, chaired by the Ministry of Economy and Finance, representative of the borrower. The coordination of the project will be ensured by a National Unit established in Nouakchott. It will be supported in the regions by three regional offices and two local liaison offices. Both the national coordination and the regional offices will be co-shared with PRODEFI.

The entry points for project intervention will be the Moughataa, the commune and the village. At the Moughataa level, a territorial diagnosis conducted with the Departmental Delegations in charge of Agriculture, Livestock, Environment, Water Development and Local Government will serve as a gateway and will structure and size the project interventions in the target areas. The departmental territorial mapping will include geospatial mapping, participatory territorial planning to identify investment priorities in both components for both agricultural and livestock development and basic infrastructure development at the community level. It will provide an opportunity to assess the needs for capacity strengthening for sustainable management of natural resources, and participatory implementation and monitoring of micro-projects.

Social engineering and capacity building of all stakeholders will be conducted throughout the implementation cycle. Decentralized entities at the communal level will be supported for the planning and implementation of projects in their respective localities. The project will establish strategic and operational partnerships with the State Technical Services (Ste) at central and regional levels. Depending on the needs, the project will also involve private service providers and other implementing partners.

In terms of financial management, the analysis of the portfolio management system shows that the current architecture meets the minimum requirements for the traceability of financial information. Resources will be managed in accordance

with national and IFAD procedures for the financial management of projects. The Coordinator will be responsible and accountable to the Government and IFAD for the use of project financial resources in accordance with the Project Funding Agreement. Procurement will be governed by the code and procedures in force in Mauritania and acceptable in accordance with IFAD. A procurement plan based on the Awpb will be developed each year. This plan will specify the procurement methods, the estimated costs, the schedule, etc.

**Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management** The Awpb will be prepared using a bottom-up approach. A participatory planning exercise will be conducted annually under the leadership of the project's local offices and consolidated by the coordination unit before submission to the national steering committee.

The Monitoring and Evaluation System will be developed within a results-based management approach. It will be tailor-made to meet the information needs defined by the project while playing an intricate role in the monitoring of the overall performance of the country portfolio. The system will include collection tools adapted to the optimal and regular information of the PROGRES results chain, as well as the country program database. To improve the collecting and processing of data at the local level, PROGRES regional offices will each have an M&E Assistant.

A plan for capitalization, knowledge management and communication will be developed at the start of the project. The plan will specify the different communication products and specific tools to be developed, the most appropriate formats and media according to the types of users and their frequency of development.

**Innovations and scaling-up.** PROGRES is a scaling project whose main innovations will focus on: (i) community project management for the restoration of agropastoral ecosystems and the management of natural resources; (ii) internalisation of participatory planning advice through the emergence of endogenous facilitators at commune and village level; (iii) widespread adoption of climate change resilient production techniques and practices; and (iv) the establishment of an infrastructure and equipment governance system focused on transparency and accountability to ensure sustainability and sustainability.

**Implementation plan.** The activities will be implemented according to a phasing plan including: (i) pre-start-up activities to jumpstart field activities as soon as the project enters into force; (ii) consolidation activities starting in the first year in PASK II municipalities where additional investments are required for sustainability; (iii) scaling up of activities in the concentration area. The phasing schedule will allow time for the first outcomes and impact to set in before completion as to make any necessary adjustments to ensure better chances sustainability. Any necessary adjustments will be recommended by supervision and implementation support missions to avoid delays in implementation and ensure development objectives are met

## Résumé<sup>[3]</sup>

**Contexte justification.** En proie aux effets néfastes du changement climatique qui fragilisent les fondements structurels de son développement économique, la Mauritanie fait figure d'un pays vulnérable où la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté atteint 40% dans les wilayas du Sud qui concentrent les interventions du FIDA. Environ 75% des pauvres vivent dans les zones rurales où la prévalence de la pauvreté résulte principalement d'une faible performance du secteur agricole qui contribue pour 14% au Pib. La pauvreté se conjugue avec l'insécurité alimentaire (28%) et la malnutrition (23%) qui touchent particulièrement les ménages ruraux avec une forte occurrence pour les ménages dirigés par les petits agro-éleveurs. Les stratégies de survie développées par ces derniers amplifient l'état de dégradation des ressources naturelles, fragilisent les écosystèmes agropastoraux, provoquant ainsi une perte continue de leurs moyens d'existence.

Dans ce contexte, les orientations sectorielles définies par le Gouvernement à travers le Pnd<sup>[4]</sup> 2015-2025 et la Scapp 2016-2030<sup>[5]</sup> jettent les bases d'une agriculture adaptée aux impacts du changement climatique et permettant d'augmenter le rendement puis d'améliorer la productivité des producteurs agricoles en particulier pour les exploitations familiales, les femmes et les petits producteurs. Ces orientations contribuent aux Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), l'égalité genre (ODD 5), l'équité (ODD 10) et le changement climatique (ODD 13). Le Programme d'options stratégiques du FIDA pour la Mauritanie (Cosop 2018-2024) s'inscrit dans ces orientations.

Ces orientations seront mises en œuvre à travers le Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES). Celui-ci capitalise les expériences acquises par le FIDA au Sahel et en Mauritanie en particulier avec le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro - phase dont la phase 2 s'achève en 2019.

PROGRES défend le postulat d'une transformation rurale profonde basée sur l'engagement citoyen la gestion durable des ressources naturelles en plaçant les communautés rurales pauvres au cœur de sa théorie de changement. Celle-ci se propose de régénérer les écosystèmes dégradés par la restauration des zones de culture et des périmètres pastoraux abandonnés, et de promouvoir une agriculture résiliente au changement climatique.

## Description du projet

**Zone d'intervention.** PROGRES interviendra dans les 6 wilayas<sup>[6]</sup> déjà couvertes par PRODEFI conformément à l'objectif

visant à optimiser les investissements par la synergie et la complémentarité. On distingue : (i) une zone de consolidation représentée par les 3 Moughataas du PASK II; (ii) une zone de concentration destinée à la mise à l'échelle sur 6 Moughataas ; et (iii) une zone élargie qui s'étendra sur l'ensemble des Moughataas et communes des 6 wilayas-cibles soit 24 Moughataas totalisant 142 communes.

**Groupe cible:** *Le projet touchera 30 000 ménages pour environ 183 000 bénéficiaires (directs et indirects)*, soit 24,3% de la population de la zone d'intervention. Il vise à atteindre 40% de femmes et 30% de jeunes. Il s'agit des petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont sévèrement affectés ; des petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction sévère de fourrages et points d'abreuvement ; des ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les jeunes ; des jeunes en situation de sous-emploi ou sans emplois ayant tendance à émigrer ; des organisations de petits producteurs et d'éleveurs affichant un faible niveau de structuration et de gouvernance ; et des membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.

**Objectif de développement et impacts** PROGRES vise à autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs. A terme : (i) 150.000 ruraux bénéficieront d'une mobilité économique ; (ii) 50% des surfaces aménagées sont régénérées ; (iii) 60% des surfaces aménagées sont mises en valeur; (iv) 30% des ménages déclarent une augmentation de la production ; (v) 90% des infrastructures d'intérêt collectifs sont fonctionnelles.

**Composantes.** Le projet est structuré en 2 composantes d'activités à effets et impacts mesurables au travers des indicateurs du cadre logique : composante 1 « Gestion durable des eaux et des sols » ; composante 2 « Equipements d'appui au développement communal » A ces 2 composantes s'ajoute une troisième sur la coordination et gestion.

Avec pour effet, "les ressources naturelles utilisées comme capital productif agropastoral sont préservées", la composante 1 aménagera 9 500 ha de terres (aménagements en Ces/Drs<sup>[7]</sup>; réhabilitation de barrages et aménagement de mares; aménagement de couloirs pastoraux) qui seront soumises à une gestion résiliente au climat. Ces aménagements seront mis en valeur au moyen de techniques de production et/ou de valorisation adaptées aux écosystèmes sur la base d'une approche champs-écoles paysans. Un dispositif de renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles sera établi au profit des Comités de gestion et des organisations de producteurs pour accroître la résilience au changement climatique.

Dans la composante 2, à terme "l'accès des ruraux aux services sociaux de base et équipements communaux est amélioré". Le projet renforcera les capacités de planification et de gestion de près de 700 structures locales d'une part et facilitera l'accès aux services socioéconomiques de base par le financement de 260 infrastructures d'intérêt communautaire (eau potable, parcs de vaccination, abattoirs, magasins, etc.).

La composante 3 sera mise en œuvre dans le cadre de l'approche-programme qui se met progressivement en place suivant une feuille de route définie à cet effet et qui prévoit à terme la mutualisation à l'échelle du portefeuille de l'ensemble des fonctions de gestion administrative et financière, de passation de marchés, de suivi-évaluation, genre, communication et gestion des savoirs.

**Coûts et financement** Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans (2019 – 2025), y compris les provisions pour imprévus physiques et hausse des prix, s'élèvent à 1,80 milliards de Mru, équivalant à 50,00 millions d'Usd.

Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA don : 18,96 millions d'Usd correspondant à 37,9%; (ii) FIDA prêt : 4,74 millions d'Usd soit à 9,5%; (iii) Ofid: 9,0 millions d'Usd soit à 18,0% ; (iv) Fem : 5,0 millions d'Usd ; 10,0% ; (v) le Gouvernement : 5,3 millions d'Usd soit 10,6%; et (vi) les bénéficiaires : 1,0 millions d'Usd, représentant 2,0%. Il en résulte un gap de 6,0 millions d'Usd, soit 12,0% du coût total, qui pourrait être compensé par la prochaine allocation FIDA pour la Mauritanie ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre.

**Avantages et analyse économique** Le taux de rentabilité interne économique (Trie) du projet s'établit à 14,5%, hormis d'autres avantages générés par les interventions comprenant l'amélioration des conditions de vie, la santé et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Stratégie de sortie et durabilité** La participation des bénéficiaires et des structures locales est une condition sine qua non pour limiter les effets de replis après projet. Cette participation sera mobilisée par l'approche Himo associée à la méthodologie "*learning by doing*" pour permettre aux Aglc et Cva d'acquérir les connaissances nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles. La maîtrise d'ouvrage qui sera exercée par les Ccc dans le processus de planification locale avec l'appui des facilitateurs endogènes offre une opportunité pour créer des compétences localement ancrées et capables d'interagir avec les conseils communaux et les partenaires au développement local pour la préparation et la mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire. De plus l'éroite collaboration du projet avec les directions déconcentrées du Ministère du développement rural (qui hébergeront dans la mesure du possible les antennes de PROGRES), permettra d'assurer un bon ancrage institutionnel au niveau régional. Le renforcement institutionnel des communes leur permet d'exercer techniquement pleinement les compétences qui leur sont dévolues par la loi et d'assurer le rôle de leadership dans le processus de gestion du développement.

## Risques

PROGRES sera exposé à une série de risques liés au contexte politique, sectoriel et institutionnel, puis à des facteurs externes comme le risque climatique. Ces risques ont été clairement identifiés et des mesures d'atténuation mises en place. Le projet est classé en catégorie B du point de vue environnemental et social, et entre dans la catégorie de risque climatique « élevé ».

## Mise en œuvre

Cadre organisationnel. La tutelle technique du projet sera exercée par le Ministère du développement rural. Il sera créé un Comité de pilotage (CP), présidé par le Ministère de l'économie et des finances agissant en qualité du représentant de l'emprunteur. La coordination du projet sera assurée par une Unité nationale établie à Nouakchott en cohabitation avec l'Unité de gestion de PRODEFI. Elle sera appuyée en régions par trois antennes et deux bureaux de liaison de proximité (Blp) qui seront mutualisés avec PRODEFI.

L'approche de mise en œuvre repose sur le diagnostic territorial fondé sur l'engagement citoyen qui servira de porte d'entrée et qui structurera et dimensionnera les interventions du projet dans les zones-cibles. Elle s'appuie sur une logique de séquencage comprenant une cartographie géospatiale, la planification participative territoriale permettant d'identifier les priorités d'investissement dans les deux composantes tant pour les aménagements que pour les infrastructures de base et les besoins de renforcement pour la gestion durable des ressources naturelles, l'exécution et le suivi participatifs des microprojets.

Les activités d'ingénierie sociale et de renforcement des capacités des acteurs (alphabétisation, Iec, Coges, assistance, accompagnement et supervision) se feront tout au long de la mise en place des investissements. La maîtrise d'œuvre sera exercée pour une large part à travers les collectives territoriales décentralisées et les institutions d'ancrage communautaire (Comités de concertation citoyenne, Associations de gestion locale collective, Comités villageois d'aménagement, etc.). Le projet nouera des partenariats stratégiques et opérationnels avec les Services techniques de l'Etat (STE) aux niveaux central et déconcentré. Selon les besoins, le projet fera également appel à des prestataires et autres partenaires de mise en œuvre.

En matière de gestion fiduciaire, l'analyse du dispositif de gestion du portefeuille montre que l'architecture actuelle répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière. Les ressources seront gérées conformément aux procédures nationales ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière des projets. Le Coordonnateur sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources financières du projet en conformité avec l'Accord de financement du projet.

La passation des marchés sera régie par le code et les procédures en vigueur en Mauritanie et acceptables au regard des principes du FIDA en la matière. Un plan de passation de marchés basé sur le Ptba sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc.

Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs Le processus de préparation du Ptba reposera sur une organisation structurée de façon ascendante depuis les antennes où sera conduit annuellement l'exercice de planification participative qui aboutira en dernière instance à l'approbation par le comité de pilotage au niveau national.

Le Système de suivi-évaluation sera développé selon le schéma de gestion axée sur les résultats avec l'appui de PRIME. Il sera développé sur mesure pour répondre aux besoins d'information définis par le projet, et contribuera à améliorer la gestion de la performance du portefeuille. Le système sera renforcé au niveau des antennes où désormais seront affectés des Assistants en suivi-évaluation, et par la mise en place d'un mécanisme et des outils de collecte adaptés au renseignement optimal et régulier de la chaîne des résultats de PROGRES, mais aussi à terme de la base de données du programme-pays.

La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui sera élaboré au démarrage du projet. Ledit plan précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement.

Innovations et mise à l'échelle PROGRES est un projet de mise à l'échelle dont les principales innovations porteront sur : (i) la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la restauration des écosystèmes agropastoraux et la gestion des ressources naturelles ; (ii) la domestication du conseil en planification participative à travers l'émergence des facilitateurs endogènes au niveau des communes et des villages ; (iii) l'adoption à grande échelle des techniques et pratiques de production résilientes au changement climatique ; et (iv) la mise en place d'un système de gouvernance des infrastructures et équipements, axée sur la transparence et la reddition des comptes afin d'en garantir la viabilité et la pérennité.

Plan de mise en œuvre Les activités seront mises en œuvre suivant un plan de phasage incluant : (i) des activités de prémarrage permettant de commencer les activités de terrain dès l'entrée en vigueur du projet; (ii) des activités de consolidation qui démarreront dès la première année dans les communes du PASK II où des investissements complémentaires sont requis pour la durabilité ; (iii) des activités de mise à l'échelle dans la zone de concentration suivant un calendrier de déploiement permettant de disposer du temps nécessaire pour préparer l'achèvement sans

compromettre la durabilité. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre permettront d'aviser le cas échéant sur les ajustements requis.

## 1. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### a. Contexte national

1. Contexte politique et économique. La mise en œuvre des réformes politiques en cours suite au référendum constitutionnel d'août 2017 renforce la décentralisation du pouvoir public avec l'instauration dès octobre 2018 des conseils régionaux dont les membres sont élus au suffrage direct. Cette mutation recompose désormais le territoire national mauritanien en 6 régions<sup>[1]</sup> auxquelles sont accordées des compétences en matière de développement économique, social, culturel et scientifique sur leur territoire. Elle traduit la volonté politique et stratégique du Gouvernement à résoudre la problématique du développement durable des collectivités territoriales dans un contexte où l'autonomisation des communes, depuis près de 3 décennies, reste un défi majeur car elle se heurte encore aux contraintes de ressources et de capacités de planification et de gestion.
2. Sur le plan économique, avec un ratio d'endettement de plus de 97% de son PIB<sup>[2]</sup>, la Mauritanie figure dans la catégorie des pays à risque élevé de surendettement selon les critères du Dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (Scapp 2016–2030), le pays opère un ajustement considérable des politiques publiques visant à relancer la croissance suite aux déséquilibres macroéconomiques induits par le choc de 2014-2016 sur les termes de l'échange. L'activité économique a repris lentement en 2017 matérialisée par une croissance du PIB de 3,5%<sup>[3]</sup> grâce à l'amélioration progressive de la consommation privée et à la performance des secteurs productifs (pêche, commerce, industries manufacturières). Cette reprise reste toutefois fragile car les contraintes de liquidité sur le marché domestique continuent de freiner l'élan de la croissance. Celle-ci est estimée à 3% en 2018, principalement dû à l'effet différé de l'épisode de sécheresse sur l'agriculture. Les perspectives de croissance reposent sur une série de mesures structurelles que le Gouvernement s'est engagé à entreprendre dans le cadre de son programme de réformes. La croissance du Pib devrait progressivement rebondir et atteindre 5,2% d'ici 2020. Cette reprise est projetée sur la base d'un rebond anticipé des prix des matières premières, l'augmentation des investissements directs étrangers (Ide) dans les secteurs extractifs, et la poursuite des réformes dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, y compris l'élevage.
3. Grâce aux réformes en cours, les perspectives de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations sont prometteuses ; la Mauritanie se classe à la 159<sup>ème</sup> place de l'indice de développement humain du Pnud en 2018, et gagne 26 places en quatre ans dans le classement Doing business se positionnant 150<sup>ème</sup> sur 190 économies étudiées en 2017.
4. Pauvreté (ODD 1). Avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 2,8%, la croissance de l'économie se révèle insuffisante pour promouvoir à grande échelle les filets sociaux susceptibles de réaliser l'objectif de développement durable visant à éliminer l'extrême pauvreté (ODD 1). Pendant la période de forte croissance induite par le boom minier en particulier entre 2008 et 2014, la pauvreté a baissé de façon considérable passant de 42% à 31%, puis a stagné par la suite avec la crise. Cette réduction a été plus forte dans le rural avec un taux moyen annuel de 2,5% contre seulement 0,7% en milieu urbain. La situation actuelle en milieu rural est caractérisée par des niveaux de pauvreté et de malnutrition assez marqués (25,1% et 23%). Si la réduction de la pauvreté s'est presque figée en 2017, le nombre absolu des pauvres continue en revanche d'augmenter<sup>[4]</sup>.
5. Les enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages (Encvm) montrent que l'incidence de la pauvreté est très élevée (20 et 40%) dans les wilayas-cibles de PROGRES: (i) taux de pauvreté supérieur à 40% dans le Guidimatha, l'Assaba et le Brakna ; (ii) indices de pauvreté compris entre 30 et 40% dans le Hodh El Gharbi et Gorgol ; et (iii) taux de pauvreté allant de 20 à 30% dans le Hodh Ech Chargui. Bien que la croissance «pro-pauvre» dans le secteur de l'élevage ait protégé les moyens de subsistance d'une grande partie des populations pauvres, la prévalence de la pauvreté résulte d'une faible performance du secteur agricole, d'un resserrement budgétaire et, surtout, d'une stagnation du revenu national moyen représenté par une croissance du Pib par habitant quasi nulle.
6. Sécurité alimentaire (ODD 2). L'enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages(Fsms) d'août 2017<sup>[5]</sup> estime que 28% des Mauraniens, se trouvent en situation d'insécurité alimentaire, dont 5,7% en insécurité alimentaire sévère. La majorité des ménages en insécurité alimentaire résident dans la zone agropastorale, la zone des cultures pluviales et dans la vallée du Fleuve Sénégal. La mauvaise pluviométrie en 2014 et ses conséquences sur la production agricole, l'élevage et la main d'œuvre agricole sont les premières causes de l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans toutes les zones du pays. Les ménages pauvres ruraux ont fait face en 2018 à une période de soudure plus longue et plus difficile qu'en année moyenne, depuis janvier (au lieu de mars/avril), en

raison d'importants déficits de production agricole et de pâtrages, ainsi que des difficultés d'accès à l'eau et aux revenus<sup>[6]</sup>. Les taux de malnutrition aigüe globale (Mag) ont bondi pour l'année 2018, en particulier dans le Guidimakha et le Hodh Chargui avec des taux respectifs de 17% et 13%.<sup>[7]</sup>

7. Contraintes dans le secteur agricole et stratégies Au nombre des contraintes qui affectent la productivité et la production, on relève : (i) le déficit d'aménagements adaptés au climat et aux sols en fonction des zones agroécologiques ; (ii) l'appauvrissement et la fragilité des sols exposés à l'érosion hydrique et éolienne, au surpâturage, à l'ensablement, etc. (iii) faible accès aux techniques culturales adaptées et aux technologies de valorisation des écosystèmes ; (iv) insuffisance du conseil agropastoral ; (v) faible niveau de structuration et de gestion des organisations professionnelles, etc.
8. Dans ce contexte, le Gouvernement a défini des orientations sectorielles majeures dont le Pnd<sup>[8]</sup> 2015-2025, la Scapp 2016-2030<sup>[9]</sup>, le Pna<sup>[10]</sup> et la Cpdn<sup>[11]</sup>. Celles-ci jettent les bases d'une agriculture adaptée aux impacts du changement climatique et permettant d'augmenter le rendement puis d'améliorer la productivité des producteurs agricoles, y compris les exploitations familiales, les femmes et les petits producteurs. Ces orientations visent, entre autres, à promouvoir une gestion participative des ressources naturelles pour le développement durable des filières végétales et animales ; et à renforcer l'appui au développement local pour passer d'une agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives. Elles contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), l'égalité genre (ODD 5), l'équité (ODD 10) et le changement climatique (ODD 13).

#### b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

9. Changement climatique. L'analyse de la variabilité climatique, sur une base indiciaire, basée sur la normale de référence (1961-1990), fait ressortir que : les périodes de sécheresses saisonnières ont augmenté d'environ 10 jours/décennie ; la pluviométrie a régressé dans la zone agroécologique Est d'environ 1,5-2 mm/an, de 0,5-1,5 mm/an dans la zone fleuve et la zone sahélienne Ouest. De même les tendances sont au réchauffement du climat et à l'augmentation de l'intensité simple des pluies (cumul pluviométrique en rapport avec le nombre de jours de pluie /année). Ces différentes manifestations climatiques ont causé comme premiers effets dominants : (i) surpâturage et divagation des troupeaux sur les terres agricoles provoquant des conflits entre éleveurs et agriculteurs ; (ii) pression accrue sur les zones humides et bas-fonds ; (iii) expansion de l'agriculture irriguée dans la vallée ; (iv) déforestation et coupe du bois d'énergie. Ces évolutions ont également favorisé la dégradation des sols, l'augmentation des conflits sur l'eau et la destruction des ressources naturelles dans les nouvelles zones d'accueil.<sup>[11]</sup>
10. Genre et jeunes. La pauvreté des femmes en Mauritanie se manifeste sous différentes formes notamment des difficultés d'accès au travail et aux facteurs de production (terre, bétail). La condition des femmes est encore plus contraignante en milieu rural au vu de l'insuffisance des infrastructures socioéconomiques de base. Par ailleurs l'économie mauritanienne offre peu d'opportunités d'emplois. Bien que la baisse du taux de chômage soit notable depuis le début du boom minier en 2006, cette baisse masque un déclin continu de la population active, notamment parmi les femmes et les jeunes, ce qui peut avoir un effet néfaste sur les gains en termes de réduction de pauvreté. Cette situation met en évidence *la nécessité d'investir dans le capital humain et de réformer les filets sociaux non seulement pour protéger les populations les plus pauvres et les plus vulnérables aux chocs et réformes, en particulier en période de stagnation, mais aussi pour les doter d'opportunités économiques*.

#### c. Justification de l'intervention du FIDA

11. Le concept du PROGRES est fondé sur une analyse du milieu rural mauritanien caractérisé par des niveaux de pauvreté et de malnutrition assez marqués, des phénomènes climatiques sévères (désertification de 15% du pays en 30 ans<sup>[11]</sup>) qui fragilisent les populations rurales et limitent leurs moyens d'existence, et un tissu organisationnel qui requiert encore le développement de compétences et le renforcement des capacités pour assurer une approche de gouvernance durable au sein des institutions rurales. Dans ce contexte, le projet tire les leçons des interventions du FIDA en Mauritanie et dans la sous-région en matière de lutte contre la pauvreté rurale, de gestion durable des ressources naturelles, de renforcement de la résilience, d'accès aux services sociaux de base et de développement de capacités.
12. Les leçons apprises durant les 5 dernières années dans la mise en œuvre du PASK II ont révélé : (i) la pertinence de la méthodologie de gestion des ressources naturelles (Grn) conduite par les communautés rurales à travers les Associations de gestion locale collective (Aglc) et les Comités villageois d'aménagement (Cva). Cette démarche a permis d'améliorer de façon significative la gestion des eaux et des sols avec un début de régénération végétative dans les bassins versants aménagés ; (ii) la pertinence et l'impact de l'approche communale s'appuyant sur les Comités de concertation citoyenne (Ccc) pour répondre aux besoins des ruraux pauvres, en particulier pour l'accès à l'eau potable, aux services de santé animale, et pour la mise en place d'infrastructures économiques à l'instar des magasins multifonctionnels et des aires d'abattage. Cette approche a facilité l'accès à ces services à plus de 15.000 personnes tout en mettant en place des outils et méthodes de gestion et de maintenance visant à en garantir la viabilité et pérenniser l'accès ; (iii) une prise de conscience des ruraux quant à la nécessité de renforcer les

institutions qui les représentent et à rendre leur fonctionnement autonome.

13. Sur la base de ces acquis, PROGRES repose sur le postulat d'une mise à l'échelle permettant de promouvoir les approches et les outils qui ont démontré leur ancrage et leur appropriation dans les communautés bénéficiaires. Il s'agit notamment : (i) de l'approche paysanne de restauration des sols privilégiant les aménagements légers (cordons pierreux, diguettes filtrantes, seuils en gabions, etc.), peu coûteux et permettant de toucher des surfaces plus importantes avec une garantie de durabilité ; (ii) de la diffusion de techniques d'adaptation au changement climatique (iii) la démarche participative de planification territoriale permettant d'identifier les besoins et services prioritaires sur la base d'un diagnostic conduit avec les différents groupes socioprofessionnels des territoires concernés ; (iv) du mécanisme de financement des investissements à l'échelle communale qui facilite l'allocation et la gestion de ressources par les communes dans leurs domaines de compétences, et l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans un cadre réglementé de passation de marchés ; et (v) de la démarche d'accompagnement et des outils de renforcement institutionnel des acteurs organisés en milieu rural. De façon stratégique, cette approche qui se veut horizontale à l'échelle du portefeuille du FIDA en Mauritanie complètera celle de PRODEFI axée sur le développement des filières. Les deux approches concourent efficacement à améliorer la sécurité alimentaire des ruraux pauvres et à renforcer durablement leur résilience en particulier dans le contexte du changement climatique.
14. Le renforcement de la résilience des populations à travers la gestion durable des ressources naturelles constitue un axe stratégique majeur des interventions du FIDA. Pour minimiser le risque climatique dans ses opérations, le FIDA a entrepris de renforcer systématiquement la composante d'adaptation et de résilience au changement climatique, en particulier avec l'avènement du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (Asap). Ce programme a renforcé la contribution et l'expérience du FIDA dans : (i) la résilience des ruraux pauvres grâce à une analyse plus systématique des vulnérabilités, opportunités et risques afférents au changement climatique ; (ii) les investissements innovants dans la gestion des risques climatiques ; et (iii) la reproduction à plus grande échelle des techniques pour une agriculture durable ainsi que pour la gestion des terres et des eaux. Le nouveau cadre stratégique du FIDA fait du renforcement de la viabilité environnementale et l'accroissement de la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales, un de ses trois objectifs stratégiques<sup>[2]</sup>.
15. Le FIDA a aussi développé un avantage comparatif en Mauritanie dans la promotion non seulement de l'organisation du monde rural mais aussi de la mise en place d'une collaboration fructueuse entre celles-ci et l'Etat (structures centrales et déconcentrées, collectivités locales) pour la définition et la mise en œuvre des politiques tant à l'échelle locale que régionale ou nationale. En transférant des compétences de développement local aux communes, la décentralisation a permis de renforcer les interventions du FIDA dans ses zones-cibles en créant les conditions favorables à une prise de décision participative rapide pour les investissements touchant directement les populations à la base.

## B. Enseignements tirés

16. Les expériences d'appui au développement du secteur agricole en Mauritanie (FIDA et autres PTF) ont montré qu'il est indispensable de prendre en compte les enjeux environnementaux et du changement climatique dans la mise en œuvre des projets, dans l'objectif de sécuriser les moyens de production<sup>[1]</sup>. La dégradation continue des ressources naturelles, principalement du fait de la désertification et de l'exploitation inadaptée des ressources naturelles affecte la capacité de régénération des écosystèmes et les systèmes agraires. Cette dégradation et le fort risque de désertification entraîne une forte vulnérabilité au changement climatique. Elle se matérialise sur le plan physique et agrobiologique par des sécheresses récurrentes, irrégularité des pluies, la perturbation dans la durée des différentes saisons de l'année, les périodes de semis, la disparition des points d'eau temporaires, la dégradation des terres et la désertification, la disparition progressive de la biodiversité, la baisse des rendements, la modification du système fourrager. Cette vulnérabilité implique des conséquences sur le plan social dont l'effritement du tissu social, la perte de confiance et la méfiance réciproque entre et au sein des communautés. Une coordination intersectorielle forte sera nécessaire car les tentatives connues en la matière ont montré leurs limites à prendre en compte les objectifs d'adaptation au changement climatique dans les investissements.
17. De l'expérience du PASK II, il ressort que les petits aménagements à moindre coût réalisés au niveau communautaire et les bonnes pratiques de conservation des eaux et des sols<sup>[2]</sup> permettent une meilleure infiltration de l'eau et limitent l'érosion. Un enjeu complémentaire est la valorisation de ces périmètres limitée par la nécessité de protection de ces zones au regard de la divagation animale. L'aménagement de stations d'hydraulique pastorale le long des couloirs pastoraux, permet de réduire les efforts du cheptel en diminuant les distances à parcourir entre les points d'eau, tout en assurant les moyens de subsistances des communautés riveraines et en diminuant les pertes de cheptel. Les leçons du Pask-ii plaident aussi pour que PROGRES reconduise l'installation des systèmes d'irrigation goutte à goutte pour continuer à produire en contre saison alimentée avec le solaire, la réhabilitation de terres dégradées, les champs écoles paysans, la gestion durable des parcours avec des abreuvoirs sur les corridors, le zaï agricole et les fosses fumière.
18. Par ailleurs, la même expérience a révélé que l'approche d'aménagement communautaire permet d'asseoir des structures locales de gouvernance et de renforcer leurs capacités dans la gestion durable des ressources naturelles.
19. Même s'il est trop tôt de tirer des enseignements de Prodefi qui a démarré ses activités en 2017, la mise en œuvre

de ce projet a confirmé l'intérêt de développer une approche horizontale complémentaire visant à créer des conditions environnementales qui garantissent un développement durable des filières ; car en effet la promotion des filières et des partenariats productifs visés par Prodefi ne peut prospérer dans un environnement en constante dégradation. PROGRES établira ces conditions dans les bassins de production : (i) en promouvant au sein des organisations paysannes des pratiques culturelles résilientes ; (ii) en renforçant la protection des zones de culture au moyen de méthodes et techniques maîtrisées par les communautés ; et (iii) en établissant une gouvernance locale fondée sur la défense des valeurs fondamentales de gestion durable des ressources naturelles.

20. ***Comme décrit dans la stratégie de mise en œuvre, PROGRES favorisera une approche inclusive de l'ensemble des usagers des mares lors de l'aménagement permettant à la fois la préservation et la pérennité des ressources naturelles afin de soutenir les bassins de production. Inversement, l'approche filière promue par PRODEFI sera étendue aux bassins de production de PROGRES où, le cas échéant, il contribuera à l'insertion des Op dans les partenariats productifs. Les deux projets sont appelés à planifier ensemble leurs activités***
21. La perturbation des écosystèmes liés au changement climatique a accentué la nécessité de considérer la gestion des terroirs comme un ensemble qui n'est pas limité à la production et aux partenariats économiques comme c'est le cas avec PRODEFI, mais plutôt d'inclure les aspects sociocommunautaires et la préservation des ressources naturelles avec l'approche gestion de terroir. Ce concept vise à mieux valoriser le capital naturel disponible, de le maintenir en bon état, pour que les productions soient plus sûres, plus durables. L'approche gestion de terroir telle que proposée dans PROGRES privilégie des mesures, des actions, des initiatives, conduites par les communautés avec les conseils d'experts, afin d'améliorer le potentiel agricole et de diversifier les activités. Les choix pour créer la valeur ajoutée ne se focalisent pas seulement une intensification de la production, mais aussi et surtout la durabilité des ressources naturelles dont dépendent la majorité des populations.
22. Dans un contexte de pauvreté, les écosystèmes sont davantage fragilisés du fait de l'accès limité aux services sociaux de base. Ces derniers relèvent pour l'essentiel du domaine de compétence des communes ; d'où la nécessité de travailler avec les collectivités territoriales. Dans le contexte actuel de la décentralisation, les expériences<sup>[3]</sup> de la Mauritanie convergent vers la nécessité de : (i) mettre en place un cadre de concertation formel et fonctionnel entre Ptf et avec les Ste sur les plans stratégiques, modalités d'intervention; (ii) dimensionner les appuis aux communes en tenant compte de leurs domaines de compétences réglementaires et des capacités dont elles besoins pour exercer ces compétences ; (iii) mettre en œuvre une approche holistique intégrant le renforcement des capacités.

## 2. Description du projet

### C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

23. ***Objectif de développement.*** PROGRES vise à autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs. Il contribue aux objectifs stratégiques 1 et 2 du Cosop 2018 – 2024 qui visent à (i) renforcer la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres et leur résilience aux effets du changement climatique ; et (ii) renforcer les institutions représentant les ruraux pauvres et l'accès aux services sociaux de base.
24. A terme : (i) 150.000 ruraux bénéficieront d'une mobilité économique ; (ii) 50% des surfaces aménagées sont régénérées ; (iii) 60% des surfaces aménagées sont mises en valeur (iv) 30% ménages déclarent une augmentation de la production ; (v) 90% des infrastructures d'intérêt collectifs sont fonctionnels<sup>[11]</sup>.
25. PROGRES contribuera aux objectifs stratégiques (OS) du FIDA. La restauration et la mise en valeur des terres de culture faciliteront la promotion des filières en synergie avec PRODEFI et impacteront en conséquence la production (OS 1) dont les surplus seront commercialisés en dans le cadre des partenariats productifs promus par PRODEFI pour créer davantage de valeur ajoutée (OS 2). La diffusion et l'adoption des techniques et technologies de production et de valorisation des écosystèmes contribueront à renforcer la résilience des petits agriculteurs et éleveurs aux effets du changement climatique (OS 3).
26. ***Zone d'intervention.*** PROGRES interviendra dans les 6 wilayas-cibles de PRODEFI dans l'objectif d'optimiser les investissements mais aussi de renforcer l'efficacité et l'efficience par la synergie et la complémentarité. La zone d'intervention comprend donc les trois Wilayas de la zone du Fleuve: Brakna, Gorgol, Guidimaka ; et les trois de l'Est : Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh La logique de ciblage à l'intérieur de ces wilayas reposera sur les principes et approches suivant :
27. La consolidation des acquis dans les 3 Moughataas d'intervention de PASK II (Kankossa, Ould Yengé et Mbout) et

- les 21 communes associées, en focalisant les investissements sur la confortation et la sécurisation des aménagements, la mise en valeur des surfaces régénérées et le renforcement des acteurs dans la gouvernance associative et la gestion durable des infrastructures et des ressources naturelles ;
28. La réPLICATION et la mise à échelle du modèle promu par PASK II en matières de gestion durable des ressources naturelles et d'appui au développement local. Ce modèle sera déployé dans les nouvelles Moughataas prioritaires qui sont caractérisées par un niveau de pauvreté élevé, un faible niveau d'autonomisation de la population et une implication insuffisante dans les processus de décision au niveau local, la faible structuration et la fragilité des Organisations de producteurs/éleveurs, un faible niveau d'insertion économique des jeunes, l'existence d'un potentiel agro-pastoral valorisable permettant de renforcer la résilience et l'autonomie des ménages ruraux et des petits agriculteurs/éleveurs vulnérables, des femmes et des jeunes. Sur la base de ces critères, PROGRES interviendra dans les 6 Moughataas suivantes : Barkéol (Assaba) ; Monguel (Gorgol) ; Ghabou (Guidimakha) ; Aleg rural (Brakna) ; Koubény (Hodh El Gharbi) et Djiguenny (Hodh Chargui). Le projet déployera l'ensemble de ses activités dans les 35 communes rattachées à ces 6 Moughataas qui constitueront ainsi la zone de concentration des interventions de PROGRES. Le choix des villages d'intervention s'opèrera sur la base des mêmes critères. Dans ces zones, PRODEFI viendra en appui de façon ciblée selon les besoins d'appui à la mise en marché.
  29. Une approche de rationalisation des investissements en synergie et en complémentarité avec PRODEFI dans ses bassins de production. Dans ces bassins de production, les interventions de PROGRES viseront essentiellement à : (i) protéger les périmètres maraîchers et autres zones de culture contre les pertes de superficie provoquées par l'ensablement et/ou l'érosion afin de garantir leur exploitation durable ; (ii) former les acteurs sur les techniques de protection des ressources naturelles et les techniques de production résilientes aux changements climatiques ; (iii) orienter les femmes travaillant dans les filières maraîchage et produits forestiers non ligneux (Pfnl) vers les appuis du PRODEFI.
  30. L'extension des activités de renforcement des capacités institutionnelles à l'ensemble des communes relevant des 6 Wilayas-cibles.
  31. En somme, la Zone d'intervention du projet comprendra : (i) une zone de consolidation représentée par les 3 Moughataas du PASK II; (ii) une zone de concentration destinée à la mise à l'échelle dans 6 Moughataas et 35 communes ; et (iii) une zone élargie qui s'étendra sur l'ensemble des 6 wilayas-cibles soit 24 Moughataas et 142 communes. A l'intérieur de cette zone élargie, le projet mènera des activités de renforcement institutionnel au profit des 85 communes (15 Moughataas) non comprises dans les zones de concentration et de consolidation.
  32. **Groupe cible.** PROGRES adoptera un ciblage qui répond à des critères de pauvreté et de vulnérabilité définis localement avec les communautés et qui donne la priorité aux ménages ruraux et personnes pauvres et vulnérables. Ces critères intègreront la précarité des conditions d'existence, l'instabilité des sources de revenus, le statut du ménage avec une priorité aux ménages dirigés par les femmes, les contraintes foncières, les effets du phénomène de migration, la pénibilité de l'accès aux services sociaux de base ; les difficultés socioéconomiques des jeunes, etc. En conséquence, le groupe-cible de PROGRES comprend:
    1. Les petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont sévèrement affectés par l'amenuisement continu des zones de culture résultant du changement climatique;
    2. Les petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction sévère de fourrages et points d'abreuvement ;
    3. Les ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les jeunes ;
    4. Les jeunes qui se retrouvent pour la plupart sous-employés ou sans emplois et qui ont tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus en ville ou à l'étranger ;
    5. Les organisations de petits producteurs et d'éleveurs incluant une majorité de femmes et de jeunes et affichant un faible niveau de structuration et de gouvernance limitant leur aptitude à l'inclusion socio-économique ;
    6. Les membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.
  33. **Le projet touchera 30 000 ménages pour environ 183 000**1]bénéficiaires (directs et indirects)**** dont 40% de femmes et 30% de jeunes. Le nombre de bénéficiaires représente 24,3% de la population de la zone d'intervention estimée à 761 889 habitants.
  34. La stratégie de ciblage devra (i) garantir que les groupes cibles et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet, et (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents.

#### **D. Composantes/résultats et activités**

35. Le projet interviendra à travers deux composantes aux effets mesurables conformément au cadre logique : (i) Gestion durable des eaux et des sols ; et (ii) Equipements d'appui au développement communal.

## **Composante 1. Gestion durable des eaux et des sols (22 millions d'Usd, 52%)**

36. Effet attendu : *La résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres face aux effets du changement climatique est renforcée.* Outre la mise en valeur des aménagements qui progressera au fur et à mesure de la restauration des terres, cet effet se traduira par ailleurs par l'évitement ou la séquestration de 585 000 tonnes [1] de Co<sup>2</sup>eq et par l'adoption par 24.000 ménages des pratiques durables et résilientes au changement climatique.
37. Les activités de cette composante sont structurées en deux sous-composantes, la première porte sur l'aménagement des bassins de production et la deuxième concerne le renforcement des capacités des acteurs en gestion des ressources naturelles.

### **Sous-composante 1.1 : Aménagement des bassins de production.**

38. Produit attendu : *Des techniques de production et de valorisation des écosystèmes agropastoraux résilientes au changement climatique sont adoptées et diffusées.* A terme cette sous-composante permettra d'aménager 9 500 ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat. Elle permettra l'adoption et la diffusion des techniques de production/valorisation des écosystèmes agro-pastoraux résilientes au changement climatique (Cc). La démarche de PROGRES vise à consolider les aménagements existants d'une part afin d'en garantir la viabilité et la durabilité ; et à mettre à l'échelle dans la zone de concentration et dans les bassins de production de PRODEFI l'approche et l'expérience d'aménagement acquises dans le cadre du PASK II d'autre part.
39. Les interventions du projet dans cette sous-composante sont structurées autour de deux volets comprenant (i) les activités de consolidation des sites aménagés dans la zone du PASK II; et (ii) l'aménagement et la mise en valeur de bassins de production résilients au changement climatique.
40. *Volet 1. Consolidation des aménagements du PASK II* Elle se justifie au regard des insuffisances relevées sur les sites aménagés dans les 3 Moughataas concernées, avec le risque de compromettre la durabilité des investissements. Les réalisations seront consolidées (i) en protégeant physiquement les 4 276 ha aménagés avec des clôtures, permettant ainsi d'éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, de protéger les cultures et garantir la production ; et (ii) en renforçant la durabilité environnementale des ouvrages et aménagements par la végétalisation des cordons pierreux en ligneux et l'implantation de haies-vives.
41. Les travaux de protection seront externalisés à une maîtrise d'œuvre nationale compétente, et mobiliseront la main d'œuvre communautaire qui couvrira en nature la contrepartie bénéficiaire. Celle-ci est estimée à 30% représentant 5% du coût de l'installation consolidée. La protection environnementale des sites fera l'objet de choix concertés avec les communautés à travers leurs structures représentatives que sont les Cva, Aglc, Op. Cette démarche permettra de s'assurer que le choix et l'ensemencement des graines de ligneux et des essences répondent à un intérêt collectif, par exemple pour les besoins de combustibles. Les Coges et Cva seront alors contractualisés pour la création des pépinières pour la production des plants. Les services techniques de l'environnement feront partie intégrante de l'appui à ces organes.
42. Pour réussir les activités de consolidation, PROGRES initiera des activités de sensibilisation des communautés concernées, et de formation ou recyclage des structures locales de gestion. Les sensibilisations porteront sur : (i) l'importance et la nécessité de protéger les sites aménagés en promouvant trois méthodes (clôture en grillage, haies vives et végétalisation ligneuse des ouvrages) ; (ii) l'attente du projet quant à la bonne collaboration de la communauté avec les entreprises d'exécution ; et (iii) leur participation en main d'œuvre et sur leur mobilisation pour les travaux d'ensemencement de réalisation des haies vives.
43. *Volet 2. Aménagement et mise en valeur de bassins de production résilients* Sous ce volet, PROGRES réalisera 4 types d'aménagement dont l'approche s'inspirera de l'expérience du PASK II qu'il va améliorer afin de garantir la durabilité des réalisations. Il s'agit : (i) d'aménagement en Ces/Drs, (ii) de la réhabilitation de barrages ; (iii) d'aménagement de mares ; et (iv) d'aménagement de couloirs pastoraux. Le processus comprend deux séries d'activités dont la première est commune à tous les types d'aménagement et la seconde spécifique à chaque type.
44. *Les activités communes* seront conduites selon des séquences méthodologiques et techniques qui seront planifiées avec les différents acteurs et exécutées sous la coordination du projet avec l'implication active des services techniques déconcentrés. Pour l'essentiel, ces activités concerneront le Dt, les ententes foncières, le ciblage spécifique des bassins de production, les travaux, la parcellisation et la distribution, puis la protection des terres restaurées.
45. *Diagnostic territorial (Dt)[2] et ententes foncières:* Les zones-cibles feront l'objet de diagnostics territoriaux. Le Dt permet à la fois de faire l'inventaire des ressources naturelles mais sert également d'outil d'identification des conflits fonciers existants ou potentiels sur le terroir. Il sera réalisé en collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement afin d'amener à un consensus inclusif du territoire. Le processus sera jalonné d'animations qui portera sur l'exploitation inclusive des superficies restaurées, le code pastoral et le devoir de tous les usagers (agriculteurs et éleveurs), la gestion intégrée du pâturage, les changements climatiques, l'agroforesterie.

46. La gestion de tout conflit foncier identifié nécessitera des consultations participatives visant à aboutir à une entente foncière. Facilitées par service de conseil, ces consultations impliqueront les autorités locales (Maire, Hakem<sup>[3]</sup> et Wali<sup>[4]</sup>) ainsi que les services techniques déconcentrés. L'entente foncière sera matérialisée par un acte administratif signé par l'autorité locale.
47. Les ententes foncières auxquelles PASK II est parvenu ont permis d'éviter les conflits fonciers, en maintenant l'affectation des parcelles, leur localisation ainsi que leurs superficies. En s'y référant, la sensibilisation dans le cadre de PROGRES insistera sur l'appui aux personnes/ménages les plus vulnérables du village. Le projet s'assurera ainsi que l'accès aux terres restaurées soit garanti à au moins 50% des personnes les plus vulnérables du village soit parce qu'il s'agit initialement de leur terre soit par cession d'une partie des terres restaurées, sur une période définie dans les ententes foncières.
48. *Ciblage spécifique des sites d'aménagement*<sup>[5]</sup>. Il sera à la fois technique par la détermination de zones agropastorale dégradées, et social en prenant en considération les critères relatifs au ciblage des bénéficiaires. Les critères d'identification physique considéreront: (i) les zones agropastorales actuelles et/ou potentiellement propices ; (ii) les écosystèmes d'intérêt communautaire et national ; (iii) les zones menacées par les phénomènes d'érosion, d'envasement et de dégradation environnementale ; (iv) les zones de forts conflits agriculteur-éleveur ; (v) les bassins de production de
49. *Accompagnement et supervision des travaux d'aménagement* L'accompagnement des travaux sera réalisé en priorité par l'Aglc lorsque des interventions ont lieu sur son territoire d'intervention ou à travers la création d'un Cva<sup>[6]</sup> au cas où une Aglc n'existe pas<sup>[7]</sup>. Les services techniques de l'agriculture seront mandatés pour la réalisation du contrôle qualité et la supervision des travaux sous maîtrise d'œuvre technique d'entreprises nationales. La mise en place des Cva requiert une consultation communautaire qui se déroulera sous forme d'assemblée générale villageoise (Agv). C'est une étape permettant de recruter des participants aux travaux selon l'approche *cash for work* en haute intensité de main d'œuvre (Himo). Le Cva sera choisi parmi les jeunes des deux sexes résidents permanents. Ils seront formés aux techniques de cordons pierreux et construction des seuils en gabions<sup>[8]</sup>. Dans le cas des barrages, ils seront formés aux techniques de base pour le suivi des travaux de réhabilitation (normes à respecter pour le coulage du béton) permettant de renforcer l'appropriation de l'ouvrage par les communautés, à la gestion technique des ouvrages. En dehors des formations techniques, des appuis complémentaires en gestion seront organisés au profit des entités organisées autour des aménagements et mis en œuvre dans la sous-composante 1.2.
50. *Parcellisation et attribution des parcelles* Le dimensionnement des parcelles se fera de manière participative mais doit tenir compte des facteurs de la viabilité de l'exploitation. L'attribution aura lieu à la fin des travaux de récupération et sera décidée en Agv. Elle se conformera : (i) aux dispositions de l'entente foncière relativement à la durée du prêt ou de la cession et la proportion de la terre cédée par les propriétaires ; et (ii) au ciblage des attributaires tel que convenu en Agv.
51. *Protection des terres*. Pour une meilleure régénération et une bonne mise en valeur des terres restaurées, le projet va investir pour les protéger. Les périmètres de culture autour des barrages réhabilités seront également protégés. La méthode de protection et le processus de mise en œuvre des activités de protection seront conformes à ceux adoptés pour les activités de consolidation décrites dans le volet 1.
52. Les activités spécifiques concernent les études techniques et les investissements. Ils concerneront :
- *Les aménagements en Ces/Drs* en amont des sous-bassins versants visant à restaurer 7 000 ha à travers la technique de cordons pierreux et 2 300 ha selon la technique de seuil en gabion.
  - *La réhabilitation des barrages* de 6 barrages (pour un total de 240 ha).
  - *L'aménagement de 3 mares* pour une surface estimée à 1 200 ha. L'aménagement des bassins de production avoisinants aux mares se fera en synergie avec PRODEFI et consistera en la protection durable de 80 ha de petits périmètres maraîchers. L'ensemble de ces aménagements permettra de garantir la pérennité des ressources naturelles en particulier les sols, les eaux et la biodiversité (ressource piscicole), et de réduire les conflits agriculteurs-éleveurs.
  - *L'aménagement de 20 stations pastorales*<sup>[9]</sup> sur les 15 axes de transhumance de la zone d'intervention du projet<sup>[10]</sup>. En synergie avec le Projet d'appui au pastoralisme au Sahel (Praps), PRGRES favorisera: (i) la mobilité du cheptel vers le sud en renforçant le maillage des points d'eau et l'accès au zone de pâturages non exploitées ; (ii) la mobilité du cheptel vers le nord pour favoriser l'accès aux zone de pâturages de qualité inaccessible actuellement par manque d'accès à l'eau. La gestion de ces stations par les Coges sera supervisée par l'Office national de service d'eau en milieu rural (Onser) chargé de la gestion des infrastructures d'hydraulique rurale.

#### **Sous-composante 1.2. Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles**

53. Produit attendu : *Les capacités des acteurs sont renforcées pour accroître leur résilience en particulier au changement climatique*. Les activités de cette sous-composante sont structurées autour des trois volets suivants : (i) champs-écoles paysans (Cep) et renforcement technique des producteurs ; (ii) appui aux Op et coopératives ; et (iii)

formation. Les principaux indicateurs comprennent : 460 entités soutenues dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat ; 2 500 paysans-relais et facilitateurs formés à travers les Cepet 6 000 bénéficiaires d'alphabétisation fonctionnelle dont 75% de femmes. Ces indicateurs sont l'expression de l'engagement citoyen auquel le projet veillera.

54. Volet 1. Champs-écoles paysans et renforcement technique des producteurs: PROGRES prévoit d'installer 87 Cep, 284 agents vulgarisateurs de base (Avb) à l'échelle des 142 communes de la zone étendue, soit 2 Avb par commune, et 2 250 paysans-relais sur la zone de concentration du projet avec l'appui de 12 facilitateurs. Ces facilitateurs seront au départ formés puis déployés sur 12 sites pilotes sur lesquels ils appliqueront les méthodes et techniques d'adaptation au changement climatique[11]; d'amélioration de la fertilité des sols[12]; de lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs[13] ; de protection des zones agro-pastorales et valorisation des services écosystémiques[14] ; et de nutrition[15]. Aux 12 Cep pilotes s'ajouteront dès la 3<sup>e</sup> année 75 Cep destinés à la formation des paysans relais. Ils seront installés par grappe de sites Ces/Drs et leur fonctionneront sera animé par les Avb appuyés par les services techniques de l'agriculture déconcentrés.
55. Volet 2 : Appui aux Op et coopératives. Sur la base d'un diagnostic institutionnel conduite dès la première année, le projet appuiera la création et le renforcement de 200 Op et des coopératives dans la zone de consolidation et la zone de concentration avec l'appui d'opérateurs spécialisés.
56. Volet 3 : Formation complémentaire et appui aux structures de gestion. La formation concernera : (i) l'ensemble des paysans-relais des Cep et portera sur les techniques de protection ; (ii) 400 Coges sur les aspects techniques pour la maintenance et l'entretien régulier des ouvrages, la gestion financière de base ; (iii) l'alphabétisation fonctionnelle au profit de 6 000 membres des Cva, Coges, Aglc, Coopératives, etc. Afin d'assurer la pérennité de ces activités, PROGRES capitalisera sur les acquis du PASK II en instaurant un modèle de financement dégressif des alphabétiseurs. Enfin, 60 Aglc ou Cvaseront appuyés dans l'objectif de renforcer le maillage des associations de gestion des ressources naturelles sur le territoire en s'assurant de l'aspect inclusif de cette gestion (prise en considération de l'ensemble des usagers des ressources, les agriculteurs, les éleveurs, les transhumants, la valorisation des Pfnl, etc.) Il s'agit de renforcer l'exclusivité de la méthode participative et d'amener à une gestion inclusive et durable des ressources naturelles en s'assurant de répondre à l'ensemble des usagers du terroir.

## **Composante 2. Équipements d'appui au développement communal (13,2 millions d'Usd, 31%)**

57. Effet attendu : *L'accès des ruraux pauvres aux services socio-économiques de base et équipements communaux est amélioré*. A terme cet effet sera évalué par rapport à la viabilité des infrastructures construites dont on estime que 90% seront fonctionnelles à la fin de PROGRES.
58. La composante est organisée en deux sous-composantes : renforcement des structures de gestion et accès aux services sociaux de base.

### **Sous-composante 2.1 : Renforcement des structures de gestion des équipements communaux**

59. Produit attendu : *Les capacités de planification et de gestion des acteurs au niveau local et communal sont renforcées*. A la fin de son cycle, PROGRES aura réalisé 200 diagnostics territoriaux et renforcé environ 700 Ccc et Coges. Ces diagnostics offrent des espaces pour l'engagement citoyen des communautés.
60. Les interventions de PROGRES dans cette sous-composante sont structurées en 4 volets d'activités: (i) Renforcement de la planification participative; (ii) Diagnostics territoriaux (Dt); (iii) Renforcement des Ccc et Coges; et (iv) Appui institutionnel à l'administration communale. Ils s'inscrivent dans la continuité des activités du PASK II tout en mettant un accent plus fort sur le développement de capacités internes au sein des instances et des communautés cibles dans le but faciliter l'appropriation des outils.
61. Volet 1. Renforcement de la planification participative communautaire Les interventions de PROGRES consisteront à mettre en place 70 facilitateurs en concertation avec les Ccc et les conseils communaux et à renforcer leurs capacités principalement dans la conduite des diagnostics participatifs. Au niveau des villages, ils travailleront avec des binômes d'animateurs. La mise en place des facilitateurs nécessitera la production et l'actualisation du guide de planification participative du développement local à l'usage des facilitateurs endogènes, la formation méthodologique initiale incluant un volet spécifique sur le Système d'information géographique (Sig) et la cartographie spatiale, la préparation du kit du facilitateur, des sessions de recyclage et des visites d'échanges.
62. Volet 2. Diagnostics territoriaux. Sous la supervision de l'équipe Développement local de PROGRES, la préparation et l'animation de 200 Dt seront conduites par les facilitateurs sous forme d'animation villageoise permettant d'approfondir la compréhension de la situation socioéconomique et environnementale du territoire, en tenant compte des aspects genre et vulnérabilité (femmes, hommes et jeunes). La méthodologie proposée inclura la cartographie spatiale à l'échelle villageoise ou inter-villageoise selon les cas. L'outil de cartographie photographique affinera l'observation et l'analyse des cartes réalisées à l'échelle des Wilayas et des communes dans la composante 1. Les rapports de Dt ainsi que les cartes de terroir seront partagés au niveau communal en appui à la mise au jour des Pdc pour la prise en compte et la priorisation des investissements communaux (sous-composante 2.2).

63. *Volet 3. Renforcement des Ccc et des Coges* Pour les Ccc, sur la base d'une évaluation des besoins, PROGRES financera: (i) l'actualisation du guide de formation et sa traduction en langue locale (arabe et peuhl); (ii) des sessions d'animation et de facilitation dans les communes; (iii) une formation sur la prise en considération des aspects genre et inclusion sociale au niveau des Moughataas; (iv) des formations sur des thématiques ciblées (passation des marchés, techniques, sélection, suivi et contrôle prestataires, etc.). Du matériel de communication sera diffusé au niveau des Ccc et inclura la diffusion des Dt aux Communes pour informer et éclairer les choix des investissements Fic et leur intégration dans les Pdc.
64. Établis autour des équipements et infrastructures communautaires pour en assurer à la fois la maintenance, la gestion des ressources et en garantir la viabilité, les Coges (285 dans la zone de consolidation et 260 dans la zone de mise à l'échelle) seront renforcés dans leurs fonctions et outillés pour garantir l'accès durable des usagers aux services offerts à travers ces équipements et infrastructures.
65. *Volet 4. Appui institutionnel à l'administration communale*. Dans le but d'asseoir à terme une administration communale performante et conforme aux normes réglementaire, PROGRES mettra en œuvre un programme-pilote d'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal dans 6 communes. Celles-ci seront sélectionnées parmi les 35 communes renforcées. Elles seront renforcées en personnel technique, outillé en matériel informatique et bureautique, et assisté dans tous les domaines de compétences d'une commune. Si elle s'avère concluante, l'expérience sera mise à l'échelle après la revue à mi-parcours. Dans la zone élargie, des appuis ciblés seront apportés pour renforcer les conseils communaux et les équipes techniques, en particulier par la formation.

#### **Sous-composante 2.2 Investissements socioéconomiques de base**

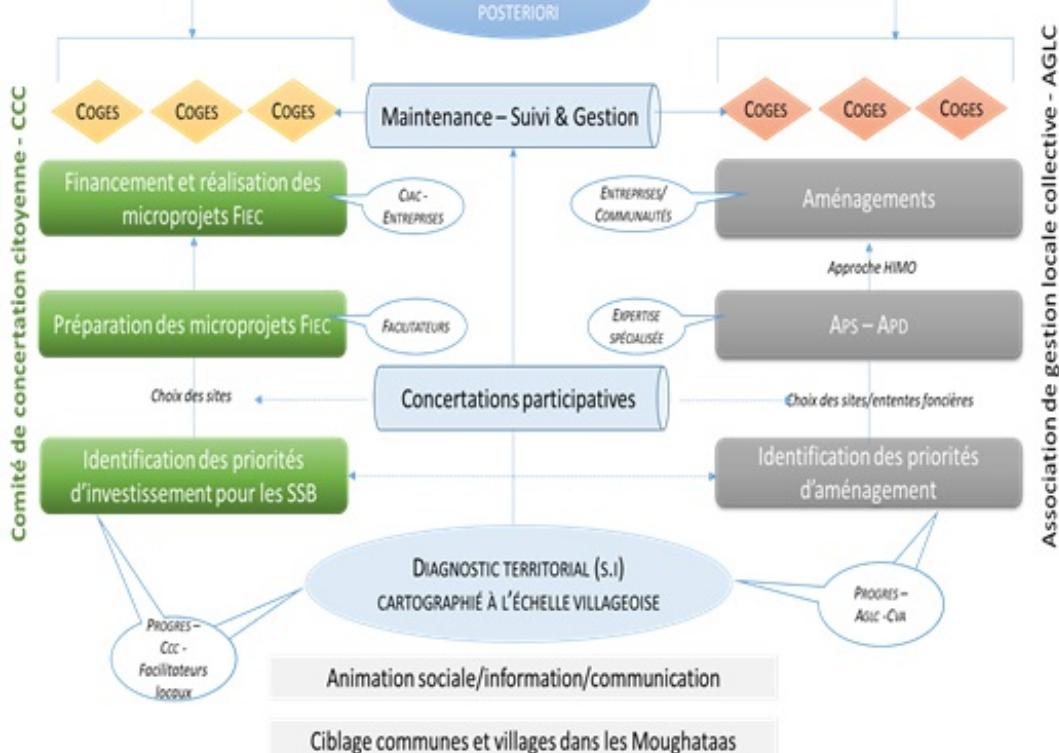
66. Produit attendu : *Les infrastructures et équipements répondant aux besoins des communautés rurales sont construits.* Conformément au cadre logique, cette sous-composante sera évaluée sur la base de la construction de 260 infrastructures et équipements d'intérêt communautaire grâce au Fonds d'investissement communal (Fic) que le PROGRES mettra en place.
67. Deux volets d'activités sont prévus : (i) la préparation des microprojets avec l'appui des facilitateurs, sous la supervision des Ccc et sous la gouvernance institutionnelle des conseils communaux; (ii) le financement des microprojets par le Fonds d'investissement communal (Fic). Les investissements seront réalisés sous forme de microprojets d'infrastructures et concerteront particulièrement l'accès à l'eau potable, l'élevage, l'agriculture et des microprojets d'intérêt collectif. Le montage et les arrangements opératoires du Fic répliqueront ceux développés dans le PASK II. Pour l'essentiel, les investissements seront réalisés dans la zone de concentration et de mise à l'échelle et accessoirement dans la zone de consolidation (PASK II) où les interventions viseront à garantir la viabilité des investissements et leur appropriation par les bénéficiaires.

#### **Stratégie de mise en œuvre des deux composantes<sup>[16]</sup>et de synergie avec PRODEFI**

68. La stratégie de mise en œuvre assure la complémentarité entre les deux composantes, entre PRPGRES et PRODEFI dans un environnement qui appelle à la concertation et à la coordination avec les autres acteurs et intervenants.
69. *La complémentarité entre les deux composantes*(Figure 1) est établie dès l'étape introductory où se réalise le diagnostic territorial au niveau communautaire. Ce diagnostic permettra de faire ressortir le problème principal traduisant au niveau communautaire l'état de dégradation des ressources naturelles – au cœur de la théorie de changement – et qui nécessiterait d'envisager une stratégie participative. Il permettra alors de déterminer les priorités en matière d'aménagement et de protection des sites en restauration (Composante 1), d'infrastructures (composante 2) et de renforcement de capacités (composantes 1 et 2).
70. L'approche reposera sur une logique de séquençage des interventions visant à garantir une pleine maîtrise du déroulement des processus qui seront initiés dans les territoires. Pour l'essentiel, les interventions seront déployées suivant les séquences comprenant :
- Une cartographie géospatiale dimensionnée à l'échelle des Wilayas et Moughataas permettant de visualiser la situation agroécologique initiale, celle du positionnement des ressources, aménagements, infrastructures et facilités destinés aux activités agro-pastorales et aux services socioéconomiques d'intérêt communautaire, ainsi que les effets du changement climatique ;
  - Un ciblage complémentaire d'approfondissement permettant de circonscrire les villages ou groupes de villages d'intervention à l'intérieur des communes-cibles ;
  - L'animation sociale dans les villages sous forme d'information, de communication et de sensibilisation permettant de susciter la mobilisation des acteurs ;
  - La conduite des diagnostics de territoires suivi de la préparation des microprojets avec l'appui des facilitateurs endogènes de planification participative ;
  - L'organisation des concertations participatives pour les choix des sites des aménagements et infrastructures, et mis en place des Coges ;
  - Exécution des investissements puis suivi-accompagnement.

71. Les activités d'ingénierie sociale et de renforcement des capacités des acteurs (alphabétisation, Iec, Coges, assistance, accompagnement et supervision) se feront tout au long de la mise en place des investissements. La maîtrise d'œuvre sera exercée pour une large part à travers les collectives territoriales décentralisées et les institutions d'ancrage communautaire (Comités de concertation citoyenne, Associations de gestion locale collective, Comités villageois d'aménagement, etc.)

## 72. Figure 1 : Complémentarité entre les 2 composantes



73. *La complémentarité avec PRODEFI.* Dans les bassins de production de PRODEFI, les interventions de PRPGRES viseront essentiellement à : (i) protéger 80 périmètres maraîchers et autres zones de culture contre les pertes de superficie provoquées par l'ensablement et/ou l'érosion afin de garantir leur exploitation durable, tout en réduisant les conflits agriculteurs-éleveurs ; (ii) former les acteurs sur les techniques de protection des ressources naturelles et les techniques de production résilientes aux changements climatiques. PRPGRES favorisera une approche inclusive de l'ensemble des usagers des mares lors de l'aménagement permettant à la fois la préservation et la pérennité des ressources naturelles afin de soutenir les bassins de production. Inversement, l'approche filière promue par PRODEFI sera étendue aux bassins de production de PRPGRES où, le cas échéant, il contribuera à l'insertion des Op dans les partenariats productifs. Les deux projets sont appelés à planifier ensemble leurs activités.

## Composante 3. Coordination, gestion, suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs<sup>[17]</sup> (7,3 millions d'Usd, 17%)

74. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. Sa mise en œuvre sera régie par les arrangements définis dans le cadre de l'approche-programme et se référera manuels et supports de mise en œuvre définis à cet effet.

### E. Théorie du changement

75. PROGRES défend le postulat d'une transformation rurale profonde basée sur la gestion durable des ressources naturelles en plaçant les communautés rurales pauvres au cœur de la théorie de changement. Celle-ci se propose d'atténuer l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles qui fragilise les écosystèmes agropastoraux et la résilience des communautés rurales mauritanienes en compromettant leurs moyens d'existence. Si le changement climatique en est la première cause, ce problème est amplifié par le facteur humain responsable de : (i) la déforestation qui augmente la fréquence des périodes de sécheresse ; (ii) la pression sur les terres arables avec la persistance des systèmes de production extensif ; (iii) la surexploitation pastorale qui contribue à la dégradation des

ressources herbacées. Dans les zones agroécologiques du sud et de l'est en proie au phénomène de pauvreté sévère et visées par Progres, la gestion des ressources naturelles se heurte par ailleurs à une faible capacité organisationnelle et managériale des communautés. Ces dernières manquent aussi d'un accès minimum aux services sociaux de base ; ce qui les confine dans la survie et les éloigne des enjeux et menaces liés à leur environnement.

76. Il en résulte des effets négatifs qui se traduisent notamment par la progression du désert, la multiplication des poches de sécheresse et l'érosion du couvert végétal qui affectent les zones agricoles en réduisant les superficies cultivables, les rendements et en perturbant le calendrier culturel et les cycles des végétaux en général. En parallèle, le tarissement des ressources en eau et la réduction des parcours pastoraux augmentent la mortalité animale et accentuent les conflits agriculteurs – éleveurs autour des bassins de production. Les carences du tissu organisationnel limitent la durabilité des investissements et rendent les communautés rurales dépendantes des projets ; ce cercle vicieux entretient l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des ruraux pauvres tout en compromettant l'atteinte des objectifs de développement durable relatifs à la faim, la pauvreté, l'équité et le changement climatique.
77. Face à ces effets néfastes, PROGRES propose une approche axée sur la maîtrise communautaire des problèmes et enjeux de développement socioéconomique et l'appropriation locale des solutions durables de gestion des ressources naturelles et le renforcement de la résilience des groupes vulnérables. L'approche se veut à la fois pédagogique et transformatrice du milieu rural. Elle met en œuvre une démarche de diagnostic territorial promue à travers un programme de renforcement de capacités visant à terme l'émergence d'une expertise endogène spécialisée dans la facilitation pour la planification locale et la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement et de développement communautaire. Les interventions de Progres susceptibles d'opérer la transformation des zones-cibles porteront principalement sur : (i) l'aménagement des bassins de production suivant les techniques Ces/Drs faciles à internaliser et à répliquer par les communautés avec une garantie de régénérescence des terres et de reprise des cultures ; (ii) la valorisation des écosystèmes agropastoraux résilients et la diffusion des pratiques et technologies résilientes au changement climatique ; (iii) la facilitation de l'accès à des services socioéconomiques de base ; (iv) le renforcement des capacités des fonctions régaliennes concernées, des structures de gestion et de concertation ainsi que des organisations de producteurs ; et (v) l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale pour une bonne gouvernance des ressources relevant de leurs compétences réglementaires.
78. Ces interventions seront mises en œuvre en capitalisant l'expérience acquise par le FIDA en Mauritanie dans la gestion des ressources naturelles et l'appui à la décentralisation, mais aussi en synergie et en complémentarité avec PRODEFI et les autres intervenants de manière à assurer une allocation efficiente des ressources de PROGRES et à améliorer l'efficience sur le terrain et atteindre son objectif de développement tout en contribuant à la réalisation de la Scapp et aux Odd 1, 2, 5, 10 et 13. Dans les Moughataas et communes d'intervention du projet, on assistera à terme à une amélioration de la productivité, de la production et de la sécurité alimentaire. Le renforcement des Aglc et Cva mais aussi des Ccc et Coges offrira des garanties de veille et de durabilité permanente sur les investissements acquis.

## F. Cohérence, appropriation et partenariats

79. L'approche de PROGRES est alignée sur les politiques et stratégies nationales (Pnda, Snedd) et les options stratégiques pour le Pays du FIDA. Le projet va contribuer à l'atteinte des objectifs de la Scapp, notamment en ce qui concerne les leviers stratégiques de promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, de renforcement de la gouvernance locale, de développement du capital humain et d'accès aux services sociaux de base (l'eau potable en particulier).
80. La recherche de synergies entre les interventions des Ptfs est au cœur de l'approche de mise à l'échelle. Un effort concerté de cartographie et de programmation des interventions sera engagé par le PASK II pour tirer profit des synergies possibles et préparer la mise à l'échelle.
81. Des possibilités de synergie existent entre PROGRES et plusieurs projets dont le Rimrap & Rimdir/Ue; (ii) le Pniddle/Banque mondiale ; Declic/Afd ; Praps/Banque mondiale.

## G. Coûts, avantages et financement

### a. Coût du projet

82. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 1,80 milliard de Mru, équivalant à 50,00 millions d'Usd. Les coûts de base sont de 1,53 milliard de Mru (42,56 millions d'Usd). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 19,0 millions de Mru (0,54 million d'Usd) et 247 millions de Mru (6,90 millions d'Usd).
83. Les coûts de base du projet par composante (Tableau 1) se présentent comme suit: (A) Gestion durable des eaux et

des sols : 0,79 milliards de Mru (22,0 millions d'Usd), soit 52% du coût de base total, et (B) Equipements d'appui au développement local : 0,48 milliards de Mru (13,2 millions d'Usd), équivalent à 31% du budget total de base du projet. La gestion et la coordination de PRGRES sont estimées à 0,27 milliards de Mru (7,4 millions d'Usd), soit 17% du coût de base total.

84. ***Le montant total du financement FIDA dédié au climat pour le PROGRES est estimé à US\$ 11,6 millions, ce qui représente 49% de l'investissement du FIDA. US \$1,3 (6%), ont été identifiés comme dédié à l'adaptation et US\$10.6 (43%) à la mitigation au changement climatique.***

**Tableau 2: Coûts de PROGRES par composante**

République Islamique de Mauritanie Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Équipement Communautaire et de Structuration des Producteurs Ruraux (PROGRES) Components Project Cost Summary	(MRU Million)						% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local			(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Gestion Durable des Eaux et des Sols								
Aménagements des bassins de production	614	54	667	17,042	1,490	18,531	8	44
Renforcement des acteurs en GRN	95	30	125	2,630	846	3,476	24	8
<b>Subtotal</b>	<b>708</b>	<b>84</b>	<b>792</b>	<b>19,672</b>	<b>2,335</b>	<b>22,007</b>	<b>11</b>	<b>52</b>
B. Equipements d'Appui au Développement Local								
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communautaires	83	20	103	2,301	556	2,857	19	7
Investissements socioéconomiques de base	368	4	372	10,210	116	10,326	1	24
<b>Subtotal</b>	<b>450</b>	<b>24</b>	<b>475</b>	<b>12,511</b>	<b>673</b>	<b>13,183</b>	<b>5</b>	<b>31</b>
C. Gestion et Suivi-Evaluation du Projet								
Coordination et Gestion	193	20	213	5,371	556	5,928	9	14
Planification, Suivi-Evaluation, Gestion des Savoirs et Communication	36	18	53	993	486	1,479	33	3
<b>Subtotal</b>	<b>229</b>	<b>38</b>	<b>267</b>	<b>6,363</b>	<b>1,044</b>	<b>7,407</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
<b>Total BA SELINE COSTS</b>	<b>1,388</b>	<b>146</b>	<b>1,534</b>	<b>38,546</b>	<b>4,052</b>	<b>42,597</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	18	1	19	505	33	538	6	1
Price Contingencies	238	9	247	6,606	259	6,864	4	16
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>1,644</b>	<b>156</b>	<b>1,800</b>	<b>45,656</b>	<b>4,343</b>	<b>50,000</b>	<b>9</b>	<b>117</b>

85. **Le plan de financement (Tableau 3) se présente comme suit :** (i) FIDA don pour un total de 18,96 millions d'Usd, correspondant à 37,9% du coût total; (ii) FIDA prêt pour 4,74 millions d'Usd, correspondant à 9,5%; (iii) Ofid pour un total de 9,00 millions d'Usd, correspondant à 18,0%; (iv) Fem pour un total de 5,00 millions d'Usd, correspondant à 10,0%; (v) le Gouvernement pour 5,30 millions d'Usd, sous forme de participation au Fic et contribution aux frais salariaux du personnel du projet, soit 10,6% du coût total; et (vi) les bénéficiaires pour 1,00 millions d'Usd, soit 2,0%. Le gap financier de 6,0 millions d'Usd, soit 12,0% du coût total, pourra provenir de la prochaine allocation FIDA (selon les conditions financières à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre.

République Islamique de Mauritanie Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Équipement Communautaire et de Structuration des Producteurs Ruraux (PROGRES) Components by Finance Inv.	FIDA Don										Local									
	FIDA Don			FIDA Prêt			FIC			OIFD		Gouvernement		Total	Fon. Direct	Ind. Taxat.				
	Amount	%	Amount	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount				
A. Gestion Durable des Outils des Solos																				
Aménagements des bassins de production	7,420	22,6	1,789	24	4,000	19,1	8,000	40,8	-	-	411	1,9	-	-	22,000	44,1	1,822	20,440		
Renforcement des acteurs en GRN	9,000	27,0	-	-	1,000	25,0	-	-	-	-	-	-	-	-	4,000	8,0	809	3,981		
<b>Subtotal</b>	<b>16,420</b>	<b>49,7</b>	<b>1,789</b>	<b>24</b>	<b>5,000</b>	<b>19,2</b>	<b>8,000</b>	<b>40,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>411</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26,000</b>	<b>53,7</b>	<b>2,631</b>	<b>24,420</b>		
B. Equipements d'Appui au Développement Local																				
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communautaires	2,920	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,920	6,9	292	2,920		
Investissements socioéconomiques de base	1,490	12,2	1,249	11,2	-	-	-	-	4,000	48,7	298	4,9	2,629	22,0	12,000	24,2	123	11,977		
<b>Subtotal</b>	<b>4,410</b>	<b>37,0</b>	<b>1,249</b>	<b>11,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,000</b>	<b>48,7</b>	<b>298</b>	<b>4,9</b>	<b>2,629</b>	<b>22,0</b>	<b>12,000</b>	<b>30,7</b>	<b>177</b>	<b>11,977</b>		
C. Gestion et Suivi-Evaluation du Projet																				
Coordination et Gestion	1,236	39,9	1,719	35,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,645	59,4	6,602	12,8	272	9,216
Planification, Suivi-Evaluation, Gestion des Savoirs et Communication	1,216	72,2	497	27,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,998	3,4	221	1,998	-	-
<b>Subtotal</b>	<b>2,452</b>	<b>63,9</b>	<b>2,216</b>	<b>32,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,643</b>	<b>83,9</b>	<b>11,7</b>	<b>4,643</b>	<b>10,9</b>	<b>-</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>16,420</b>	<b>49,7</b>	<b>1,789</b>	<b>24</b>	<b>5,000</b>	<b>19,2</b>	<b>8,000</b>	<b>40,8</b>	<b>4,000</b>	<b>48,7</b>	<b>298</b>	<b>4,9</b>	<b>2,629</b>	<b>22,0</b>	<b>12,000</b>	<b>30,7</b>	<b>177</b>	<b>11,977</b>	<b>44,440</b>	<b>-</b>

## b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

86. La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale en dollars des Etats unis. Le montant de l'avance correspondra à la moyenne projetée des dépenses pour une période d'environ trois mois d'un Ptba de consommation optimale de ressources. La projection des emplois par trimestre serait à environ 975 000 Usd sur la base de 23,4 millions de dollars. En conséquence, le montant approprié pour faire face à la sollicitation intense de la caisse d'avance est estimé à 700 000 Usd[11]. Du compte désigné, les fonds seront transférés dans un compte d'interface en monnaie locale en fonction des besoins en vue de maîtriser les écarts de conversion. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, un compte par antenne sera ouvert. La responsabilité fiduciaire de ces comptes sera assurée par le Coordinateur, le Raf et le chef d'antenne et le comptable pour ceux des antennes de façon partielle[2], et cadrée par les outils de gestion.
87. Chacun de ces comptes recevra les fonds du compte désigné sur la base d'appel de fonds par une justification préalable des dépenses exécutées. Les requêtes doivent être accompagnées du plan d'action précisant les livrables à fournir, les grappes d'activités à réaliser et les estimations des coûts conformément au Ptba et du rapport financier de la période précédente le cas échéant.
88. Pour une bonne dynamique, les grands livres, les états de rapprochement et le rapport de contrôle interne doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre à l'équipe de gestion financière de consolider le

rappor financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA.

#### c. Décaissements

89. La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale en dollars des Etats unis. Le montant de l'avance correspondra à la moyenne projetée des dépenses pour une période d'environ trois mois d'un Ptba de consommation optimale de ressources. La projection des emplois par trimestre serait à environ 975 000 Usd sur la base de 23,4 millions de dollars. En conséquence, le montant approprié pour faire face à la sollicitation intense de la caisse d'avance est estimé à 700 000 Usd. Du compte désigné, les fonds seront transférés dans un compte d'interface en monnaie locale en fonction des besoins en vue de maîtriser les écarts de conversion. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, un compte par antenne sera ouvert. La responsabilité fiduciaire de ces comptes sera assurée par le Coordinateur, le Raf et le chef d'antenne et le comptable pour ceux des antennes de façon partielle, et cadrée par les outils de gestion.
90. Chacun de ces comptes recevra les fonds du compte désigné sur la base d'appel de fonds par une justification préalable des dépenses exécutées. Les requêtes doivent être accompagnées du plan d'action précisant les livrables à fournir, les grappes d'activités à réaliser et les estimations des coûts conformément au Ptba et du rapport financier de la période précédente le cas échéant.
91. Pour une bonne dynamique, les grands livres, les états de rapprochement et le rapport de contrôle interne doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre à l'équipe de gestion financière de consolider le rapport financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du Fida

#### d. Résumé des avantages et analyse économique

92. *Analyse financière* Elle a été conduite du point de vue des modèles de cultures pluviales et de décrue (sorgho, association maïs-niébé) tant sur les sites en exploitation que sur les nouveaux sites. Des modèles de maraîchage mixte ont également été étudiés pour la culture irriguée sur les sites existants. Les indicateurs de profitabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants (Tableau 3). Tous les modèles ont des valeurs actuelles nettes (Van) supérieures à zéro et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Pour les modèles de *Diéri*, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés se situe entre 2 280 Mru (63 USD) par ha par année et 5 000 Mru (129 USD) par ha par année. Pour les modèles de *Walo*, les résultats sont plus élevés, avec des revenus additionnels de 8 400 Mru (234 USD) par ha par année.

**Tableau 4 : Résumé des analyses de sensibilité**

Scénarios	TRIE	Van (6,0%)		
		million Mru	million USD	
Cas de base		14.5%	544.5	14.2
Coûts +	10%	12.4%	439.6	11.5
Coûts +	20%	10.6%	334.6	8.7
Coûts +	50%	6.2%	19.8	0.5
Revenus -	10%	12.2%	385.1	10.0
Revenus -	20%	9.8%	225.7	5.9

Revenus -	30%	5.4%	-38.6	- 1.0
Bénéfices retardés d'1 an		11.8%	423.0	11.0
Bénéfices retardés de 2 ans		9.9%	308.3	8.0
Bénéfices retardés de 3 ans		8.3%	200.1	5.2
Bénéfices retardés de 4 ans		7.1%	98.0	2.6
Taux d'adoption -	10%	11.4%	349.2	9.1
Taux d'adoption -	20%	8.5%	159.9	4.2
Prix des productions -	10%	12.1%	380.1	9.9
Prix des productions -	20%	9.6%	215.7	5.6
Prix des intrants +	10%	13.7%	500.7	13.1
Prix des intrants +	20%	12.9%	456.8	11.9

93. **Analyse économique.** Le taux de rentabilité interne économique (Trie) du projet s'établit à 14,5% et la valeur actuelle nette (Van), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 544,5 millions de Mru, soit 14,2 millions d'USD. Quoi que satisfaisant, ce résultat n'intègre pas certains bénéfices, faute de données. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le Trie comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie, de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, et les effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires.

94. L'analyse de sensibilité (Tableau 4) indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Cependant dans l'hypothèse d'extrême pessimisme supposant une baisse des revenus de 30% ou une hausse des coûts de 50%, le taux de rentabilité économique serait inférieur au coût d'opportunité du capital et la Van serait nulle ou négative. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du projet ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du projet diminueraient d'au moins 34% ou que le coût du projet augmenterait d'au moins 52%.

#### e. Stratégie de retrait et durabilité

95. La programmation des activités et les arrangements de mise en œuvre inscrivent les réalisations de PROGRES dans une perspective d'appropriation locale, de responsabilisation institutionnelle et de durabilité. Le pilotage technique est pensé pour garantir la participation active des bénéficiaires, le transfert effectif de compétences aux entités de gouvernance et de gestion à l'échelle des communes et des villages tout en renforçant les fonctions régaliennes exercées au niveau des directions techniques régionales et des instances de prise de décision. De façon spécifique, PROGRES anticipe les risques de replis après-projet en prenant les mesures suivantes :

- Diagnostic territorial conduit par les communautés et ancrage local du savoir-faire par l'émergence d'un dispositif de conseil et de facilitation endogène du processus de planification local ;
- Participation incitative à la maîtrise d'œuvre technique pour la réalisation des aménagements en Ces/Drs suivant une approche Himo et facilitant l'apprentissage des méthodes simplifiées de restauration du couvert végétal ;
- Renforcement des Ccc, Aglc, Cva et Coges autour des questions de gestion durable des ressources naturelles, de gouvernance et de suivi ;

- Promotion des techniques et technologies résilientes au changement climatique y compris à travers l'approche champ-école paysan au profit des petits producteurs ;
- Appui à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- Renforcement des structures régaliennes en particulier les directions techniques de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ;
- Synergie avec PRODEFI permettant de garantir à terme un accès aux opportunités de marché en phase de croisière de mise en valeur.

### **3. Risques**

#### **H. Risques du projet et mesures d'atténuation**

96. Au stade de la note conceptuelle, l'un des risques identifiés portait sur la faible appropriation des aménagements par les populations bénéficiaires. L'analyse à la formulation modère ce risque au regard de l'intérêt des communautés pour les techniques d'aménagement Ces/Drs, du bon fonctionnement des Aglc et certains Le renouvellement récent des conseils communaux résultera en une fin subséquente de mandat pour l'ensemble des Cccavec le risque de perte partielle ou totale d'acquis et de mémoires institutionnelles locales construites au cours des 5 dernières années. Ce risque qui compromet la durabilité appellera de la part de PROGRES un effort de reconstitution, mais aussi de recherche d'alternatives permettant de garantir la continuité. D'une façon générale, Progres sera exposé à une série de risques lié au contexte politique et stratégique national, à l'environnement institutionnel. Ils sont également liés aux contraintes et facteurs structurels externes et aux dispositifs de mise en œuvre. En annexe 9, ces risques ont été identifiés, catégorisés et définis, puis classifiés par rapport à la probabilité de la survenance du risque et son impact. Les mesures d'atténuation ont été proposées sur la base des stratégies et activités prévues par Progres.

97. The FMAQ was not performed at design.

#### **I. Catégorie environnementale et sociale**

98. Sur le plan environnemental, PROGRES aura des effets positifs à la fois sur les ressources naturelles : (i) en diminuant les phénomènes d'érosion hydrique et éolien et en restaurant les zones dégradées par des ouvrages de Ces/Drs et leur consolidation biologique par l'agroforesterie et l'implantation de haie-vive ; (ii) en formant les producteurs et les Adl sur la fertilisation organique et les techniques agricoles ; (iii) en renforçant les capacités des Aglc. Le projet facilitera le suivi des ressources à l'échelle villageoise et communale, respectivement par les technologies d'imagerie locale et de Sig.

99. Sur le plan social, PROGRES aura des effets positifs sociaux (i) en protégeant les zones de cultures et diminuant ainsi les conflits agriculteurs-éleveurs ; (ii) en améliorant l'accès à l'eau pour le cheptel sur les axes de transhumance, diminuant le surpâturage et la divagation des animaux ; (iii) en s'assurant que les ménages les plus vulnérables bénéficient des filets sociaux Himo mais également d'un accès pérenne au terres restaurées et ainsi diminuer les phénomènes d'exode saisonnier ; (iv) en améliorant l'accès à l'eau potable et ses effets sanitaires dans le cadre de la planification communale.

100. Les effets négatifs potentiels du PROGRES seront limités à l'augmentation des conflits pour l'accès aux terres restaurés, et l'augmentation de l'usage des produits phytosanitaires à la suite de l'intensification agricole. Ils seront évités ou atténués. La catégorie environnementale du projet est évaluée à B.

#### **J. Classification du risque climatique**

101. Les prévisions climatiques montrent (i) une augmentation moyenne de la température de +2.1°C sur l'ensemble du pays à l'horizon 2050 ; (ii) Une baisse du volume annuel des précipitations de 20% ; (iii) l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes de sécheresses, d'inondation et de perturbation de la répartition saisonnière des précipitations<sup>[1]</sup>. Les impacts sur les cultures pluviales sont la baisse des rendements voire la perte des récoltes. La baisse de production des cheptels voire la perte de têtes de bétail sera accentuée par les sécheresses récurrentes, la rareté et l'éloignement des espaces pastoraux et des points d'eau.<sup>[2][3]</sup>

102. PROGRES renforcera les capacités d'adaptation des petits producteurs et éleveurs (i) en augmentant les productions agricoles, via une meilleure gestion des eaux et la formation aux techniques agricoles traditionnelles d'adaptation ; ii) en améliorant l'accès aux eaux souterraines pour les utilisations domestiques et pastorales ; iii) en sensibilisant et formant les acteurs locaux (Aglc, Adl, Ccc) sur les problématiques climatiques. PROGRES soutiendra également les mesures d'atténuation climatique par l'intensification agroforestière des surfaces restaurées et la restauration progressive des écosystèmes. La catégorie de risque climatique est évaluée à « élevé ».

**103. A travers cet investissement climato résilient, le projet devrait contribuer à la mise au PANA (Programme d'Action National d'Adaptation aux changements Climatiques) et les Contributions Nationales Déterminées (CND) avec une réduction des émissions de GES de l'année cible (2030) par rapport aux émissions projetés à la même année dans le scénario du cours normal des affaires.**

**Le niveau de réduction visé en 2030 est de 22.3 % pour une réduction cumulée des émissions pour la période 2020-2030 : 33,56 Millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone.**

## 4. Exécution

### K. Cadre organisationnel

#### a. Gestion et coordination du projet

**104. Tutelle et coordination du projet.** La tutelle technique du projet sera exercée par le Ministère du développement rural. Il sera créé un Comité de pilotage (Cp), présidé par le Ministère de l'économie et des finances agissant en qualité du représentant de l'emprunteur. La composition du Cp s'inspirera de celle du PASK II et prévoira la participation des autres ministères impliqués<sup>[1]</sup>.

105. La coordination du projet<sup>[2]</sup> sera assurée par une Unité nationale établie à Nouakchott. Celle-ci sera appuyée en régions par trois antennes et deux bureaux de liaison de proximité (Blp) localisées à : (i) Kaédi pour les 3 Moughataas d'Aleg, Monguel et Mbout ; (ii) Kiffa doté de Blp Aleg pour couvrir les 4 Moughataas de Kankossa, Ould Yengé, Barkéol et Ghabou ; et (iii) Ayoun muni du Blp Néma pour le compte des 2 Moughataas de l'Est : Djiguenni et Kobény. Le positionnement des antennes et Bl a été ainsi défini pour optimiser la couverture géographique de manière à gagner en efficacité dans la mise en œuvre et la supervision sur le terrain. Conformément aux principes de mutualisation qui régissent l'approche-programme en gestation, PROGRES et PRODEFI partageront les mêmes espaces de travail à Nouakchott et sur le terrain, ainsi que certaines fonctions transversales à l'instar de la passation des marchés et du contrôle interne déjà opérationnels. Les manuels de mise en œuvre respectifs des deux projets décriront en détail les actions à mener afin de favoriser au maximum la synergie dans la mise en œuvre et s'assurer les plus grandes chances de succès dans l'atteinte des objectifs stratégiques du Cosop 2019-2024.

106. Dirigé par un coordonnateur<sup>[3]</sup>, le personnel de PROGRES comprendra<sup>[4]</sup>:

- Une équipe au niveau national composée d'une unité administrative et financière, d'une section technique de 4 experts spécialisés (Infrastructures, Agroéconomie et développement local, Gestion des ressources naturelles, Elevage), d'un spécialiste genre et d'une cellule de suivi-évaluation ;
- Trois équipes régionales pour les antennes et Bl comprenant des : (i) Assistants et techniciens régionaux spécialisés qui opéreront sous la supervision technique des experts au niveau national ; (ii) des assistants-comptables et assistants en suivi-évaluation relevant respectivement de l'unité administrative et financière et de la cellule de suivi-évaluation de la coordination nationale.
- Du personnel de soutien (chauffeurs, gardiens, agents polyvalents).

**107. Approche-programme en construction.** La mise en place d'un programme – pays a été conjointement initiée par le Gouvernement et le FIDA dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans l'allocation des ressources. Inscrite dans la Note stratégique 2016 – 2018, elle connaît un début de mise en œuvre avec le démarrage de Prodefi et devrait se traduire par la mise en place d'un certain nombre de fonctions partagées assurées par un pool d'experts (gestion administrative et financière, contrôle interne, passation des marchés, suivi-évaluation, genre-communication et gestion des savoirs) et la mutualisation de ressources et de logistiques. Avec deux fonctions transversales établies à date (passation des marchés et contrôle interne), il est à craindre que la mise en place complète de ce dispositif important ne soit encore différée pour longtemps. Le démarrage prochain de PROGRES fondé sur la complémentarité et la mutualisation des interventions avec PRODEFI, est une opportunité pour diligenter et parfaire la mise en place du dispositif prévu. Une feuille de route<sup>[5]</sup> été définie à cet effet et sera mise en œuvre sous la supervision de la tutelle avec une évaluation de sa progression à la revue à mi-parcours.

**108. Partenaires de mise en œuvre.** L'exécution de PROGRES reposera sur un ensemble de dispositifs d'appui à la mise en œuvre comprenant (i) la collaboration institutionnelle avec les services techniques de l'état (Ste) particulièrement en régions et avec les collectivités territoriales ; (ii) le partenariat stratégique avec les Ptfs et autres projets ; (iii) les prestations axées sur la performance avec des opérateurs d'appui technique et des Ong.

**109. Collaboration institutionnelle:** PROGRES officialisera la collaboration avec les directions de l'agriculture y compris le service du génie rural, de l'élevage et de l'environnement pour la mise en œuvre des activités de la première composante en rapport avec les aménagements, les protections des sites aménagés et les activités de renforcement des capacités des structures locales impliquées dans les processus. Le projet collaborera également avec la

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À L'EFFET D'APPUYER LES ACTIONS EN DIRECTION DES COMMUNES. La collaboration envisagée avec les Ste sera essentiellement opérationnalisée sur le terrain. Cette collaboration reposera sur les capacités opérationnelles des structures techniques concernées, lesquelles seront renforcées le cas échéant sur la base des résultats du diagnostic institutionnel que PROGRES réalisera au démarrage. Le projet collaborera également avec l'administration communale dans le cadre de son mandat réglementaire en rapport avec le développement local. Dans le cadre de cette collaboration, un échantillon de 6 communes sera sélectionné pour bénéficier du programme d'appui à la maîtrise communale proposé par PROGRES.

110. **Partenariats stratégiques:** La mise en œuvre de PROGRES s'inscrira dans les cadres de concertation officiels et ad hoc existants, et veillera à la planification concertée avec les autres intervenants dans le but d'assurer des interventions efficientes tout en évitant des doublons susceptibles de compromettre la bonne exécution des activités et une bonne implication des bénéficiaires. Les cadres de concertation placés sous l'égide et la présidence des walis sont ceux qui ont un caractère officiel et il importe de s'assurer d'articuler l'agenda de mise en œuvre du projet avec les exigences de la planification régionale. En parallèle, Progres coordonnera ses appuis avec ceux des projets aux interventions similaires : Il s'agit de Praps (Banque mondiale) en ce qui concerne l'aménagement des couloirs pastoraux et la construction des parcs de vaccination ; de Declic (Afd) et Pniddle (Banque Mondiale) à propos de l'appui à la décentralisation ; du Pam concernant la méthodologie de planification participative au niveau communautaire.

111. **Prestations axées sur la performance.** Le projet contractualisera avec des opérateurs spécialisés sur différents sujets dont les études techniques types Aps – Apd; faisabilité technique ; facilitation pour la mise en œuvre des champs-écoles-paysans ; la formation des acteurs (communes, Ccc, Coges, Aglc, Cva, Avb.). Le recours aux prestations extérieures spécialisées est une alternative motivée par la nécessité de garantir l'efficacité dans la mise en œuvre et de tirer profit du savoir-faire pour obtenir des résultats de qualité. A cette fin, PROGRES et PRODEFI partageront le cas échéant les fichiers de prestataires dont les états de services sont jugés satisfaisants.

#### b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

112. **Gestion financière.** L'analyse du dispositif de gestion financière du portefeuille montre que l'architecture actuelle répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (logiciel tom2, outils de gestion de qualité et personnel expérimenté). Cependant, un ensemble de mesures seront mises en place pour prévenir les risques susceptibles d'affecter la qualité de la gestion administrative et financière, et ainsi de satisfaire les exigences de qualité. Le respect des orientations proposées<sup>[1]</sup> contribuera à pallier le risque ré Ces mesures portent, entre autres, sur le redéploiement ciblé des ressources humaines qualifiées du Pask ii, le recrutement du personnel complémentaire par un bureau spécialisé en la matière, le rehaussement du seuil de compétences de la commission interne de passation des marchés du programme – pays et le suivi conjoint de la tutelle et du Fida par des missions d'appui.

113. L'application effective des modalités de mise en œuvre du manuel de procédures permettra d'améliorer la qualité de la gestion de Progres. Ces modalités incluent : (i) l'ouverture d'un compte désigné à la banque centrale et d'un compte d'opération par antenne destiné à faciliter les décaissements ; (ii) la préparation et l'approbation du Ptba du projet dans les délais requis ; et (iii) la soumission des rapports financiers trimestriels et du rapport.

114. **Passation des marchés.** Les réformes de 2012 et l'application du nouveau décret 126 du 02 novembre 2017 confirment le grand chantier de réformes en cours pour redynamiser le système de passation des marchés publics en Mauritanie. Cependant, les lourdeurs administratives du processus d'acquisition des biens et services limiteraient encore l'apport de ces réformes. Pour une meilleure performance, les projets du portefeuille Fida doivent être dotés d'un organe spécial de passation des marchés supérieurs aux plafonds réglementaires de compétences des Cimac conformément à l'arrêté 166/Pm du 19 mars 2018, qui confère cette option aux structures de gestion des projets. Le seuil sera déterminé en fonction des activités planifiées dans le plan de passation de marché (Ppm) et de la note argumentaire en cours de préparation.

115. **Gouvernance.** Selon l'indice de perception de la corruption (Ipc<sup>[2]</sup>, au titre de l'année 2017, la Mauritanie est classée à 143<sup>ème</sup> mondial sur 180 pays évalués. De façon spécifique, le risque de gouvernance pour le projet identifié est le processus d'acquisition des biens et services et la dotation en ressources humaines qualifiées. Ce faisant, plusieurs mesures seront proposées en vue de garantir un cadre de mise en œuvre adéquat aux objectifs fixés.

116. [1] Annexe 8 : Manuel de mise en œuvre

117. [2] Par Transparency International

118. **Gestion financière.** L'analyse du dispositif de gestion financière du portefeuille montre que l'architecture actuelle répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (logiciel tom2, outils de gestion de

qualité et personnel expérimenté). Cependant, un ensemble de mesures seront mises en place pour prévenir les risques susceptibles d'affecter la qualité de la gestion administrative et financière, et ainsi de satisfaire les exigences de qualité. Le respect des orientations proposées<sup>[1]</sup> contribuera à pallier le risque ré Ces mesures portent, entre autres, sur le redéploiement ciblé des ressources humaines qualifiées du PASK II, le recrutement du personnel complémentaire par un bureau spécialisé en la matière, le rehaussement du seuil de compétences de la commission interne de passation des marchés du programme – pays et le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA par des missions d'appui.

119. L'application effective des modalités de mise en œuvre du manuel de procédures permettra d'améliorer la qualité de la gestion de PROGRES. Ces modalités incluent : (i) l'ouverture d'un compte désigné à la banque centrale et d'un compte d'opération par antenne destiné à faciliter les décaissements ; (ii) la préparation et l'approbation du Ptba du projet dans les délais requis ; et (iii) la soumission des rapports financiers trimestriels et du rapport.

120. **Passation des marchés.** Les réformes de 2012 et l'application du nouveau décret 126 du 02 novembre 2017 confirment le grand chantier de réformes en cours pour redynamiser le système de passation des marchés publics en Mauritanie. Cependant, les lourdeurs administratives du processus d'acquisition des biens et services limiteraient encore l'apport de ces réformes. Pour une meilleure performance, les projets du portefeuille FIDA doivent être dotés d'un organe spécial de passation des marchés supérieurs aux plafonds réglementaires de compétences des Cimac conformément à l'arrêté 166/Pm du 19 mars 2018, qui confère cette option aux structures de gestion des projets. Le seuil sera déterminé en fonction des activités planifiées dans le plan de passation de marché (Ppm) et de la note argumentaire en cours de préparation.

121. Selon l'indice de perception de la corruption (Ipc<sup>[2]</sup>, au titre de l'année 2017, la Mauritanie est classée à 143<sup>ème</sup> mondial sur 180 pays évalués. De façon spécifique, le risque de gouvernance pour le projet identifié est le processus d'acquisition des biens et services et la dotation en ressources humaines qualifiées. Ce faisant, plusieurs mesures seront proposées en vue de garantir un cadre de mise en œuvre adéquat aux objectifs fixés.

## L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

### a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

122. Le système de suivi-évaluation (Sse) envisagé se réfèrera aux exigences de gestion axée sur les résultats et se conformera aux exigences du Gouvernement et du Fida afin d'aider à la prise de décision pour la performance du projet, du programme – pays dans son ensemble tout en contribuant au dispositif de suivi sectoriel.

123. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (Smro) développé par le FIDA. Le projet s'assurera de prévoir les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.

124. Le Sse sera adossé à un manuel et opérationnalisé avec un progiciel dynamique de gestion de bases de données susceptible de s'adapter à la mutation ultérieure vers un système unique pour le programme – pays. Il sera alimenté d'outils périodiques notamment les Ptba qui constituent la base de planification opérationnelle du projet, et les rapports périodiques d'avancement qui seront produits pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du Ptba sur une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports périodiques d'avancement consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

125. Pour l'efficacité du Sse du PROGRES, et sur la base des leçons apprises dans différents portefeuilles du FIDA, le personnel affecté au Sse bénéficiera dès la première année du programme de formation et de certification Prime récemment adopté par le Le programme de formation du personnel et de perfectionnement du personnel du projet intégrera le volet Prime avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation. Par ailleurs le projet aura recours à une assistance technique internationale pour l'aider à mettre en place le dispositif et à en assurer son appropriation par l'équipe dédiée.

126. *Apprentissage, gestion des savoirs et communication.* PROGRES développera dès le démarrage du projet un plan de gestion des savoirs et de communication. La gestion des savoirs reposera sur deux dimensions : collecte-analyse et diffusion. Une documentation sera créée sur les outils développés par le projet, les expériences réussies et les bonnes pratiques (fonctionnement effectif des Aglc/Coges, participation effective des femmes dans les structures de gestion, etc.).

127. Le projet s'attachera à intégrer dans le Progiciel du Sse une bibliothèque électronique qui permettra de stocker les différentes documentations à des fins d'utilisation interne. Cette bibliothèque sera alimentée par : (i) les produits de

gestion des savoirs développés, ainsi que (ii) tous les documents pertinents relatifs au projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les textes légaux et documents relatifs à la décentralisation, les manuels généraux et spécifiques de mise en œuvre, les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, et tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre.

128. Pour la communication à l'externe, PROGRES veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie : bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre, décideurs politiques
129. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le Ptba. PROGRES veillera à favoriser autant que possible les échanges avec le PRODEFI dans tout le processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Cette approche permettrait à termes d'initier la mutualisation de la fonction gestion des savoirs au niveau du portefeuille.

#### **b. Innovation et reproduction à plus grande échelle**

130. PROGRES est un projet de mise à l'échelle dont les principales innovations porteront sur : (i) la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la restauration des écosystèmes agropastoraux et la gestion des ressources naturelles ; (ii) la domestication du conseil en planification participative à travers l'émergence des facilitateurs endogènes au niveau des communes et des villages ; (iii) l'adoption à grande échelle des techniques et pratiques de production résilientes au changement climatique ; et (iv) la mise en place d'un système de gouvernance des infrastructures et équipements, axée sur la transparence et la reddition des comptes afin d'en garantir la viabilité et la pérennité.
131. La synergie et la complémentarité avec PRODEFI seront génératrices d'enseignements quant à l'approche stratégique combinant la gestion des eaux et des sols avec la promotion des filières à valeur ajoutée. La conception innovante de PROGRES élargira à terme les opportunités d'investissement dans le cadre de la diversification des filières promues par PRODEFI, en particulier la diversification vers des filières céréaliers, et contribuera à ouvrir les marchés aux segments de production qui dégageront des surplus pour la commercialisation lorsque l'intensité culturelle augmentera suite à la restauration des terres et à l'adoption des pratiques résilientes et performantes par les petits producteurs. La capitalisation des expériences de cette synergie PROGRES – PRODEFI facilitera l'identifier les innovations spécifiques susceptibles d'être mises à l'échelle.

### **M. Plans d'exécution**

#### **a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement**

132. Conçu pour prendre le relais du PASK II en mettant à l'échelle les acquis les plus probants, PROGRES devrait pouvoir démarrer ses activités rapidement, suivant une planification qui assure une transition sans rupture entre les deux projets. Cette transition couvre la période d'achèvement et de clôture du PASK II (mi-2019), et permettra d'anticiper les contraintes qui retardent la mise en œuvre. Un plan de prédémarrage est alors envisagé pour lever ces contraintes. Il requiert un accord conjoint Gouvernement – Fida pour son exécution prioritaire, car cette anticipation permettra de réaliser par ailleurs certaines conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Le plan de prédémarrage inclut : (i) le ciblage des villages dans les communes de la zone de concentration ; (ii) l'identification des 6 communes du programme-pilote d'appui à la maîtrise d'ouvrage ; (iii) l'étude d'identification des barrages à réhabiliter ; (iv) la revue institutionnelle des directions techniques départementales pressenties pour collaborer avec le projet et pour accueillir les antennes régionales et les bureaux de liaison ; (v) la mise en place de l'équipe technique du projet ; (vi) la mise à jour du guide de diagnostic participatif, du manuel d'opérations du Fic, du manuel de gestion administrative et financière, du manuel de suivi-évaluation; (vii) la préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du projet.

#### **Supervision, revue à mi-parcours et achèvement**

133. Les missions de supervision et de suivi seront assurées directement par le FIDA, avec la participation de la partie nationale, à raison de deux missions de supervision par an. La supervision de PROGRES sera régie par le nouveau système Orms informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de

supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

134. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année.

Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

135. La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PROGRES sur les groupes cibles ; et

permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

## Notes de bas de page

### Resumé

[1] National Agricultural Development Plan (Plan national de Développement Agricole)

[2] National Strategy for Accelerated Growth and Shared Prosperity (Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée)

[3] La mission était composée de : Haoua Sienta, Chargée de portefeuille du FIDA pour la Mauritanie, chef de mission ; Lazare Hoton, Chef de mission technique, Fao-Tcia ; Patrick Habamenshi, Spécialiste des institutions, FIDA; Issaka Oumarou, Spécialiste en ingénierie sociale et en gestion intégrée des territoires, Consultant ; Monique Trudel, Spécialiste approche territoriale et décentralisation, Consultante Tcia ; Sonia Andrianarivélo, Spécialiste du ciblage, du genre, et du suivi-évaluation , Consultante Tcia; Gabriel Boc, Economiste, Fao-Tcia ; Olivier Lasbouygues, Expert en Environnement, Gestion des ressources naturelles et changement climatique, Consultant ; Mariama Walet Mohamed Aly, Spécialiste en gestion financière et passation des marchés, Consultante. La partie nationale mauritanienne était représentée par Sylli Gandega, point focal du FIDA en Mauritanie ; Houssein Mejdoub, Directeur adjoint de la mobilisation des ressources et de la coordination de l'aide extérieure / Ministère de l'Economie et des Finances (DA/DMBRCR/DGIPCE/MEF) ; Mohamed Saleck Ould Hmeida, Directeur Adjoint des stratégies, de la coopération et du suivi-évaluation / Ministère de l'Agriculture (DA/DSCSE/MA) ; Isselmou Ould Abdatt, Directeur adjoint de la planification, de la coopération et du suivi-évaluation / Ministère de l'Elevage (DA/DPCSE/ME) ; les Unités de coordination PASK II et PRODEFI représentée par Ahmed Ould Amar, Coordinateur du PASK II ; et Abdelkader Mohamed Saleck, Coordinateur du PRODEFI ainsi que de leurs équipes respectives

[4] Plan national de développement agricole

[5] Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée

[6] La zone d'intervention de PROGRES comprend ainsi les 3 Wilayas de la zone du Fleuve : Brakna, Gorgol, Guidimakha ; et les 3 Wilayas de l'Est : Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi

[7] Ces/Drs : Conservation de l'eau et des sols/défense et restauration des sols.

### Contexte National

[1] La loi organique relative aux conseils régionaux a créé 6 régions regroupant les 12 wilayas et la communauté de Nouakchott comme suit : (i) Hodh el Gharbi et Hodh ech Charqui ; (ii) Assaba, Tagant et Guidimakha ; (iii) Gorgol, Brakna et Trarza ; (iv) Tiris Zemmour, Adrar et Inchiri ; (v) Communauté urbaine de Nouakchott ; (vi) Dakhlet Nouadhibou.

[2] Fmi, Octobre 2018

[3] De 3,5% en 2017, la croissance du Pib était de 2% en 2016 et 1,4% en 2015.

[4] Banque mondiale, *Rapport sur la situation économique en Mauritanie*, février 2018

[5] En 2015 le Commissariat à la sécurité alimentaire (Csa) et le Pam estimaient que 23,8% des ménages mauritaniens étaient en insécurité alimentaire, soit une progression de 7 points en une année (18,5% en 2014).

[6] Mauritanie Perspective sur la sécurité alimentaire juin 2018 à Janvier 2019 – FEWS NET - USAID

[7] Famine Early Warning System June 2018 - <http://fews.net/fr/west-africa/mauritania/food-security-outlook/june-2018>

[8] Plan national de développement agricole

[9] Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée

[10] Plan national d'adaptation

[11] Contribution prévue déterminée au niveau national

#### **Aspect particulier**

[1] Impacts des changements climatiques dans les régions méridionales de Mauritanie - REVUWI

#### **Justification**

[1] Medd, 2012

[2] « Intégrer la problématique du climat dans les programmes financés par le FIDA », aout 2016.

#### **B. Enseignements tirés**

[1] Economie des ressources en eau par des systèmes d'irrigation innovants, promotion de sources d'énergie décarbonnées, la gestion plus durable et qualitative du fourrage et des produits forestiers non ligneux, poulailleurs à système de refroidissement et aération, ombrières pour les pépinières précoces, semences adaptées

[2] Ces/Drs, cordons pierreux, diguettes filtrantes, seuil en gabion, zaï agricole, les microsystèmes d'irrigation, les systèmes de captage, exhaure et distribution d'eau

[3] En dehors du PASK II, on peut ainsi citer le Projet de Valorisation des initiatives régionales de croissance équitables (Vaincre) et le Projet d'appui aux administrations financières et économiques en Mauritanie (Pafiem) de l'Agence française de développement (Afd) ainsi que le Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'emploi des jeunes (Pniddle) de la Banque Mondiale.

#### **Objectif du Projet**

[1] Selon le Recensement général de la population et de l'habitat 2013 par l'Office national de la statistique (Ons), la taille moyenne d'un ménage en Mauritanie est de 6,1 personnes.

[1] Pour le détail des indicateurs, se reporter au cadre logique en annexe 1

[2] Selon le Recensement général de la population et de l'habitat 2013 par l'Office national de la statistique (Ons), la taille moyenne d'un ménage en Mauritanie est de 6,1 personnes.

#### **Composantes**

[1] Les calculs réalisés avec ExAct considèrent une période de réalisation de 20 années (6 années de mise en œuvre du projet et 14 années de capitalisation) afin de considérer la capitalisation des aspects agroforestiers. Le bilan ExAct estime 1 947 500 tonnes de CO<sub>2</sub>eq évitées ou séquestrées sur 20 ans. Toutefois, ce bilan se limite à 585 000 tonnes de CO<sub>2</sub>eq pour la durée du projet (6 ans).

[2] Le Dt est réalisé dans la composante 2 pour le compte des 2 composantes. Sa démarche est présentée dans la composante 2 et détaillée dans le manuel de mise en œuvre (volume séparé)

[3] Préfet

[4] Gouverneur

[5] Détaillé dans le chapitre ciblage du manuel mise en œuvre

[6] A l'instar de l'Aglc, le Cva locale dont le rôle est d'assurer un suivi endogène de la bonne mise en œuvre des activités ainsi que l'entretien des ouvrages

[7] Selon l'expérience du PASK II, l'appui du projet à la création des Aglc se serait heurté à des difficultés administratives qui n'ont pu être surmontées en dépit du respect des procédures en vigueur et des nombreuses démarches entreprises

auprès des autorités régionales. Le projet a dû contourner cette difficulté en optant pour la création des comités villageois d'aménagement.

[8] L'approche également s'inspirer de l'expérience marocaine "d'équipes métier" formées par le projet, qui crée des emplois ciblant des jeunes sur plusieurs années et les appuie dans la création d'entreprise de services écologiques.

[9] Les stations pastorales seront dotées de forages équipés de systèmes de pompage solaire et de réservoir d'eau connecté à des abreuvoirs

[10] Praps – [www.praps.mr](http://www.praps.mr)

[11] Zaï agricole, demi-lunes, semences améliorées, végétalisation des cordons pierreux, billons et sillons en courbe de niveau, agroforesterie, brise-vent, etc.

[12] Agroforesterie liée à *Faidherbia albida*, fosses fumières, compost et micro-fertilisation

[13] Biopesticides, lutte mécanique

[14] Haie-vive, agroforesterie pour valorisation des Pfnl, mise en place des pépinières

[15] Variété céréalière et maraîchère pour la décrue

[16] La stratégie de mise en œuvre par composante est détaillée dans le manuel de mise en œuvre (volume séparé)

[17] Le manuel de mise en œuvre détaille les activités de cette composante

## Plan de financement

[1] Cette avance pourrait être révisée selon les besoins réels en trésorerie. Ces besoins seront évalués sur la base des états périodiques de dépenses sur une période d'au moins une année et ce, à la demande de la tutelle.

[2] Les limites de la responsabilité fiduciaire du chef d'antenne et du comptable sont précisées dans le manuel de procédures administratives comptables et financières du PROGRES.

## Classification du risque climatique

[1] Giec – Troisième communication nationale 2014

[2] Indc - 2015

[3] Impacts des changements climatiques dans les régions méridionales de Mauritanie - Revuwi

## Gestion et coordination du projet

[1] L'arrêté 0099 du 20 janvier 2013 portant création du Comité de pilotage du PASK II a défini la composition suivante : Ministère du développement (Président du Cp) ; Direction de l'aménagement rural ; Direction de l'agriculture ; Direction de l'élevage ; Ministère des finances ; Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; Ministère de l'hydraulique ; Ministère en charge de la famille ; Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement original ; Ministère en charge de l'environnement et du développement durable ; Collectivités territoriales des zones-cibles ; Organisations rurales ; Organisations à caractère professionnel ciblées par le projet ; Partenaires techniques et financiers (cofinanciers et/ou partenaires de mise en œuvre) ; Projet (secrétariat).

[2] L'organigramme de PROGRES est présenté dans le manuel de mise en œuvre

[3] Les modalités convenues concernant le Coordonnateur du PROGRES et le processus de redéploiement du personnel technique du PASK II, arrêtées à la section n°57 de l'Aide-mémoire du 21 novembre 2018, sont partie intégrante de l'Accord de financement du PROGRES .

[4] Les termes de référence des différents postes de l'Unité de coordination sont proposés dans le manuel de mise en œuvre (volume séparé)

[5] Voir Manuel de mise en œuvre

## Gestion Financière

[1] Annexe 8 : Manuel de mise en œuvre

[2] Par Transparency International



Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Annexe 1: Cadre logique**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project

### Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité			
<b>Portée PROGRES</b>	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE du projet  SSE PROGRES  SSE PROGRES	Trimestrielle	Unité de coordination	Désagrégés par genre et âge (60% hommes, 40% femmes et 30% jeunes de 15-40 ans), et par filière autant que possible. La taille moyenne par ménage selon les statistiques nationales est de 6.1. Le double comptage avec PRODEFI sera considéré. Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO ex-SYGRI) Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, Avril 2017)		
	Membres des ménages		91500	183000						
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés					Trimestrielle	Unité de coordination			
	Ménages dirigés par une femme									
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	15000	30000						
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet					Trimestrielle	Unité de coordination			
	Femmes	0	6000	12000						
	Hommes	0	9000	18000						
	Jeunes	0	4500	9000						
	Personnes autres que les jeunes									
	Personnes autochtones									
	Personnes non autochtones									

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification	Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale				
<b>Objectif du projet</b> Améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier)	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique	Personnes				Enquête de référence, Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6 FIDA & Gouvernement  Contexte national favorable à la mise en œuvre du projet et à la discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes Déploiement effectif des dispositifs d'appui à la production vivrière et de services sociaux Contexte national favorable à la mise en œuvre du projet et à la discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes Déploiement effectif des dispositifs d'appui à la production vivrière et de services sociaux	
<b>Objectif de développement</b> Autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs	Ménages déclarant une augmentation de la production de 10% minimum	Ménages				Enquête d'évaluation des effets	Annuelle Unité de coordination  Environnement favorable pour accéder à l'information, au marché, etc	

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification	Hypothèses			
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale						
<b>Effet direct</b> Effet 1: La résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres face aux effets du changement climatique est renforcée	Surfaces mises en valeur après aménagements				SSE PROGRES  Calcul à base du logiciel FAO/Exact (L'outil de la FAO Carbon balance tool <a href="http://www.fao.org/3/a-i8075e">http://www.fao.org/3/a-i8075e</a> ) pourrait être utilisé	Semestrielle	Unité de coordination	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC N.B . La surface aménagée recouvre la portion de terre sur laquelle ont été réalisés les travaux tels les aménagements CES/DRS. La mise en valeur concerne les surfaces cultivées après aménagement. La régénérescence des surfaces aménagées intervient quelques années après la mise en valeur, et ne couvre pas la totalité des surfaces aménagées.		
	Surfaces mises en valeur	0	45	60		A mi-parcours et fin du projet	Expert environnement/changement climatique			
	3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé									
	Tonnes	0	292000	585000						
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique									
	Membres des ménages	0	10800	24000						
	Hommes									
	Femmes									
	Jeunes									
	Ménages									

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale			
<b>Produit</b> Produit 1.1: Les terres agro-pastorales sont restaurées	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination
	Superficie en hectares	0	5480	9500			
<b>Produit</b> Produit 1.2: Les capacités des acteurs dans la gestion durable des RN sont renforcées	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				SSE PROGRES	Semestrielle	Expert Changement Climatique
	Groupes soutenus	0	270	460			
	Paysans relais et facilitateurs formés à travers les champs-écoles paysans (CEP)				SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination
	Paysans relais et facilitateurs formés dans 44 CEP	0	1320	2250			
	AVB ou ADL formé en 12 CEP	0	286	286	SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination PROGRES
	Femmes et de jeunes alphabétisés (dont au moins 75% de femmes )						

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale			
	Femme (au moins 75%)		2700	4500			
	Jeunes	0	900	1500			
<b>Effet direct</b> Effet 2: L'accès des ruraux pauvres aux services socio-économiques de base et équipements communaux est amélioré	Infrastructures et équipements communaux/collectifs fonctionnel				SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination
	Infrastructures et équipements		80	90			
<b>Produit</b> Produit 2.1: Les capacités de planification et de gestion des acteurs au niveau local et communal sont renforcées	Villages/grappes de villages appuyés dans la réalisation de leur DT				SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination
	Villages/ grappes de villages	0	120	200			
	CCC et COGES renforcés				SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination
	CCC	0	96	143			
	COGES	0	80	545			
<b>Produit</b> Produit 2.2: Les infrastructures et équipements répondant aux besoins des communautés rurales sont construits	Infrastructures et équipements réalisés sur financement FIC				SSE PROGRES	Semestrielle	Unité de coordination
	infrastructures et équipements (FIC)	0	80	260			



Investir dans les populations rurales

## Mauritanie

---

### Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project

#### Rapport de conception

#### Annexe 2: Théorie du changement

Date du document: 06/11/2019

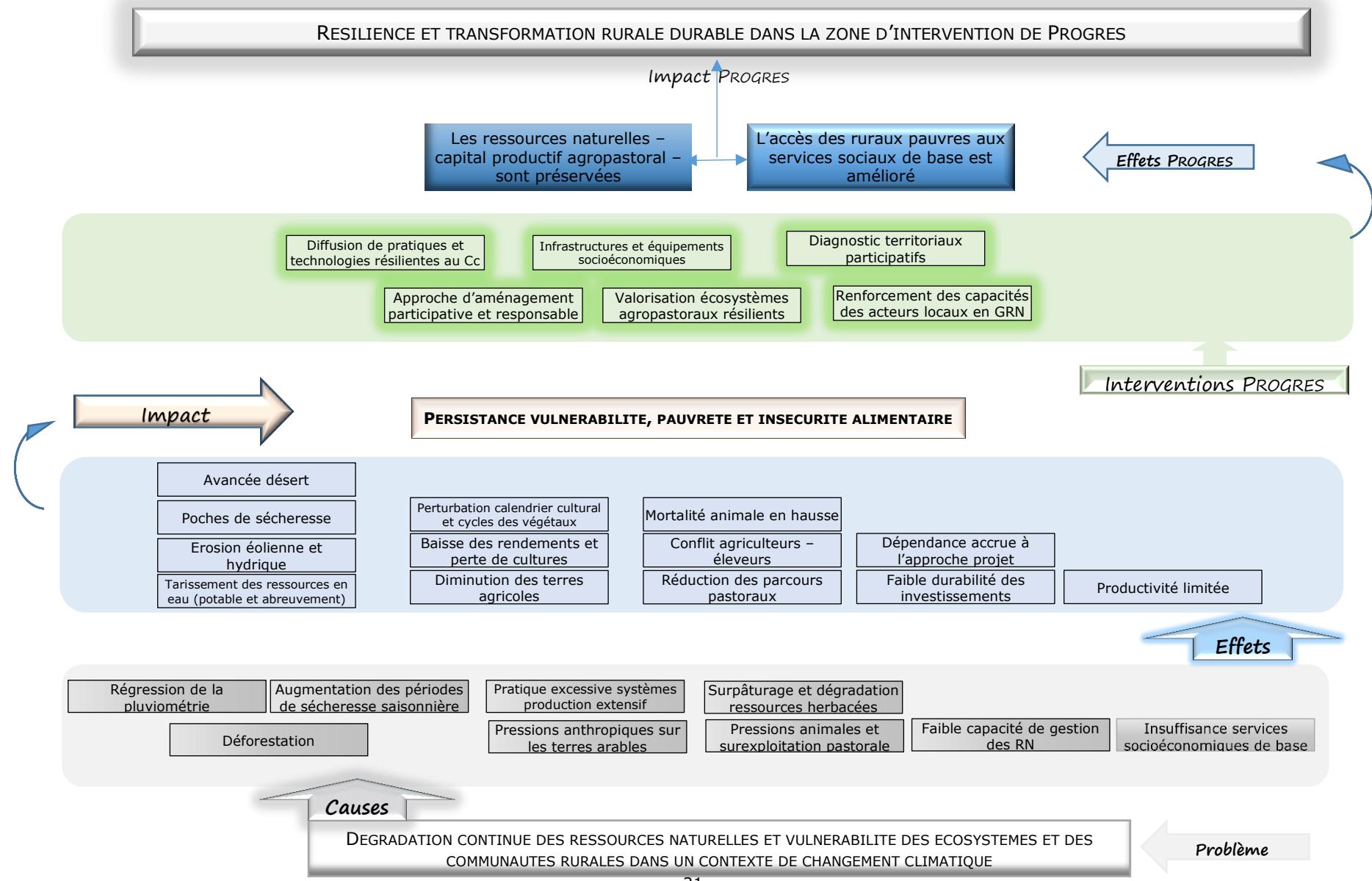
Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT**





Investir dans les populations rurales

## Mauritanie

---

### Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project

#### Rapport de conception

#### Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **ANNEXE 3 : COUT ET FINANCEMENT DU PROJET**

### **I. Introduction**

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du PROGRES, réalisée avec le logiciel Costab. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée d'exécution du projet, l'estimation des coûts, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des impôts et des devises dans la somme des coûts. La deuxième partie reprend les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement. Les tableaux des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes et sous-composantes du projet sont présentés à la fin du présent appendice.

### **II. Hypothèses de calcul des coûts**

2. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les calculs ont été effectués sur la base des principales hypothèses suivantes:

- La durée du projet est estimée à 6 ans. La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour avril 2019 et il est estimé que le projet pourrait démarrer ses activités au cours du dernier trimestre de 2019 et finir en Septembre 2025.
- L'estimation des coûts repose principalement sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PASK II et PRODEFI) en Mauritanie et d'autres partenaires dans le pays.
- Ce projet est dans une certaine mesure flexible, étant basé sur l'approche participative et le principe d'intervention à la demande, et les coûts estimés devront donc être considérés comme indicatifs par composante, sous-composante et activité. Bien que des quantités et des coûts unitaires soient parfois précisés dans les tableaux détaillés, il est plus utile de considérer en priorité le montant global prévu pour l'activité. Une planification plus précise et détaillée des activités se fera juste avant l'exécution du projet, notamment en fonction des demandes exprimées par le gouvernement et les bénéficiaires du projet et aussi issu de diagnostics territoriaux.
- Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils comprennent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée<sup>77</sup> (TVA) et les taxes directes. La part en devises du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet.
- Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, qui comprend les taxes, car ceux-ci représentent un coût réel pour le projet. Les coûts de base des produits et services importés comprennent les prix CAF<sup>78</sup>, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les prix unitaires des biens et services ont été saisis dans le Costab en partie en dollar des États-Unis (USD) et en partie en Ouguiya mauritanienne (MRU).

---

<sup>77</sup> Le taux actuel est de 16%.

<sup>78</sup> Coût assurance fret.

- Pour les frais de personnel, une grille de salaires a été préparée sur la base des projets en cours du FIDA, mais ajustée pour être alignée sur la grille des traitements des Nations Unies pour le personnel recruté sur le plan national (telle que pratiquée par d'autres donateurs dans le pays, en particulier la Banque mondiale).
- Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à faire face aux effets de l'inflation et de la dévaluation du taux de change entre l'Ouguiya mauritanienne et le Dollar des États-Unis. Elles sont calculées par le Costab sur la base des niveaux d'inflation aux niveaux national et international. Sur la base des données de la Banque centrale et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), il a été retenu un taux d'inflation de 4,5% au niveau local. Pour l'inflation au niveau international, il a été retenu un taux de 2,0% sur la base des prévisions de la Banque Mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires (« Manufactures Unit Value Index » / Muv).
- Les provisions pour imprévus physiques sont destinées à faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du projet. Elles sont exprimées en termes de pourcentage du coût de base et appliquées seulement pour les travaux (taux de 5% pour les grands travaux (barrages) et 3% pour les travaux CES/DRS).
- La mission a retenu le taux de 36 MRU pour 1 dollar des États-Unis dans l'estimation des coûts du projet. Ce taux est basé sur le taux de change officiel du MRU par rapport au USD lors la mission de conception. En prenant en considération les fluctuations historiques de ce taux de change et l'écart relativement important entre les niveaux de l'inflation au niveau national et au niveau international, il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du projet. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution.
- La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire Ic/Fod/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau 1 présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises.

**Tableau 1: Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses**

Catégories de dépenses	Imp. Physiques	Taxes <sup>79</sup> (% of total)	For. ex.
<b>Coûts d'investissement</b>			
Travaux	5%	0%	10%
Véhicules	0%	0%	80%
Equipements & Matériels	0%	0%	50%
Formations & Ateliers	0%	0%	25%
Consultations	0%	0%	50%
Biens & Services & Intrants	0%	0%	20%
Dons & Subventions	0%	0%	0%
<b>Coûts récurrents</b>			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Coûts de fonctionnement	0%	0%	25%

### **III. Coûts du projet**

---

<sup>79</sup> En réalité, une TVA de 16% (et dans certains cas, des autres taxes) est appliquée mais, dans le contexte du projet et des calculs effectués sur Costab cette TVA sera payée par les financiers.

3. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 1,80 milliards de MRU, équivalant à 50,00 millions d'USD. Les coûts de base sont de 1,53 milliards de MRU (42,56 millions d'USD). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 19,0 millions de MRU (0,54 million d'USD) et 247,0 millions de MRU (6,90 millions d'USD).

4. Les coûts de base du projet par composante (Tableau 2) se présentent comme suit: (A) Gestion durable des eaux et des sols : 0,79 milliards de MRU (22,0 millions d'USD), soit 52% du coût de base total, et (B) Equipements d'appui au développement local : 0,48 milliards de MRU (13,2 millions d'USD), soit 31% du coût de base total. La gestion et la coordination de PROGRES sont estimées à 0,27 milliards de MRU (7,4 millions d'USD), soit 17% du coût de base total.

**Tableau 2: Coût du projet par composante**

Components Project Cost Summary	(MRU Million)						Foreign Exchange	% Base Costs	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total			
<b>A. Gestion Durable des Eaux et des Sols</b>									
Aménagements des bassins de production	614	54	667	17,042	1,490	18,531	8	44	
Renforcement des acteurs en GRN	95	30	125	2,630	846	3,476	24	8	
<b>Subtotal</b>	<b>708</b>	<b>84</b>	<b>792</b>	<b>19,672</b>	<b>2,335</b>	<b>22,007</b>	<b>11</b>	<b>52</b>	
<b>B. Equipements d'Appui au Développement Local</b>									
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux	83	20	103	2,301	556	2,857	19	7	
Investissements socioéconomiques de base	368	4	372	10,210	116	10,326	1	24	
<b>Subtotal</b>	<b>450</b>	<b>24</b>	<b>475</b>	<b>12,511</b>	<b>673</b>	<b>13,183</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	
<b>C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet</b>									
Coordination et Gestion	193	20	213	5,371	558	5,928	9	14	
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	36	18	53	993	486	1,479	33	3	
<b>Subtotal</b>	<b>229</b>	<b>38</b>	<b>267</b>	<b>6,363</b>	<b>1,044</b>	<b>7,407</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>1,388</b>	<b>146</b>	<b>1,534</b>	<b>38,546</b>	<b>4,052</b>	<b>42,597</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	
Physical Contingencies	18	1	19	505	33	538	6	1	
Price Contingencies	238	9	247	6,606	259	6,864	4	16	
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>1,644</b>	<b>156</b>	<b>1,800</b>	<b>45,656</b>	<b>4,343</b>	<b>50,000</b>	<b>9</b>	<b>117</b>	

5. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA don pour un total de 18,96 millions d'USD, correspondant à 37,9% du coût total; (ii) FIDA prêt pour un total de 4,74 millions d'USD, correspondant à 9,5% du coût total; (iii) OFID pour un total de 9,0 millions d'USD, correspondant à 18,0% du coût total; (iv) FEM pour un total de 5,0 millions d'USD, correspondant à 10,0% du coût total; (v) le Gouvernement pour 5,3 millions d'USD, sous forme de participation au FIC et contribution aux frais salariales du personnel du projet, soit 10,6% du coût total; et (vi) les bénéficiaires pour 1,0 millions d'USD, soit 2,0% du coût total. Le gap financier de 6,0 millions d'USD, soit 12,0% du coût total, pourra provenir de la prochaine allocation FIDA (selon les conditions financières à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre.

**Tableau 3: Plan de financement du projet par composante**

Components by Financiers (US\$ '000)	FIDA Don												Local (Excl. Taxes)						
	Amount	%	Amount	%	FEM	Amount	%	OFID	Amount	%	Gap financement	Bénéficiaires	Gouvernement	Total	For. Exch.				
<b>A. Gestion Durable des Eaux et des Sols</b>																			
Aménagements des bassins de production	7,453	33.8	1,198	5.4	4,000	18.1	9,000	40.8	-	-	411	1.9	-	22,063	44.1	1,622	20,440		
Renforcement des acteurs en GRN	3,000	75.0	-	-	1,000	25.0	-	-	-	-	-	-	-	4,000	8.0	909	3,091		
<b>Subtotal</b>	<b>10,453</b>	<b>40.1</b>	<b>1,198</b>	<b>4.6</b>	<b>5,000</b>	<b>19.2</b>	<b>9,000</b>	<b>34.5</b>	-	-	<b>411</b>	<b>1.6</b>	-	<b>26,062</b>	<b>52.1</b>	<b>2,531</b>	<b>23,532</b>		
<b>B. Equipements d'Appui au Développement Local</b>																			
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux	3,282	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,282	6.6	593	2,689		
Investissements socioéconomiques de base	1,484	12.3	1,349	11.2	-	-	-	-	6,000	49.7	589	4.9	2,659	22.0	12,081	24.2	123	11,957	
<b>Subtotal</b>	<b>4,766</b>	<b>31.0</b>	<b>1,349</b>	<b>8.8</b>	-	-	-	-	<b>6,000</b>	<b>39.1</b>	<b>589</b>	<b>3.8</b>	<b>2,659</b>	<b>17.3</b>	<b>15,362</b>	<b>30.7</b>	<b>717</b>	<b>14,646</b>	
<b>C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet</b>																			
Coordination et Gestion	2,524	36.6	1,723	25.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,645	38.4	6,892	13.8	575	6,318
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	1,215	72.2	467	27.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,693	3.4	521	1,162		
<b>Subtotal</b>	<b>3,739</b>	<b>43.6</b>	<b>2,191</b>	<b>26.5</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,645	<b>30.8</b>	<b>8,575</b>	<b>17.1</b>	<b>1,095</b>	<b>7,479</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>19,958</b>	<b>37.9</b>	<b>4,738</b>	<b>9.5</b>	<b>5,000</b>	<b>10.0</b>	<b>9,000</b>	<b>18.0</b>	<b>6,000</b>	<b>12.0</b>	<b>1,000</b>	<b>2.0</b>	<b>5,304</b>	<b>10.6</b>	<b>50,000</b>	<b>100.0</b>	<b>4,343</b>	<b>45,656</b>	

6. La répartition des financements attendus de chaque financier par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 4: Financements par catégorie de dépenses**

**Expenditure Accounts by Financier**

(US\$ '000)	FIDA Don		FIDA Prêt		FEM		OFID		Gap financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Local (Excl. Taxes)			
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.			
<b>I. Investment Costs</b>																				
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	6,894	34.1	965	4.8	2,962	14.7	9,000	44.5	-	-	400	2.0	-	-	20,221	40.4	1,100	19,122		
B. VEHICULES	349	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	349	0.7	279	71		
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	208	19.8	-	-	845	80.2	-	-	-	-	-	-	-	-	1,053	2.1	508	545		
D. FORMATIONS & ATELIERS	4,317	79.2	308	5.7	827	15.2	-	-	-	-	-	-	-	-	5,452	10.9	1,277	4,175		
E. CONSULTATIONS	1,218	86.2	99	7.0	96	6.8	-	-	-	-	-	-	-	-	1,414	2.8	681	733		
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	823	81.7	87	8.6	98	9.7	-	-	-	-	-	-	-	-	1,007	2.0	188	820		
G. DONS & SUBVENTIONS	1,180	10.0	1,349	11.4	11	0.1	-	-	6,000	50.9	600	5.1	2,659	22.5	11,799	23.6	-	11,799		
<b>Total Investment Costs</b>	<b>14,990</b>	<b>36.3</b>	<b>2,808</b>	<b>6.8</b>	<b>4,840</b>	<b>11.7</b>	<b>9,000</b>	<b>21.8</b>	<b>6,000</b>	<b>14.5</b>	<b>1,000</b>	<b>2.4</b>	<b>2,659</b>	<b>6.4</b>	<b>41,297</b>	<b>82.6</b>	<b>4,033</b>	<b>37,264</b>		
<b>II. Recurrent Costs</b>																				
A. SALAIRES & INDEMNITES	3,052	41.4	1,671	22.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,645	35.9	7,368	14.7	-	7,368
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	916	68.6	258	19.3	160	12.0	-	-	-	-	-	-	-	-	1,335	2.7	310	1,025		
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>3,968</b>	<b>45.6</b>	<b>1,930</b>	<b>22.2</b>	<b>160</b>	<b>1.8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,645</b>	<b>30.4</b>	<b>8,703</b>	<b>17.4</b>	<b>310</b>	<b>8,392</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>18,958</b>	<b>37.9</b>	<b>4,738</b>	<b>9.5</b>	<b>5,000</b>	<b>10.0</b>	<b>9,000</b>	<b>18.0</b>	<b>6,000</b>	<b>12.0</b>	<b>1,000</b>	<b>2.0</b>	<b>5,304</b>	<b>10.6</b>	<b>50,000</b>	<b>100.0</b>	<b>4,343</b>	<b>45,656</b>		

7. La répartition des dépenses du projet par an se présente comme suit.

**Tableau 5: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses**

**Project Components by Year -- Totals Including Contingencies**

(US\$ '000)	Totals Including Contingencies							Total
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>A. Gestion Durable des Eaux et des Sols</b>								
Aménagements des bassins de production	233	3,102	5,358	5,119	4,705	3,449	96	22,063
Renforcement des acteurs en GRN	9	703	786	832	688	658	324	4,000
<b>Subtotal</b>	<b>242</b>	<b>3,804</b>	<b>6,144</b>	<b>5,951</b>	<b>5,394</b>	<b>4,107</b>	<b>420</b>	<b>26,062</b>
<b>B. Equipements d'Appui au Développement Local</b>								
Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux	32	480	820	773	602	367	207	3,282
Investissements socioéconomiques de base	8	64	3,676	3,840	4,012	480	-	12,081
<b>Subtotal</b>	<b>40</b>	<b>544</b>	<b>4,496</b>	<b>4,614</b>	<b>4,614</b>	<b>848</b>	<b>207</b>	<b>15,362</b>
<b>C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet</b>								
Coordination et Gestion	864	932	973	1,027	1,124	1,108	864	6,892
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	279	168	201	291	216	227	301	1,683
<b>Subtotal</b>	<b>1,143</b>	<b>1,099</b>	<b>1,174</b>	<b>1,318</b>	<b>1,340</b>	<b>1,336</b>	<b>1,165</b>	<b>8,575</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>1,425</b>	<b>5,447</b>	<b>11,814</b>	<b>11,883</b>	<b>11,348</b>	<b>6,290</b>	<b>1,792</b>	<b>50,000</b>
	<b>3%</b>	<b>11%</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>	<b>23%</b>	<b>13%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

## Tableaux des coûts détaillés

République Islamique du Mauritanie  
Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Équipement Communal et de Structuration des Produk

Table 1. Aménagements des bassins de production

Detailed Costs

Quantities	Unit	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Unit Cost (MRU)	Unit Cost (US\$)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)					Parameters (in %)								
												2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Rate	Exch.	Tax Rate	Gross	Other Accounts	Fin. Rule
<b>I. Investment Costs</b>																									
A. Consolidation /a																									
Mise en valeur biologique cordons pierreux /b	hectare	276	1,600	1,600	800	-	-	-	4,276	15	0	1	1	0	-	-	2	5.0	0.0	0.0	GR_DA	BENEF ( 100% )			
Protection (grillage) pour sites cordons pierreux /c	site	7	40	40	20	-	-	-	107	810,000	22,500	165	982	1,024	534	-	-	2,705	2.5	10.0	0.0	GR_DA	FIDA ( 95% ), BENEF ( 5% )		
Mise en valeur biologique "hale vive" /d	site	7	40	40	20	-	-	-	107	85,000	2,361	18	106	110	57	-	-	291	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FIDA ( 100% )		
<b>Subtotal</b>																									
B. Cordons pierreux																									
Sensibilisation sur CC et Agroforesterie /e	jour	-	44	86	86	84	74	-	374	3,500	97	-	5	9	10	10	9	-	42	0.0	25.0	0.0	FORMAT_DA	FEM ( 100% )	
CESD/RS étais en gabion /f	hectare	-	800	1,600	1,600	1,600	1,600	-	7,000	13,000	361	-	318	664	694	726	664	-	3,068	3.0	0.0	0.0	GR_DA	ORD ( 100% )	
Mar de valeur biologique cordons pierreux /g	hectare	-	800	1,600	1,600	1,600	1,600	-	7,000	15	-	0	1	1	1	-	-	4	5.0	0.0	0.0	GR_DA	BENEF ( 100% )		
Protection (grillage) pour sites cordons pierreux	site	-	20	40	40	40	36	-	175	810,000	22,500	-	491	1,024	1,068	1,113	1,016	-	4,712	2.5	10.0	0.0	GR_DA	FIDA ( 95% FOR 5, 0% FOR 2 ), BENEF ( 5% FOR 7 ), COF ( 0% FOR 5, 95% FOR 2 )	
Protection biologique (hale vive) et implantation graine ligneux	site	-	20	40	40	40	36	-	175	85,000	2,361	-	53	110	115	120	109	-	506	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
Soutien au GIE et AGLC pour motorisation (tricycle) /h	GE	-	2	2	2	-	-	-	5*	120,000	3,333	-	7	7	8	-	-	-	22	0.0	0.0	0.0	DONSUB_DA	FEM ( 50% ), BENEF ( 50% )	
Kit petit équipement	CV/A	-	60	-	-	-	-	-	60	2,000	56	-	3	-	-	-	-	-	3	0.0	50.0	0.0	ECMAT_DA	FIDA ( 100% )	
<b>Subtotal</b>																									
C. Soutis en gabion																									
CESD/RS étais en gabion /i	seuil	-	22	44	44	44	39	-	193	820,000	22,778	-	552	1,153	1,205	1,259	1,166	-	5,333	3.0	0.0	0.0	GR_DA	ORD ( 100% )	
Protection (grillage) pour sites de seuil /j	seuil	-	22	44	44	44	39	-	193	48,000	1,278	-	31	66	68	71	66	-	302	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FIDA ( 95% FOR 7 ), BENEF ( 5% FOR 7 )	
Protection biologique (hale vive)	site	-	22	44	44	44	39	-	193	48,000	1,333	-	33	68	71	74	69	-	316	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
Appui technique ponctuel	campagne	-	1	1	1	1	1	-	5*	300,000	8,333	-	9	9	10	10	-	47	0.0	50.0	0.0	CONSULT_DA	FIDA ( 100% )		
<b>Subtotal</b>																									
D. Réhabilitation de barrages																									
Butte d'identification des barrages à réhabiliter /k	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1*	900,000	25,000	25	-	-	-	-	-	-	25	0.0	50.0	0.0	CONSULT_DA	FIDA ( 100% FOR 5, 0% FOR 2 ), COF ( 0% FOR 5,100% FOR 2 )	
Etude /l	barrage	-	2	2	2	-	-	-	6*	270,000	7,500	-	17	17	18	-	-	-	52	5.0	10.0	0.0	GR_DA	ORD ( 100% )	
Réhabilitation de barrages /m	barrage	-	-	2	2	2	-	-	6*	2,705,400	75,150	-	-	175	183	190	-	-	548	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FIDA ( 95% FOR 7 ), BENEF ( 5% FOR 7 )	
Protection (grillage) pour sites /n	cuvette	-	-	2	2	2	-	-	6*	810,000	22,500	-	-	51	53	56	-	-	160	2.5	50.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
Protection biologique (hale vive) /o	cuvette	-	-	2	2	2	-	-	6*	42,000	1,167	-	-	3	3	3	-	-	9	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
<b>Subtotal</b>																		25	17	247	257	249	-	795	
E. Aménagement durable des écosystèmes et bassins de production maraîchers /p																									
Protection (grillage) pour périmètre maraîcher 1ha /q	site	-	20	20	20	20	20	-	80	128,000	3,556	-	78	81	84	88	-	-	331	2.5	10.0	0.0	GR_DA	FIDA ( 100% )	
Protection biologique (hale vive) /r	site	-	20	20	20	20	20	-	80	10,500	292	-	7	7	7	7	-	-	28	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
Schéma d'aménagement de mare	unité	-	-	1	2	-	-	-	3*	900,000	25,000	-	-	27	56	-	-	-	83	0.0	50.0	0.0	CONSULT_DA	FEM ( 100% )	
Etude de faisabilité	étude	-	-	1	2	-	-	-	3*	144,000	4,000	-	-	4	9	-	-	-	13	5.0	50.0	0.0	CONSULT_DA	FEM ( 100% )	
Contrat des travaux	unité	-	-	-	0.5	1.5	1	-	3*	288,000	8,000	-	-	5	15	11	-	-	31	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
Travaux d'aménagement des mares	unité	-	-	-	0.5	1.5	1	-	3*	504,000	140,000	-	-	88	266	185	-	-	536	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
<b>Subtotal</b>																		84	119	246	377	196	-	1,022	
F. Coulées pastorales																									
Forages pastoraux /r	unité	-	3	6	6	5	-	-	20	1,872,000	52,000	-	174	364	379	329	-	-	1,247	5.0	10.0	0.0	GR_DA	FEM ( 100% )	
Équipement d'exhaure solaire	unité	-	3	6	6	5	-	-	20	612,000	17,000	-	54	111	114	98	-	-	377	0.0	50.0	0.0	ECMAT_DA	FEM ( 100% )	
Abreuvoirs et raccordement des forages	unité	-	9	18	18	15	-	-	60*	253,800*	7,050	-	67	138	142	122	-	-	468	0.0	50.0	0.0	ECMAT_DA	FEM ( 100% )	
<b>Subtotal</b>																		294	412	635	550	-	2,092		
<b>Total Investment Costs</b>																		208	2,886	5,224	4,979	4,552	3,304	-	21,259
<b>II. Recurrent Costs</b>																									
<b>Total</b>																									

la 4 276 ha

b 300m moyen/ha, soit 600 graines par ha

c 10 cordons de 40ha en moyenne; coût de 1kg de jute à 30MRU, mais comme utilisation des déchets, on considère que la main d'œuvre de récolte est partagée en deux 50%; soit un total de 15MRU pour 600 graines et 1kg

d 10d de 40ha en moyenne; coût de 1kg de jute à 30MRU, mais comme utilisation des déchets, on considère que la main d'œuvre de récolte est partagée en deux 50%; soit un total de 15MRU pour 600 graines et 1kg

e avant la récolte des cordons pierreux (1HJ par site) pour STA, STEDO, STE - pour les types d'aménagements

f installation d'épandage d'AGLC ou GE pour l'apport des pierres, le coût HMO

g 300m moyen/ha, soit 600 graines par ha

h 1 x nombre de Moughataas; dans contrat directement

i moyenne de 100m et 12ha de cuvette

j Site de taille moyenne de 12ha (hypothèse faites sur les données de PASK II); coût au mètre linéaire 290MRU, donc: 1600ml soit : 46 400 MRU et 30% de contribution bénéficiaire sur la main d'œuvre (gravier, sable et construction), soit 5% contribution sur t

k 4 276 ha

l 400ha de prédémarre

m Antenne Kiffa, NE: entente foncière, AT socio

n y compris bureau de contrôle

o 40ha en moyenne

p 40ha en moyenne

q synergie PRODEB

r y 1ha soit 400m de clôture: avec coût au mètre linéaire de 290 MRU: 116 000 MRU

s étude, château d'eau et bureau de contrôle

t 4000 USD pour 500ha 4 mois, 1 Moughataas













Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Annexe 4: Analyse économique et financière**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

### **I. Introduction**

1. Cette annexe présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière de PROGRES. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse est basée sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PASK II, PRODEFI), de la Banque mondiale (PRAPS) et des autres partenaires en Mauritanie.

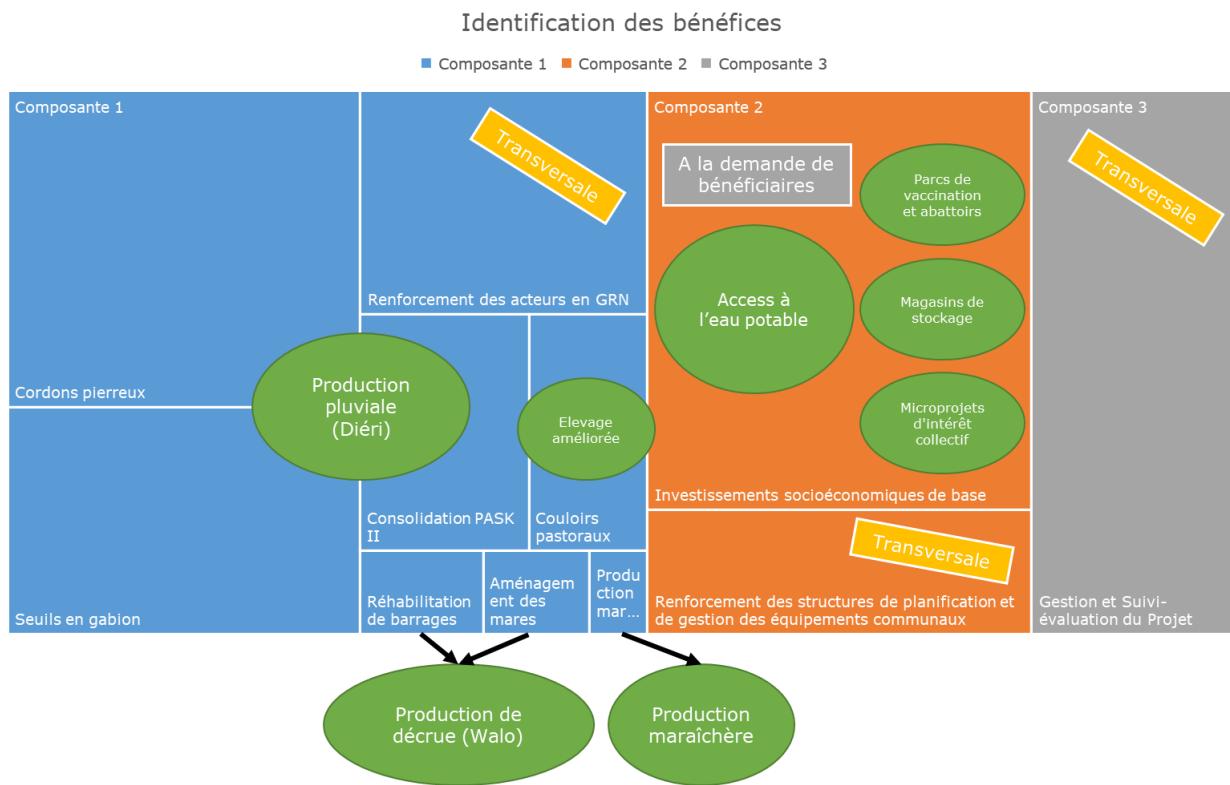
3. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales d'amélioration de la production pluviale et de décrue dans les bassins de production aménagées, y compris les couloirs pastoraux, et des bénéfices résultant des investissements socioéconomiques de base (surtout, l'accès à l'eau potable, parcs de vaccination, magasins de stockage, etc.). Conformément aux directives du FIDA pour les analyses économiques et financières (AEF), sept modèles de production ont été préparés: deux modèles pluviaux (Diéri) sur sites existants (sorgho et maïs associé avec niébé), deux modèles pluviaux (Diéri) sur nouveaux sites (sorgho et maïs associé avec niébé), deux modèles de décrue contrôlée (Walo) sur nouveaux sites (sorgho et maïs associé avec niébé), un modèle pour de maraîchage mixte, et quatre modèles pour les équipements communaux. Certains modèles secondaires ont été estimés en se basant sur les données de l'AEF effectuée lors de la revue à mi-parcours du PASK II.

4. Les résultats de l'analyse économique montrent que le PROGRES est un projet rentable: le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 14,5% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 544,5 millions de MRU, soit 14,2 millions d'USD. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation et que l'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus.

### **II. Identification des bénéfices**

5. L'identification des bénéfices a été basée sur l'analyse des principales activités et des principaux blocs de coûts (Figure 1). Pour la première composante, les principaux bénéfices découlent d'une production additionnelle et améliorée dans le système pluvial, grâce à la consolidation des activités du PASK II et des nouvelles activités CES/DRS, ainsi qu'au système de décrue, grâce à la réhabilitation des barrages et à l'aménagement des mares, ainsi que la production maraîchère en synergie avec PRODEFI et l'élevage amélioré grâce aux couloirs pastoraux. Pour la deuxième composante, les bénéfices sont variés et proviennent des investissements socioéconomiques de base (financées par le FIC) dans diverses activités telles que l'accès à l'eau potable, l'agriculture, l'élevage, etc. Les sous-composantes 1.2 et 2.1 - ainsi que la troisième composante - jouent un rôle transversal en veillant à ce que les investissements physiques se traduisent par une adoption par les bénéficiaires et une durabilité à long terme.

**Figure 1 : Identification des bénéfices**



### III. Analyse financière

6. L'analyse financière de PROGRES est basée sur la comparaison des flux financiers nets (produits – charges) obtenus dans la situation « avec projet » à ceux qui seraient obtenus dans la situation « sans projet ». L'analyse financière vise à évaluer l'impact des aménagements et de l'adoption des nouvelles pratiques proposées par le projet sur la situation financière des principaux bénéficiaires. Elle permet de s'assurer que le groupe cible aura des incitations financières suffisantes pour s'intéresser et participer aux activités du projet. En effet, les populations cibles ne participeront durablement aux activités du projet que si elles sont en mesure de faire face aux dépenses encourues grâce aux recettes générées et dégagent un bénéfice plus élevé dans la « situation avec projet » que dans la « situation sans projet ». La réalisation de cette analyse est d'une importance particulière d'autant plus que la participation du groupe cible constitue une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif de développement du projet. Un taux d'actualisation de 8% est utilisé, ce qui reflète le coût d'opportunité du capital, sur la base de l'expérience d'autres projets et discussions avec les bénéficiaires et les institutions de microfinance en Mauritanie.

#### 3.1 Méthodologie et hypothèses

7. *Prix financiers.* En Mauritanie, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Le prix retenu pour le sorgho est 20 MRU/kg, pour le maïs 15 MRU/kg, pour le niébé 30 MRU/kg et pour les produits maraîchers 15 MRU/kg (en moyenne), correspondant aux prix payés aux producteurs au départ de l'exploitation (prix bord-champ). Pour les principaux intrants agricoles, les prix retenus sont détaillés dans le fichier AEF. Les exploitations agricoles de la zone du projet utilisent surtout la main-d'œuvre familiale pour les tâches agricoles, qui a été estimée à la moitié (100 MRU/jour) du coût journalier de la main-d'œuvre salariée (200 MRU/jour). Les informations sur les prix

ont été obtenues au cours d'entretiens avec les producteurs pendant la mission. Il est important de noter que les prix peuvent varier sensiblement en cours d'année, notamment entre la période de récolte et la période de soudure.

8. *Budgets de cultures.* Pour apprécier la viabilité financière de la culture pluviale (*Diéri*) et la culture de décrue (*Walo*) dans les aménagements des bassins de production il a été élaboré des budgets de cultures sur une superficie théorique d'un hectare. Les spéculations retenues – à la base de statistiques agricoles et discussions sur le terrain – étaient le sorgho, le maïs associé avec niébé (en système de culture *Diéri* et *Walo*) et le maraîchage mixte. Pour le système *Diéri*, les modèles ont été développés séparément pour les sites existants et pour les nouveaux sites. Les budgets de cultures ont été élaborés pour une année dans la situation sans projet, en partant de l'hypothèse que les rendements et les charges d'exploitation resteraient à leurs niveaux actuels sans l'intervention du projet. Dans la situation avec projet, les budgets de cultures ont été élaborés sur plusieurs années, de façon à faire ressortir l'évolution graduelle des rendements après l'adoption des nouvelles technologies dont la maîtrise par les producteurs pourrait prendre un certain temps.

9. *La situation sans projet diffère selon le modèle.* Pour les modèles de production sur des sites existants, la situation sans projet reflète les rendements et les coûts actuels. Pour les modèles de production sur de nouveaux sites, la situation sans projet a été considérée comme nulle, étant donné que même une partie de la rémunération de la main-d'œuvre ne pourrait être quantifiée en l'absence de réelles opportunités de travail en milieu rural.

10. *Rendements.* Les rendements restent actuellement à des niveaux relativement bas à cause des sols dégradés avec fertilité réduite, des difficultés d'accès aux semences de qualité, de la faible utilisation des fertilisants (chimiques et organiques) et de la faible maîtrise des itinéraires techniques. Sur la base des données recueillies par la mission de formulation, les rendements moyens pour le système de culture pluviale (*Diéri*) sont de l'ordre de 450 kg/ha pour le sorgho, 428 kg/ha pour le maïs, et 353 kg/ha pour le niébé. Avec les améliorations proposées par le projet, les rendements moyens seraient de l'ordre de 600 kg/ha pour le sorgho, 550 kg/ha pour le maïs, et 450 kg/ha pour le niébé (augmentation moyenne de 30%). En système de culture de décrue contrôlée (*Walo*), les rendements moyens sont 659 kg/ha pour le sorgho, 776 kg/ha pour le maïs, et 500 kg/ha pour le niébé. Avec les améliorations proposées par le projet, les rendements moyens seraient de l'ordre de 800 kg/ha pour le sorgho, 1000 kg/ha pour le maïs, et 650 kg/ha pour le niébé (augmentation moyenne de 27%). Pour le maraîchage, les rendements proposés sont de l'ordre de 12-20 t/ha, selon la spéculation. Ces estimations sont basées sur les expériences des autres projets et sur les bonnes pratiques d'amélioration de rendement.

### **3.2 Résultats financiers**

11. Les indicateurs de profitabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. Tous les modèles ont des valeurs actuelles nettes (VAN) supérieures à zéro et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Pour les modèles de *Diéri*, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés se situe entre 2 280 MRU (63 USD) par ha par année et 5 000 MRU (129 USD) par ha par année. Pour les modèles de *Walo*, les résultats sont plus élevés, avec des revenus additionnels de 8 400 MRU (234 USD) par ha par année.

**Tableau 1 : Résumé de l'analyse financière**

	Culture pluviale - Diéri				Culture de décrue - Walo		Culture irriguée
	Sites existants		Nouveaux sites		Nouveaux sites		Sites existants
	Sorgho	Maïs- Niébe (associé)	Sorgho	Maïs- Niébe (associé)	Sorgho	Maïs- Niébe (associé)	Maraîchage mixte
Marge add./an (MRU)	2,602	2,280	5,001	4,525	8,434	8,425	71,599
Marge add./an (USD)	72	63	139	126	234	234	1,989
VAN (@8%, MRU)	14,877	13,057	30,972	28,119	54,295	53,533	325,757
VAN (@8%, USD)	413	363	860	781	1,508	1,487	9,049
B/C ratio	1.67	1.47	1.67	1.47	2.08	1.74	1.41

## **IV. Analyse économique**

12. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du projet en considérant l'économie nationale dans son ensemble. Cette analyse inclue donc en premier lieu les investissements au niveau des ménages/OP de nature privée et modélisés dans les modèles d'exploitation de l'analyse financière. En deuxième lieu, l'analyse considère également les avantages des investissements publics communaux, dont les investissements économiques de base et les microprojets collectifs. Ces investissements ne sont pas modélisés dans l'analyse financière car il s'agit de biens publics, mais ils ont néanmoins de nombreux avantages pour les ménages du projet qui sont quantifiés dans l'analyse économique. Compte tenu de sa complexité, le PROGRES a aussi d'autres d'avantages économiques qu'il serait difficile de quantifier dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique (TRI et VAN).

### **3.1. Méthodologie et hypothèses**

13. Comme l'analyse financière, l'analyse économique repose sur la comparaison entre la situation avec le projet et la situation sans le projet, le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel. Pour cette analyse, la méthodologie utilisée évalue les coûts et les bénéfices en se basant sur les prix financiers et, en deuxième lieu, réévalue ces prix pour mieux refléter les coûts d'opportunité pour la société (prix économiques). Un taux d'actualisation de 6% a été estimé sur la base des données financières sélectionnées et l'expérience d'autres projets et il a été utilisé comme coût d'opportunité économique du capital. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le projet (sauf lorsque la durée de vie attendue des investissements et leurs coûts élevés ne garantissent pas leur durabilité, comme par exemple l'infrastructure d'accès à l'eau potable).

14. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques, en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts, et en utilisant des facteurs de conversion spécifiques dans les budgets de cultures et les comptes d'exploitation. Pour les intrants taxés (petits outils, engrains, pesticides, équipements, etc.), un coefficient de conversion de 0,88 a été retenu en considérant que les prix financiers comportent au moins la TVA dont le taux normal est actuellement de 16%. Pour les autres biens et équipements utilisés et non-taxés, un coefficient de conversion de 1,00 a été retenu en considérant que les prix économiques sont les mêmes que les prix financiers. En ce qui concerne la main-d'œuvre, un facteur de conversion de 0,80 a été utilisé dans l'analyse, compte tenu de la grande disponibilité de main-d'œuvre dans les zones rurales de la Mauritanie.

15. L'analyse a également estimé le taux de change de référence (SER) de 38,3 MRU pour 1 USD et un facteur de conversion standard de 1.05, à la base des données de la Banque mondiale (WDI) concernant les importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante:

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M le volume des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X le volume des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations.

#### **4. 2. Analyse économique des investissements socioéconomiques de base**

16. A travers d'un Fonds d'investissement communal (FIC), le projet financerà, en fonction de la demande des bénéficiaires, environ 260 microprojets d'équipements communaux répondant aux besoins identifiés dans les diagnostics territoriaux. Étant donné que ces investissements sont axés sur la demande, l'hypothèse de la typologie des microprojets ne peut être estimée à ce stade que sur la base de l'expérience du Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC) du PASK II et des modifications apportées au ciblage de PROGRES. Quatre investissements principaux ont été sélectionnés pour cette analyse: infrastructure d'accès à l'eau potable, parcs de vaccination, magasins de stockage et microprojets d'intérêts collectifs.

17. *Accès à l'eau potable.* Le FIC devrait financer environ 150 infrastructures d'accès à l'eau potable, ce qui comprendra - dans des situations plus complètes - tout le coût des études géophysiques, des forages, de l'énergie solaire et du matériel de pompage, de connexion et des fontaines, pour un coût maximal de presque 2 millions de MRU (55 000 Usd). Sur la base de l'expérience du PASK II et des données recueillies sur le terrain, ce type d'investissement devrait générer une réduction significative (de 3 heures actuellement à 30 minutes par ménage et par jour) du temps nécessaire pour obtenir de l'eau, une tâche qui est traditionnellement effectuée par les femmes. Seulement 50% de cette réduction de temps peut être raisonnablement quantifiée aux prix du marché pour la main-d'œuvre comme bénéfice générée par l'investissement. Compte tenu de divers facteurs restrictifs dans les communautés bénéficiaires, le taux d'utilisation devrait commencer à 50% des ménages et atteindre un maximum de 75%, en supposant une communauté typique de 100 ménages. Pour chaque bidon de 20 litres, les utilisateurs paient une petite redevance de 0,5 UM, qui alimente un fonds du comité de gestion pour payer ses membres et disposer d'une provision de réserve pour l'entretien et les réparations. Sous ces paramètres, les points d'accès à l'eau potable sont très avantageux économiquement, comme indiqué dans le tableau 2:

Tableau 2 : Estimation des avantages liés aux points d'accès à l'eau

<b>Point d'accès à l'eau potable</b>		
	MRU	USD
Investissement initial	1 980 000	55 000
Bénéfices nets annuels	1 029 773	26 887
VAN Bénéfices additionnels (10 ans, @6%)	5 104 083	141 780
TRIE		76%

18. *Magasins de stockage.* Le FIC financerait également des équipements collectifs en appui à l'agriculture, en particulier des magasins de stockage, pour mieux valoriser la production additionnelle générée par les activités du projet. L'investissement typique pourrait être un magasin de stockage de 60 m<sup>2</sup> avec une capacité de 45 tonnes de céréales sèches et autres

produits. L'investissement comprendrait l'étude, les travaux de construction et l'équipement. L'unité serait utilisée environ 4-6 mois par an (afin de capitaliser sur l'augmentation du prix entre le moment de la récolte et celui où l'offre sera plus faible) et emploierait 2 personnes à mi-temps. Pour apprécier la viabilité de ce type d'investissement, il a été élaboré un modèle pour une unité de base. Dans la situation sans projet, les bénéfices et les coûts sont zéro, parce que aucun profit/arbitrage additionnel n'est fait sur l'activité de vente de céréales. Dans la situation avec projet, le modèle a été élaboré sur plusieurs années, en prenant en compte la maintenance du magasin et le remplacement des équipements le cas échéant. L'augmentation attendue des prix est estimée à 25%, tandis que les pertes pendant le stockage seraient de 5%. Ainsi, les magasins de stockage sont rentables (Tableau 3).

Tableau 3 : Estimation des avantages liés aux magasins de stockage

	Magasins de stockage	
	MRU	Usd
Investissement initial	900 000	25 000
Bénéfices nets annuels	165 535	4 322
VAN Bénéfices additionnels (10 ans, @6%)	471 184	12 302
TRIE		22%

19. *Parcs de vaccination.* Pour l'élevage, le FIC travaillerait en synergie avec le PRAPS de la Banque mondiale pour investir dans un total prévu de 30 parcs de vaccination. Couvrant entre un et trois villages, chaque parc devrait vacciner environ 1 000 animaux par an (50% d'ovins, 45% de caprins, 5% de bovins). Les avantages devraient être la réduction des pertes de bétail, compte tenu de l'amélioration de la santé animale. La diminution de la mortalité due à la vaccination est estimée à 1% (de 8% à 7% pour les ovins, de 10% à 9% pour les caprins, de 8% à 7% pour les bovins), aligné sur les paramètres de l'analyse PRAPS. Globalement, les parcs de vaccination génèrent des gains économiques positifs<sup>80</sup>.

Tableau 4 : Estimation des avantages liés aux parcs de vaccination

	Parc de vaccination	
	MRU	Usd
Investissement initial	360 000	10 000
Bénéfices nets annuels	55 000	1 436
VAN Bénéfices additionnels (20 ans, @6%)	275 951	7 205
TRIE		16%

20. *Microprojets d'intérêts collectifs.* Le projet financera également des microprojets d'intérêts collectifs, sur la base des expériences positives observées au cours de la mise en œuvre du PASK II. Étant donné que ces microprojets sont axés sur la demande, la présente analyse a utilisé une sélection de modèles élaborés lors de la revue à mi-parcours du PASK II afin d'obtenir une indication du rendement économique de ces activités. En général, les types de microprojets sélectionnés pour PROGRES ont des bénéfices économiques positifs (Tableau 5).

Tableau 5 : Estimation des avantages liés aux microprojets d'intérêt collectif

	Microprojets d'intérêt collectif	
	MRU	Usd
Investissement initial	720 000	20 000
Bénéfices nets annuels	151 270	4 202
VAN Bénéfices additionnels (10 ans, @6%)	434 115	11 334
TRIE (moyenne)		22%

21. *Couloirs pastoraux.* Bien que ne faisant pas partie du FIC, les couloirs pastoraux sont également un exemple d'investissement socioéconomique de base qui seront financés par le projet pour compléter l'approche d'aménagement de bassins de production dans la première

<sup>80</sup> Le modèle ici est conservateur et sous-estime les bénéfices des parcs de vaccination, car il ne prend pas en compte l'augmentation de la population de bétail.

composante. Malheureusement, la disponibilité des données est insuffisante pour élaborer un modèle complet permettant de caractériser les bénéfices que ces couloirs pastoraux généreront. En particulier, il existe peu d'informations sur le nombre et le type de bétail traversant chaque année ces couloirs. En outre, alors que les couloirs devraient permettre de réduire considérablement les conflits entre producteurs et éleveurs, il n'est pas possible à ce stade d'estimer ces bénéfices. Ainsi, pour les 20 corridors qui seront soutenus par le projet, il est estimé que l'accès à l'eau tout au long du trajet se traduira par des taux de mortalité plus faibles, de meilleurs poids pour les animaux et une valeur de marché supérieure. Une augmentation de 5% de la valeur animale a été incluse dans l'analyse pour refléter ces conditions améliorées. Le nombre de bétail par couloir a été estimé à 3 000 têtes (1 500 bovins et 1 500 ovins) par an et a été maintenu constant dans l'analyse. Globalement, les couloirs pastoraux génèrent des gains économiques positifs (Tableau 6).

Tableau 5 : Estimation des avantages liés aux couloirs pastoraux

Couloir pastoral	MRU	USD
Investissement initial	3 243 000	90 000
Bénéfices nets annuels	975 000	25 456
VAN Bénéfices additionnels (10 ans, @6%)	4 483 783	117 070
TRIE		51%

#### **4.3. Coûts et bénéfices économiques**

22. Les deux composantes du projet et la gestion et coordination ont été prises en compte dans le calcul du coût économique du projet. En outre, un coût récurrent de 20% du coût annuel moyen au cours du projet a été inclus pour les années 7-20, pour estimer le coût prévu pour le secteur public en vue de poursuivre l'appui technique. Les coûts économiques du projet ont été générés avec le logiciel Costab, qui déduit des coûts financiers, les taxes et les provisions pour hausse de prix puis applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du projet en devises. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques. Notamment, les investissements socioéconomiques de base (FIC) ont été déduits du coût du projet afin d'éviter une double comptabilisation, car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les modèles.

23. Le taux d'adoption pour les différents types d'activités de production a été estimé à 100%, compte tenu de l'importance accordée par le projet à la protection des bassins de production par grillages et haies vives. Comme mentionné ci-dessus, les points d'accès à l'eau potable devraient avoir un taux d'utilisation compris entre 50% et 75%, tandis que dans les magasins de stockage, environ 80% de la capacité totale seraient utilisés à moyen terme. Pour les activités d'appui à l'élevage, des taux d'adoption et d'utilisation conservateurs ont également été utilisés, notamment en supposant que le nombre de troupeaux reste constant au cours des 20 dernières années de l'analyse.

#### **4.4. Résultats économiques et analyse de sensibilité**

24. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 14,5% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 544,5 millions de MRU, soit 14,2 millions d'USD. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie, de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, et les effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires.

25. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Seulement dans l'hypothèse plus pessimiste d'une baisse des revenus de 30% ou une hausse des coûts de 50%, le taux de rentabilité économique serait inférieur au coût d'opportunité du capital et la VAN serait nulle ou négative. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du projet ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du projet diminueraient d'au moins 34% ou que le coût du projet augmenterait d'au moins 52%. Le tableau 6 présente les résultats des tests de sensibilité réalisés en lien avec les risques décrits dans le document de conception de projet (DCP).

Tableau 6: Résumé des analyses de sensibilité

Scénarios	TRIE	VAN (6,0%)	
		million MRU	million Usd
Cas de base	14.5%	544.5	14.2
Coûts +	10% 12.4%	439.6	11.5
Coûts +	20% 10.6%	334.6	8.7
Coûts +	50% 6.2%	19.8	0.5
Revenus -	10% 12.2%	385.1	10.0
Revenus -	20% 9.8%	225.7	5.9
Revenus -	30% 5.4%	-38.6	- 1.0
Bénéfices retardés d'1 an	11.8%	423.0	11.0
Bénéfices retardés de 2 ans	9.9%	308.3	8.0
Bénéfices retardés de 3 ans	8.3%	200.1	5.2
Bénéfices retardés de 4 ans	7.1%	98.0	2.6
Taux d'adoption -	10% 11.4%	349.2	9.1
Taux d'adoption -	20% 8.5%	159.9	4.2
Prix des productions -	10% 12.1%	380.1	9.9
Prix des productions -	20% 9.6%	215.7	5.6
Prix des intrants +	10% 13.7%	500.7	13.1
Prix des intrants +	20% 12.9%	456.8	11.9

## Résumé de l'analyse économique et financière

Mauritanie - Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES)

F I N A N C I A L	PRODUCTION					
	Crop models - net incremental benefits (MRU) Culture pluviale - Détri			Crop models - net incremental benefits (MRU) Culture de décrues - Valeo		
	Sorgho (Sites existants)	Maïs-Nébe (associé)	Sorgho (Nouveaux sites)	Maïs-Nébe (associé)	Sorgho (Nouveaux sites)	Maïs-Nébe (associé)
PY1	795	635	3,193	2,880	6,753	6,225
PY2	1,540	1,441	3,938	3,686	7,567	41,261
PY3	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	8,425
PY4	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	68,979
PY5	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	8,425
PY6	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	75,995
PY7	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	8,425
PY8	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	71,345
PY9	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	8,425
PY10	2,602	2,280	5,001	4,925	8,434	89,045
NPV (Local curr.)	16,986	15,336	42,151	41,529	68,506	71,926
NPV (USD)	472	426	1,171	1,154	1,903	1,998
FIRR (@8%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
B/C ratio	1.98	1.75	1.98	1.75	2.47	2.09
						1.41

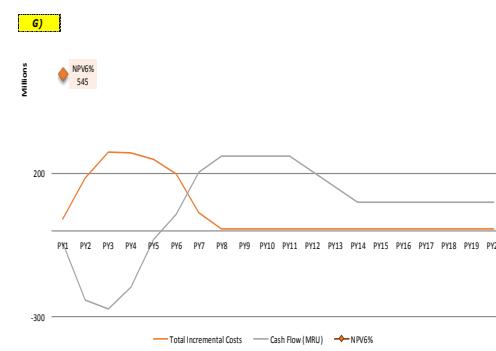
PROJECT COSTS AND INDICATORS FOR LOGFRAME					
TOTAL PROJECT COSTS (in million USD)		50	Base costs	42.6	PMU 8.3
Beneficiaries		185,840 people	30,067 Households		
Cost per beneficiary		269 USD x person	1,663 USD x HH	Adoption rates	100%
Components and Cost (USD million)		Outcomes and Indicators			
Gestion Durable des eaux et des Sols	26	La résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres face aux effets du changement climatique est renforcée			
d'Aide au Développement Local	15.7	Nombre de tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> évités ou L'accès des ruraux pauvres aux services socio-économiques de base et équipements communaux est amélioré			
Gestion et Suivi-évaluation du Projet	8.3	Pourcentage d'infrastructures et équipements communautaires/collectifs fonctionnel			

MAIN ASSUMPTIONS & SHADOW PRICES <sup>1</sup>					
FINANCIAL	Output	Av. Incremental Yields (%)	Price (in LC)	Input prices	
				Price (LC)	Price (LC)
	Sorgho	27%	29	Fertilizer	31
	Mais	29%	15	Pesticides	108
	Nébe	29%	30	Seeds	25
	Produits maraîchers	20%	15	Rural wage	200
ECONOMIC	Official Exchange rate (OER)	36	Discount rate (opportunity cost of capital)	8%	
	Shadow Exchange rate (SER)	38	Social Discount rate	6%	
	Standard Conversion Factor	1.05	Output conversion factor	1	
	Labour Conversion factor	0.8	Input Conversion factor	0.88	

<sup>1</sup> All prices expressed in Local Currency (LC). See definition and formulas in the INSTRUCTIONS

Hectares/units	BENEFICIARIES, ADOPTION RATES AND PHASING						Adoption rates
	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	
Consolidation des réalisations de PAS	138	800	800	400	2,138	0	4,276
							100%
Nouveaux aménagements CES/DRS	1,064	2,128	2,128	2,128	1,868	0	9,316
							100%
Bassins de production maraîchers - s	10	10	10	10	0	41	100%
Réhabilitation de barrages	0	80	80	80	0	0	240
Aménagement des mares	0	0	200	600	400	0	1,200
Couloirs pastoraux	3	6	6	5	0	0	20
Investissements socioéconomiques	0	80	80	80	20	0	260
							75%
	Nr of Targeted HH						30,067
	Adopting HH						28,993

SENSITIVITY ANALYSIS (SA)					
	Δ%	Link with the risk matrix	IRR	NPV (USD M)	
Base scenario			15%	14,20	
Project benefits	-10%	Etendue importante de la zone d'increment, taux durabilité des infrastructures équipements, impact du changement climatique.	12%	10,05	
Project benefits	-20%	Risque opérationnelle entre les projets PIA au niveau régional, dépendance et/ou communal	10%	5,88	
Project costs	10%	Risque synergie opérationnelle entre les projets PIA au niveau régional, dépendance et/ou communal	12%	11,47	
Project costs	20%	Risque synergie opérationnelle entre les projets PIA au niveau régional, dépendance et/ou communal	11%	8,73	
1 year lag in ben.		1 year lag in ben., 2 years lag in ben.	12%	11,03	
2 years lag in ben.		2019, faible concertation et manque de coordination entre les PTF	10%	8,04	
Output prices	-10%	Fluctuations des prix, vulnérabilité économique demeure	12%	9,91	
Output prices	-20%	Fluctuations des prix, vulnérabilité économique demeure	10%	5,63	
Input prices	10%	Fluctuations des prix, vulnérabilité économique demeure	14%	13,06	
Input prices	20%	Fluctuations des prix, vulnérabilité économique demeure	13%	11,91	
Adoption rates	-10%	Capacité limitée au niveau communautaire pour le pilotage de leur propre développement, capacité limitée du secteur public au niveau régional, dépendance et/ou communal	11%	9,11	
Adoption rates	-20%	Capacité limitée au niveau communautaire pour le pilotage de leur propre développement, capacité limitée du secteur public au niveau régional, dépendance et/ou communal	8%	4,17	





Investir dans les populations rurales

## Mauritanie

---

### Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project

#### Rapport de conception

#### Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**ANNEXE 5 : EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (SECAP)****Caractéristiques du paysage et questions principales (sociales, environnementales et climatiques)**Contexte socio-culturel

1. **Population.** La Mauritanie est un vaste pays sahélio-saharien. Sa population multiculturelle, à l'origine majoritairement nomade, s'est fortement sédentarisée ; elle a été estimée<sup>1</sup> en 2013 à 4 millions d'habitants avec un taux d'urbanisation de plus de 60 %. Les femmes constituent 52% de la population.
2. **Pauvreté.** En 2014, les seuils de pauvreté et de l'extrême pauvreté sont respectivement estimés par individu et par an à 16.944 MRU et 12.603 MRU. En termes de pauvreté monétaire, le niveau global de dépenses des ménages s'élève, en moyenne, à 173.794 MRU par an, avec un accroissement de 60,9% par rapport à la situation de 2008. Tandis que la part de la dépense alimentaire a chuté entre 2008 et 2014 passant de 57,8% à 47,9%, cette baisse a surtout favorisé les dépenses allouées aux deux secteurs de l'éducation et de la santé qui ont augmenté respectivement de 5,4% et 4,8% en 2014 contre 1% et 3,8% en 2008. Selon l'Epcv réalisé en 2014, l'incidence de la pauvreté est passée de 42% en 2008 à 31% en 2014 et la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu également des baisses respectivement de 5,1 et 2,8 % sur la même période.
3. L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas, permet de les classer en quatre groupes principaux dont le groupe le plus pauvre correspond aux wilayas du Guidimakha (33,9%), de l'Assaba (26,5%), du Brakna (24,6%), renfermant environ la moitié des extrêmes pauvres. La zone du projet est caractérisée par un niveau de malnutrition chronique élevé (Gorgol 30,0% ; l'Assaba 34,0% ; Guidimakha 32,7% ; Hodh el Garbi 38,7%)<sup>2</sup>.
4. **Indice de Développement Humain.** Pour l'ensemble de la période 1990-2017, on enregistre une moyenne annuelle de 0,46. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 39 % amenant en 2017 à la valeur la plus élevée de 0,52.<sup>3</sup>
5. **Objectifs de Développement Durable (ODD).** La Mauritanie est engagée dans l'atteinte des objectifs du développement durable définis lors de la conférence de Rio+20. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 intègrent de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques. PROGRES participera à l'atteinte des objectifs : éradication de la pauvreté (ODD 1) ; lutte contre la faim (ODD 2) ; réduction des inégalités (ODD 10) ; la lutte contre le changement climatique (ODD 13).
6. **Insécurité alimentaire.**<sup>4</sup> En début janvier 2015, 23,8% des ménages mauritaniens sont en insécurité alimentaire alors qu'il était de 18,5% en janvier 2014. Selon l'enquête FSMS (*enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages*) d'août 2017, 28% des Mauritaniens, soit 1.076.000 personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire, dont 5,7% (218.000 personnes) en insécurité alimentaire sévère. La majorité des ménages en insécurité alimentaire résident dans la zone agropastorale, la zone des cultures pluviales et dans la vallée du Fleuve Sénégal. La mauvaise pluviométrie en 2014 et ses conséquences sur la production agricole, l'élevage et la main d'œuvre agricole sont les premières causes de l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans toutes les zones du pays. Les ménages pauvres ruraux ont fait face en 2018 à une période de soudure plus longue et plus difficile qu'en année moyenne, depuis janvier (au lieu de mars/avril), en raison d'importants déficits de production agricole et de pâturages, ainsi que des difficultés d'accès à l'eau et aux revenus<sup>5</sup>. Les taux de malnutrition aigüe globale (MAG)

<sup>1</sup> RGPH 2013<sup>2</sup> OMS 2011<sup>3</sup> Université de Sherbrooke - 2018<sup>4</sup> Enquête de suivi de la sécurité alimentaire (Fsms) Mauritanie – février 2015, données collectées en décembre 2014 - PAM<sup>5</sup> Mauritanie Perspective sur la sécurité alimentaire juin 2018 à Janvier 2019 – Fews NET - USAID

ont bondi pour l'année 2018, en particulier dans le Guidimakha et le Hodh Chargui avec des taux respectifs de 17% et 13 %.<sup>6</sup>

7. **Foncier.**<sup>7</sup> La tenure foncière en Mauritanie repose sur deux systèmes i) la tenure foncière coutumière et ii) la tenure foncière dite moderne.

- La tenure foncière coutumière collective dite « traditionnelle ou ancestrale ». La tenure coutumière repose sur trois principes essentiels qui sont : i) l'inaliénabilité absolue des droits sur des terres effectivement mises en valeur, ii) l'égalité des droits des membres de la communauté en matière d'accès et d'usage des réserves foncières, et iii) le libre accès aux ressources sur les parcours pastoraux. Les communautés ont donc des domaines au sein desquels les individus ont des droits qui varient selon la place de chacun dans la hiérarchie sociale. L'individu peut obtenir : (i) soit une parcelle des terres communautaires à cultiver durant toute sa vie, (ii) soit une parcelle de culture derrière barrage qui lui est destinée chaque année, (iii) soit un terrain sur les réserves communautaires qu'il défriche, constituant ainsi un droit d'appropriation.
- Tenure foncière dite moderne. En zone rurale, le transfert par l'Etat de son domaine privé s'effectue en trois étapes : (i) la concession rurale provisoire qui donne au bénéficiaire la priorité sur le terrain, pourvu qu'il réalise le programme qu'il a détaillé dans sa demande. ; (ii) la concession définitive est acquise après réalisation par le concessionnaire provisoire des conditions de mise en valeur figurant à l'acte de concession ; (iii) le Titre foncier (TF) est l'acte ultime de transfert de la propriété. Il a la même valeur que le titre foncier en zone urbaine.

8. **Les formes de tenue foncière précaire.** La coexistence dans les mentalités de deux systèmes juridiques (droit ancestral et droit dicté par la volonté de l'Etat) engendre de nombreuses formes de tenue foncière précaire à en juger par les lois officielles en vigueur dans le pays. Ces tenures peuvent revêtir les formes suivantes : (i) prêt de terre qui peut être consenti par une communauté au profit d'une personne ou d'une autre communauté ; (ii) bail qui consiste à amodier des terrains à des communautés ou à des individus, moyennant une somme exprimée en monnaie ou en céréales ; (iii) contrat d'affermage traditionnel ou *mouzaraa* qui consiste à autoriser un cultivateur sans terre ou ayant peu de terre par rapport à ses besoins, à cultiver un terrain suivant certaines conditions ; (iv) l'occupation irrégulière du domaine privé de l'Etat en zone urbaine aussi bien qu'en zone rurale obéit aux mêmes conditions. Elle donne tacitement une sorte de droit de préemption en cas de régularisation ou de restructuration du quartier ; (v) l'occupation anormale privative du domaine public urbain, routier, ferroviaire ou maritime, accorde à l'occupant des droits, notamment en cas de déguerpissement avant le délai fixé par la convention ou l'autorisation de l'autorité publique.

9. **Les Femmes dans le système foncier.** En Mauritanie, l'obstacle principal à l'acquisition d'une propriété foncière pour une femme réside dans les coutumes en matière de succession qui favorisent l'homme. En milieu rural, les femmes accèdent de plus en plus à la terre mais de façon collective, par le biais des associations ou coopératives d'exploitation. De manière générale, les lois régissant le foncier de la période coloniale à nos jours sont « sexuellement neutres ». Cependant les pratiques en zone rurale sont diverses. Les femmes héritent la terre de leurs parents depuis le milieu du 18ème siècle. Mais en réalité, les femmes n'héritent pas des terres familiales et des indemnités compensatrices en biens meubles leur sont versées. Cette pratique ainsi que le maintien des terrains familiaux en indivision visent à limiter leur morcellement à la suite des successions. On ne répartit pas la terre mais la récolte, pour maintenir la solidarité de la famille, tout en tenant compte de la nécessité d'une division du travail en son sein.

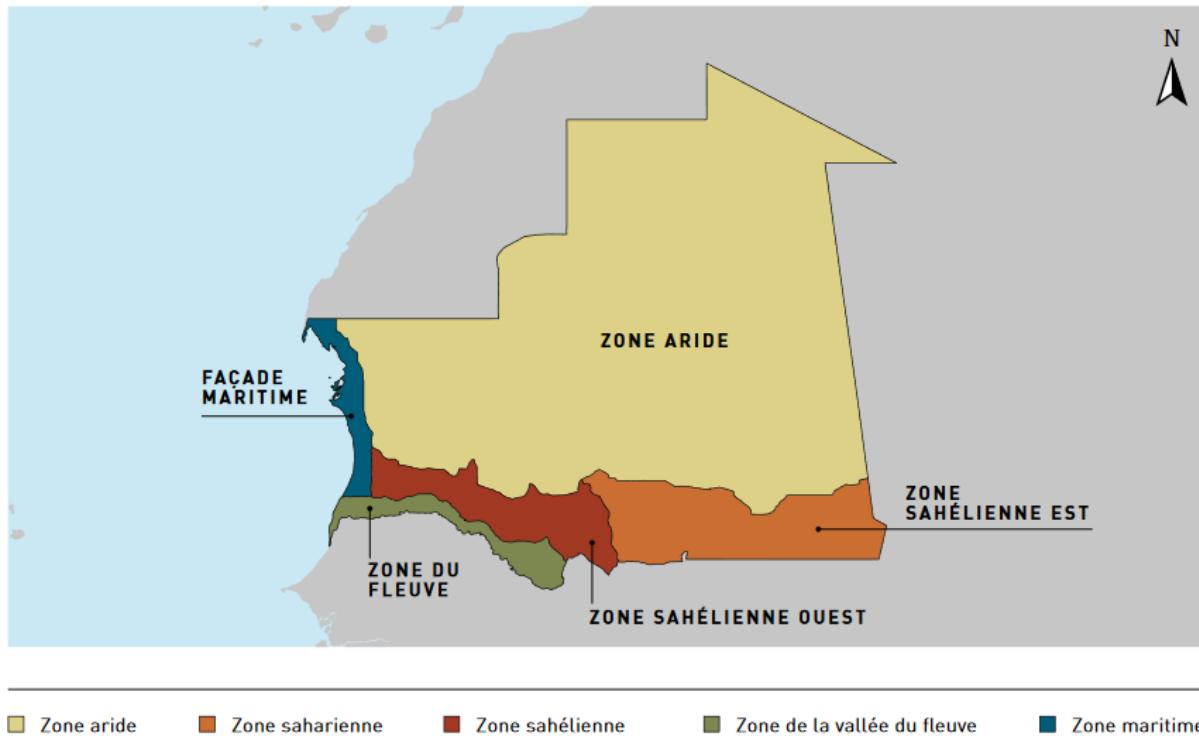
- Ressources naturelles et leur gestion

<sup>6</sup> Famine Early Warning System June 2018 - <http://fews.net/fr/west-africa/mauritania/food-security-outlook/june-2018>

<sup>7</sup> Contribution à l'Amélioration de la politique foncière en Mauritanie à travers l'usage du Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) – 2014 – Banque Mondiale

10. **Zones agroécologiques et systèmes de production.** PROGRES intervient dans les zones sahéliennes Ouest et Est (pluviométrie annuelle comprise entre 200mm et 400mm) ainsi que dans la zone du fleuve.<sup>8</sup>

**Figure : Zones agroécologiques de Mauritanie**



Source: Stratégie de Développement du Secteur Rural, horizon 2025

11. **Systèmes agricoles.** En Mauritanie, le potentiel de terre agricole est estimé à 513 000 ha, tous systèmes de culture confondus. PROGRES appuiera trois types de systèmes de production : i) extensifs pluvial ou « diéri » d'un potentiel national de 250 000 ha soit 49% ; ii) culture derrière barrage et bas-fonds d'un potentiel national de 60 000ha soit 12% ; iii) cultures de décrue naturelles ou contrôlée du Walo pour un potentiel de 40 000ha soit 8%.

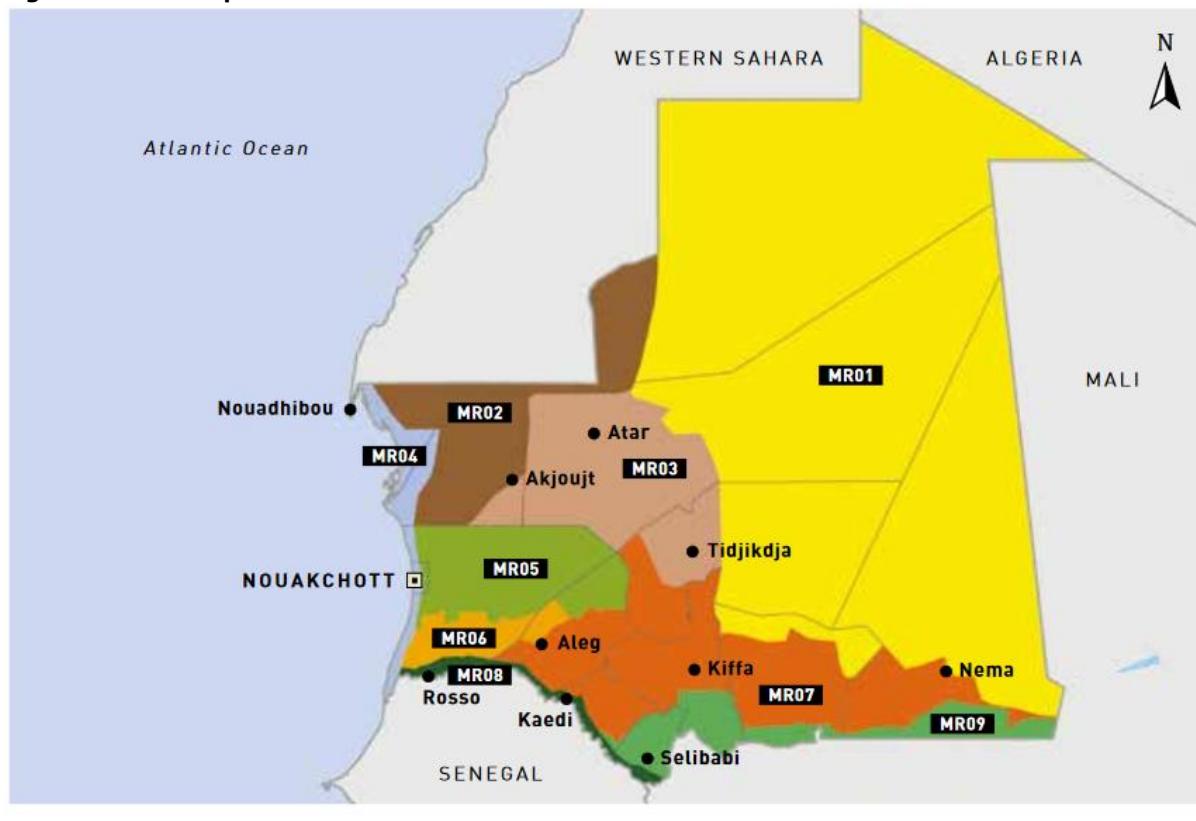
- Le système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri » qui se situe au niveau des zones non inondables dont les surfaces cultivées varient beaucoup selon la pluviométrie. Ce système existe dans toutes les zones écologiques mais dans une moindre mesure dans la zone maritime. Les spéculations pratiquées sont essentiellement le sorgho, le mil et le maïs ainsi que d'autres cultures associées (niébé, pastèques, courges, oseille de Guinée). Les semis sont effectués dès les premières pluies (juin-juillet) et la récolte a lieu entre octobre et décembre selon le cycle de la variété. Les superficies cultivées annuellement au niveau de ce type de cultures sont tributaires de la pluviométrie donc très variables d'une année à l'autre. Elles ont oscillé de 140 005 ha en 1995-1996 à 63 517 ha en 2002-2003, 203 837 ha en 2010-2011, 60 504 ha en 2011-2012, 208 384 ha en 2012-2013 et à 111 489 ha en 2014-2015.
- Le système de culture derrière barrages et bas-fonds qui est pratiqué dans les zones d'accumulation des eaux de pluies locales avec des surfaces cultivées très variables selon la pluviométrie. Les rendements et les productions sont également influencés par la qualité des infrastructures et de protection des cultures. Les semis sont effectués à partir d'octobre et la récolte a lieu en février. Les principales spéculations de ce type de culture sont le sorgho, le maïs et les légumes. Ainsi, les superficies cultivées (sorgho et

<sup>8</sup> Etude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord – Pays focus Mauritanie – CIRAD – CIHEAM – IAMM – FAO - 2017

maïs) sont passées de 14 069 ha en 1996-1997 à 17 317 ha en 2001-2002. De 2003-2004 à 2008-2009, les superficies emblavées pour le système de culture derrière barrages et bas-fonds sont passées de 17 307 ha à 50 000 ha. En 2014-2015 le nombre d'ha cultivés était de 39751 ha. Tributaires aussi des mêmes conditions, les productions ont connu une évolution en dent de scie : 4 100 t de sorgho et maïs en 1996-1997 contre 8 788 t en 2002-2003 pour ces deux spéculations. Pour ce type de culture, toutes spéculations confondues, les productions sont passées de 17 629 t en 2003-2004 à 33 925 t en 2008-2009 et 25 452 t en 2014-2015.

- Le système de culture de décrue naturelle et de décrue contrôlée (walo). Ce système comprend : le Falo qui est localisé au niveau des berges du fleuve inondé annuellement, les zones de dépression et les plaines dont le niveau d'inondation varie d'une année à l'autre et la décrue contrôlée située au niveau des zones où l'inondation est assurée par la construction de barrages pour diriger, concentrer et retenir l'eau. Les superficies cultivées en décrue naturelle sont marquées par une grande variation d'une année à l'autre avec une tendance générale à la diminution. Ainsi, les superficies mises en valeur sont passées de 15 940 ha en 1996-1997 à 28 457 ha en 1999-2000, 3646 ha en 2000-2001, 14 777 ha en 2009-2010 et 3965 ha en 2014-2015. Les productions ont suivi la même tendance à l'irrégularité interannuelle.

**Figure : Zones écopastorales de Mauritanie**



■ MR01 - Élevage pastoral nomade	■ MR02 - Élevage et activités minières	■ MR03 - Économie d'oasis, oueds et élevage
■ MR04 - Pêche littorale	■ MR05 - Élevage et commerce	■ MR06 - Élevage pastoral transhumant
■ MR07 - Agropastoralisme	■ MR08 - Agriculture irriguée de la vallée du fleuve Sénégal	■ MR09 - Agriculture pluviale

Source: FEWSNET <http://www.fews.net/west-africa/mauritania/livelihood-zone-map/january-2014>

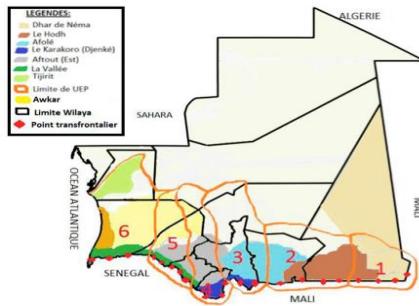
12. **Systèmes pastoraux.** L'élevage représente 80% du PIB du secteur agricole et comptait en 2009 plus de 1.700.000 bovins, 1.350. 000 camelins, 8.300.000 ovins et 5.500.000 caprins<sup>1</sup>, 3.4 millions de volailles locales, 250.000 asins et 63.000 équins.<sup>9</sup> Le

<sup>9</sup> Direction Elevage - 2009

potentiel pastoral est estimé à 13 848 000 ha soit environ 14 % de la superficie totale du pays. Sur la zone d'intervention de PROGRES, trois systèmes pastoraux sont présents : i) les systèmes pastoraux nomades ; ii) les systèmes pastoraux et agro-pastoraux transhumants ; iii) systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture.

- Les systèmes pastoraux nomades. Les principaux animaux de ce système sont les chameaux et les chèvres. Il est caractérisé par une grande mobilité. Les mouvements des troupeaux sont tributaires de la disponibilité des pâturages naturels et des points d'eau. Pendant la saison d'hivernage (mi-juillet à septembre) les troupeaux remontent le plus possible au nord généralement dans leurs terroirs. Par contre, pendant la saison sèche froide (octobre à février) les nomades progressent lentement vers le sud et traversent la zone de PROGRES. Pendant la saison sèche chaude (mars à mi-juillet), ils se fixent généralement près des points d'eau.
- Les systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants. L'élevage transhumant est caractérisé par le fait que le troupeau ou fraction de troupeau avait l'habitude de transhumer durant sept à huit mois. La mobilité pastorale peut entraîner les éleveurs hors du pays (Mali ou Sénégal) et qui reviennent à un point d'attache où réside la famille du propriétaire du troupeau. Les troupeaux sont parfois conduits par des bergers familiaux mais ils sont souvent confiés à des bergers salariés qui sont fréquemment accompagnés par au moins un membre de la famille chargé de la gestion. Les principaux animaux de ce système sont les bovins, les ovins et quelquefois les caprins et camelins. On note une réduction sensible de ce type de mobilité des troupeaux. La durée de la transhumance est largement écourtée et limitée à deux ou trois mois pendant la période de soudure entre les mois de mai à juillet. L'alimentation des animaux transhumants est quasiment exclusivement basée sur les parcours naturels. Cependant, une alimentation complémentaire est souvent apportée en période de soudure et surtout pour les animaux malades ou affaiblis.
- Les systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture. Les animaux concernés par ces systèmes sont les bovins et les petits ruminants. L'élevage est fixe durant toute l'année sur un même terroir. L'éleveur a la charge du gardiennage de nuit de ses animaux. Pendant l'hivernage les animaux sont laissés en divagation tout au long de la journée ou conduits par un berger dans les pâturages en périphérie des villages. Ce type d'élevage est pratiqué dans le sud (zone de la vallée et particulièrement dans les régions du Gorgol et de Guidimakha). Pendant l'hivernage, les animaux se contentent des pâturages naturels et en saison sèche, ils sont alimentés avec les résidus de cultures (surtout les chaumes restés sur les champs) en plus des pâturages naturels.

**Figure : Axes de transhumances sur la zone du PROGRES – (PRAPS site internet)**



Unité éco pastorale	Wilaya couverte (ou en partie)	Nombre de Moughataas	Nombre de Communes	Axes de transhumance	Nombre de points de passage frontaliers	Superficie Km <sup>2</sup>
UEP 1	Hodh Ech Chargui	5	23	4	4	48 600
UEP 2	Hodh El Ghribi	4	34	4	4	64 000
UEP 3	Assaba/Tigant/Adrar	6	27	5	3	93 200
UEP 4	Guidimakha/Gorgol/Brakna	5	31	3	3	42 100
UEP 5	Gorgol/Brakna	7	34	3	4	51 800
UEP 6	Trarza/Inchiri	9	30	5	3	88 200
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>179</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>387900</b>

## Ressources naturelles.

13. Les pressions anthropiques pour l'accès aux terres arables, aux pâturages et au bois (telles que les coupes d'arbres, le surpâturage en raison des tarissements des points d'abreuvement, les défrichements, la persistance du système de production extensif et les feux de brousses tardifs) entraînent une surexploitation des ressources naturelles : (i) 20% des espaces agricoles et boisés utilisés par l'homme ont été dégradés<sup>10</sup> ; (ii) entre 1974 et 2004, 15% du territoire s'est transformé en zone désertique<sup>11</sup> ; (iii) le couvert végétal forestier a diminué de 42% entre 1990 et 2010.<sup>12</sup> Ces dégradations amènent à une augmentation des conflits pour l'accès à ces terres et de conflits entre agriculteurs et éleveurs.
14. **Dégradation des terres et des ressources forestières.** Entre 1974 et 2004, 150.000 km<sup>2</sup> soit 15 % du territoire national, se sont transformés en zone désertique.<sup>13</sup> Les évolutions du couvert au Guidimakha ont été étudiées en 2002 : (i) évolution des terres dégradées (couverture végétale inférieure à 10%) passant de 4.5% du territoire régional en 1988 à 15,1% du territoire régional en 1998 ; (ii) diminutions respectives entre 1988 et 1998 des formations denses, galeries forestières clairsemées et galeries forestières denses de 13.3 à 6.1% ; de 6.9 à 4.9%, de 2.47 à 0.9%.<sup>14</sup> La perte du couvert forestier est estimée entre 2.5% et 7.5% par an (déforestation de 5.000 ha/an pour les forêts et de 10.000 ha/an pour les autres terres boisées). Les pressions sur les ressources forestières sont essentiellement liées à : (i) la coupe de bois pour le charbon (560.000m<sup>3</sup> annuel dont 75% pour la capitale)<sup>15</sup> ; (ii) les feux de brousses et le défrichement à des fins agricoles à la recherche de terres fertiles ; (iii) l'ébranchage pour le pâturages aérien ; (iv) les coupes abusives pour les besoins artisanaux en poteaux, poutres, gaulettes, perches, matériaux de construction d'habitats et d'ustensiles divers de cuisine, la confection d'enclos et parcs d'animaux, réalisations de points d'eau, cueillettes des fruits et produits de pharmacopée ; (v) les travaux de dégagement des lignes téléphoniques ou électriques, tracements des routes et voies d'accès, etc. La diminution

<sup>10</sup> MEDD - 2010

<sup>11</sup> MEDD - 2012

<sup>12</sup> FAO - Inventaire forestier National 2010

<sup>13</sup> MEDD -2012

<sup>14</sup> Kuberoow 2002, modification de la densité du couvert végétal au Guidimakha.

<sup>15</sup> FRA - FAO 2010

des ressources entraîne une pression accrue sur ces ressources ainsi qu'une augmentation des conflits en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs.<sup>16</sup>

15. **Biodiversité.** La Mauritanie dispose de 30 forêts classées, de 2 parcs nationaux (Parc National du Banc d'Arguin, Parc National de Diawling), de 3 réserves (Réserve de Faune D'El Aguer, Réserve de Faune de Tilemsi, Réserve Galb Richatt) et de zones humides stratégiques (Lac de R'Kiz, Lac d'Alèg, Lac de Mal, Tamourt en Nâaj, Mare de Mahmouda, Mare de Kankossa, Le Gorgol noir à Foum Gleita, Mare de Gouraye). Le taux d'appauvrissement de la diversité biologique demeure inconnu, car aucun inventaire global du patrimoine actuel n'a été dressé. L'état a mis en place plusieurs politiques et des programmes de conservation définissant les espèces de faunes et flores protégées.<sup>17</sup>
16. **Ressource pâturage.** Le potentiel des pâturages, dépendant essentiellement de l'écosystème sahélien et l'écosystème de la zone du fleuve, s'élève à 13.848.000 hectares, soit environ 14% de la superficie totale du pays. Les pâturages connaissent des dégradations liées à des pressions animales localisées en lien avec la non accessibilité de zones pastorales. En 2010, Les pâturages sont pratiquement inexistant dans la majeure partie du pays. Les concentrations dans les zones d'accueil du sud du Guidimakha, de l'Assaba et des deux Hodhs se sont diluées avec le départ pour les zones pastorales du Mali. Le recours à l'aliment bétail, systématique depuis avril, est de plus en plus cher et difficile à cause de la baisse des exportations maliennes. Au marché de Adel Bagrou, le prix du sac de 50 kg de l'aliment bétail malien, qui était de 700 MRU en début du mois, est passé à 1500 MRU.<sup>18</sup> En 2018, faute de pâturage, les centaines de transhumants qui ont convergé vers le Guidimagha abattent les arbres de « Techtaya » pour nourrir leur cheptel.<sup>19</sup> Déplacement anticipé des transhumants vers le Sud (mars 2018 au lieu de juin 2018).<sup>20</sup> Il est soumis une surexploitation pastorale occasionnée par la difficulté d'accessibilité de certaines zones pastorales due à la mauvaise répartition de points d'eau.<sup>21</sup> Les conséquences de la disparition de ce maillage en point d'eau sont : (i) une mauvaise valorisation des ressources en pâturage, en particulier au Nord où la qualité du pâturage est meilleure en raison de condition pédologique et biologique ; (ii) l'augmentation de la capacité de charge sur les pâturages autour des points d'eau existants ; (iii) l'augmentation des conflits agriculteur-éleveur ; (iv) perte de mobilité du cheptel et l'augmentation de la mortalité du cheptel.
17. **Vulnérabilité aux feux de brousses.** De façon générale, le feu constitue une véritable menace pour les formations végétales bien que la superficie pastorale perdue annuellement à cause des incendies, demeure relativement faible par rapport à l'étendue de la zone pastorale du pays (entre 0,006 et 0,16% par an). La superficie brûlée est passée de 322 000 ha/an en 1995 à 203 205 ha/an en 2010. Les Wilayas (régions) du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza et du Guidimakha sont les plus touchées par la problématique des feux de forêts.<sup>22</sup> Cependant des efforts sont menés par : (i) l'ouverture manuelle et mécanique et l'entretien d'un réseau pare-feu ; (ii) la sensibilisation des populations rurales et (iii) la création de comité de lutte dans chaque Wilaya agro-pastorale.
18. **Ressources en eau souterraine.** Les ressources tant de surface que souterraine, sont limitées ou d'accès difficile dans la majorité du pays. En absence de données de suivi de la piézométrie et du niveau de remplissage des points d'eau, et à la vue de la grande

<sup>16</sup> La méconnaissance du Code pastoral et des droits et devoirs de chacun pour limiter les conflits ne fait qu'accentuer ces conflits.

<sup>17</sup> MEDD – site internet du ministère.

<sup>18</sup> Mauritanie Perspective sur la sécurité alimentaire juin 2018 à Janvier 2019 – FEWS NET - USAID

<sup>19</sup> Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) – Paris du 16 au 18 avril 2018

<sup>20</sup> De la crise alimentaire en Mauritanie au crime écologique - Groupe des Journalistes mauritaniens pour le développement (GJMD) – avril 2018

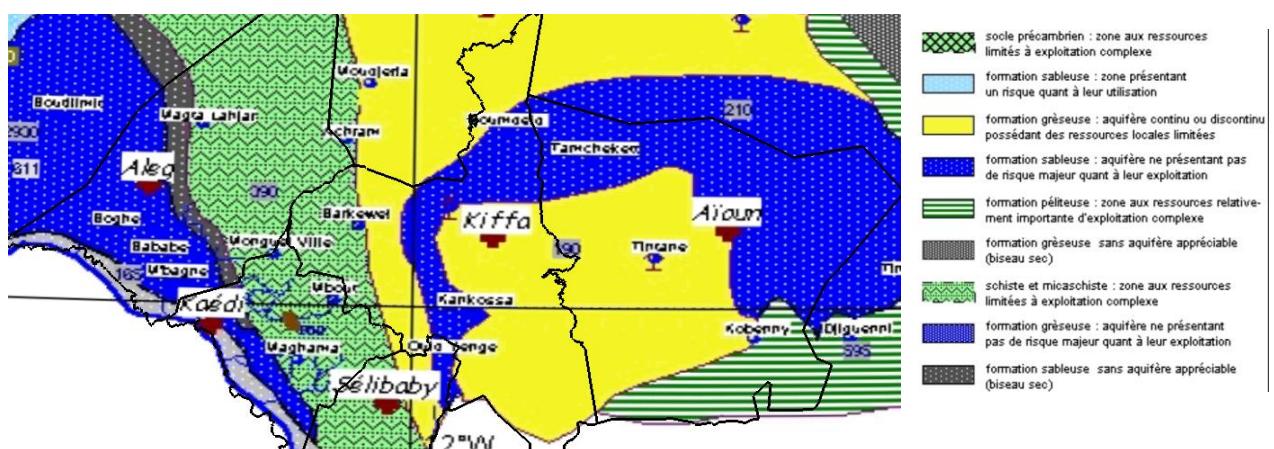
<sup>21</sup> NBSAP 2011-2020

<sup>22</sup> NBSAP 2011-2020

hétérogénéité de la ressource, il est difficile d'évaluer l'évolution de la ressource. Les ressources en eau souterraine permettent une exploitation limitée<sup>23</sup> :

- La recharge des nappes phréatiques contenues dans les grès Cambrien et Dévonien (en jaune sur la carte) est inexiste ou très limitée. En absence de données piézométriques, seuls les dires des acteurs (projet PDAO) font état d'une baisse continue du niveau de la nappe.
  - La nappe phréatique contenue dans des sables du Quaternaire et Paléogène (en bleu sur la carte) est une nappe libre. Malgré une faible pluviométrie, elle peut se recharger de par sa bonne perméabilité et sa continuité géologique. Dans le bassin du Brakna, la profondeur moyenne de la nappe du bassin côtier est de 40m et présente une dépression piézométrique atteignant 60m dans la région du Trarza. Dans la vallée du Karakoro sa profondeur est moindre (10-15m).
  - La ressource en eau souterraine est plus limitée dans les régions du Gorgol et du Guidimaka. Elle est caractérisée par des schistes et micaschistes Néoprotézoïque et Cambrien qui présentent des ressources en eau souterraine discontinue et à faible débits (en vert sur la carte). Cette formation se prolonge sous la forme d'un biseau sec au niveau de Kaédi (en gris sur la carte), sous les formations de sables du Quaternaire et Paléogène. Dans ces zones ce sont donc uniquement des écoulements de surface et des nappes alluvionnaires rechargées annuellement par la crue des oueds qui peuvent être mobilisés pour des activités agricoles.
19. Le taux d'accès à l'eau potable est passé en milieu rural de 52% à 60% respectivement pour les années 20017 et 2012<sup>24</sup>. Le gouvernement continu ses effort pour garantir l'accès à l'eau potable pour l'ensemble de la population et PROGRES participera à l'atteinte de ces objectifs.

**Figure : Ressources en eau souterraine – Sud de la Mauritanie.<sup>25</sup>**



20. **Ressource en eau de surface** La ressource est généralement temporaire. La ressource se renouvelle chaque année en fonction de la pluviométrie. Son exploitation est à usage multiple : abreuvement du cheptel, pêche, agriculture de décrue et irriguée. Les aménagements réalisés (cordons pierreux, seuils en gabion, barrages, micro barrages) doivent être conçus en prenant en compte l'ensemble de ces usages et usagers.
- Climat
21. **Situation climatique actuelle en Mauritanie.** Le projet est localisé dans les zones climatiques sahélienne (pluviométrie annuelle comprise entre 200 et 400 mm) principale

<sup>23</sup> Carte géologique de la Mauritanie, projet SIG Zfrique, A. Taleb Mohamed, Ministère du pétrole et des mines, Direction des mines et de la géologie, 2007. ET Carte des ressources en eau de la Mauritanie, Basirou Diagana, Samba Thiéye. ET Étude de faisabilité des forages manuels, Pratica, Entreprise Work, UNICEF

<sup>24</sup> MHA - 2012

<sup>25</sup> Extrait de la carte des ressources en eau de la Mauritanie, Bassirou Diagana, Samba Thiéye.

zone agro-pastorale du pays et soudano-sahélienne (pluviométrie annuelle comprise entre 400 et 600 mm) de l'extrémité sud orientale du pays (Guidimakha). Le schéma des pluies est monomodal avec une saison sèche de 8 mois (novembre à juin). Les masses d'air qui balaien le pays sont composées de trois courants principaux qui soufflent tout au long de l'année : l'alizé maritime, l'alizé continentale et la mousson estivale. Les masses d'air porteuses de précipitations sont l'alizé maritime et la mousson. Ces masses d'air sont responsables des phénomènes d'érosion éolienne, des avancées dunaires et participent activement au phénomène de désertification.

22. **Tendances climatiques et effets<sup>26</sup>**. L'analyse de la variabilité climatique, sur une base indiciaire, basée sur la normale de référence (1961-1990), fait ressortir que : les périodes de sécheresses saisonnières ont augmenté d'environ 10 jours/décennie ; la pluviométrie a régressé dans la zone agroécologique Est d'environ 1,5-2 mm/an, de 0,5-1,5 mm/an dans la zone fleuve et la zone sahélienne Ouest. De même les tendances sont au réchauffement du climat et à l'augmentation de l'intensité simple des pluies (cumul pluviométrique en rapport avec le nombre de jours de pluie /année).
23. Ces différentes manifestations climatiques ont causé comme premiers dominants : (i) surpâturage et divagation des troupeaux sur les terres agricoles provoquant des conflits entre éleveurs et agriculteurs ; (ii) pression accrue sur les zones humides et bas-fonds ; (iii) expansion de l'agriculture irriguée dans la vallée ; (iv) déforestation et coupe du bois d'énergie. Ces évolutions ont également favorisé la dégradation des sols, l'augmentation des conflits sur l'eau et la destruction des ressources naturelles dans les nouvelles zones d'accueil.<sup>27</sup>
24. **Projections climatiques à l'horizon 2050**. Le climat évoluera, d'ici une vingtaine d'années, vers une plus grande aridité, une augmentation de fréquence des événements climatiques extrêmes et une diminution des précipitations. Les scenarii climatiques prévoient un réchauffement climatique d'environ +2,1°C à l'horizon 2050 et de plus +4,5 °C à l'horizon 2100 ; la pluviométrie devrait connaître une régression comprise entre 17 à 20% par rapport à la normale de référence pour l'horizon 2050. Cette augmentation de la température et baisse des précipitations s'accompagnerait d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes de sécheresse et d'inondation et des perturbations de la répartition saisonnière des précipitations.<sup>28</sup>
25. Au niveau régional (Kaédi et Aioun El Atrouss), les projections climatiques de l'université du Cap permettent de renforcer l'analyse en soulignant : (i) un démarrage plus tardif de la saison des pluies de juin vers juillet ; (ii) des zones agroécologiques de la zone du projet montrent à l'horizon 2030 i) une diminution à la fois de la pluviométrie et des jours de pluies supérieurs à 20mm en début de saison des pluies, entraînant un retard du démarrage de la saison des pluies et des coupures de la saison des pluies ; (iii) une augmentation nette de la pluviométrie journalière maximale pouvant atteindre 10mm supplémentaires pour le mois 'aout soit environ 20% de la pluviométrie maximale, soulignant le renforcement des événements extrêmes et des inondations ; (iv) L'augmentation du nombre de jours chaud (température maximale supérieure au percentile 95) avant et après la saison des pluies, avec des augmentations pouvant atteindre 6 et 8,5 jours pour Kaédi et Aioun El Atrouss pour le mois de Juin.<sup>29</sup>

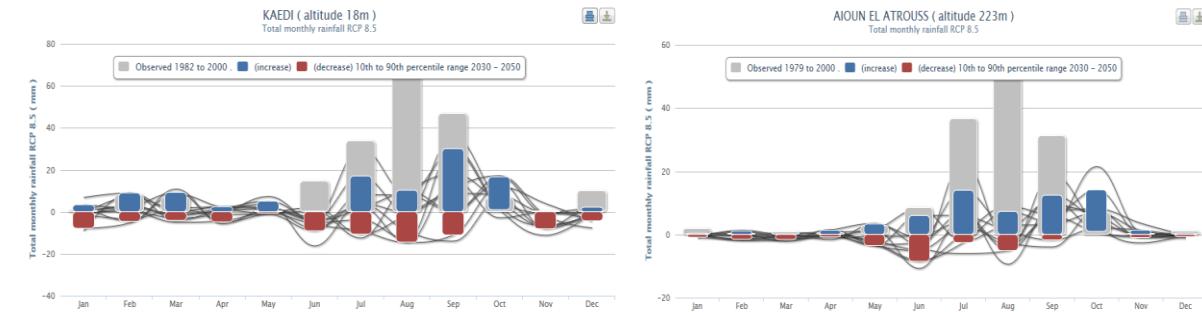
<b>Pluviométrie mensuelle horizon 2040 (Rcp 8.5)</b>	<b>à</b>	<b>Kaédi Pluviométrie mensuelle à Aioun El Atrouss horizon 2040 (Rcp 8.5)</b>
--	----------	---

<sup>26</sup> Analyse du climat de la Troisième communication nationale sur les changements climatiques, 2014

<sup>27</sup> Impacts des changements climatiques dans les régions méridionales de Mauritanie - Revuwi

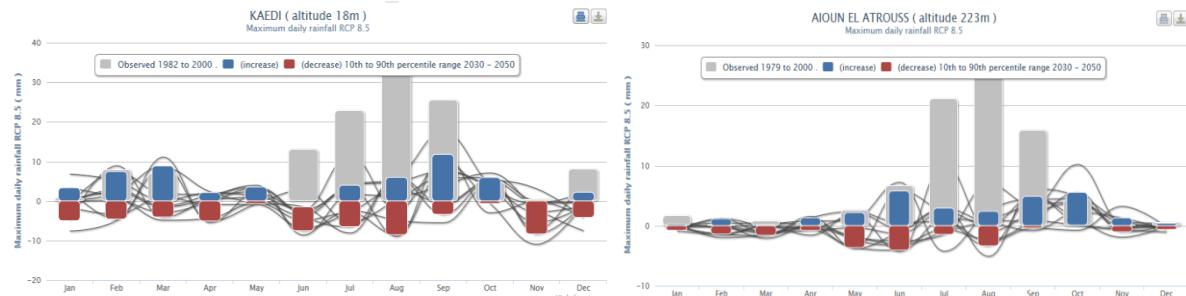
<sup>28</sup> Troisième communication Nationale (2014)

<sup>29</sup> Climate Information Platform – CSAG Climate System Analysis Group / University of Cape Town



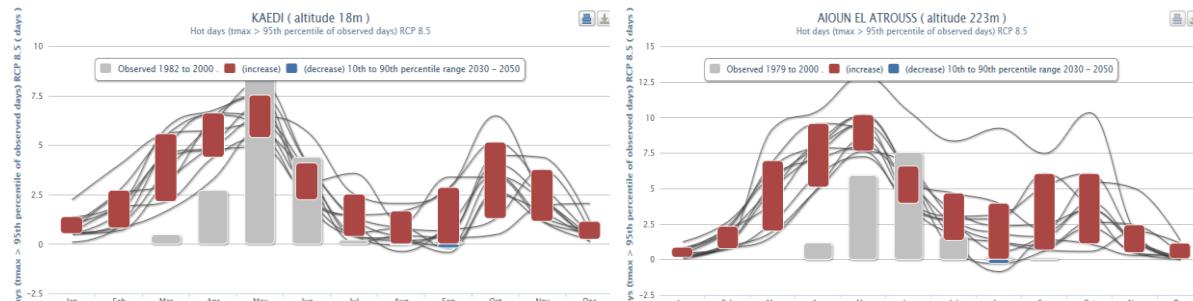
**Pluviométrie journalière maximale à Kaédi horizon 2040 (Rcp 8.5)**

**Pluviométrie journalière maximale à Aioun El Atrouss horizon 2040 (Rcp 8.5)**



**Nombre de jours chaud (tmax > 95th percentile) à Kaédi horizon 2030 (Rcp 8.5)**

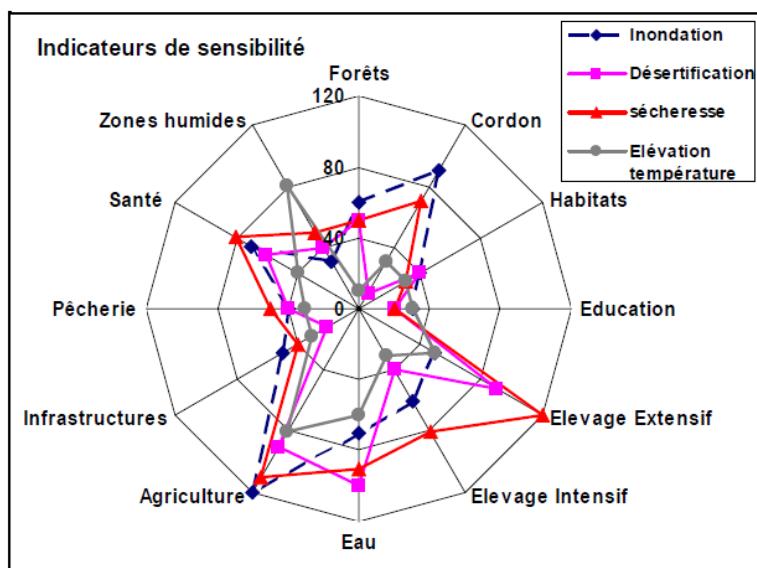
**Nombre de jours chaud (tmax > 95th percentile) à Aioun El Atrouss horizon 2030 (Rcp 8.5)**



26. **Vulnérabilité sectorielle climatique<sup>30</sup>.** Les secteurs d'intervention de PROGRES (agriculture pluviale, de décrue et élevage) sont fortement sensibles aux inondations, à la désertification, à la sécheresse et à l'élévation des températures.

<sup>30</sup> PANA Mauritanie

**Illustration des résultats de la concertation des parties prenantes  
sur l'état de vulnérabilité sectorielle du pays.**



27. **Impacts sur les ressources** Les impacts prévus seront essentiellement liés (i) au ressources en eau : par le dérèglement du régime des oued et la perturbation des écoulements des eaux favorisant l'érosion, diminution de la recharge de la nappe, l'augmentation de l'évaporation des eaux de surface et la perturbation de la répartition des pluies entraînant des poches de sécheresses et une modification du calendrier culturel ; (ii) au ressources pastorales : par la réduction en latitude des parcours pastoraux et en particulier la diminution de l'accès au pâturage du Nord et un décalage vers le Sud exacerbant les conflits avec l'agriculture, la diminution de la nappe et des points d'eau d'abreuvement, le surpâturage et la dégradation des ressources herbacées ; (iii) au secteur agricole en diminuant la surface agricole utile par la surexploitation et les phénomènes d'érosion éolienne et hydrique, la perturbation des cycles des végétaux, la baisse des rendements des cultures voir la perte des récoltes, l'augmentation de l'insécurité alimentaire accentué par le taux de croissance de la démographie de 2.4% ; (iv) au ressources forestières, où les pressions agricoles, pastorales mais également l'augmentation des feux de brousses, les péremption pour le bois énergie vont renforcer la dégradation de la ressource forestière et augmenter l'érosion de la biodiversité.<sup>31</sup>
28. **Priorités nationales en termes d'adaptation au changement climatique.** Au titre de la **Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN)** de 2015, la Mauritanie souligne son engagement à la fois sur les activités d'atténuation et d'adaptation avec respectivement 47% et 53% du budget 2020-2030. Le projet s'aligne sur les programmes prioritaires (i) d'atténuation des secteurs d'agriculture, de foresterie, d'affectation des terres, ainsi que de l'énergie ; (ii) d'adaptation par : l'amélioration du taux de couverture alimentaire ; La restauration des pâturages naturels (mises en défens et gestion des parcours dans le cadre des plans climats territoriaux), la réalisation de 2000 petits réseaux isolés d'adduction d'eau potable (AEP) dans le milieu rural équipé en solaire ; le renforcement de la résilience des écosystèmes naturels face aux Cc ; le renforcement de la résilience de la population vulnérable, particulièrement en milieu rural, face aux effets du changement climatique ; l'aménagement des petits plans d'eau sur de sites pilotes.

- **Questions clés**

29. Les enjeux clés ont principalement trait à :

<sup>31</sup> REVUWI

- La dégradation des ressources naturelles : la désertification et la perte des terres agropastorales impactent directement la sécurité alimentaire et l'augmentation des conflits entre agriculteurs et éleveurs
- Les évolutions climatiques sont peu considérées au niveau local et les capacités d'adaptation des populations agropastorales sont peu présentes ou inexistantes, laissant les populations aux proies des effets du climat.
- Le renforcement de la gouvernance locale et de l'autonomisation des populations face à la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation face aux effets du changement climatique.

- o **Impacts et risques potentiels du projet**
- o **Impacts potentiels principaux du projet du point de vue environnemental et social**

30. PROGRES aura des impacts positifs sur l'environnement et le milieu social : i) en restaurant les milieux environnementaux et assurant leur gestion durable au niveau local ; ii) permettant ainsi d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés en soutenant le secteur agricole (pluvial et de décrue) et le secteur pastoral.
31. Les impacts négatifs potentiels sont essentiellement liés i) aux pratiques traditionnelles de cultures, de défrichement des terres cultivables, de déforestation et d'intensification agricole ; ii) à l'inclusivité de l'ensemble des usagers des ressources naturelles dans les processus de planification territoriale.
  - **Défrichement des zones aménagées.** PROGRES formera les paysans sur les techniques agroforestières, la RNA et la production de plant ligneux pour faciliter la restauration du couvert ligneux (haie-vive, végétalisation des ouvrages CES/DRS). PROGRES soutiendra également la protection des zones aménagées pour limiter les coupes d'arbres pour la création de clôture et appuiera la plantation de haie-vive pour assurer la pérennité de cette protection.
  - **Intensification agricole et utilisation de produits chimiques (fertilisants et produits phytosanitaires).** Les formations promues par PROGRES lors des CEP et des formations complémentaires en instituts de formation permettront de soutenir l'utilisation de fertilisant organique disponible au niveau local (fumure organique et compost) et de former aux techniques de lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs (lutte mécaniques, biopesticides, etc.). Ces activités permettront de limiter les potentiels effets néfastes des produits chimiques sur l'environnement et la santé des communautés.
  - **Accaparement des terres aménagées.** PROGRES facilitera la mise en place d'entente foncière intégrant les plus vulnérable et en particulier les femmes et les jeunes, permettant au préalable des investissements d'éviter tout accaparement des terres ;
  - **Gestion non inclusive des ressources naturelles.** La délégation de gestion des ressources naturelles au niveau local pourrait entraîner une perte de représentativité de l'ensemble des usagers des ressources naturelles et des différentes ressources naturelles, entraînant de potentiels conflits et incompréhension de la part des usagers. PROGRES favorisera une approche inclusive à la fois au niveau des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage et environnement) ainsi qu'au niveau des usagers (agriculteurs, éleveurs, transhumants, cueilleurs, etc.) pour la création et l'accompagnement d'organisation locale de gestion des ressources (AGLC et CVA)

- Changement climatique et adaptation
32. Les activités du projet ont pour objectif de diminuer la sensibilité des communautés au changement climatique en favorisant (i) la promotion de techniques d'adaptation dans les CEP ; (ii) la promotion des mesures de restauration et de gestion durable du sol (GDTE, CES/DRS, agroécologie et agroforesterie) qui permet un meilleur captage et une meilleure infiltration des eaux pluviales, la réduction des phénomènes d'érosion hydrique et éolienne et la diminution des impacts des évènements extrêmes d'inondation et de sécheresses ; (iii) les organisations de gestion des ressources naturelles pour assurer leur pérennité et renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique (AGLC et CVA) ; (iv) l'utilisation de biopesticides accessibles localement pour la lutte contre le développement des ravageurs et maladies.

Matrice d'interactions potentielles (Réf. Leduc et Raymond 1999), Niveau d'impact (Elevé : A ; Modéré : B ; Faible : C) et type d'impact (Positif : + ; Négatif : -)

Composante			C1 - Gestion durable des Terres et des Eaux (GDTE)								C2 - Equipement d'Appui au développement communal			
Sous-composante			Sc1.1 - Aménagement des bassins de production				Sc1.2 - Renforcement des acteurs en GRN							
Activité			CES/DRS dont cordons pierreux, démis lunes, etc.	CES/DRS dont seuils en gabion	Réhabilitation de barrage (défrichement de cuvettes)	Aménagement de marres	Agroforesterie (RNA et végétalisation des ouvrages)	Couloirs pastoraux (stations pastorales)	CEP (agroécologie)	Formation COGES/CVA	Création AGLC	Diagnostics territoriaux (DT)	Infrastructures hydrauliques	Parc de vaccination
Milieu bio-physique	Hydrologie	Eaux souterraines	C+	B+	B+	C+	C-	C-	N/A	N/A	N/A	C-	N/A	
		Qualité de l'eau	C+	C+	C+	C+	B+	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
		Régime hydrodynamique	A+	A+	A+	C+	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
		Ruisseaulement / infiltration	A+	A+	A+	C+	C+	N/A	C+	N/A	N/A	N/A	N/A	
	Géologie / dépôt de surface	Forme et relief	N/A	B+	B+	N/A	A+	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
		Structure et texture des sols	C+	C+	C+	N/A	A+	N/A	B+	N/A	N/A	N/A	N/A	
	Biologie	Fertilité des sols	B+	B+	B+	N/A	B+	B+	A+	N/A	N/A	N/A	N/A	
		Couvert végétal	C+	C-	C-	C+	A+	C+	B+	N/A	C+	N/A	N/A	
		Faune et habitat	C-	C-	C-	C+	N/A	N/A	C+	N/A	C+	N/A	N/A	
		Biodiversité	N/A	N/A	N/A	A+	B+	N/A	C+	N/A	C+	N/A	N/A	
		Ecosystèmes fragiles	N/A	N/A	N/A	B+	N/A	N/A	N/A	N/A	B+	N/A	N/A	
Milieu humain et social	Population	Démographie / déplacements	C+	B+	B+	C+	N/A	B+	N/A	C+	C+	B+	A+	C+
		Activité économique	B+	B+	B+	B+	A+	C+	C+	B+	C-	N/A	C+	C+
		Qualité de vie / hygiène	C+	C+	C+	C+	A+	B+	C+	N/A	C+	N/A	A+	B+
		Conflits d'usage / d'accès	C-	B-	B-	C-	C-	C+	C+	B+	B+	A+	N/A	C-
	Utilisation des ressources	Eau libre	B+	B+	B+	B+	A+	C-	N/A	N/A	B+	C+	A+	N/A
		Espace agricole	B+	B+	B+	C+	C-	C-	B+	N/A	C+	C+	N/A	C+
		Espace pastoral	B+	N/A	N/A	N/A	N/A	B+	N/A	N/A	C+	C+	N/A	N/A
		Espace forestier	B-	B-	B-	N/A	B+	C+	B-	N/A	B+	C+	N/A	N/A
		Sites protégés	N/A	N/A	N/A	C+	N/A	N/A	N/A	N/A	A+	N/A	N/A	N/A

- **Catégorie environnementale et sociale (A, B, C)**

33. La Mauritanie se situe selon l'Indice de performance environnementale (EPI) au 166<sup>e</sup> rang sur 180 au niveau mondial et au 38<sup>e</sup> rang sur 46 pour la région Afrique Sub-Saharienne. PROGRES aura des bénéfices positifs à la fois sur les ressources naturelles : (i) en diminuant les phénomènes d'érosion hydrique et éolien et en restaurant les zones dégradées par des ouvrages de CES/DRS et leur consolidation biologique par l'agroforesterie et l'implantation de haie-vive ; (ii) en formant les producteurs et les ADL sur la fertilisation organique et les techniques agricoles ; (iii) en renforçant les capacités des structures locales de gestion des ressources naturelles (AGLC). Le projet facilitera le suivi des ressources à l'échelle villageoise et communale, respectivement par les technologies d'imagerie locale et de SIG.
34. **Social.** PROGRES aura des effets positifs sociaux en (i) protégeant les zones de cultures et diminuant ainsi les conflits agriculteurs-éleveurs ; (ii) en améliorant l'accès à l'eau pour le cheptel sur les tracés de transhumance, diminuant le surpâturage et la divagation des animaux ; (iii) en s'assurant que les ménages les plus vulnérables bénéficient des filets sociaux HIMO mais également d'un accès pérenne au terres restaurées et ainsi diminuer les phénomènes d'exode saisonnier ; (iv) en améliorant l'accès à l'eau potable et ses effets sanitaires dans le cadre de la planification communale (taux d'accès à l'eau potable en zone rurale de 60% en 2012)<sup>32</sup>.
35. Les effets négatifs potentiels de PROGRES seront limités à l'augmentation des conflits pour l'accès aux terres restaurés, et l'augmentation de l'usage des produits phytosanitaires à la suite de l'intensification agricole. Ils seront évités ou atténués. **La catégorie environnementale du projet est évaluée à B.**

- **Catégorie de risques climatiques**

36. Les prévisions climatiques montrent (i) une augmentation moyenne de la température de +2.1°C sur l'ensemble du pays à l'horizon 2050 ; (ii) Une baisse du volume annuel des précipitations de 20% à l'horizon 2100 ; (iii) l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes de sécheresses, d'inondation et de perturbation de la répartition saisonnière des précipitations<sup>33</sup>. Les impacts sur les cultures pluviales sont la baisse des rendements voire la perte des récoltes. La baisse de production des cheptels voire la perte de tête sera accentuée par les sécheresses récurrentes, la rareté et l'éloignement des espaces pastoraux et des points d'eau.<sup>3435</sup> Les effets du climat impactent directement les secteurs d'intervention du PROGRES.
37. PROGRES renforcera les capacités d'adaptation des petits producteurs et éleveurs i) en augmentant les productions agricoles, via une meilleure gestion des eaux et la formation aux techniques agricoles traditionnelles d'adaptation ; ii) en améliorant l'accès aux eaux souterraines pour les utilisations domestiques et pastorales ; iii) en sensibilisant et formant les acteurs locaux (AGLC, ADL, STA, CCC) sur les problématiques climatiques. PROGRES soutiendra également les mesures d'atténuation climatique par l'intensification agroforestière des surfaces restaurées et la restauration progressive des écosystèmes. **La catégorie de risque climatique est évaluée à élevé.**

- **Recommendations pour la conception du projet et sa mise en œuvre**

- **Mesures d'atténuation environnementales et sociales**

38. PROGRES aura de potentiels impacts négatifs, en particulier lors des défrichements des cuvettes de barrages, mais prévoit des mesures d'atténuation et de compensation environnementales : i) formation aux techniques d'agroforesterie, de RNA pour l'intégration des ressources ligneuses comme atout de production ; ii) ensemencement

<sup>32</sup> DHA 2012.

<sup>33</sup> GIEC – Troisième Communication Nationale 2014

<sup>34</sup> INDC - 2015

<sup>35</sup> Impacts des changements climatiques dans les régions méridionales de Mauritanie - REVUWI

et plantation de ligneux pour la pérennité des ouvrages et la protection des zones aménagées.

39. PROGRES met également en œuvre des mesures d'atténuation sociale afin d'éviter tout conflit entre usagers des ressources naturelles et tout conflit d'accaparement des terres aménagées : i) mis en œuvre d'entente foncière préalable pour éviter l'accaparement des terres ; ii) intégration des services techniques (agriculture, élevage, environnement) et des associations locales lors de la mise en place d'organisation locale de gestion des ressources (AGLC et CVA).

Tableau 1 : Matrice des impacts socio-environnementaux négatifs et des mesures de remédiations.

Activité du Projet	Impacts négatifs potentiels	Remédiation	Risque socio-environnemental
<b>Aménagements CES/DRS des zones agro-pastorales</b>	Conflits sociaux d'accaparement des terres au dépend des plus vulnérables, des femmes et des jeunes	Diagnostic Territorial participatif et préliminaire à toute intervention Réalisation d'entente foncière pour la valorisation des futures terres exploitables	Modéré
	Défrichement des cuvettes des barrages réhabilités, des zones aménagées pour la mise en valeur agricole	Réalisation de notice d'impact environnemental Formation à la RNA, à l'agroforesterie dans les CEP et les formations complémentaires dispensées par les instituts nationaux Accompagnement des producteurs par les services techniques déconcentrés	Modéré
	Coupe d'arbre et ébranchage pour la création de piquet et de clôture pour la protection des zones aménagées	Appui conjoint PROGRES et PRODEFI pour la mise en œuvre de protection durable (clôture additionnée de haie-vive)	Modéré
	Augmentation de l'utilisation d'intrants chimiques et des pollutions environnementales associées	Sensibilisation des producteurs aux biopesticides et à l'usage de fertilisant organique (fumier, compost)	Faible
<b>Planification territoriale et création des organisations de gestion décentralisée des ressources naturelles (AGLC et CVA)</b>	Conflits sociaux entre les usagers des ressources naturelles par non inclusivité de l'ensemble des usagers	Suivi du caractère inclusif du processus participatif de planification territorial au niveau terroir (Dt) et communal (Ccc), intégrant à la fois l'ensemble des représentants étatiques (services techniques agriculture, élevage, environnement) et l'ensemble des représentants des usagers de la ressource (association des éleveurs, agriculteurs, cueilleurs, pêcheurs, charbonniers, etc.)	Modéré

- Adaptation et atténuation des changements climatiques
40. PROGRES vise à améliorer la résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres aux effets du changement climatique. Il participera à l'adaptation des communautés par ses deux composantes, en particulier : i) l'amélioration du capital productif en restaurant le milieu environnemental via les ouvrages CES/DRS et leur végétalisation ; ii) formation des paysans aux techniques traditionnelles agropastorales (zai agricole, demi-lunes, etc.) et aux techniques agroforestières (RNA, agroforesterie, etc.) ; iii) l'amélioration de l'accès à l'eau pour les usages pastoraux et domestiques.
41. PROGRES participe à l'atténuation du changement climatique en favorisant : (i) soutenant les activités de végétalisation des ouvrages CES/DRS, de protection des surfaces

aménagées par haie-vive et par l'appui à l'agroforesterie et garantissant leur pérennité par la valorisation des services écosystémiques ;(ii) la neutralité en matière de dégradation des terres par la restauration des terres, la lutte contre la désertification et l'amélioration des techniques agricoles de stockage du carbone dans le sol ; (iii) l'usage systématique d'énergie renouvelable, en particulier pour les systèmes d'exhaure solaire. Les activités complémentaires Les activités d'atténuation du changement climatique permettront d'éviter sur 20 ans les émissions de 1 947 522 tonnes eqCO<sub>2</sub><sup>36</sup>.

- Approches à bénéfices multiples
42. **Approche de mise en œuvre des activités au niveau local.** PROGRES favorisera cette approche pour le diagnostic territorial permettant l'émergence de priorités locales. PROGRES facilitera la création des AGLC et la sensibilisation des Comités Villageois d'Aménagement sur la gestion décentralisée et inclusive des ressources naturelles et leur suivi (forestières, en eau, agricoles et pastorales) ainsi que l'inclusivité des usagers des ressources (éleveur, agriculteurs, cueilleurs, transhumants, pêcheurs, etc.). La réalisation des activités au niveau local permet une optimisation du transfert des fonds directement auprès des communautés cibles, tout en renforçant directement leurs compétences et garantissant un maintien de ces compétences au sein même du village où les ouvrages sont valorisés.
43. **Végétalisation et durabilité environnementale** des ouvrages réalisés par végétalisation des ouvrages CES/DRS (cordons pierreux, demi-lunes, etc.). Ces techniques ont pour objectif de renforcer l'adaptation des communautés aux effets du changements climatiques en assurant la gestion durable des terres : (i) gestion intégrée de la fertilité du sol (GIFS) pour une utilisation optimale et durable des réserves en nutriments dans le sol ; (ii) techniques de CES/DRS et agroforesterie pour le contrôle de l'érosion, le maintien de la matière organique et des propriétés physiques du sols ; (iii) réduire la demande évaporatoire et répondre aux stress majeurs découlant du changement climatique ; (iv) aménagement des champs selon les courbes de niveau afin de lutter contre l'érosion et conserver l'humidité des sols.
44. **Diminution des conflits agriculteurs -éleveurs exacerbés par les effets du changement climatique** en raison de la diminution des ressources naturelles disponibles et le manque de diminution de limitation des espaces agricoles et pastoraux. Le projet appuiera : (i) la sensibilisation des producteurs et éleveurs au droit et devoir de chacun selon le code pastoral ; (ii) l'implantation des haies vives sur les sites aménagés et le renforcement des capacités des producteurs sur les techniques des pépinières pour la délimitation des zones agricoles ; (ii) l'implantation de stations pastorales pour l'orientation des axes de transhumance et la concentration des cheptels dans des zones pastorales privilégiés ;
45. **Valorisation et préservation de la ressource en eau face aux effets du changement climatique** : (i) l'accès à l'eau par les cheptels transhumants sera assuré par l'implantation de 20 stations pastorales parmi les 15 axes de transhumance de la zone d'intervention du projet, permettant à la fois la valorisation des ressources locales, la diminution des pressions du cheptel sur les autres zones pastorales et un meilleur contrôle de la pâture ; (ii) l'aménagement de 3 marres sera réalisé en considérant avant toute chose la préservation des ressources et de la biodiversité. Des schémas d'aménagement seront réalisés intégrant des mesures d'aménagements en gestion durable des terres et des eaux et d'aménagement des bassins de production.
- Promotion des bonnes pratiques
46. Les bonnes pratiques valorisées par le projet sont liées : (i) à la restauration des ressources naturelles en particulier forestière par son intégration dans le système cultural (végétalisation des ouvrages, protection en haie-vive, agroforesterie et RNA) ; (ii) à la

<sup>36</sup> Estimation réalisée avec le logiciel ExAct v7.2 - FAO

conservation des eaux et des sols pour une meilleure adaptation au changement climatique ; (iii) à des diagnostics de terroirs et communaux pour l'émergence de priorités locales.

- Processus participatifs
47. **Planification territoriale.** PROGRES capitalisera sur les expériences du PASK II en valorisant la planification territoriale et participative à la fois : i) au niveau terroir par la réalisation de diagnostic territorial intégrant l'ensemble des communautés de grappes de village sur plusieurs jours afin de s'assurer de la compréhension du processus par les communautés et de l'émergence de priorités représentatives de l'ensemble de la communauté ; ii) au niveau communal par le renforcement des Ccc, en s'assurant de la représentativité de l'ensemble des villages de la commune au sein du cadre de concertation et permettant également l'émergence des priorités communales et la décision participatives des priorités d'intervention et d'investissement de la commune au regard de critère de priorités socio-économique.
48. **Implication des services étatiques et des collectivités territoriales.** PROGRES capitalisera également sur les processus de mise en œuvre du PASK II ayant impliqué, tout au long des activités depuis l'identification jusqu'à la réalisation finale des travaux, les services techniques déconcentrés compétents (agriculture, élevage, environnement et hydraulique) ainsi que les autorités locales (Chef de village, Maire, Hakem et Wali).
- **Analyse des alternatives**
49. **Alternative de non projet.** Les dynamiques de dégradation environnementales (désertification, déforestation et tarissement des ressources en eau) s'accentueraient, renforçant la vulnérabilité des écosystèmes aux effets du changement climatique. Les conflits entre les usagers des ressources, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des communautés face aux effets du changement climatique serraient également accentués.
50. **Alternative de répartition homogène des activités** sur l'ensemble des Moughataas de la zone d'intervention du Projet. Une répartition plus homogène des activités ne permettrait pas (i) d'optimiser les déplacements des équipes du projet pour la supervision et le suivi des activités, (ii) d'assurer un accompagnement régulier des communautés et groupement locaux ; (iii) d'assurer les effets cumulatifs promus par PROGRES (alphabétisation, structuration sociale, renforcement des capacités agro-pastorales, etc.) ; (iv) prioriser les actions sur les Moughataa présentant de forte prédominance en termes de pauvreté et de dégradation environnementales. Enfin l'approche de concentration initiée lors du PASK II a prouvé ses avantages et sera capitalisée dans PROGRES.
51. **Alternative d'approche de mise en œuvre de faire-faire.** L'approche de faire-faire promu par le PRODEFI, connaît des retards de démarrage. Dans le cadre d'une approche locale de mise en œuvre, PROGRES capitalisera sur les actions du PASK II afin de s'assurer d'une mise en œuvre efficace et efficiente des activités selon les méthodologies développées lors du PASK II. L'accompagnement de ce processus par des prestataires sera évalué au cas par cas pour renforcer les dynamiques.
52. **Alternative d'appui au secteur entrepreneurial.** Le PASK II a développé un Fond d'accompagnement des initiatives économique (FAIE) pour soutenir les activités entrepreneuriales à l'échelle d'association, de coopératives ou de groupement d'initiative économiques (GIE). La lourdeur du processus de suivi et de mise en œuvre de ce fond a ralenti le fonctionnement du PASK II. Bien que cette activité ait eu des effets socio-économiques notables, la mise à l'échelle de ce processus pourrait rapidement entraver la mise en œuvre des autres activités de PROGRES et limiter les résultats. Elle a par conséquent été abandonnée dans PROGRES.
- **Analyse institutionnelle**

- Cadre institutionnel<sup>37</sup>
53. **Cadre légal national.** Les différentes ressources naturelles sont régies au niveau national par les différents codes : Code forestier loi n°007/97en date du 20 janvier 1997 ; Code de l'eau loi n° 030/2005 en date du 02 février 2005 ; Code de l'élevage loi n° 024/2004 en date du 30 octobre 2004 ; Code de l'Environnement loi n° 045/2000 en date du 26 juillet 2000 ; Code pastoral loi n° 044/2000 en date du 15 juillet 2000.

### **Stratégies globales.**

54. **Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté III.** La prise en compte des questions d'environnement, de développement durable et d'adaptation au changement climatique, est plus importante depuis le CSLP III (2011-2015). Elle s'est traduite par (i) la recherche de la valorisation du capital naturel comme bien économique en tant qu'élément de l'axe 2 « ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » et (ii) l'importance accordée à la gouvernance environnementale dans la cadre de l'axe 4 « amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités ».
55. **La Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (Scapp 2016-2030)** actuellement en vigueur, remplace la CSLP III (2011-2015) et a pour objectif de (i) Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable ; (ii) Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ; (iii) Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. En particulier. PROGRES participe à la réalisation des chantiers stratégiques suivant : (i) promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs, en particulier la promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable ; le développement des filières animales compétitives et la gestion durable du système d'élevage extensif ; (ii) renforcement des infrastructures de soutien à la croissance, en particulier le développement du secteur de l'hydrauliques (AEP) en zone rurale ; (iii) meilleure résilience des couches les plus vulnérables, en particulier Protection sociale, égalité de genre, enfance et famille ; Approvisionnement en eau potable et accès aux services d'assainissement ; (iv) développement local et de la décentralisation en particulier, Renforcement de la politique de décentralisation ; (v) meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres, en particulier, Préservation et valorisation des ressources naturelles.
56. **La stratégie nationale de l'environnement et du développement durable et son plan d'action (SNEDD) 2017-2030** remplace la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) adoptée en 2006 et son deuxième plan d'action – PANE 2 (2012-2016) qui prenait déjà en considération les enjeux liés à la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles (Axe thématique I), d'une part, et la lutte contre les effets du changement climatique (Axe thématique III), d'autre part. PROGRES s'aligne avec les axes stratégiques de la SNEDD : (i) : As1: La gouvernance environnementale intégrée et adaptée aux défis, en particulier les axes thématiques : AT 1.1. Coordination /synergies intersectorielles et partenariats pour la mise en œuvre efficace de la politique de l'environnement et du développement durable ; AT 1.3. Information, éducation et communication (IEC) environnementale et renforcement des capacités ; ii) As 2 Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre (environnement 'vert'), en particulier, AT 2.1 Gestion et valorisation durable des ressources naturelles terrestres en intégrant le CC ; AT 2.2. Gestion locale, décentralisée et concertée des ressources naturelles ; AT 2.3. Protection et aménagement de la biodiversité animale et végétale ; iii) l'As 4 Renforcement de la prévention, de la gestion des pollutions et des menaces anthropiques (environnement 'gris'), en particulier AT 4.1. Gestion des déchets et pollutions pour la gestion des produits chimiques et phytosanitaires.

<sup>37</sup> Faolex - Mauritanie

### **Stratégie nationale de sécurité alimentaire aux horizons (2015-2030)**

57. Dans son objectif spécifique premier, la stratégie promeut une économie rurale et périurbaine rentable sur le plan socio-économique, diversifiée, adaptée aux changements climatiques et vise au résultat R2 : des ressources naturelles valorisées à travers une gestion optimisée et adaptée aux changements climatiques et pour la filière viande rouge un accroissement de la productivité du cheptel, adaptée aux risques climatiques
58. **Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025.** La Mauritanie vient d'adopter en février 2013 une stratégie de développement du secteur rural, assortie d'une loi d'orientation agropastorale (LOAP) et d'un plan d'action de développement de l'élevage et des productions agricoles à l'horizon 2025. Ladite stratégie intègre par ailleurs les impératifs liés à l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

### **Stratégies sectorielles.**

59. **La Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (Ccnucc)** a été ratifiée en 1994, le protocole de Kyoto en 2005 et l'accord de paris en 2015. Dès 2004, la Mauritanie a élaboré son **Plan d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA)**, fixant les projets prioritaires. Le projet s'aligne sur les projets prioritaires suivant : (i) promotion de la mobilité du cheptel et vulgarisation du code pastoral et mesures d'accompagnement ; (ii) amélioration des techniques culturelles en zone pluviale et introduction de nouvelles variétés céréalières résistantes à la sécheresse et à haut rendement ; (iii) formation et information des producteurs et des vulgarisateurs agricoles ; (iv) contribution à une meilleure valorisation de l'eau de surface par la construction de seuils de ralentissement des crues, (v) promotion de technologies et de pratiques adaptées de lutte contre l'érosion hydrique et (vi) la conservation des terres dégradées par la réhabilitation de petits ouvrages hydrauliques adaptées en zone semi-aride ; (vii) reboisements énergétiques participatifs et d'agroforesterie dans les zones agricoles. Actuellement la **4ème communication nationale** sur le Cc est en cours d'élaboration et le Plan national d'adaptation (PNA 2016-2030) a été initié en 2015. L'évaluation des besoins en transfert des technologies (EBT) est également en cours. 4 projets de résiliences sont actuellement mis en œuvre pour le renforcement de la résilience des communautés face aux Cc : Accvc, AMCC/ACCMR, PARSACC ; REVIWU). Le cadre institutionnel a été renforcé par les arrêtés créant le Comité climat (Arrêté 2846/SEE), organe de pilotage du changement climatique et la Cellule de coordination du Programme national sur les changements climatiques (Arrêté 1364/MDEDD).
60. **La Convention des nations unies pour la lutte contre la désertification (Cnulcd)** a été ratifiée en 1996. **Le Plan d'action national de lutte contre la désertification, PAN/LCD** du MDEDD, a été élaboré en 2013. Son objectif opérationnel 3, il vise à faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification, dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse. A ce titre, dans ses résultats attendus 1 et 4, il promeut le suivi des conditions biophysiques et vulnérabilité corrélatrice du pays ainsi que l'interaction entre l'adaptation aux changements climatiques (sécheresse) et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées. Des programmes d'ensemencement aérien ont eu lieu, et différents projets de reboisement, de protection et de gestion des ressources naturelles ont été mis en œuvre.
61. **La convention sur la diversité biologique (Cdb)** a été ratifié en 1996 et la **Stratégie et plan d'action national de la biodiversité Nbsap 2011-2020 élaborée en 2014.** PROGRES s'aligne également avec les objectifs de la NBSAP : O.4 Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ; O.7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité ; O.8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques ; O.9 : Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité ; O.11 : Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité.

62. **Autres conventions internationales.** Convention de Minemata sur le mercure ratifiée en 2015 ; convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, ratifiée en 1994, protocole de Montréal ratifiée en 1987 ; Amendement de Beijing ratifiée en 2014 ; convention de Rotterdam sur les pesticides et les produits chimiques industriels ratifiée en 2005 mais avec une dynamique régionale assez faible ; convention de Bâle ratifiée en 1989 ; convention de Stockholm ratifiée en 2005 ; convention CITES et CMS ratifiées en 1998 ; Convention d'Abidjan et AEWA ratifiées en 2011 ; convention sur les zones RAMSAR ratifiée en 1994.
63. **Cadre institutionnel.** Pour le secteur de l'adaptation au changement climatique, le décret de 2012 met en place un dispositif de concertation intersectoriel sur l'environnement et le développement durable aux niveaux politique, technique et local à travers le Conseil national environnement développement durable (DNEDD), le Comité technique environnement et développement durable (CTEDD) et les comités régionaux environnement et développement durable (CREDD).
64. **Etudes et notices d'impact sur l'environnement** (EIE et NIE). Décret 2007 – 105 modifie et complète le décret 2004 – 094 du 04 novembre 2004 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement. Selon la catégorisation du décret, seules les activités d'aménagement de marre pourraient être soumises à Etude d'impact environnemental (EIE) ou Notice d'Impact environnemental (NIE) selon les activités envisagées dans les schémas d'aménagement. Les activités de réhabilitation des barrages et en particulier la mise en valeur des cuvettes et le défrichement des cuvettes sont soumises à NIE. Le reste des activités du projet ne sont ni catégorisées A ou B et ne sont donc ni soumis à EIE ni NIE.
65. Le décret fixe les conditions de réalisation des NIE et EIE, et souligne les étapes clés de ces études avant toute réalisation : (i) la validation des termes de référence du consultant pour l'étude par le Ministre en charge de l'Environnement ; (ii) les consultations publiques pour les EIE; (iii) la validation du rapport EIE ou NIE par le Ministre en charge de l'environnement ; (iv) l'obtention de l'avis d'acceptabilité environnementale par le Ministre en charge de l'Environnement.
- Renforcement des capacités
66. PROGRES renforcera les capacités à différents niveaux :
- Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés en particulier agricole par des formations aux techniques d'adaptation au changement climatique pour agents vulgarisateurs de base (AVB) ;
  - Renforcement de l'autonomie des communes de la zone du projet à la fois par le renforcement des capacités et de l'autonomie des ADL, le renforcement des CCC par des formations multiples (passation des marchés, technique pour le suivi des dossiers de réponse à appel d'offre, etc.) pour faciliter les processus d'accès aux équipements communaux d'intérêt collectif ;
  - Renforcement du maillage des associations de gestion des ressources naturelles au niveau local (AGLC et CVA), et accompagnement dans l'approche inclusive de considération des ressources naturelles (eau, sols, forêt et pâturages) et de l'ensemble des usagers de ces ressources (agriculteurs, éleveurs, transhumants, cueilleurs, etc.) ;
  - Renforcement des capacités des CVA et des COGES pour la gestion économiques (cotisation pour réparation), financière et techniques (maintenance et entretien quotidien) des équipements communaux mais également des ouvrages CES/DRS et des barrages réhabilités ;
  - Renforcement des capacités des producteurs pour faire face aux effets du changement climatique, par l'apprentissage de techniques d'adaptation.

- Financement additionnel
67. PROGRES a effectué une demande de mobilisation du fond pour les pays les moins avancés du FEM (LDCF) pour une contribution à hauteur de 7 millions d'USD. Les activités sélectionnées sur ce financement permettront de proposer des solutions innovantes d'adaptation face aux effets du changement climatique en République Islamique de Mauritanie.

• **Suivi et évaluation**

68. **Cadre Logique.** La composante 1 de PROGRES intègre directement des indicateurs résultant de la gestion durable de l'environnement et l'amélioration de l'adaptation aux effets du changement climatique des écosystèmes et des ruraux : (i) *effet 1 : La résilience des écosystèmes et des ruraux pauvres face aux effets du Cc est renforcée* ; (ii) *produit 1.1 : Les terres agro-pastorales sont restaurées* ; (iii) *produit 1.2 : Les capacités des acteurs dans la gestion durable des RN sont renforcées*. La composante 2 de PROGRES intègre indirectement des mesures d'adaptation des communautés aux effets du changement climatique via les équipements collectifs d'accès à l'eau.
69. **PGES.** Les indicateurs de suivi des impacts potentiels du projet intégré au Plan de Gestion Environnemental et Social seront partie intégrante du système de suivi-évaluation du projet. Le suivi environnemental (surveillance environnementale) des activités menées par le projet sont sous mandat du Ministre en charge de l'Environnement ainsi que des ministres compétents concernés. Le suivi environnemental du projet sera réalisé par un prestataire à la revue mi-parcours et à l'achèvement. Les équipes du projet et en particulier les assistants régionaux suivi-évaluation participeront à la récolte des données auprès des partenaires et des bénéficiaires.

• **Informations nécessaires pour compléter l'analyse**

70. PROGRES capitalisera sur les études climatiques existantes au démarrage du projet afin de préciser les connaissances à valoriser en termes d'adaptation aux effets du changement climatique. PROGRES réalisera une analyse approfondie du risque climatique et capitalisera en particulier sur les études récemment réalisées : (i) renforcer la résilience des systèmes pastoraux et de l'agriculture pluviale, valorisation des diagnostics régionaux mise en perspective des analyses synthèse des besoins en recherche appliquée et formation – RIMRAP – 2018 ; (ii) prévenir les effets du changement climatique – Plan Climat Territorial Intégré – Wilaya du Brakna – 2016 ; (iii) relever les défis majeurs du changement climatique – Plan climat territorial intégré Wilaya de l'Assaba – 2016.

• **Ressources budgétaires et chrono-programme**

71. **Plan de gestion environnemental et social.** Le PGES est intégré au manuel de mise en œuvre. Le suivi des indicateurs de performance est intégré au système de suivi-évaluation du projet et sera réalisé par les partenaires de mise en œuvre.

72. **Budget.** Une enveloppe de 1 530 610 d'USD pour la durée totale du projet a été allouée pour la réalisation des études d'impacts, du suivi et de la surveillance environnementale, des audits et des mesures d'atténuation et de compensation :

- Les notices d'impact environnemental (NIE) pour les défrichements des cuvettes de réhabilitation de barrage ;
- Les NIE ou études d'impact environnemental (EIE) pour les aménagements de marre selon les conclusions des schémas d'aménagement des marres ;
- Les mesures d'atténuation et de compensation liées aux activités du projet ont été budgétisées et intégrées au Costab du Projet et seront réalisées en même temps que les activités ;
- La surveillance environnementale de mise en œuvre des mesures de compensations et le suivi environnemental des potentiels impacts environnementaux seront réalisés par le ministre en charge de l'Environnement via les services déconcentrés ;

- Le suivi environnemental du Projet sera réalisé par les prestataires (services techniques déconcentrés, ADL, ONG) et les équipes régionales du projet (techniciens et assistants SE) ;
- L'évaluation des effets environnementaux sera réalisée à mi-parcours et à l'achèvement du Projet au cours d'étude ponctuelle sur l'ensemble de la zone d'intervention du Projet ;
- Les missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement vérifieront également le respect des politiques nationales environnementales et celles du FIDA par i) la vérification de la réalisation et de la validation des NIE ou EIE et l'obtention de l'avis d'acceptabilité environnementale de la part du Ministre en charge de l'Environnement ; ii) la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation ; iii) la mise en œuvre du PGES et de son suivi.

**Ressources Budgétaires pour la mise en œuvre des activités d'études, de suivi, d'atténuation et de compensation environnementale et sociale.**

Activités	Partenaire compétent	Unité	PU (USD)	Nombre	Total (USD)	Imputation CostTab
<i>Etudes, surveillance, suivi et audit</i>						
<i>Notice d'impact environnemental (NIE) pour défrichement des cuvettes de barrage</i>	BE / consultant	NIE	1 500	6	9 000	Sc1.D : Etude
<i>Notice ou Etude d'impact environnemental (NIE ou EIE) pour aménagement de marre</i>	BE / consultant	NIE ou EIE	2 500	3	7 500	Sc1.E : Schéma d'aménagement de marre
<i>Suivi environnemental NIE et EIE</i>	Ministre de l'environnement et Ministres concernés	-	-	-	-	<i>Inclus dans les missions régaliennes des ministères</i>
<i>Suivi Environnemental de projet</i>	Partenaires et équipes du projet	Enquête et relevés de terrain	39 000	2	78 000	Sc.2.G : Suivi environnemental
<i>Audit procédures environnementales</i>	FIDA	-	-	-	-	Sc.6.A.3 : missions de supervision, RMP et achèvement
<i>Mesures d'atténuation environnementale</i>						
<i>Mise en valeur biologique (CES/DRS)</i>	Bénéficiaires	Hectare	0.40	11 276	4 510	Sc1.A et B : Mise en valeur biologique des cordons pierreux
<i>Equipement d'exhaure solaire</i>	Entreprises locales	Système d'exhaure	14 580	20	291 600	Sc1.F : Equipement d'exhaure solaire
<i>Mesures de compensation environnementale</i>						
<i>Protection en Haie-vive (sites de 1ha, 12ha et 40ha)</i>	STEDD, AGLC, Bénéficiaires	FFt	1 140 000	1	1 140 000	Sc1. A, B, C, D, et E : Protection biologique haie-vive
<b>TOTAL</b>					<b>1 530 610</b>	

**Appendice 1 – Plan de gestion environnemental et social préliminaire**

<b>Paramètre</b>	<b>Activité</b>	<b>Indicateur de performance</b>	<b>Donnée de référence (D. Réf)</b>	<b>Responsable du suivi</b>	<b>Moyens de suivi</b>	<b>Fréquence de suivi recommandée</b>	<b>Coûts de suivi estimés</b>
Rejet accru de pesticides fertilisants (intensification agricole)	Formation à l'usage raisonné des intrants, au techniques agroécologiques (biopesticides) et l'utilisation de fertilisant organiques (compost).	% de paysans relais formés à l'usage des intrants organiques (cible = 100%)	n.r.	RSE	Rapport de suivi des partenaires (AVB et ADL)	Annuel	Inclus dans le suivi régulier
		Quantité d'intrants chimiques (fertilisants et produits phytosanitaires) utilisés au niveau des exploitations familiales (cible = D. Réf)	Fertilisant (culture pluviale) : 0kg NPK/ha ; 0kg Urée/ha P. Phytosanitaires (culture pluviale) : Bulldock: 1kg/ha		Rapport de suivi des partenaires (DRA, AVB, ADL) / Enquête des effets environnementaux	Annuel / Mi-Parcours et Achèvement	Inclus dans les conventions (CEP) / Inclus dans le suivi environnemental
Dégénération des ressources forestières (défrichements dans les zones aménagées)	Suivi de l'évolution des ressources forestières au niveau des zones aménagées et des cuvettes de barrages	Densité ligneuse améliorée (cible >= D. Réf) <sup>38</sup>	n.r.	BE et RSE	Etude de référence Enquête des effets environnementaux	Démarrage, Mi-Parcours, Achèvement	Inclus dans le suivi environnemental
Disponibilité en eau souterraine	Suivi du tarissement des forages réalisées par le projet (stations pastorales et domestiques)	Tarissement des forages en saison sèche (cible=0)	n.r.	RSE / COGES	Suivi	Annuel	Inclus dans le suivi régulier
Conflit entre les usagers des zones d'intervention (inclusivité usagers ressources)	Suivi de l'inclusivité des usagers des ressources naturelles au sein des COGES, AGLC et CVA	Représentativité systématique de l'ensemble des usagers des ressources <sup>39</sup> dans les AGLC (cible =100%)	n.r.	RSE / Techniciens supérieurs	Suivi	Annuel	Inclus dans le suivi régulier
		Implication systématique des services techniques <sup>40</sup> pour la sensibilisation GRN des CVA et COGES (cible = 100%)	n.r.	RSE / Techniciens supérieurs	Suivi	Annuel	Inclus dans le suivi régulier
Conflit sur la répartition des zones aménagées, accaparement des terres	Suivi des ententes foncières incluant l'ensemble de la communauté pour prévenir de potentiels conflits fonciers sur les zones aménagées (CES/DRS ou infrastructures)	Nombre de conflits fonciers liées aux activités du projet (cible=0)	n.r.	RSE / Techniciens supérieurs	DT	Annuel	Inclus dans le suivi régulier

<sup>38</sup> Strates de végétation : Terres très dégradées (densité de la végétation <10% ; terres dégradées (densité de la végétation entre 10% et 30% ; Formations clairsemées (densité de la végétation 30% et 60%) ; Formations denses (densité de la végétation entre 60% et 80%) ; Galeries forestières Clairsemées ; Galeries forestières denses.

<sup>39</sup> Représentativité des éleveurs, agriculteurs, cueilleurs, pêcheurs, transhumants, charbonniers, etc.

<sup>40</sup> Implication des services techniques : agriculture, élevage, environnement et hydraulique selon les ressources naturelles gérées.

**Appendice 2 – Questions pour guider le screening de la catégorie environnementale et du risque climatique**

GUIDING QUESTIONS FOR ENVIRONMENT AND SOCIAL SCREENING	YES/NO	COMMENTS/EXPLANATION
<b>CATEGORY A – THE FOLLOWING MAY HAVE SIGNIFICANT AND OFTEN IRREVERSIBLE OR NOT READILY REMEDIED ADVERSE ENVIRONMENTAL AND/OR SOCIAL IMPLICATIONS.</b>		
<b>Project location</b>		
<b>1. Would the project develop any wetlands?</b>		
2. Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation, and hydrological changes)?	No	
3. Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas, areas of global/national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas and habitats depended on by endangered species? (GS1)	No	
4. Is the project location subjected to major destruction as a result geophysical hazards	No	-
<b>Natural resources</b>		
5. Would the project lead to unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock) and/or result in exceeding carrying capacity. For example, is their development happening in areas where little up-to-date information exists on sustainable yield/carrying capacity? (GS 4, 5 and 6)	No	PROGRES will support sustainable resources management, either by restoring them, and by supporting local organization in sustainable managements (60 AGLC)
6. Would the project develop large-scale aquaculture or mariculture projects, or where their development involves significant alteration of ecologically sensitive areas?	No	-
7. Would the project result in significant use of agrochemicals, which may lead to life-threatening illness and long-term public health and safety concerns?	No	While PROGRES will support rainfed agriculture, it will as well support agroecology, organic fertilizer and biopesticide to limit the use of agrochemicals by the training of 2 250 relay farmers in FFS.
8. Does the project rely on water-based (ground and/or surface) development where there is reason to believe that significant depletion and/or reduced flow has occurred from the effects of climate change or from overutilization? (GS7)	No	PROGRES support rainfed agriculture, which is subject to climate variability. Project will help to limit the effect of climate variability by a better water management in watershed: i) by training farmers in FFS to adaptation technics; ii) by supporting them to restore degraded land with SWC technics.
9. Does the project pose a risk of introducing potentially invasive species or GMOs, which might alter genetic traits of indigenous species or have an adverse effect on local biodiversity? (GS1)	No	
10. Does the project make use of wastewater (e.g. industrial, mining, sewage effluent)? (GS7)	No	
<b>Infrastructure development</b>		
11. Does the project include the construction/rehabilitation/upgrade of dam(s)/reservoir(s) meeting at least one of the following criteria? (GS8) <ul style="list-style-type: none"> <li>- more than 15 meter high wall or</li> <li>- more than 500 meter long crest or</li> <li>- more than 3 million m<sup>3</sup> reservoir capacity or</li> <li>- incoming flood of more than 2,000 m<sup>3</sup>/s</li> </ul>	No	-
12. Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/development (above 100 hectares per scheme)?	No	-
13. Does the project include construction/rehabilitation/upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken? (GS10)	No	-
14. Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river training)? (GS7)	No	Waterpond management will not include drainage or correction of natural water bodies. It will only focus on the preservation of the water resource by dune fixation and watershed management.
15. Does the project involve significant extraction/diversion/containment of surface water, leaving the river flow below 20 per cent environmental flow plus downstream user requirements? (GS7)	No	
<b>Social</b>		
16. Would the project result in economic displacement or physical resettlement of more than 20 people, or impacting more than 10 per cent of an individual household's assets? (GS13)	No	-

GUIDING QUESTIONS FOR ENVIRONMENT AND SOCIAL SCREENING	YES/NO	COMMENTS/EXPLANATION
<b>17. Would the project result in conversion and/or loss of physical cultural resources? (GS9)</b>	No	-
<b>18. Would the project generate significant social adverse impacts to local communities (including disadvantaged and vulnerable groups and indigenous people) or other project-affected parties? (GS13)</b>	No	
<b>Other</b>		
<b>19. Does the project include manufacture and transportation of hazardous and toxic materials, which may affect the environment? (GS2)</b>	No	-
<b>20. Does the project include the construction of a large or medium-scale industrial plant?</b>	No	-
<b>21. Does the project include the development of large-scale production forestry? (GS5)</b>	No	-
<b>Rural finance</b>		
<b>22. Does the project support any of the above (Q1 to Q22) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)</b>	No	-
<b>CATEGORY B – THE FOLLOWING MAY HAVE SOME ADVERSE ENVIRONMENTAL AND/OR SOCIAL IMPLICATIONS, WHICH CAN BE READILY REMEDIED.</b>		
<b>Location</b>		
<b>23. Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods? (GS1, 2 and 12)</b>	Yes	PROGRES will focus on rehabilitation of abandoned cultural soil ( <i>terres culturelles abandonnées - TCA</i> ). It will focus on intensification of agriculture by agroecological technics, respectful of the environment.
<b>Natural resource management</b>		
<b>24. Do the project activities include rangeland and livestock development? (GS6)</b>	No	-
<b>25. Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons? (GS4)</b>	No	-
<b>26. Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species? (GS4)</b>	No	-
<b>27. Do the project activities include natural resources-based value chain development? (GS 1, 6 and 12)</b>	Yes	PROGRES will reinforce natural resource resilience against climate change and Natural resources management structures (60 AGLC, 400 CVA and COGES) to develop rainfed and recessional agriculture and pastoralism values chains.
<b>28. Do the project activities include watershed management or rehabilitation?</b>	Yes	PROGRES will support watershed rehabilitation and management for around 9 500ha in 6 Moughataa.
<b>29. Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (GS 1 and 5)</b>	Yes	PROGRES will support watershed rehabilitation and management for around 9 500ha in 6 Moughataa.
<b>Infrastructure</b>		
<b>30. Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium (capacity &lt; 3 million m3) dam subprojects? (GS 7 and 8)</b>	No	-
<b>31. Does the project include small and microenterprise development subprojects? (GS 12 and 13)</b>	No	-
<b>32. Does the project include the development of agro processing facilities? (GS 2, 6 and 12)</b>	No	-
<b>33. Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (GS10)</b>	No	-
<b>Social</b>		
<b>34. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources? (GS9)</b>	No	-
<b>35. Would the project result in physical resettlement of less than 20 people, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets (GS13)?</b>	No	-
<b>36. Would the project result in short-term public health and safety concerns? (GS14)</b>	No	-
<b>37. Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (GS13)</b>	No	-
<b>Rural finance</b>		
<b>38. Does the project support any of the above (Q24 to Q37) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)</b>	No	-



GUIDING QUESTIONS FOR CLIMATE RISK SCREENING	YES / NO	ADDITIONAL EXPLANATION OF "YES" RESPONSE*
<b>1. Is the project area subject to extreme climatic events such as flooding, drought, tropical storms or heat waves?</b>	Yes	Climatic event are present on the project area. Communities are affected because of the lack of climate resilience capacities instead of the intensity of the climatic event.
<b>2. Do climate scenarios for the project area foresee changes in temperature, rainfall or extreme weather that will adversely affect the project impact, sustainability or cost over its lifetime?</b>	Yes	Rainfed agriculture and pastoralism are vulnerable to drought, flood and increase of temperature that are foreseen in climate change scenario, above all because of lack in capacity. PROGRES will support these two sectors decreasing the impact of climatic event.
<b>3. Would the project make investments in low-lying coastal areas/zones exposed to tropical storms?</b>	No	-
<b>4. Would the project make investments in glacial areas and mountains zones?</b>	No	-
<b>5. Would the project promote agricultural activity in marginal and/or highly degraded areas that have increased sensitivity to climatic events (such as on hillsides, deforested slopes or floodplains)?</b>	No	PROGRES will focus on highland and degraded plateau for SWC activities and the upstream of the watershed rehabilitation.
<b>6. Is the project located in areas where rural development projects have experienced significant weather-related losses and damages in the past?</b>	Yes	Rainfed agriculture present annual losses linked to climate, but no change or increase have been significant in the last decade.
<b>7. Would the project develop/install infrastructure in areas with a track record of extreme weather events?</b>	No	
<b>8. Is the project target group entirely dependent on natural resources (such as seasonal crops, rainfed agricultural plots, migratory fish stocks) that have been affected by in the last decade by climate trends or specific climatic events?</b>	Yes	Main target communities are agro pastoralists. They are dependent on either seasonal crop, rainfed agriculture and pastures. They have been affected by cultural and animal losses in the last decade (2017) because of flood, and drought.
<b>9. Would climate variability likely affect agricultural productivity (crops/livestock/fisheries), access to markets and/or the associated incidence of pests and diseases for the project target groups?</b>	Yes	Climate variability already affect productivity and production. Lack of knowledge and access to technologies enforce the vulnerability of farmers and pastors. PROGRES will support by FFS training and knowledge
<b>10. Would weather-related risks or climatic extremes likely adversely impact upon key stages of identified value chains in the project (from production to markets)?</b>	No	
<b>11. Is the project investing in climate-sensitive livelihoods that are diversified?</b>	No	
<b>12. Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?</b>	No	
<b>13. Is the project investing in institutional development and capacity building for rural institutions (such as farmer groups, cooperatives) in climatically heterogeneous areas?</b>	No	
<b>14. Does the project have the potential to become more resilient through the adoption of green technologies at a reasonable cost?</b>	Yes	Project focus on the integrated resilience of ecosystems and community: i) restoring ecosystems and supporting agroforestry and revegetation of SWC measures; ii) agricultural technic of adaptation and better water management.
<b>15. Does the project intervention have opportunities to strengthen indigenous climate risk management capabilities?</b>	No	
<b>16. Does the project have opportunities to integrate climate resilience aspects through policy dialogue to improve agricultural sector strategies and policies?</b>	Yes	Project will support decentralisation of management resources and climate resilience (AGLC organisation for NRM and relay farmers for CC resilience)
<b>17. Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved building codes, capacity-building or including climate risk issues in policy processes)?</b>	Yes	Project integrate climate resilience measures with improving building code through vegetabilization and plant protection, which will be held by farmers themselves.
<b>18. Based on the information available would the project benefit from a more thorough climate risk and vulnerability analysis to identify the most vulnerable rural population, improve targeting and identify additional complementary investment actions to manage climate risks?</b>	Yes	Project will learn from RIMRAP climate analysis. GHG synthesis on ExAct show that PROGRES will help to sequester or avoid the emission of 1 947 522 tons eqCO2 on a 20 years horizon.

#### **Appendice 3 : Termes de référence pour une analyse approfondie du risque climatique**

##### **1. Généralités**

1.1 Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies qui a pour mission d'éradiquer la pauvreté et la faim dans les zones rurales des pays en développement. Travaillant aux côtés des populations rurales pauvres, des gouvernements, des donateurs, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, le FIDA est l'une des plus importantes sources de financement du développement de l'agriculture et du développement rural dans de nombreux pays en développement.

1.2 Le FIDA reconnaît que les risques liés au climat constituent l'un des facteurs ayant une incidence sur la pauvreté rurale, et l'un des défis auxquels il doit faire face. Bien que le changement climatique soit un phénomène mondial, son impact négatif est plus sévèrement ressenti par les populations pauvres des pays en développement, qui dépendent fortement de la base de ressources naturelles pour assurer leurs moyens d'existence. Les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs, qui sont les personnes les plus vulnérables et marginalisées dans les sociétés rurales, sont particulièrement exposés au changement climatique, en particulier en Mauritanie. Ils vivent dans les zones les plus vulnérables et marginales – versants collinaires, déserts et plaines inondables. Souvent, leurs droits fonciers et leurs droits aux ressources ne sont pas garantis, et ils tirent directement leurs moyens d'existence de ressources naturelles menacées par l'évolution du climat.

1.3 En réponse à cette priorité, le Cadre stratégique 2016-2021 du FIDA propose comme objectif primordial d'investir dans les populations rurales afin que celles-ci parviennent à se libérer de la pauvreté et à assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens de subsistance rémunérateurs, durables et résilients. Conformément à cette approche, la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA recommande également qu'une attention plus soutenue soit accordée aux risques d'ordre climatique et à la résilience en la matière, afin de gérer les chocs en rapport avec l'environnement et les ressources naturelles.

1.4 Pour les projets d'investissement dont on prévoit qu'ils seront très sensibles aux dangers climatiques, le FIDA demande une analyse de la vulnérabilité climatique qui pourra contribuer à améliorer le ciblage des interventions afin d'inclure les groupes cibles les plus vulnérables et les moins résilients:

- accroître la robustesse des investissements de développement face aux dangers d'origine climatique;
- accroître la résilience des résultats du développement; et
- éviter les interventions d'investissement qui augmentent involontairement la vulnérabilité aux dangers climatiques à plus long terme.

##### **2. Description des services fournis**

**Objectif.** La mission des consultants a pour objectif d'analyser :

- la présence de dangers d'origine climatique dans la zone cible du projet PROGRES (en incluant une analyse historique des types de danger, de leur intensité, de leur fréquence et des pertes et dommages associés) ;
- l'exposition physique des moyens d'existence, des écosystèmes et des infrastructures essentielles aux dangers climatiques les plus fréquents, en différents points (cartographie des "points chauds") ;
- les caractéristiques clés qui déterminent la sensibilité des moyens d'existence, des écosystèmes et des infrastructures essentielles dans la zone cible face aux dangers climatiques les plus fréquents (analyse de sensibilité).

Outre cette analyse de base de la vulnérabilité, la mission de consultation devrait présenter une synthèse :

- de l'impact prévu du changement climatique dans la zone cible, sur la base d'ensembles représentatifs de modèles et de scénarios climatiques;
- des recommandations préliminaires sur la manière dont les risques climatiques dans la zone cible peuvent être abordées dans le cadre d'un programme d'investissement de plus grande ampleur.

##### **3. Supervision**

Les consultants travailleront sous la responsabilité conjointe du spécialiste régional du FIDA en matière de climat et d'environnement et du chargé de programme de pays.

#### **4. Tâches, résultats et produits attendus**

Les consultants entreprendront les tâches suivantes:

- recueil et synthèse des cartes et données biophysiques et socioéconomiques disponibles au niveau ciblé (national, provincial ou district) ;
- topographie de surface ;
- hydrologie de surface (réseau hydrographique, bassins versants, indice d'hydratation superficielle) ;
- zones inondables ;
- couverture végétale (y compris les couches boisées et herbacées) et – si l'information est disponible – évolution de la couverture végétale (résolution minimum: 250 m) ;
- variables pluviométriques (nombre de jours de précipitations, agressivité pluviométrique, précipitations annuelles moyennes) ;
- variables de température (écart annuels de température, températures minimum/maximum) ;
- infrastructure (réseaux routiers, systèmes d'irrigation, routes rurales à risque d'inondation ou/et d'érosion) ;
- recueil et analyse des données météorologiques historiques afin de présenter l'évolution et la fréquence des dangers ;
- recueil et analyse des données concernant les pertes et les dommages en rapport avec des dangers d'origine climatique ;
- le cas échéant, vérification des résultats sur le terrain par le biais de discussions avec les parties prenantes locales dans les "points chauds" de risque climatique.

La mission des consultants devrait déboucher sur les résultats suivants:

- i) un ensemble de cartes de référence géoréférencées et compatibles avec les Systèmes d'Information et de Gestion (SIG) montrant l'exposition et la sensibilité des systèmes vulnérables de moyens d'existence dans la zone cible face aux chocs et aux stress climatiques prédominants ;
- ii) une analyse des scénarios disponibles en matière d'évolution future du climat dans la zone du projet. Si besoin est, cette analyse peut être fondée sur l'élaboration de modèles climatiques régionaux à une échelle inférieure à 50 km, sur la base d'une réduction, statistique ou dynamique, de la résolution. L'analyse de l'impact du changement climatique devrait reposer sur un ensemble représentatif de modèles climatiques et se focaliser sur les conséquences pour le contexte de la programmation (par exemple, impact du changement climatique et incidences sur la production, la récolte et les activités après récolte, l'accès aux marchés, les caractéristiques du paysage au sens plus général);
- iii) des recommandations ayant pour buts la réduction des risques face aux événements extrêmes et l'adaptation à la variabilité et au changement climatiques. Ces recommandations devraient comporter des pratiques et des technologies spécifiques visant à accroître la résilience face au climat des productions agricoles ou des systèmes de filières ciblés, et devraient être vérifiées par des consultations avec les principales parties prenantes in situ pour solliciter des recommandations venant de la base et valider les conclusions de l'analyse.

Sur la base du travail et de l'analyse ci-dessus, les consultants fourniront au FIDA les produits livrables suivants:

- i) une carte de vulnérabilité avec une évaluation préliminaire des emplacements particulièrement vulnérables dans la zone du projet, compte tenu de l'actuelle variabilité climatique et du changement climatique prévu. Cette carte devrait permettre un classement par ordre de priorité des zones géographiques à retenir pour les interventions du FIDA. L'ensemble de cartes de référence ayant servi à l'élaboration de cette carte de vulnérabilité devra être jointe en annexe à l'analyse;
- ii) un rapport technique expliquant les modalités de préparation des cartes, et notamment les principales sources de données, les hypothèses de modélisation, les consultations entreprises et les limitations de la méthodologie;

iii) un court rapport analytique (10 pages au maximum) comprenant un ensemble de recommandations préliminaires sur les mesures proposées pour réduire les risques et vulnérabilités climatiques dans le contexte du projet proposé.

## 5. Échéancier

Les activités seront réalisées sur une période de huit semaines entre [insérer les dates], et comprendront la documentation, une mission sur le terrain [insérer les dates], des consultations et des activités de validation, la rédaction et l'édition. La version finale du rapport devra être soumise au plus tard le [insérer la date].

## 6. Réactivité

Des réponses en temps opportun aux demandes du FIDA font partie du service standard au client du contractant. Le FIDA sera tenu informé en permanence de tout événement important qui se produirait dans les services du contractant, et qui pourrait affecter la prestation de ses services.

Le personnel du contractant devra répondre à toutes les demandes dans un délai maximum de 24 heures, en utilisant le canal de communication le plus approprié, comme convenu entre le contractant et le FIDA. Si une enquête plus approfondie est nécessaire, le contractant doit informer promptement le FIDA que des mesures supplémentaires sont nécessaires, et lui communiquer périodiquement des mises à jour sur l'avancement de sa demande.

## 7. Profil du prestataire de services

- Expérience démontrée en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion du risque climatique, d'adaptation au changement climatique ou de gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Diplôme universitaire ou éducation supérieure pertinente
- Profonde compréhension des risques climatiques et de catastrophe en Mauritanie, y compris les politiques, stratégies et cadres généraux existants de gestion du risque
- Expérience antérieure de la conduite d'évaluations du risque et de la vulnérabilité
- Expérience antérieure des méthodes participatives de consultation à base communautaire
- Expérience de la cartographie basée sur les SIG et de la gestion des données géoréférencées
- Bonne connaissance des concepts, modèles et scénarios de changement climatique
- Expérience attestée dans des activités de consultation connexes
- Excellentes compétences en matière de rédaction et d'édition (dans la langue pertinente)
- Bonne capacité de réflexion analytique et stratégique
- Aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais

**Appendice 4 : Etat des lieux de la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement – source Snedd 2017.**

<b>Convention</b>	<b>Date de ratification</b>	<b>Activités principales mises en œuvre</b>	<b>Institution(s)</b>	<b>Remarques (Contraintes, opportunités)</b>
<b>Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 1992	1994  Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) (2015) : Proposition aux circuits de financement d'un portefeuille de 11 projets de développement tenant en compte les changements climatiques 3ème Communication Nationale sur le Changement Climatique (2014) ; 4ème CN sur le CC (en cours d'élaboration) Evaluation des Besoins en Transfert des Technologies (EBT), Etude en cours Processus du Plan National d'Adaptation (PNA) initié en 2015, en cours Mise en place d'une structure institutionnelle renforcée (cellule nationale, points focaux ministériels, comités interministériels) 4 projets de résilience mis en œuvre (Renforcement de la résilience des communautés face aux CC : projets ACCVC, AMCC/ACCMR, PARSACC, REVIWU) Forte implication dans les COP	MEDD / Cellule Changements climatiques / points focaux ministériels	Existence de mécanismes de financements spéciaux : - Fonds vert - Mécanisme Carbone
	Protocole de Kyoto	2005		
	Accord de Paris COP 21	2015		
<b>Convention sur la Diversité Biologique (CDB)</b>	Convention sur la Diversité Biologique, 1992	1996  Elaboration et validation en 2014 de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action 2011-2020 (NBSAP), Conduite de projets de sauvegardes d'espèces menacées (phoques moins, tortues marines, grands mammifères marins, etc.)		Existence de mécanismes internationaux de financement Quelques financements locaux (appuis sur budget propre)
	Protocole de Cartagena sur la biosécurité (sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique)	2005		
	Protocole de Nagoya relatif à la Convention sur la Biodiversité sur les Ressources Génétiques	2015  Elaboration et validation en 2014 de 5ème rapport national sur la Diversité Biologique Programme de lutte contre les feux de brousse	MEDD/ Cellule de Coordination des Programmes de la biodiversité	
	Objectifs d'Aichi	2015  Actions du projet Biodiversité Mauritanie -Sénégal Mesures réglementaires (interdiction chalutage sur profondeurs de moins 20m, etc.) Mise en place de la brigade mobile du MEDD Interdiction de la chasse et contrôle aux aéroports		

			Mise en œuvre de plans d'aménagement (poulpe) Réintroduction d'espèces terrestres (Parc National d'Awleigatt)		
<b>Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CNULCD)</b>	Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification, 1994	1996	Elaboration et validation en 2013 au niveau technique du Plan d'Action National de lutte contre la désertification PANLCD aligné à la Stratégie décennale de la CNULCD Programme d'ensemencement aérien Plusieurs projets de protection (ceintures vertes, mise en défens, reboisements) Projets Gestion des ressources naturelles Aménagement de bassins versants Plusieurs projets et actions de reboisement	DPN	Peu de financements internationaux Existence d'une dynamique régionale (pays du Sahel)
<b>Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ou convention sur les zones humides (RAMSAR)</b>	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ou convention sur les zones humides, 1971	1994	Elaboration et adoption de la Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie (2014) Elaboration et validation technique de la Stratégie Nationale pour la Gestion des Aires Marines et Côteière Protégées et des Zones d'Intérêt Biologique (2015) Elaboration d'un Plan d'Aménagement du Littoral, actualisation en cours Nombreux appuis aux parcs nationaux du PNBA et celui du PND Actions pilotes sur les zones humides continentales (géo-référencement, études socio-économiques)	DAPL	Existence du BaCoMaB pour le financement autonome du PNBA
<b>Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA)</b>	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA)	2011	Elaboration d'un Guide en 2013 pour l'identification des Oiseaux de l'Afrique de l'Ouest		
<b>Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'ABIDJAN)</b>	Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	2011	Elaboration plan POLMAR	MEDD/CJ MPEM/DMM	
<b>Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, (CITES)</b>	La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, 1975	1998	Renforcement des contrôles du braconnage Interdiction d'armes individuelles	MEDD/CM	Peu de financements internationaux Faible dynamique régionale
<b>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn (CMS)</b>	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn, 1979	1998		MEDD/PND	
<b>Convention de Stockholm sur les polluants organiques Persistants</b>	Convention de Stockholm sur les polluants organiques Persistants	2005	Inventaire des POPs Elimination de stocks de produits	DPUE	Quelques financements internationaux

<b>(Convention de STOCKHOLM)</b>	(POPs), 2001		obsolescences effectuées et préparation d'une autre opération d'élimination de stocks obsolètes		(inventaires POPs, plans d'élimination de stocks) Pas de financements locaux
<b>Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de BALE)</b>	Convention de Bale (sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination), 1989	1989		DPUE	
<b>ROTTERDAM</b>	Convention de Rotterdam (sur les pesticides et les produits chimiques industriels qui ont été soit interdits soit strictement réglementés), 1998	2005	Centre national de Lutte antiacridienne Réalisation d'un texte réglementaire au niveau du CILSS	DPUE	Peu de financements internationaux Existence d'une dynamique régionale encore assez faible
<b>VIENNE</b>	La convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone, 1985 Protocole de Montréal (relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone), 1987 Amendement de Beijing	1994 1987 2014	Elimination des CFC Reconversion de chambres froides (société de pêche) Plan National d'élimination des HFC Renforcements des capacités (sensibilisation, formations)	DCE	Quelques financements internationaux (bureau Ozone, plans d'élimination) Pas de financements locaux
<b>Convention de Minamata sur le Mercure, (MINAMATA)</b>	Convention de Minamata sur le Mercure, 2013	2015	Quelques efforts pour l'organisation de la filière de l'orpaillage	DPUE	Absence de mécanisme de financement spécialisé Possibilités de financements locaux (MPEMi,)

## **ANNEXE 6 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DES 18 MOIS PREMIERS MOIS**

Activités	Unit	3 mois				Coût unit.		3 mois			
		Quantités				Coût unit.		Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Forages pastoraux /q	unité	-	3		3	1,872,000	52,000	0	174		174
Equipement d'exhaure solaire	unité	-	3		3	612,000	17,000	0	54		54
Abreuvoirs et raccordement des forages	unité	-	9		9	253,800	7,050	0	67		67
<b>G. Personnel responsable composante</b>											
<b>1. UGCP Nouakchott</b>											
Expert national infrastructure	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34
<b>2. Antenne Kiffa</b>											
Assistant régional infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>3. Antenne Kaédi</b>											
Assistant régional infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>4. Antenne Ayoun</b>											
Assistant régional infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>5. Bureau Liaison Aleg</b>											
Technicien associé infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>6. Bureau Liaison Nema</b>											
Technicien associé infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>H. Appui Services Publics</b>											
STA: supervision et suivi des travaux CES/DRS (cordons, seuils) /r	Moughata a	-	2	1	3	140,000	3,889	0	8	4	13
STEDD: appui aux pépinières des CES/DRS (haie vives)	Moughata a	-	2	1	3	80,000	2,222	0	5	2	7
<b>Total sous-composante 1.1</b>								207	3,102	997	4,306
<b>Sous-composante 1.2. Renforcement des acteurs en GRN</b>											
<b>A. Zone élargie: CEP et soutien - formation de formateur</b>											
Protection de 12 sites hors de la zone étendue - PASK II	site	-	12	-	12	116,000	3,222	0	43	0	43
Formation des ADL et AVA /a	CVA	-	286	-	286	9,400	261	0	79	0	79
CEP intrants dans la zone élargie du projet /b	CEP	-	12		12	12,600	350	0	4	5	9
Perdiem ADL /c	jour	-	2,860		2,860	500	14	0	42	22	64
Recyclage des ADL et AVA /d	CVA	-	-			5,000	139	0	0	44	44

## Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois	Coût unit.	Coût unit.	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Déplacement ADL /e	mois	-	1,716		1,716	350	10	0	18	18	36
<b>B. Zone de rationalisation: CEP Villageois - formation des paysans relais</b>											
Kit CEP /f	CEP	-	8		8	12,600	350	0	3	10	13
Perdiem paysans CEP /g	jour	-	1,267		1,267	500	14	0	19	59	78
Visites inter CEP /h	visite	-	8		8	3,600	100	0	1	3	4
<b>C. Appui à dynamisation des OP et coopératives</b>											
<b>1. Renforcement OP et coopératives PASK II</b>											
Appui à l'affiliation et la constitution	OP	-	20		20	15,000	417	0	9	18	27
Formations /i	session	-	3	-	3	144,000	4,000	0	13	0	13
Visites d'échanges /j	visite	-	-	-		54,000	1,500	0	0	0	0
<b>2. Appui pour OP et coopératives ZR</b>											
Identification OP/Mini-diagnostic rapide	forfait	-	1	-	1	720,000	20,000	0	21	0	21
Appui à l'affiliation et la constitution	OP	-	-	-		15,000	417	0	0	0	0
Formations /k	session	-	-			144,000	4,000	0	0	26	26
Visites d'échanges /l	visite	-	-	-		54,000	1,500	0	0	0	0
<b>D. ZR: Formation complémentaire</b>											
Alphabétisation fonctionnelle /m	site	-	40	10	50	55,000	1,528	0	65	17	82
Création des AGLC /n	Moughata a	-	2	1	3	2,450,000	68,056	0	144	37	182
Formation des paysans relais à l'agroécologie et nutrition /o	personne	-	84	43	127	8,000	222	0	20	11	30
Perdiem pour formations + déplacement	personne	-	84	43	127	5,200	144	0	13	7	20
Formation structuration sociale de comité de gestion (COGES) et Comité villageois (CV) /p	personne	-	136	69	205	8,000	222	0	32	17	49
Perdiem pour formations + déplacement	personne	-	136	69	205	5,200	144	0	21	11	32
<b>E. ZE: Voyages d'étude</b>											
Voyages d'étude de paysans CES/DRS, GdTE /q	visite	-	87		87	3,600	100	0	9	10	19
<b>F. ZR: Voyages d'étude</b>											
Voyages d'étude compétition positive /r	voyage	-	-			15,000	417	0	0	19	19
Voyages d'étude pour STA, STEDD et STE /s	voyage	-	9		9	15,000	417	0	4	4	8

## Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois	Coût unit.	Coût unit.	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois		
		Quantités						Montant ( USD '000)					
		2019	2020	2021	Total			(MRU)	(USD)	2019	2020		
<b>G. Suivi environnemental et cartographie des effets (couvert végétal)</b>													
Suivi environnemental (équipement, enquêtes mi-parcours et achèvement)	forfait	-	-	-		1,440,000	40,000	0	0	0			
Assistance Technique SIG /t	mois	3	12	3	18	43,200	1,200	4	15	4	23		
<b>H. Personnel responsable composante</b>													
<b>1. UGCP Nouakchott</b>													
Expert national gestion des ressources naturelles	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34		
<b>I. Appui Services Publics</b>													
STA - Supervision /u	convention	-	6	6	12	500,000	13,889	0	88	92	180		
STEDD - Valorisation de l'agroforesterie dans les CEP, sensibilisation	convention	-	6	6	12	100,000	2,778	0	18	18	36		
<b>Total sous-composante 1.2</b>								9	703	458	1,170		
<b>Composante 2. Equipements d'appui au développement local</b>													
<b>Sous-composante 2.1. Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux</b>													
<b>A. Mise en place et renforcement de facilitateurs endogènes de planification participative</b>													
<b>1. Identification des facilitateurs endogènes</b>													
Identification et recrutement des facilitateurs au niveau communal /a	session	-	35	-	35	54,000	1,500	0	56	0	56		
<b>2. Formation des facilitateurs</b>													
Production/Actualisation du guide du facilitateur endogène /b	forfait	-	1	-	1	180,000	5,000	0	5	0	5		
Élaboration des sessions de formation et actualisation des supports méthodologiques/équipe projet	forfait	-	1	-	1	108,000	3,000	0	3	0	3		
Formation des facilitateurs au niveau communal /c	session	-	3	3	6	90,000	2,500	0	8	8	16		
Formation SIG et cartographie	session	-	3	3	6	90,000	2,500	0	8	8	16		
Kit facilitateur /d	kit	-	70	70	140	12,600	350	0	26	27	53		
<b>B. Diagnostics territoriaux (DT) /e</b>													
Réalisation des DT avec les facilitateurs	DT	-	70	70	140	23,760	660	0	48	50	99		
IEC/production affiches/matériel d'animation (campagne annuelle)	Moughataa	-	-	6	6	216,000	6,000	0	0	40	40		
<b>C. Appui ciblé sur les 21 communes PASK II</b>													
Revue des outils COGES	forfait	-	1	-	1	90,000	2,500	0	3	0	3		
Recyclage des COGES /f	session	-	10	10	20	72,000	2,000	0	21	22	43		

## Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois	Coût unit.	Coût unit.	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois		
		Quantités						Montant ( USD '000)					
		2019	2020	2021	Total			(MRU)	(USD)	2019	2020		
Assistant régional développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250		4	16	4		
<b>5. Bureau Liaison Aleg</b>													
Technicien associé développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250		4	16	4		
<b>6. Bureau Liaison Nema</b>													
Technicien associé développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250		4	16	4		
<b>G. Appui au Projet Pilote de maîtrise d'ouvrage /n</b>													
<b>1. Renforcement en personnel</b>													
Personnel administration communale /o	mois	-	72	18	90	21,600	600		0	46	12		
<b>Total sous-composante 2.1</b>									25	566	406		
<b>Sous-composante 2.2 Investissements socioéconomiques de base</b>													
<b>A. Appui à la préparation des microprojets</b>													
<b>1. Assistance technique</b>													
Assistance technique pour la mise à jour du manuel FIC	forfait	1	-	-	1	180,000	5,000		5	0	0		
<b>2. Formations</b>													
Formation des facilitateurs/ADL/STD/CCC	session	1	-	-	1	108,000	3,000		3	0	0		
<b>3. Sélection</b>													
Elaboration des dossiers techniques du microprojet /a	microproj et	-	400	400	800	3,600	100		0	42	43		
Contribution revue ST	forfait	-	6	6	12	3,600	100		0	1	1		
Comité régional d'attribution des financements	session	-	12	6	18	60,000	1,667		0	21	11		
<b>4. Post-sélection</b>													
Préparation et publication DAO	microproj et	-	-	80	80	3,600	100		0	0	9		
<b>Total sous-composante 2.2</b>									8	64	64		
<b>Composante 3. Gestion et Suivi-évaluation du Projet</b>													
<b>Sous-composante 3.1. Coordination et gestion</b>													
<b>A. UGCP Nouakchott</b>													
Véhicule 4x4	unité	1	-	-	1	1,728,000	48,000		49	0	0		
Véhicule 4x4 double cabine	unité	2	-	-	2	972,000	27,000		55	0	0		

Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	Quantités				Coût unit.	Coût unit.	Montant ( USD '000)								
		3 mois	12 mois	3 mois	18 mois			2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021
		2019	2020	2021	Total											
Matériel informatique	lot	11	-	-	11	72,000	2,000	22	0	0	22					
Matériel de bureau	lot	11	-	-	11	54,000	1,500	17	0	0	17					
<b>B. Antenne Kiffa</b>																
Véhicule 4x4 double cabine	unité	2	-	-	2	972,000	27,000	55	0	0	55					
Matériel informatique	lot	4	-	-	4	72,000	2,000	8	0	0	8					
Matériel de bureau	lot	4	-	-	4	54,000	1,500	6	0	0	6					
<b>C. Antenne Kaédi</b>																
Véhicule 4x4 double cabine	unité	3	-	-	3	972,000	27,000	82	0	0	82					
Matériel informatique	lot	4	-	-	4	72,000	2,000	8	0	0	8					
Matériel de bureau	lot	4	-	-	4	54,000	1,500	6	0	0	6					
<b>D. Antenne Ayoun</b>																
Réfection bureau	forfait	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3					
Véhicule 4x4 double cabine	unité	2	-	-	2	972,000	27,000	55	0	0	55					
Matériel informatique	lot	4	-	-	4	72,000	2,000	8	0	0	8					
Matériel de bureau	lot	4	-	-	4	54,000	1,500	6	0	0	6					
<b>E. Bureau Liaison Aleg</b>																
Réfection bureau	forfait	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3					
Véhicule 4x4 double cabine	unité	1	-	-	1	972,000	27,000	27	0	0	27					
Matériel informatique	lot	2	-	-	2	72,000	2,000	4	0	0	4					
Matériel de bureau	lot	2	-	-	2	54,000	1,500	3	0	0	3					
<b>F. Bureau Liaison Nema</b>																
Réfection bureau	forfait	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3					
Véhicule 4x4 double cabine	unité	1	-	-	1	972,000	27,000	27	0	0	27					
Matériel informatique	lot	2	-	-	2	72,000	2,000	4	0	0	4					
Matériel de bureau	lot	2	-	-	2	54,000	1,500	3	0	0	3					
<b>G. Formation personnel</b>																
1. Formation /a	forfait	0.5	1	1	3	360,000	10,000	5	11	11	27					

## Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
<b>H. UGCP Nouakchott</b>											
<b>1. Personnel</b>											
Coordinateur	mois	3	12	3	18	95,000	2,639	8	34	9	51
Responsable administratif et financier	mois	3	12	3	18	75,000	2,083	6	27	7	40
Assistant administratif et financier	mois	3	12	3	18	30,000	833	3	11	3	16
Comptable principal	mois	3	12	3	18	62,000	1,722	5	22	6	33
Spécialiste genre	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34
Responsable suivi-évaluation, communication et gestion savoirs	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34
Assistant communication et gestion savoirs	mois	3	12	3	18	30,000	833	3	11	3	16
Assistant du coordinateur	mois	3	12	3	18	30,000	833	3	11	3	16
Chauffeurs	mois	9	36	9	54	15,000	417	4	16	4	24
Mécanicien	mois	3	12	3	18	20,000	556	2	7	2	11
Agent polyvalent	mois	3	12	3	18	14,000	389	1	5	1	7
<b>2. Missions de terrain</b>											
Frais mission cadres /b	jour	105	420	105	630	1,500	42	4	19	5	28
Frais mission chauffeurs /c	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>											
Fonctionnement et entretien véhicules /d	forfait	1	3	0.75	5	180,000	5,000	5	16	4	25
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	129,600	3,600	1	4	1	6
<b>I. Antenne Kiffa</b>											
<b>1. Personnel</b>											
Assistant suivi-évaluation	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
Assistant comptable	mois	3	12	3	18	35,000	972	3	12	3	19
Chauffeurs	mois	6	24	6	36	15,000	417	3	11	3	16
<b>2. Missions de terrain</b>											
Frais mission cadres /e	jour	63	252	63	378	1,500	42	3	11	3	17
Frais mission chauffeurs /f	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2

Activités	Unit	Quantités				Coût unit.	Coût unit.	Montant ( USD '000)									
		3 mois	12 mois	3 mois	18 mois			2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
		<b>3. Fonctionnement et entretien</b>															
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	86,400	2,400	1	3	1	4						
Fonctionnement et entretien véhicules /g	forfait	0.67	2	0.5	3	180,000	5,000	3	11	3	17						
<b>J. Antenne Kaédi</b>																	
<b>1. Personnel</b>																	
Assistant suivi-évaluation	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24						
Assistant comptable	mois	3	12	3	18	35,000	972	3	12	3	19						
Chauffeurs	mois	9	36	9	54	15,000	417	4	16	4	24						
<b>2. Missions de terrain</b>																	
Frais mission cadres /h	jour	63	252	63	378	1,500	42	3	11	3	17						
Frais mission chauffeurs /i	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2						
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>																	
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	86,400	2,400	1	3	1	4						
Fonctionnement et entretien véhicules /j	forfait	1	3	0.75	5	180,000	5,000	5	16	4	25						
<b>K. Antenne Ayoun</b>																	
<b>1. Personnel</b>																	
Assistant suivi-évaluation	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24						
Assistant comptable	mois	3	12	3	18	35,000	972	3	12	3	19						
Chauffeurs	mois	6	24	6	36	15,000	417	3	11	3	16						
Secrétaire	mois	3	12	3	18	15,000	417	1	5	1	8						
Planton	mois	3	12	3	18	11,400	317	1	4	1	6						
Gardien	mois	3	12	3	18	11,400	317	1	4	1	6						
<b>2. Missions de terrain</b>																	
Frais mission cadres /k	jour	63	252	63	378	1,500	42	3	11	3	17						
Frais mission chauffeurs /l	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2						
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>																	
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	86,400	2,400	1	3	1	4						

## Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois	Coût unit.	Coût unit.	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Contrôleur interne	mois	1.5	6	1.5	9	64,800	1,800	3	12	3	17
Spécialiste passation marches	mois	1.5	6	1.5	9	64,800	1,800	3	12	3	17
<b>P. Assistance technique</b>											
1. Assistance technique élevage	forfait	-	1	0.25	1	108,000	3,000	0	3	1	4
<b>Total sous-composante 3.1</b>								684	932	252	1,868
<b>Sous-composante 3.2. Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication</b>											
<b>A. Suivi-évaluation des activités et impact</b>											
<b>1. Enquêtes et études</b>											
Etude pour l'établissement de la situation de référence	étude	1	-	-	1	2,160,000	60,000	61	0	0	61
Etudes thématiques	forfait	1	-		1	270,000	7,500	8	0		8
<b>2. Dispositif de suivi-évaluation</b>											
Elaboration du manuel de suivi-évaluation	manuel	1	-	-	1	540,000	15,000	15	0	0	15
Elaboration du dictionnaire des indicateurs	manuel	1	-	-	1	100,000	2,778	3	0	0	3
Conception du progiciel SE	forfait	1	-	-	1	1,000,000	27,778	28	0	0	28
Mise en ligne de la base de données	redevance annuelle	0.25	1	0.25	2	50,000	1,389	0	1	0	2
Hébergement serveur (redevance)	redevance annuelle	0.25	1	0.25	2	50,000	1,389	0	1	0	2
Saisie des données	mois	3	12	3	18	20,000	556	2	7	2	10
Serveur	unité	1	-	-	1	250,000	6,944	7	0	0	7
Logiciel Anti-virus multiposte	logiciel	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3
Logiciel SIG avec licence pour deux postes	logiciel	1	-	-	1	300,000	8,333	9	0	0	9
Logiciel statistique avec licence pour 3 postes	logiciel	1	-	-	1	150,000	4,167	4	0	0	4
Matériel informatique /a	forfait	1	-	-	1	600,000	16,667	17	0	0	17
Acquisition de GPS /b	unité	15	-	-	15	7,500	208	3	0	0	3
<b>3. Ateliers et mission de suivi-évaluation et planification</b>											
Réunion de CNP	session	1	2	1	4	324,000	9,000	9	19	9	37
Réunion de coordination trimestrielle des SE	session	1	4	1	6	30,000	833	1	4	1	5
Réunions de coordination trimestrielle UGP et antennes	session	4	16	4	24	30,000	833	3	14	3	21

## Rapport de conception détaillée

Activités	Unit	3 mois				12 mois				3 mois				18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois				12 mois				3 mois			
		Quantités								Montant ( USD '000)											Montant ( USD '000)				Montant ( USD '000)						
		2019		2020		2021		Total		(MRU)		(USD)		2019		2020		2021		Total		2019		2020		2021		Total			
Missions de suivi et d'appui RSE b/ /c	mission	3		12		3		18		3,000		83		0		1		0		2											
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires /d	session	-		5				5		100,000		2,778		0		15				15											
Atelier bilan d'auto-évaluation et d'élaboration de PTBA (National)	session	-		1				1		150,000		4,167		0		4				4											
Atelier bilan d'auto-évaluation et d'élaboration de PTBA (Antennes/Bureau de liaison)	session	-		5				5		100,000		2,778		0		15				15											
Mission de supervision et de suivi des bailleurs	mission	-		2				2		220,000		6,111		0		13				13											
<b>4. Formations</b>																															
Formation de l'équipe du projet en GAR	session	1		-		-		1		150,000		4,167		4		0		0		4											
Formation sur l'utilisation du Progiciel du SSE	session	1		-		-		1		80,000		2,222		2		0		0		2											
Formation de l'équipe SE en SIG	session	1		-		-		1		600,000		16,667		17		0		0		17											
Formation de l'équipe SE en Access basique et avancé	session	1		-		-		1		190,000		5,278		5		0		0		5											
Formation sur la statistique et analyse de données	session	-		1		-		1		80,000		2,222		0		2		0		2											
Participation aux ateliers régionaux	session	-		1				1		110,000		3,056		0		3				3											
Appui d'un consultant international d/ e/	forfait	-		1				1		720,000		20,000		0		21				21											
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>																															
1. Gestion des savoirs et communication	forfait	1		-		-		1		150,000		4,167		4		0		0		4											
2. Provision pour la mise en œuvre du plan de gestion des savoirs et communication	forfait	0.25		1		0.25		2		150,000		4,167		1		4		1		7											
<b>3. Activités préalables au point (1)</b>																															
Atelier de lancement	session	1		-		-		1		800,000		22,222		23		0		0		23											
Mise en place d'un site web	forfait	1		-		-		1		320,000		8,889		9		0		0		9											
Hébergement site web	forfait	0.25		1		0.25		2		50,000		1,389		0		1		0		2											
Partenariat avec les radios communautaires	forfait	0.25		1		0.25		2		500,000		13,889		5		15		5		24											
Couverture médiatiques et supports de visibilité	forfait	0.25		1		0.25		2		450,000		12,500		4		13		4		22											
<b>Total sous-composante 3.2</b>																				249		155		27		431					
<b>TOTAL</b>																				1,183		5,521		2,203		8,906					

**ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS****I Généralités**

Pays/Organisation :	<b>République Islamique de la Mauritanie</b>
Nom du Projet	PROGRES
N° Don FIDA	
Agent principal :	Ministère développement rural
Date Approbation du Plan de Passation de Marchés/PTBA :	
Période Couverte par ce Plan de Passation de Marchés :	Oct. 2019- mars 2021

***seuils des examens préalables et à posteriori***

Type d'acquisition	Seuil de revue préalable MT EN Usd	Fréquence des revues a posteriori	Commentaires
Travaux	25,000	Lors de la mission de supervision	Tous les marchés en Ed sont Revue préalable
Biens	20,000		Tous les marchés Ed en Revue préalable
Consultants	15,000		Tous les marchés en Ed sont à Revue préalable. Le processus de PM de certaines prestations comme l'audit des comptes, les outils en gestion sont en revue préalable

***Conformément au paragraphe 3, Module F5 du manuel***

Type d'acquisition	Seuil d'AoI en Usd
Travaux	1,000,000
Biens	200,000
Cabinet/bureau	100,000
Type d'acquisition	Seuil d'analyse, d'approbation et de contrôle en Usd
<i>Travaux, biens et consultants</i>	42 000 seuil d'examen préalable par la commission sectorielle

## II. Biens et fournitures

Fournitures/équipements							Liste et spécifications techniques		D.A.O				Evaluation des offres				Exécution du marché		
Réf	Description	Lot s	Appel d'offre s n°	Montant estimatif MRU ET en US \$	Méthode de passation de marchés	Prévision / Réalisatio n	Service responsabl e	Date de dépôt	Date d'envoi	Date de non objectio n du CPMP	Date de non objectio n du FIDA	Date de publicatio n de l'aviso d'AO	Date d'ouvertur e des plis	Date de signature du rapport	Date de non objectio n CPMP	Date de non objectio n du FIDA	Monta nt total du contrat	Date de signatur e du contrat	Date d'achèvement des livraisons
<b>1. Gestion durable des eaux et des sols</b>																			
	Acquisition kit petit équipement	1		120,000	CFN	Prévue	EPM/ET	15/02/20	NA	NA	NA	18/02/2020	28/02/2020	06/03/2020	NA	NA	09/03/20		
				3,333		Réalisée													
	Acquisition caisse en gabion et accessoires	1				Prévue	EPM/ET												
						Réalisée													
	Protection grillage de site de cordon pierreux	3		38,070,000	AOI	Prévue	EMP/ET	02/11/19	12/11/19	17/11/19	27/11/19	29/11/19	13/01/20	28/01/20	28/01/20	07/02/20	08/03/20		
				1,057,500		Réalisée													
	Protection grillage de site de cordon pierreux	3		16,200	AOI	Prévue	EMP/ET	02/05/20	12/05/20	17/05/20	27/05/20	29/05/20	13/07/20	28/07/20	28/07/20	07/08/20	17/08/20		
				450		Réalisée													
	Protection grillage de site seuil	1		101,200	CFN	Prévue	EMP/ET	02/02/20	05/02/20	NA	15/02/20	17/02/2020	03/03/2020	18/03/2020	NA	25/03/20	04/04/20		
				2,811		Réalisée													
	Protection grillage pour périmètre maraîchers	2		2,560,000	CFN	Prévue	EMP/ET	02/12/19	05/12/19	17/12/19	27/12/19	29/12/19	13/01/20	28/01/20	12/02/20	19/02/20	29/02/20		
				71,111		Réalisée													
<b>3. Gestion du projet</b>																			
	Acquisition de véhicules 1 station wagon et 11 double cabines	1		12,420,000	ED/PNUD	Prévue	EMP/RAF	02/11/19	05/11/19	NA	20/11/19	NA	NA	NA	NA	20/11/19		20/12/19	03/02/20
				345,000		Réalisée													
	Acquisition de matériels informatiques	1		2,544,000	AON	Prévue	EMP/RAF	01/11/19	04/11/19	16/11/19	23/11/19	26/11/19	11/12/19	21/12/19	05/01/20	12/01/20	01/02/20	02/03/20	
				70,667		Réalisée													
	Acquisition logiciels (SIG,statistiques,antivirus) GPS et serveur	1		902,500	CFN	Prévue		02/02/20	05/02/20	NA	15/02/20	18/02/20	28/02/20	09/03/20	NA	16/03/20	23/03/20	22/04/20	
				25,069		Réalisée													
	Acquisition de mobiliers de bureau	1		1,458,000	CFN	Prévue	EMP/RAF	02/01/20	05/01/20	NA	15/01/20	18/01/20	28/01/20	07/02/20	NA	14/02/20	21/02/20	22/03/20	
				40,500		Réalisée													
	Logiciel comptable	1			ED/TOMATE	Prévue	EMP/RAF	15/10/19	17/10/19	NA	24/10/19	NA	NA	NA	NA	29/10/19	08/11/20	07/03/20	
						Réalisée													

Légende: **Acr** = Appel à Concurrence International, **ACN** = Appel à Concurrence National, **CFN**= Consultation de fournisseurs à l'Échelle National, **NA** = Non Applicable, **RP/PTBA** = Ref Poste au niveau du PTBA; **EPM**:Expert en PM, **ET**: Expert Technique

**III. Travaux**

Travaux							Listes et spécifications techniques		D.A.O				Evaluation des offres			Exécution du marché		
Réf	Description	Lots	Appel d'offres n°	Mont. MRU & USD	Méthode PM	Prévision / Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date envoi au FIDA	Date non objection CPMP	Date non objection du FIDA	Date de publication de l'aviso d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Mont total contrat	Date signature contrat	Date achèvement des travaux
<b>Composante I : Gestion durable des eaux et des sols</b>																		
Mise en valeur biologique des cordons pierreux		Site		28,140	ED/AGLC	Prévue		25/02/20	NA	NA	NA	NA	06/03/2020	NA		11/03/20		
				782		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive		Site		3,995,00	ED/AGLC/CA	Prévue		01/04/20	04/04/20	NA	19/04/20	NA	NA	NA	19/04/2020		26/04/20	
				110,972		Réalisée												
Mise en valeur biologique des cordons pierreux		Site		12,000	ED/AGLC	Prévue		01/03/20	NA	NA	NA	NA	11/03/2020	NA		16/03/20		
				333		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive de cordon pierreux		Site		1,700,00	ED/AGLC/CA	Prévue		01/04/20	04/04/20	NA	19/04/20	NA	NA	NA	19/04/2020		24/04/20	
				47,222		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive de seuil en gabion		Site		1,056,00	ED/AGLC/CA	Prévue		01/03/20	04/03/20	NA	19/03/20	NA	NA	NA	19/03/2020		24/03/20	
				29,333		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive PM		Site		210,000	ED/AGLC/CA	Prévue		01/03/20	NA	NA	NA	NA	NA	11/03/2020	NA		18/03/20	
				5,833		Réalisée												
Réalisation de 3 forages		Site		5,054,400	ACN	Prévue		05/07/20	08/07/20	23/07/2020	07/08/20	09/08/20	24/08/20	03/09/20	28/09/20		08/10/20	
				140,400		Réalisée												

**IV. Services de consultants**

Services de consultants						Termes de référence		Demande Manifestation		Demande de Propositions				Evaluation technique (t) Et financière (f)						Projet de Contrat négocié		Exécution Du contrat			
Réf.	Description	Mo de	Resp	Mont Mru/Us	Prév . (P) Réal (R)	DNO	Date ANO	Date Publica tion	Date Short liste	DNO	Date ANO CPMP	ANO FIDA	Date Transmi ssion aux candidat s	Date Ouvertu re techniqu e (T)	Rapport d"évaluati on technique (T)	Date ANO CPMP	Date de ANO FIDA	Date Ouvertu re financièr e (F)	Date ANO	DNO	ANO	Mon t. cont rat	Date signatu re	Date rapp ort	
<b>1. Gestion durable des eaux et des sols</b>																									
Recruitement bureau études techniques réhabilitation de barrages	SF QC	EPM/ET	270,000	P	NA	NA	20/01/20	04/02/20	NA	NA	NA	14/02/20	29/02/20	15/03/20	NA	NA	17/03/20	NA	NA	NA		27/03/20			
			7,500	R																					
Recrut. bureau études géophysiques de forages	SF QC	EPM/ET	561,600	P	01/02/20	08/02/20	01/02/20	08/02/20	11/02/20	NA	18/02/20	20/02/20	06/03/20	16/03/20	NA	23/03/20	25/03/20	01/04/20	01/04/20	01/04/20		06/04/20			
			15,600	R																					
Assistan ce Technique SIG	S Q L	EPM/ET	777,600	P	15/02/20	22/02/20	15/02/20	22/02/20	25/02/20	NA	03/03/20	05/03/20	20/03/20	30/03/20	NA	06/04/20	08/04/20	15/04/20	15/04/20	15/04/20		15/05/20			
			21,600	R																					
<b>2. Equipements d'appui au développement communal</b>																									
Recru bureau études microprojet s	SF QC	EPM/ET	1,728,000	P	02/12/19	09/12/19	02/12/2019	09/12/19	12/12/19	24/12/2019	31/12/19	05/01/2020	20/01/20	01/02/20	04/02/20	08/02/20	11/02/20	21/02/20	21/02/20	21/02/20		12/03/20			
			48,000	R																					
Diagnost ic OP/	SF QC	EPM/ET	720,000	P	15/06/20	22/06/20	15/06/2020	22/06/20	25/06/20	NA	02/07/20	04/07/2020	19/07/20	29/07/20	NA	05/08/20	07/08/20	14/08/20	14/08/20	14/08/20		24/08/20			
			20,000	R																					
AT mise à jour manuel FIC	S Q L	EPM/ET	180,000	P	NA	NA	05/01/2020	20/01/20	NA	NA	NA	30/01/2020	14/02/20	29/02/20	NA	NA	02/03/20	NA	NA	NA	#VALU E!				
			5,000	R																					
<b>3. Suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>																									
Etude situation de référenc e	SF QC	EPM/RSE	2,160,000	P	15/12/19	22/12/19	15/12/2019	22/12/19	25/12/19	06/01/2020	13/01/20	18/01/2020	02/02/20	14/02/20	17/02/20	21/02/20	24/02/20	05/03/20	05/03/20		10/03/20	9/4/20			
			60,000	R																					
Elaborati on manuel SE	SF QC	EPM/RSE	540,000	P	15/11/19	22/11/19	15/11/2019	22/11/19	25/11/19	NA	02/12/19	04/12/2019	19/12/19	29/12/19	NA	05/01/20	07/01/20	14/01/20	14/01/20	14/01/20		19/01/20			
			15,000	R																					
Concepti on du progiciel SE	SF QC	EPM/RSE	1,000,000	P	15/03/20	22/03/20	15/03/2020	22/03/20	25/03/20	NA	01/04/20	03/04/20	18/04/2020	28/04/20	NA	05/05/20	07/05/20	14/05/20	14/05/20	14/05/20		24/05/20			
			27,778	R																					
Audit annuel	SF QC	EPM/RAF		P	15/08/20	22/08/20	15/08/20	22/08/20	25/08/20	NA	01/09/20	03/09/20	18/09/2020	28/09/20	NA	05/10/20	07/10/20	14/10/20	14/10/20	14/10/20		21/10/20			
			0	R																					

## Mauritania : Climate Risk Analysis

1. Mauritania has nearly 4 million inhabitants, about 50% of whom live from agriculture, livestock and fisheries (World Bank, 2013). The annual population growth rate was 2.8% in 2013. Its area is 1,030,700 km<sup>2</sup>, of which more than 2/3 are desert. The contribution of the rural sector to GDP formation averaged 25% during the period 2005-2010, of which 11% for the crop subsector, 9% for the livestock sub-sector and 5% for the fishing sub-sector (World Bank, 2016) 10. The average annual GDP growth of the primary sector over this period was 4.1% per year, with significant year-to-year differences due to erratic rainfall. (FIDA, 2017) . Mauritania is considered as a crossroad between the Arab and African world and can be seen as a good example of multicultural cohabitation. Correspondingly, Mauritania belongs to several regional and sub-regional organizations such as the African Union, the Arab League, the Maghreb Arab Union and the OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal). Through ECOWAS (the Economic Community of West African States), the country is also currently negotiating an Economic Partnership Agreement (EPA) between the region and the European Union (EU). Furthermore, Mauritania participates in a growing economic exchange with the Gulf States. (IFAD, 2009)

### Income and poverty

2. Mauritania is classified as a lower-middle-income country<sup>61</sup>. Its Human Development Index (HDI) increased from 0.424 to 0.487 between 2004 and 2014, but still remains below the average for sub-Saharan Africa at 0.502. The proportion of the Mauritanian population defined as poor rose from 51% in 2000 to 47% in 2004, 42% in 2008 and 31% in 2014. Despite the progress made, this percentage remains high, particularly in rural areas (where 74% of the poor live) and in the south of the country where 44.4% of the rural population is still below the poverty line against 16.7% in urban areas. A recent government study, funded by IFAD (2016), shows that literacy levels in rural areas remain low among adults (29 per cent for women and 35 per cent for men) and youth 15 at age 24 (40% for girls and 47% for boys). (FIDA, 2017). Mauritanian households are mostly headed by men: more than two thirds (68%) of heads of households are men against 32% of women. The analysis of poverty by sex of head of household shows an advantage in favor of female-headed households<sup>83</sup>. Indeed, 23.2% of households headed by men are poor (72.7% of poor households and 16.2% of all households), compared to 20.2% of households headed by women. (i.e. 27.3% of poor households and 6.1% of all households). (FIDA, 2017)

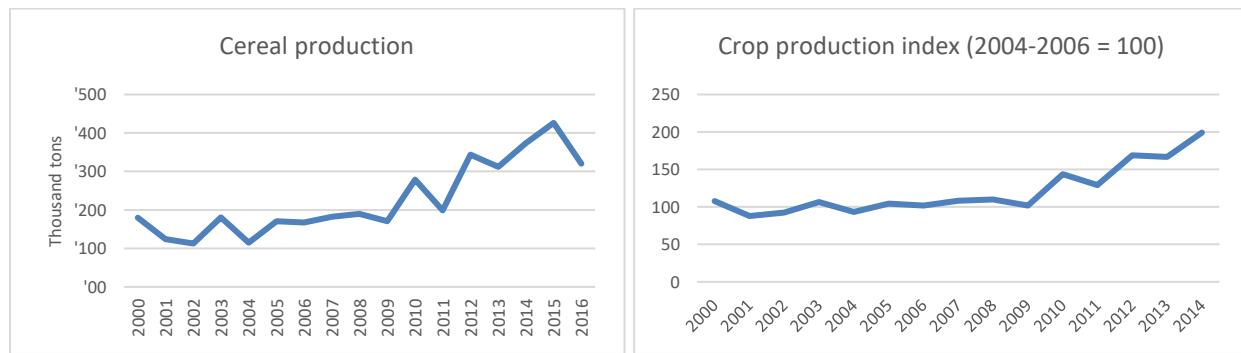
### Temperature, rainfall, seasons and agro-climate zones

3. Situated in the Saharan region of West Africa, Mauritania fronts the Atlantic Ocean on the West, is bordered by Western Sahara on the northwest, Algeria on the north, Mali on the east and southeast, and Senegal on the southwest. Except for the valley of the River Senegal on the south, two thirds of Mauritania is within the Sahara Desert. The worn-down relief is composed of sediments, rocky debris (regs), and of sandy deposits (dunes) from which emerge here and there massifs of low altitude, most often of a tabular shape, eroded under the force of strong winds, rare but intense rainfall and high temperature fluctuations. (IFAD, 2009)

## Agriculture and rural livelihoods

4. The contribution of the rural sector to the formation of GDP averaged 25% during the period 2005-2010, of which 11% for the crop production sub-sector, 9% for the livestock sub-sector and 5% for the fishing sub-sector (World Bank, 2016) 60. The average annual GDP growth of the primary sector over this period was 4.1% per year, with significant year-to-year differences due to erratic rainfall. (FIDA, 2017). More than half of Mauritania's 3.89 million people earn a living from agriculture and livestock. However, domestic cereal production in this arid country only meets about one-third of the national food needs, forcing a reliance on imports, especially for sorghum, millet and wheat. Food prices soared in 2008 and continue to be volatile. This, combined with poor rains in 2011, which slashed agricultural output by two-thirds, pushed more farmers and pastoralists into poverty and hunger. Although cereal production has rebounded in recent years, with bumper crops registered in 2012 and 2013, food security remains shaky in parts of the country, particularly in areas where unpredictable rains in 2013 affected crops and grazing land. The presence of tens of thousands of Malian refugees, who fled violence in their own country, has further strained Mauritania's limited resources. (FAO, 2018)
5. Mauritania is characterized by an arid desert climate and limited availability of water resources, strongly influencing agricultural production systems. The latter can be divided into 5 categories: (i) the system of extensive rainfed culture in sandy zone or "diéri", (ii) the culture system behind dams and lowlands, (iii) natural or controlled flood systems walo, (iv) the oasis system and (v) irrigated agriculture in total water control. (FIDA, 2017)

Figure 1 illustrates total cereal production in thousand tons and the crop production index for Mauritania.



**Figure 1: Total cereal production and crop production index Mauritania (World Bank, 2018a).**

## Climate change

### Temperature

6. Mean annual temperature has increased by 0.9°C since 1960, an average rate of 0.19°C per decade. The rate of increase is most rapid in the hot, dry season, AMJ, at 0.34°C per decade. Despite the observed increases in mean temperature, there is no evidence of observed increases in the frequency of days that are classed as 'hot'. The frequency of nights that are classed as 'hot', however, has increased significantly in all seasons except winter, DJF. The

average number of 'hot' nights per year increased by 46 (an additional 12.5% of nights<sup>2</sup>) between 1960 and 2003. The rate of increase is seen most strongly in JJA when the average number of hot JJA nights has increased by 6.5 days per month (an additional 20.9% of JJA nights) over this period. The frequency of 'cold'<sup>3</sup> 3 days has decreased significantly only in summer (JJA). The frequency of cold nights has decreased significantly in all seasons except winter (DJF). The average number of 'cold' nights per year has decreased by 24 (6.5% of days). This rate of decrease is most rapid in JJA when the average number of cold JJA nights has decreased by 2.2 nights per month (7.1% of JJA nights) over this period. (UNDP, 2015f)

#### *Projections on temperature*

7. The mean annual temperature is projected to increase by 1.3 to 3.8°C by the 2060s, and 1.8 to 6.0°C by the 2090s. The range of projections by the 2090s under any one emissions scenario is 1.5- 2.5°C. The projected rate of warming is faster in the interior regions of Mauritania than in those areas closer to the coast. All projections indicate substantial increases in the frequency of days and nights that are considered 'hot' in current climate. Annually, projections indicate that 'hot' days will occur on 16-32% of days by the 2060s, and 20-45% of days by the 2090s. Days considered 'hot' by current climate standards for their season are may increase most rapidly in JAS, but the range between model projections is large, occurring on 29-84% of days of the season by the 2090s. Nights that are considered 'hot' for the annual climate of 1970-99 are projected to occur on 19-34% of nights by the 2060s and 24-46% of nights by the 2090s. Nights that are considered hot for each season by 1970-99 standards are projected to increase most rapidly in JAS, occurring on 44-92% of nights in every season by the 2090s. Projected increases in hot days and nights are more rapid in the south and east of the country than the north and west. All projections indicate decreases in the frequency of days and nights that are considered 'cold' in current climate. Cold days occur on less than 4% of days by the 2090s, and cold nights less than 3% of nights. Cold nights do not occur at all by the 2090s in any projections under the highest emissions scenario (A2). (UNDP, 2015f)

#### **Precipitation**

8. Mean annual rainfall over Mauritania has not changed with any consistent trend since 1960. Some unusually high rainfalls have occurred in very recent years (2000-2006), but this has not been part of a consistent trend. There are insufficient daily rainfall observations available from which to determine changes in extremes indices of daily rainfall. (UNDP, 2015f)

#### **Projections on precipitation**

9. Projections of mean annual rainfall averaged over the country from different models in the ensemble project a wide range of changes in precipitation for Mauritania but tend towards decreases. Projected change ranges from -65 to +28% by the 2090s, with ensemble means between -7 and -25%. The changes proportion of total rainfall that falls in heavy<sup>4</sup> events range widely between increases and decreases but tends towards increases in the south in the wet season, JAS, and decreases in the other seasons. There is no consistent change in 1- and 5-day rainfall maxima in projections. The range of changes in projections from the model ensemble covers both increases and decreases in most seasons. (UNDP, 2015f)

### Climate change impacts, climatic hazards and extreme events

10. Straddling the Sahara and the Sahel, Mauritania is a vast country of 1,030,700 km<sup>2</sup> which is experiencing an advanced desertification affecting nearly 75% of its territory and an ecological profile extremely vulnerable to climatic hazards. This vulnerability is notably caused by episodes of endemic droughts that have been raging since the early 1970s and a marked alternation between a short wet season and a long dry season that lasts from 8 to 10 months. The recent manifestations of climate change, combined with various anthropogenic factors, draw the features of a territory that, in two decades, has experienced a change in its way of occupying space through the rural exodus to large urban spaces. as Nouakchott and Nouadhibou, respectively administrative and economic capitals. (IRM, 2014)
11. Like all the other countries in the Sahel region, Mauritania experienced severe drought during the 1970s and the 1980s. The decrease in rainfall resulted in several adverse ecological, economic, social, and even cultural consequences. In fact, the drastic reduction of the vegetation increased desertification and led to a heavy reduction of the livestock and agricultural production and triggered a process of pauperization in rural communities. These formerly nomadic communities settled either in the areas they considered most favorable (wetlands) or took part in a massive rural exodus to the main urban centers. The non-mobile and urban environment has also experienced some problems related to various forms of pollution. The quality of drinking water and sanitation has become a matter for concern regarding public health. The quality of the air in the main urban centers (Nouakchott and Nouadhibou) is being degraded by increasing quantities of vehicle exhaust fumes, all the more polluting as most of these vehicles are very old and they run on poor quality fuel. (IRM, 2004)

#### *Projections on climate impacts*

12. The most obvious effects of climate change on the land ecosystem in Mauritania is desertification and its consequences. In fact, the disappearance of the vegetation gives rise to the movement of the sand and to badlands, depending on the type of substrata. In either case, climate change entails damaging consequences for both rural and urban environments and communities, which are ecological, social, and economic in nature. Climate change (weather variability) affecting water courses and resources means a reduction in production potential, increased livestock costs, restriction of the vital concept of space, generates more urban agglomerations and therefore reduces grazing lands, causes the level of the water-table to fall, and springs and other natural sources of water to disappear. (IRM, 2004)

### Vulnerabilities and Exposure to Climate Change: Key Impacts to lives and livelihoods

13. Three-quarters of the Mauritanian territory is covered by Saharan desert, and the remaining one quarter is a Sahelian zone. Mauritania is therefore one of the countries most vulnerable to the effects of desertification. This is the consequence of the winds activity that sweep the country. These air masses are made up of 3 main currents blowing throughout the year: marine trade wind, continental trade wind, and the summer monsoon. The precipitation bearing air masses are the marine trade wind and the monsoon. (UNDP, 2018c)

### Climate change impacts on agriculture

14. As far as production systems are concerned, the most vulnerable, and the most affected, activities are those dependent upon rainwater, especially rain-fed agriculture. The production systems with low or even no vulnerability are pastoral systems where owners are dwelling in

urban areas, and, semi- and/or intensive systems. With regard to the health of the animals and the survival of the livestock, the method of managing the herds, long-distance moves and heavy concentration of animals around wells, tend to promote contagious diseases. Furthermore, periods of shortage of fodder lead to problems associated with malnutrition and make animals less resistant to attack and other environmental factors. (IRM, 2004)

15. Concerning the production of irrigated rice case in the western Sahel, outputs with the bioclimatic model DSSATv 4.0 yield a yield reduction of 4% by 2020, and a 10% increase in yields in the 2050 and 2080 horizons. Rice growing, which is a hot zone C3 plant, will take advantage of the increase in the concentration of CO<sub>2</sub> as a fertilizer, while supporting the rise in temperatures since water is not a limiting factor. In the case of irrigated wheat in Brakna during the cold season, under the experimental conditions during the 2010-2011 irrigated crop year, the yields observed varied between 2-4 tons, whereas the potential yield of the variety Karim durum is 6 tons/ha. With global warming, heatwave periods will coincide with the critical phases of wheat that are emergent, the first vegetative stages, but also during the filling of the grain. Under these conditions, wheat cultivation will be rapidly maturing, the end of the season will be poured at the end of the cycle and the yields will drop sharply, especially for the 2100 horizon with temperatures above 30°C. According to the FAO (Food climate E-newsletter, Dec. 2008) the impacts of climate change on the potential of rainfed cereals production by 2050, compared to the 1961-1990 average, will be considerable. Based on these forecasts, production declines in Mauritania will be between 20% and 50%. (IRM, 2014)

### **Climate change impacts on natural capital**

16. In conjunction to increasing temperatures, the possible implications for the natural resource based livelihoods have to be carefully considered: effects of climate change in Mauritania are therefore likely to include increased desertification, significant degradation of arable land, of pasture, and loss of livestock, clearly demonstrating the need for urgent adaptation and risk management measures to be undertaken with regard to remedying the present country's vulnerability to climate change and desertification. (IFAD, 2009)
17. With regard to marine and coastal ecosystems, the adverse effects of climate change can be observed through the rising of the sea level and of the temperatures, the increased frequency of major storms and the consequences they generate. The rise in sea level brings with it increased flooding in the rainy season, coastal erosion, the infiltration of sea water in the water-tables, the disappearance of low-lying wet lands and all the related biodiversity, major effects on the human habitat and on all the coastal socio-economic infrastructures. Topographical maps of the different parts of the coastline reveal the existence of a number of low areas or areas made vulnerable by human activities, which are threatened by the rise in sea level. (IRM, 2004)

### **Climate change impacts on water**

18. The impacts of climate change will be significant and will result in a general decrease in water resources of around 10 to 15%, with the following consequences: (i) a decrease in runoff of around 10% between 2000 and 2020, (ii) an increase in evapotranspiration and degradation of water quality, (iii) a decrease in piezometric levels and salinity of waters in coastal zones, (iv) a disruption of the wadis regime and a reduction in the capacity of the rivers. dams due to concentrated precipitation and accelerated siltation by erosion; and (v) warmer, less aerated

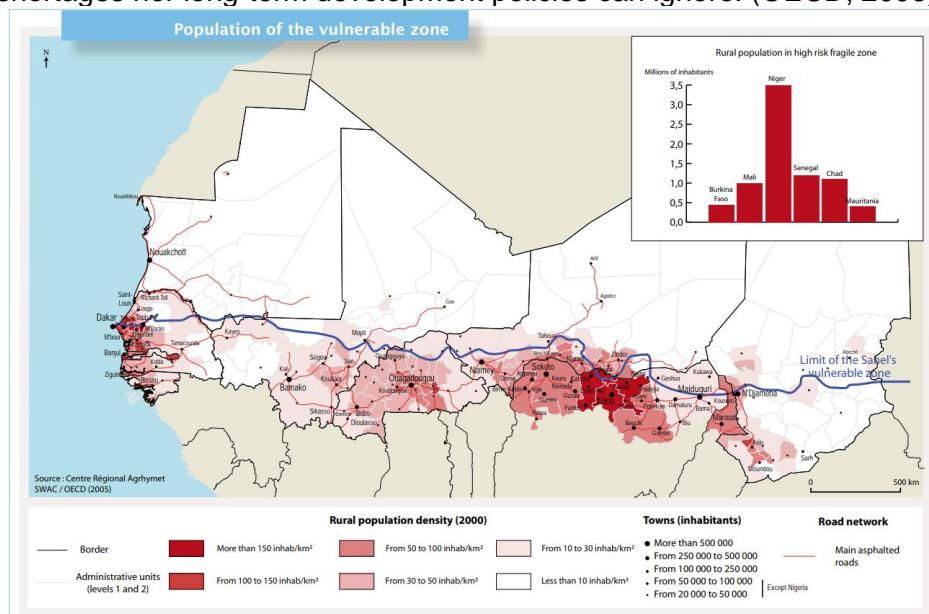
surface waters with lower flow rates and thus less ability to dilute and biodegrade certain pollutions, etc. (IRM, 2014)

### Climate change impacts on health

19. In Mauritania, life expectancy is less than 60 years. Twenty years of drought have caused a profound demographic transformation in this country, which is 90% desert. The nomadic population has rapidly declined, with people settling in rural areas and in shantytowns in cities where access to clean water and sanitation is scarce. The Mauritanian people faces serious health risks and many children suffer from diarrhoea and other diseases related to deteriorating environmental conditions. Around 2150 Mauritanians, including 1700 children under the age of 5 die each year from diarrhoeal disease. WHO estimates that nearly 90% of these deaths are directly attributed to the poor quality of water, sanitation and lack of hygiene. (WHO, 2013)

### Vulnerability ranking and Mapping

20. Although production methods and lifestyles in the Sahel's vulnerable zone remains mostly very traditional, the overall environment has greatly changed over the past 30 years. The climate has become drier and the average isohyets have moved 100-150 km further south. Also, West Africa's population has grown very rapidly, from less than 130 million to nearly 300 million between 1975 and 2005. The number of cities of over 100,000 people has risen from 30 to 135 and the network of main roads has expanded more than five-fold. (OECD, 2006). The Sahel's vulnerable zone is now home to 8 million people — about 3% of West Africa's population — and has very few significant urban centers. Its increasing links with big urban settlement areas mean that the old Sahel lifestyles are now up against markets whose fluctuations can magnify the effect of nature's uncertainties such as locusts and lack of rainfall. This is what happened during the 2005 dry season, especially in southern Niger, whose inhabitants are heavily influenced by northern Nigeria. But this proximity to large urban centers also provides part of the rural population with opportunities and income, especially through seasonal migration to towns and to commercial agriculture areas. The connection of the Sahel with West African markets is now a reality that neither prevention nor management strategies of food shortages nor long-term development policies can ignore. (OECD, 2006)



**Figure 2: Population in the vulnerable zone of the Sahel area (OECD, 2006)**

## Suggested geographies and sectors for intervention for climate change adaptation

<b>Sector</b>	<b>Adaptation mechanism</b>	<b>Description</b>
<b>Forestry</b>	Substitution of ligneous fuel	Raise public awareness of the necessity of using butane gas instead of wood and charcoal. Provide affordable butane gas and help the people (particularly those in rural areas and the outlying suburbs of the big urban centers). Develop income-generating activities to redeploy people who had been engaged in the business of selling wood and charcoal.
	Reinforce nature conservation	The general objective is to develop the capacities of the institution responsible for the protection of the environment so as to help it to fulfil its mission. The specific objective is that the institution responsible for the protection of the environment is able to fulfil its mission.
	Improvement of knowledge of the resource and its sustainable management	To carry out a review (plant formation, large wetlands, use of these formations, evolutive trends of these formations) and socioeconomic studies. Initiation developments for Mauritanian forests to promote sustainable use and improvement of the current state of plant formation.
<b>Water</b>	Demand management	Contribution to a better knowledge of the surface water regime and support for the dissemination of new irrigation technologies. Establishment of networks of operational measures and publication of monthly news bulletins during the rainy season.
	Monitoring	Improvement of monitoring of the piezometric networks of water tables and monitoring of quality of the water.
	Water management	Improvement of management of the resource and the experimental use and extension of the new adapted technologies. Carry out community awareness and activity campaigns on the use of water. Establish protection zones around water supply points. Make people participate in paying for the cost of water cost through the local communities. Organize the beneficiary communities into water point committees with manual pumps. Sign maintenance contracts with the National Agency for Drinking Water and Sanitation (NADWS) responsible for the thermal and solar DEP and SPM networks.
<b>Health</b>	Water control	A mobile water control laboratory supplied by WHO to Mauritania, two years ago, is an important resource to monitor water quality in the most remote rural areas. (WHO, 2013)
	Cleaner schools	In the El Baraka School in the capital city of Nouakchott, for example, water basins have been installed and advice provided on handwashing and hygiene in classrooms and toilets. The entire school community – students, teachers and administrative staff – are active players in creating a more hygienic school. (WHO, 2013)

<b>Sector</b>	<b>Adaptation mechanism</b>	<b>Description</b>
<b>Agriculture</b>	Incinerators of medical waste	Health centres located in these regions are also creating a healthier environment with the installation of 6 biomedical waste incinerators. Medical waste is a reservoir of infectious microorganisms that pose a health risk – not only to patients, visitors and health workers – but can also contaminate the soil, water and air with hazardous substances. (WHO, 2013)
	Capacity building	Capacity building by means of offering training and information to the producers, their Socio- Professional Organizations (SPOs) and Community Educators (CEs). Training and capacity building of producers, their SPOs and CEs in the field of organisation (Cooperative Using Agricultural Equipment), establishment of seed-bearing trees etc), of farm management and the role of the agricultural adviser, etc. Information, by all channels on communication, on technological progress recorded, particularly advances within their reach and immediately applicable to improve productivity, types of successful farming methods. improvement of the producers' and CEs' expertise, particularly concerning the use of agricultural methods respectful of the environment. Improvement of the agro-systems productivity and consequently of the standard of living environment of this fringe community.
	Land management	The improvements of farming techniques in pluvial zones and introduction of new varieties of high-yield drought-resistant cereal.
	Promotion of water-saving irrigation methods in oasis zones	The promotion of economical irrigation techniques in oasis zones (pilot scheme using the drip technique). Implementation of activities to create awareness and to identify the sites which will be covered by the project through missions, diagnostic research, etc. acquisition and the installation of pumping equipment and of the irrigation network and monitoring and the maintenance of networks
	Improvement of cultivation methods in pluvial zones	Acquisition of agricultural equipment for ploughing, mowing and weeding. Training of producers in efficient and effective use of the equipment through training programs, seminars, sessions, etc. Identification, then the experimental use, of high-yield, fast-growing varieties, suitable for various zones.

**Table 1: Adaptation options by sector (IRM, 2004)**



Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**ANNEXE 6 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DES 18 MOIS PREMIERS MOIS**

Activités	Unit	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois	Coût unit.	Coût unit.	3 mois	12 mois	3 mois	18 mois			
		<u>Quantités</u>						<u>Montant ( USD '000)</u>						
		2019	2020	2021	Total			(MRU)	(USD)	2019	2020			
<b>Composante 1. Gestion durable des eaux et des sols</b>														
<b>Sous-composante 1.1. Aménagements des bassins de production</b>														
<b>A. Consolidation</b>														
Mise en valeur biologique cordons pierreux /b	hectare	276	1,600		1,876	15		0	1		1			
Protection (grillage) pour sites cordons pierreux /c	site	7	40		47	810,000	22,500	165	982		1,147			
Mise en valeur biologique "haie vive" /d	site	7	40		47	85,000	2,361	18	106		123			
<b>B. Cordons pierreux</b>														
Sensibilisation sur CC et Agroforesterie /e	jour	-	44	22	66	3,500	97	0	5	2	7			
CES/DRS cordons pierreux /f	hectare	-	800	800	1,600	13,000	361	0	318	332	650			
Mise en valeur biologique cordons pierreux /g	hectare	-	800		800	15		0	0		0			
Protection (grillage) pour sites cordons pierreux	site	-	20		20	810,000	22,500	0	491		491			
Protection biologique (haie vive et implantation graine ligneux)	site	-	20		20	85,000	2,361	0	53		53			
Soutien au GIE et AGLC pour motorisation (tricycle) /h	GIE	-	2	2	4	120,000	3,333	0	7	7	15			
Kit petit équipement	CVA	-	60	-	60	2,000	56	0	3	0	3			
<b>C. Seuils en gabion</b>														
CES/DRS seuils en gabion /i	seuil	-	22	22	44	820,000	22,778	0	552	576	1,128			
Protection (grillage) pour sites de seuil /j	seuil	-	22		22	46,000	1,278	0	31		31			
Protection biologique (haie vive)	site	-	22		22	48,000	1,333	0	33		33			
Appui technique ponctuel	campagne	-	1	1	2	300,000	8,333	0	9	9	18			
<b>D. Réhabilitation de barrages</b>														
Etudes /k	barrage	-	2	1	3	270,000	7,500	0	17	9	26			
<b>E. Aménagement durable des écosystèmes et bassins de production maraîchers /o</b>														
Protection (grillage) pour périmètre maraîcher 1ha /p	site	-	20		20	128,000	3,556	0	78		78			
Protection biologique (haie vive) 1ha	site	-	20		20	10,500	292	0	7		7			
Schéma d'aménagement de mare	unité	-	-	1	1	900,000	25,000	0	0	27	27			
<b>F. Couloirs pastoraux</b>														

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Forages pastoraux /q	unité	-	3		3	1,872,000	52,000	0	174		174
Equipement d'exhaure solaire	unité	-	3		3	612,000	17,000	0	54		54
Abreuvoirs et raccordement des forages	unité	-	9		9	253,800	7,050	0	67		67
<b>G. Personnel responsable composante</b>											
<b>1. UGCP Nouakchott</b>											
Expert national infrastructure	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34
<b>2. Antenne Kiffa</b>											
Assistant régional infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>3. Antenne Kaédi</b>											
Assistant régional infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>4. Antenne Ayoun</b>											
Assistant régional infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>5. Bureau Liaison Aleg</b>											
Technicien associé infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>6. Bureau Liaison Nema</b>											
Technicien associé infrastructure	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>H. Appui Services Publics</b>											
STA: supervision et suivi des travaux CES/DRS (cordons, seuils) /r	Moughata a	-	2	1	3	140,000	3,889	0	8	4	13
STEDD: appui aux pépinières des CES/DRS (haie vives)	Moughata a	-	2	1	3	80,000	2,222	0	5	2	7
<b>Total sous-composante 1.1</b>								207	3,102	997	4,306
<b>Sous-composante 1.2. Renforcement des acteurs en GRN</b>											
<b>A. Zone élargie: CEP et soutien - formation de formateur</b>											
Protection de 12 sites hors de la zone étendue - PASK II	site	-	12	-	12	116,000	3,222	0	43	0	43
Formation des ADL et AVA /a	CVA	-	286	-	286	9,400	261	0	79	0	79
CEP intrants dans la zone élargie du projet /b	CEP	-	12		12	12,600	350	0	4	5	9
Perdiem ADL /c	jour	-	2,860		2,860	500	14	0	42	22	64
Recyclage des ADL et AVA /d	CVA	-	-			5,000	139	0	0	44	44

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Déplacement ADL /e	mois	-	1,716		1,716	350	10	0	18	18	36
<b>B. Zone de rationalisation: CEP Villageois - formation des paysans relais</b>											
Kit CEP /f	CEP	-	8		8	12,600	350	0	3	10	13
Perdiem paysans CEP /g	jour	-	1,267		1,267	500	14	0	19	59	78
Visites inter CEP /h	visite	-	8		8	3,600	100	0	1	3	4
<b>C. Appui à dynamisation des OP et coopératives</b>											
<b>1. Renforcement OP et coopératives PASK II</b>											
Appui à l'affiliation et la constitution	OP	-	20		20	15,000	417	0	9	18	27
Formations /i	session	-	3	-	3	144,000	4,000	0	13	0	13
Visites d'échanges /j	visite	-	-	-		54,000	1,500	0	0	0	0
<b>2. Appui pour OP et coopératives ZR</b>											
Identification OP/Mini-diagnostic rapide	forfait	-	1	-	1	720,000	20,000	0	21	0	21
Appui à l'affiliation et la constitution	OP	-	-	-		15,000	417	0	0	0	0
Formations /k	session	-	-			144,000	4,000	0	0	26	26
Visites d'échanges /l	visite	-	-	-		54,000	1,500	0	0	0	0
<b>D. ZR: Formation complémentaire</b>											
Alphabétisation fonctionnelle /m	site	-	40	10	50	55,000	1,528	0	65	17	82
Création des AGLC /n	Moughata a	-	2	1	3	2,450,000	68,056	0	144	37	182
Formation des paysans relais à l'agroécologie et nutrition /o	personne	-	84	43	127	8,000	222	0	20	11	30
Perdiem pour formations + déplacement	personne	-	84	43	127	5,200	144	0	13	7	20
Formation structuration sociale de comité de gestion (COGES) et Comité villageois (CV) /p	personne	-	136	69	205	8,000	222	0	32	17	49
Perdiem pour formations + déplacement	personne	-	136	69	205	5,200	144	0	21	11	32
<b>E. ZE: Voyages d'étude</b>											
Voyages d'étude de paysans CES/DRS, GDTE /q	visite	-	87		87	3,600	100	0	9	10	19
<b>F. ZR: Voyages d'étude</b>											
Voyages d'étude compétition positive /r	voyage	-	-			15,000	417	0	0	19	19
Voyages d'étude pour STA, STEDD et STE /s	voyage	-	9		9	15,000	417	0	4	4	8

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
<b>G. Suivi environnemental et cartographie des effets (couvert végétal)</b>											
Suivi environnemental (équipement, enquêtes mi-parcours et achèvement)	forfait	-	-	-		1,440,000	40,000	0	0	0	
Assistance Technique SIG /t	mois	3	12	3	18	43,200	1,200	4	15	4	23
<b>H. Personnel responsable composante</b>											
<b>1. UGCP Nouakchott</b>											
Expert national gestion des ressources naturelles	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34
<b>I. Appui Services Publics</b>											
STA - Supervision /u	convention	-	6	6	12	500,000	13,889	0	88	92	180
STEEDD - Valorisation de l'agroforesterie dans les CEP, sensibilisation	convention	-	6	6	12	100,000	2,778	0	18	18	36
<b>Total sous-composante 1.2</b>								9	703	458	1,170
<b>Composante 2. Equipements d'appui au développement local</b>											
<b>Sous-composante 2.1. Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux</b>											
<b>A. Mise en place et renforcement de facilitateurs endogènes de planification participative</b>											
<b>1. Identification des facilitateurs endogènes</b>											
Identification et recrutement des facilitateurs au niveau communal /a	session	-	35	-	35	54,000	1,500	0	56	0	56
<b>2. Formation des facilitateurs</b>											
Production/Actualisation du guide du facilitateur endogène /b	forfait	-	1	-	1	180,000	5,000	0	5	0	5
Élaboration des sessions de formation et actualisation des supports méthodologiques/équipe projet	forfait	-	1	-	1	108,000	3,000	0	3	0	3
Formation des facilitateurs au niveau communal /c	session	-	3	3	6	90,000	2,500	0	8	8	16
Formation SIG et cartographie	session	-	3	3	6	90,000	2,500	0	8	8	16
Kit facilitateur /d	kit	-	70	70	140	12,600	350	0	26	27	53
<b>B. Diagnostics territoriaux (DT) /e</b>											
Réalisation des DT avec les facilitateurs	DT	-	70	70	140	23,760	660	0	48	50	99
IEC/production affiches/matériel d'animation (campagne annuelle)	Moughataa	-	-	6	6	216,000	6,000	0	0	40	40
<b>C. Appui ciblé sur les 21 communes PASK II</b>											
Revue des outils COGES	forfait	-	1	-	1	90,000	2,500	0	3	0	3
Recyclage des COGES /f	session	-	10	10	20	72,000	2,000	0	21	22	43

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Formation et accompagnement des CCC /g	session	-	21	21	42	72,000	2,000	0	44	46	91
Renforcement thématique/Gestion technique et financière	session	-	-	3	3	54,000	1,500	0	0	5	5
Évaluation du niveau des COGES/CCC 21communes/3 Moughataas	forfait	-	3	-	3	90,000	2,500	0	8	0	8
Renforcement thématique/Gestion technique et financière	session	-	-	1	1	90,000	2,500	0	0	3	3
<b>D. Appui à la mise en place et/ou au renforcement des CCC, COGES</b>											
<b>1. Renforcement institutionnel général</b>											
<b>a. Formations</b>											
Actualisation du guide de formation CCC et traduction en langues locales (arabe, pulaar)	forfait	-	1	-	1	108,000	3,000	0	3	0	3
Accompagnement/recyclage sur des thématiques en lien avec leurs mandats /h	session	-	35	-	35	18,000	500	0	19	0	19
<b>2. Appui à l'animation</b>											
Logistique et fonctionnement courant	session	-	35	35	70	129,600	3,600	0	133	139	272
<b>E. Appui au Projet Pilote de maîtrise d'ouvrage /m</b>											
1. Atelier de sélection 6 communes/35 communes/STD/Projet /Moughataas	session	-	1	-	1	90,000	2,500	0	3	0	3
<b>2. Formations</b>											
Formations/sensibilisation en maîtrise d'ouvrage (Moughataas 2pers/commune x 35 communes)	session	-	3	3	6	54,000	1,500	0	5	5	10
Formation en rédaction microprojet	session	-	3	3	6	54,000	1,500	0	5	5	10
Formation montage de DAO	session	-	6	-	6	54,000	1,500	0	10	0	10
Partage d'expériences/atelier	session	-	-	-		90,000	2,500	0	0	0	
3. Renforcement en équipement	lot	-	3	3	6	108,000	3,000	0	9	10	19
<b>F. Personnel responsable composante</b>											
<b>1. UGCP Nouakchott</b>											
Expert national développement local	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34
<b>2. Antenne Kiffa</b>											
Assistant régional développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>3. Antenne Kaédi</b>											
Assistant régional développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>4. Antenne Ayoun</b>											

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Assistant régional développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>5. Bureau Liaison Aleg</b>											
Technicien associé développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>6. Bureau Liaison Nema</b>											
Technicien associé développement local	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
<b>G. Appui au Projet Pilote de maîtrise d'ouvrage /n</b>											
<b>1. Renforcement en personnel</b>											
Personnel administration communale /o	mois	-	72	18	90	21,600	600	0	46	12	58
<b>Total sous-composante 2.1</b>								25	566	406	996
<b>Sous-composante 2.2 Investissements socioéconomiques de base</b>											
<b>A. Appui à la préparation des microprojets</b>											
<b>1. Assistance technique</b>											
Assistance technique pour la mise à jour du manuel FIC	forfait	1	-	-	1	180,000	5,000	5	0	0	5
<b>2. Formations</b>											
Formation des facilitateurs/ADL/STD/CCC	session	1	-	-	1	108,000	3,000	3	0	0	3
<b>3. Sélection</b>											
Elaboration des dossiers techniques du microprojet /a	microproj et	-	400	400	800	3,600	100	0	42	43	85
Contribution revue ST	forfait	-	6	6	12	3,600	100	0	1	1	1
Comité régional d'attribution des financements	session	-	12	6	18	60,000	1,667	0	21	11	32
<b>4. Post-sélection</b>											
Préparation et publication DAO	microproj et	-	-	80	80	3,600	100	0	0	9	9
<b>Total sous-composante 2.2</b>								8	64	64	136
<b>Composante 3. Gestion et Suivi-évaluation du Projet</b>											
<b>Sous-composante 3.1. Coordination et gestion</b>											
<b>A. UGCP Nouakchott</b>											
Véhicule 4x4	unité	1	-	-	1	1,728,000	48,000	49	0	0	49
Véhicule 4x4 double cabine	unité	2	-	-	2	972,000	27,000	55	0	0	55

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Matériel informatique	lot	11	-	-	11	72,000	2,000	22	0	0	22
Matériel de bureau	lot	11	-	-	11	54,000	1,500	17	0	0	17
<b>B. Antenne Kiffa</b>											
Véhicule 4x4 double cabine	unité	2	-	-	2	972,000	27,000	55	0	0	55
Matériel informatique	lot	4	-	-	4	72,000	2,000	8	0	0	8
Matériel de bureau	lot	4	-	-	4	54,000	1,500	6	0	0	6
<b>C. Antenne Kaédi</b>											
Véhicule 4x4 double cabine	unité	3	-	-	3	972,000	27,000	82	0	0	82
Matériel informatique	lot	4	-	-	4	72,000	2,000	8	0	0	8
Matériel de bureau	lot	4	-	-	4	54,000	1,500	6	0	0	6
<b>D. Antenne Ayoun</b>											
Réfection bureau	forfait	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3
Véhicule 4x4 double cabine	unité	2	-	-	2	972,000	27,000	55	0	0	55
Matériel informatique	lot	4	-	-	4	72,000	2,000	8	0	0	8
Matériel de bureau	lot	4	-	-	4	54,000	1,500	6	0	0	6
<b>E. Bureau Liaison Aleg</b>											
Réfection bureau	forfait	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3
Véhicule 4x4 double cabine	unité	1	-	-	1	972,000	27,000	27	0	0	27
Matériel informatique	lot	2	-	-	2	72,000	2,000	4	0	0	4
Matériel de bureau	lot	2	-	-	2	54,000	1,500	3	0	0	3
<b>F. Bureau Liaison Nema</b>											
Réfection bureau	forfait	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3
Véhicule 4x4 double cabine	unité	1	-	-	1	972,000	27,000	27	0	0	27
Matériel informatique	lot	2	-	-	2	72,000	2,000	4	0	0	4
Matériel de bureau	lot	2	-	-	2	54,000	1,500	3	0	0	3
<b>G. Formation personnel</b>											
1. Formation /a	forfait	0.5	1	1	3	360,000	10,000	5	11	11	27

Activités	Unit	3 mois				12 mois		3 mois		18 mois		Coût unit.	Coût unit.	3 mois				12 mois		3 mois		18 mois			
		Quantités				2019		2020		2021		Total		Montant ( USD '000)				2019		2020		2021		Total	
														(MRU)	(USD)										
<b>H. UGCP Nouakchott</b>																									
<b>1. Personnel</b>																									
Coordinateur	mois	3	12	3	18	95,000	2,639	8	34	9	51														
Responsable administratif et financier	mois	3	12	3	18	75,000	2,083	6	27	7	40														
Assistant administratif et financier	mois	3	12	3	18	30,000	833	3	11	3	16														
Comptable principal	mois	3	12	3	18	62,000	1,722	5	22	6	33														
Spécialiste genre	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34														
Responsable suivi-évaluation, communication et gestion savoirs	mois	3	12	3	18	64,000	1,778	5	23	6	34														
Assistant communication et gestion savoirs	mois	3	12	3	18	30,000	833	3	11	3	16														
Assistant du coordinateur	mois	3	12	3	18	30,000	833	3	11	3	16														
Chauffeurs	mois	9	36	9	54	15,000	417	4	16	4	24														
Mécanicien	mois	3	12	3	18	20,000	556	2	7	2	11														
Agent polyvalent	mois	3	12	3	18	14,000	389	1	5	1	7														
<b>2. Missions de terrain</b>																									
Frais mission cadres /b	jour	105	420	105	630	1,500	42	4	19	5	28														
Frais mission chauffeurs /c	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2														
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>																									
Fonctionnement et entretien véhicules /d	forfait	1	3	0.75	5	180,000	5,000	5	16	4	25														
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	129,600	3,600	1	4	1	6														
<b>I. Antenne Kiffa</b>																									
<b>1. Personnel</b>																									
Assistant suivi-évaluation	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24														
Assistant comptable	mois	3	12	3	18	35,000	972	3	12	3	19														
Chauffeurs	mois	6	24	6	36	15,000	417	3	11	3	16														
<b>2. Missions de terrain</b>																									
Frais mission cadres /e	jour	63	252	63	378	1,500	42	3	11	3	17														
Frais mission chauffeurs /f	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2														

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>											
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	86,400	2,400	1	3	1	4
Fonctionnement et entretien véhicules /g	forfait	0.67	2	0.5	3	180,000	5,000	3	11	3	17
<b>J. Antenne Kaédi</b>											
<b>1. Personnel</b>											
Assistant suivi-évaluation	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
Assistant comptable	mois	3	12	3	18	35,000	972	3	12	3	19
Chauffeurs	mois	9	36	9	54	15,000	417	4	16	4	24
<b>2. Missions de terrain</b>											
Frais mission cadres /h	jour	63	252	63	378	1,500	42	3	11	3	17
Frais mission chauffeurs /i	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>											
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	86,400	2,400	1	3	1	4
Fonctionnement et entretien véhicules /j	forfait	1	3	0.75	5	180,000	5,000	5	16	4	25
<b>K. Antenne Ayoun</b>											
<b>1. Personnel</b>											
Assistant suivi-évaluation	mois	3	12	3	18	45,000	1,250	4	16	4	24
Assistant comptable	mois	3	12	3	18	35,000	972	3	12	3	19
Chauffeurs	mois	6	24	6	36	15,000	417	3	11	3	16
Secrétaire	mois	3	12	3	18	15,000	417	1	5	1	8
Planton	mois	3	12	3	18	11,400	317	1	4	1	6
Gardien	mois	3	12	3	18	11,400	317	1	4	1	6
<b>2. Missions de terrain</b>											
Frais mission cadres /k	jour	63	252	63	378	1,500	42	3	11	3	17
Frais mission chauffeurs /l	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>											
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	86,400	2,400	1	3	1	4

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Fonctionnement et entretien véhicules /m	forfait	0.67	2	0.5	3	180,000	5,000	3	11	3	17
<b>L. Bureau Liaison Aleg</b>											
<b>1. Personnel</b>											
Chauffeur	mois	3	12	3	18	15,000	417	1	5	1	8
Gardien	mois	3	12	3	18	11,400	317	1	4	1	6
<b>2. Missions de terrain</b>											
Frais mission cadres /n	jour	42	168	42	252	1,500	42	2	7	2	11
Frais mission chauffeurs /o	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>											
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	64,800	1,800	1	2	0	3
Fonctionnement et entretien véhicules /p	forfait	0.33	1	0.25	2	180,000	5,000	2	5	1	8
<b>M. Bureau Liaison Nema</b>											
<b>1. Personnel</b>											
Chauffeur	mois	3	12	3	18	15,000	417	1	5	1	8
Gardien	mois	3	12	3	18	11,400	317	1	4	1	6
<b>2. Missions de terrain</b>											
Frais mission cadres /q	jour	42	168	42	252	1,500	42	2	7	2	11
Frais mission chauffeurs /r	jour	21	84	21	126	500	14	0	1	0	2
<b>3. Fonctionnement et entretien</b>											
Fonctionnement et entretien bureaux	forfait	0.33	1	0.25	2	64,800	1,800	1	2	0	3
Fonctionnement et entretien véhicules /s	forfait	0.33	1	0.25	2	180,000	5,000	2	5	1	8
<b>N. Cotisations Sociales et Impôts sur Traitements et Salaires</b>											
1. UGCP Nouakchott	pro rata	3	12	3	18	525,000	14,583	45	187	49	281
2. 3 x Antennes	pro rata	3	12	3	18	432,500	12,014	37	154	40	231
3. 2 x Bureaux Liaison	pro rata	3	12	3	18	160,000	4,444	14	57	15	86
<b>O. Programme pays FIDA</b>											
<b>1. Personnel</b>											

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Contrôleur interne	mois	1.5	6	1.5	9	64,800	1,800	3	12	3	17
Spécialiste passation marches	mois	1.5	6	1.5	9	64,800	1,800	3	12	3	17
<b>P. Assistance technique</b>											
1. Assistance technique élevage	forfait	-	1	0.25	1	108,000	3,000	0	3	1	4
<b>Total sous-composante 3.1</b>								684	932	252	1,868
<b>Sous-composante 3.2. Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication</b>											
<b>A. Suivi-évaluation des activités et impact</b>											
<b>1. Enquêtes et études</b>											
Etude pour l'établissement de la situation de référence	étude	1	-	-	1	2,160,000	60,000	61	0	0	61
Etudes thématiques	forfait	1	-		1	270,000	7,500	8	0		8
<b>2. Dispositif de suivi-évaluation</b>											
Elaboration du manuel de suivi-évaluation	manuel	1	-	-	1	540,000	15,000	15	0	0	15
Elaboration du dictionnaire des indicateurs	manuel	1	-	-	1	100,000	2,778	3	0	0	3
Conception du progiciel SE	forfait	1	-	-	1	1,000,000	27,778	28	0	0	28
Mise en ligne de la base de données	redevance annuelle	0.25	1	0.25	2	50,000	1,389	0	1	0	2
Hébergement serveur (redevance)	redevance annuelle	0.25	1	0.25	2	50,000	1,389	0	1	0	2
Saisie des données	mois	3	12	3	18	20,000	556	2	7	2	10
Serveur	unité	1	-	-	1	250,000	6,944	7	0	0	7
Logiciel Anti-virus multiposte	logiciel	1	-	-	1	90,000	2,500	3	0	0	3
Logiciel SIG avec licence pour deux postes	logiciel	1	-	-	1	300,000	8,333	9	0	0	9
Logiciel statistique avec licence pour 3 postes	logiciel	1	-	-	1	150,000	4,167	4	0	0	4
Matériel informatique /a	forfait	1	-	-	1	600,000	16,667	17	0	0	17
Acquisition de GPS /b	unité	15	-	-	15	7,500	208	3	0	0	3
<b>3. Ateliers et mission de suivi-évaluation et planification</b>											
Réunion de CNP	session	1	2	1	4	324,000	9,000	9	19	9	37
Réunion de coordination trimestrielle des SE	session	1	4	1	6	30,000	833	1	4	1	5
Réunions de coordination trimestrielle UGP et antennes	session	4	16	4	24	30,000	833	3	14	3	21

Activités	Unit	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois				Coût unit.	Coût unit.	3 mois 12 mois 3 mois 18 mois			
		Quantités						Montant ( USD '000)			
		2019	2020	2021	Total	(MRU)	(USD)	2019	2020	2021	Total
Missions de suivi et d'appui RSE b/ /c	mission	3	12	3	18	3,000	83	0	1	0	2
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires /d	session	-	5		5	100,000	2,778	0	15		15
Atelier bilan d'auto-évaluation et d'élaboration de PTBA (National)	session	-	1		1	150,000	4,167	0	4		4
Atelier bilan d'auto-évaluation et d'élaboration de PTBA (Antennes/Bureau de liaison)	session	-	5		5	100,000	2,778	0	15		15
Mission de supervision et de suivi des bailleurs	mission	-	2		2	220,000	6,111	0	13		13
<b>4. Formations</b>											
Formation de l'équipe du projet en GAR	session	1	-	-	1	150,000	4,167	4	0	0	4
Formation sur l'utilisation du Progiciel du SSE	session	1	-	-	1	80,000	2,222	2	0	0	2
Formation de l'équipe SE en SIG	session	1	-	-	1	600,000	16,667	17	0	0	17
Formation de l'équipe SE en Access basique et avancé	session	1	-	-	1	190,000	5,278	5	0	0	5
Formation sur la statistique et analyse de données	session	-	1	-	1	80,000	2,222	0	2	0	2
Participation aux ateliers régionaux	session	-	1		1	110,000	3,056	0	3		3
Appui d'un consultant international d/ e/	forfait	-	1		1	720,000	20,000	0	21		21
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>											
1. Gestion des savoirs et communication	forfait	1	-	-	1	150,000	4,167	4	0	0	4
2. Provision pour la mise en œuvre du plan de gestion des savoirs et communication	forfait	0.25	1	0.25	2	150,000	4,167	1	4	1	7
<b>3. Activités préalables au point (1)</b>											
Atelier de lancement	session	1	-	-	1	800,000	22,222	23	0	0	23
Mise en place d'un site web	forfait	1	-	-	1	320,000	8,889	9	0	0	9
Hébergement site web	forfait	0.25	1	0.25	2	50,000	1,389	0	1	0	2
Partenariat avec les radios communautaires	forfait	0.25	1	0.25	2	500,000	13,889	5	15	5	24
Couverture médiatiques et supports de visibilité	forfait	0.25	1	0.25	2	450,000	12,500	4	13	4	22
<b>Total sous-composante 3.2</b>								249	155	27	431
<b>TOTAL</b>								<b>1,183</b>	<b>5,521</b>	<b>2,203</b>	<b>8,906</b>



Investir dans les populations rurales

## Mauritanie

---

### Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project

#### Rapport de conception

#### Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS**

**I Généralités**

Pays/Organisation :	<b>République Islamique de la Mauritanie</b>
Nom du Projet	PROGRES
N° Don FIDA	
Agent principal :	Ministère développement rural
Date Approbation du Plan de Passation de Marchés/PTBA :	
Période Couverte par ce Plan de Passation de Marchés :	Oct. 2019- mars 2021

**seuils des examens préalables et à posteriori**

Type d'acquisition	Seuil de revue préalable MT EN Usd	Fréquence des revues a posteriori	Commentaires
Travaux	25,000	Lors de la mission de supervision	Tous les marchés en Ed sont Revue préalable
Biens	20,000		Tous les marchés Ed en Revue préalable
Consultants	15,000		Tous les marchés en Ed sont à Revue préalable. Le processus de PM de certaines prestations comme l'audit des comptes, les outils en gestion sont en revue préalable

**Conformément au paragraphe 3, Module F5 du manuel**

Type d'acquisition	Seuil d'AoI en Usd
Travaux	1,000,000
Biens	200,000
Cabinet/bureau	100,000
Type d'acquisition	Seuil d'analyse, d'approbation et de contrôle en Usd
Travaux, biens et consultants	42 000 seuil d'examen préalable par la commission sectorielle

## II. Biens et fournitures

Fournitures/équipements							Liste et spécifications techniques		D.A.O				Evaluation des offres				Exécution du marché		
Réf	Description	Lot s	Appel d'offre s n°	Montant estimatif MRU ET en US \$	Méthode de passation de marchés	Prévision/ Réalisatio n	Service responsabl e	Date de dépôt	Date d'envoi	Date de non objectio n du CPMP	Date de non objectio n du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouvertur e des plis	Date de signature du rapport	Date de non objectio n CPMP	Date de non objectio n du FIDA	Montan t total du contrat	Date de signatur e du contrat	Date d'achèvement des livraisons
<b>1. Gestion durable des eaux et des sols</b>																			
	Acquisition kit petit équipement	1		120,000	CFN	Prévue Réalisée	EPM/ET	15/02/20	NA	NA	NA	18/02/2020	28/02/2020	06/03/2020	NA	NA		09/03/20	
				3,333															
	Acquisition caisse en gabion et accessoires	1				Prévue Réalisée	EPM/ET												
	Protection grillage de site de cordon pierreux	3		38,070,000	AOI	Prévue Réalisée	EMP/ET	02/11/19	12/11/19	17/11/19	27/11/19	29/11/19	13/01/20	28/01/20	28/01/20	07/02/20		08/03/20	
				1,057,500															
	Protection grillage de site de cordon pierreux	3		16,200	AOI	Prévue Réalisée	EMP/ET	02/05/20	12/05/20	17/05/20	27/05/20	29/05/20	13/07/20	28/07/20	28/07/20	07/08/20		17/08/20	
				450															
	Protection grillage de site seuil	1		101,200	CFN	Prévue Réalisée	EMP/ET	02/02/20	05/02/20	NA	15/02/20	17/02/2020	03/03/2020	18/03/2020	NA	25/03/20		04/04/20	
				2,811															
	Protection grillage pour périmètre maraîchers	2		2,560,000	CFN	Prévue Réalisée	EMP/ET	02/12/19	05/12/19	17/12/19	27/12/19	29/12/19	13/01/20	28/01/20	12/02/20	19/02/20		29/02/20	
				71,111															
<b>3. Gestion du projet</b>																			
	Acquisition de véhicules 1 station wagon et 11 double cabines	1		12,420,000	ED/PNUD	Prévue Réalisée	EMP/RAF	02/11/19	05/11/19	NA	20/11/19	NA	NA	NA	NA	20/11/19		20/12/19	03/02/20
				345,000															
	Acquisition de matériels informatiques	1		2,544,000	AON	Prévue Réalisée	EMP/RAF	01/11/19	04/11/19	16/11/19	23/11/19	26/11/19	11/12/19	21/12/19	05/01/20	12/01/20		01/02/20	02/03/20
				70,667															
	Acquisition logiciels (SIG, statistiques, antivirus) GPS et serveur	1		902,500	CFN	Prévue Réalisée		02/02/20	05/02/20	NA	15/02/20	18/02/20	28/02/20	09/03/20	NA	16/03/20		23/03/20	22/04/20
				25,069															
	Acquisition de mobilier de bureau	1		1,458,000	CFN	Prévue Réalisée	EMP/RAF	02/01/20	05/01/20	NA	15/01/20	18/01/20	28/01/20	07/02/20	NA	14/02/20		21/02/20	22/03/20
				40,500															
	Logiciel comptable	1			ED/TOMAT E	Prévue Réalisée	EMP/RAF	15/10/19	17/10/19	NA	24/10/19	NA	NA	NA	NA	29/10/19		08/11/19	07/03/20

Légende: **ACI** = Appel à Concurrence International, **ACN** = Appel à Concurrence National, **CFN**= Consultation de fournisseurs à l'Echelle National, **NA** = Non Applicable, **RP/PTBA** = Ref Poste au niveau du PTBA;EPM:Expert en PM, ET: Expert Technique

## III. Travaux

Travaux							Listes et spécifications techniques		D.A.O				Evaluation des offres			Exécution du marché		
Réf	Description	Lots	Appel d'offres n°	Mont. MRU & USD	Méthode PM	Prévision / Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date envoi au FIDA	Date non objection CPMP	Date non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Mont total contrat	Date signature du contrat	Date achèvement des travaux
<b>Composante I : Gestion durable des eaux et des sols</b>																		
Mise en valeur biologique des cordons pierreux		Site		28,140	ED/AGLC	Prévue		25/02/20	NA	NA	NA	NA	NA	06/03/2020	NA		11/03/20	
				782		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive		Site		3,995,000	ED/AGLC/CCA	Prévue		01/04/20	04/04/20	NA	19/04/20	NA	NA	NA	19/04/2020		26/04/20	
				110,972		Réalisée												
Mise en valeur biologique des cordons pierreux		Site		12,000	ED/AGLC	Prévue		01/03/20	NA	NA	NA	NA	NA	11/03/2020	NA		16/03/20	
				333		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive de cordon pierreux		Site		1,700,000	ED/AGLC/CCA	Prévue		01/04/20	04/04/20	NA	19/04/20	NA	NA	NA	19/04/2020		24/04/20	
				47,222		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive de seuil en gabion		Site		1,056,000	ED/AGLC/CCA	Prévue		01/03/20	04/03/20	NA	19/03/20	NA	NA	NA	19/03/2020		24/03/20	
				29,333		Réalisée												
Mise en valeur biologique en haie vive PM		Site		210,000	ED/AGLC/CCA	Prévue		01/03/20	NA	NA	NA	NA	NA	11/03/2020	NA		18/03/20	
				5,833		Réalisée												
Réalisation de 3 forages		Site		5,054,400	ACN	Prévue		05/07/20	08/07/20	23/07/2020	07/08/20	09/08/20	24/08/20	03/09/20	28/09/20		08/10/20	
				140,400		Réalisée												

#### IV. Services de consultants

Services de consultants						Termes de référence		Demande Manifestation		Demande de Propositions				Evaluation technique (t) Et financière (f)					Projet de Contrat négocié		Exécution Du contrat				
Réf.	Description	Mo de	Resp	Mont Mru/Us	Prév .(P) Réal (R)	DNO	Date ANO	Date Publication	Date Short liste	DNO	Date ANO CPMP	ANO FIDA	Date Transmission aux candidats	Date Ouverte r e technique (T)	Rapport d"évaluati on technique (T)	Date ANO CPMP	Date de ANO FIDA	Date Ouverte r e financière (F)	Date ANO	DNO	ANO	Mon t. cont rat	Date signatu re	Date rapp ort	
<b>1. Gestion durable des eaux et des sols</b>																									
Recrutement bureau études techniques réhabilitation de barrages	SF QC	EPM/ET	270,000	P	NA	NA	20/01/20	04/02/20	NA	NA	NA	14/02/20	29/02/20	15/03/20	NA	NA	17/03/20	NA	NA	NA	NA	NA	27/03/20		
			7,500	R																					
Recrut. bureau études géophysiques de forages	SF QC	EPM/ET	561,600	P	01/02/20	08/02/20	01/02/20	08/02/20	11/02/20	NA	18/02/020	20/02/20	06/03/20	16/03/20	NA	23/03/20	25/03/20	01/04/20	01/04/20	01/04/20	01/04/20	01/04/20	06/04/20		
			15,600	R																					
Assistance Technique et SIG	SPL	EPM/ET	777,600	P	15/02/20	22/02/20	15/02/20	22/02/20	25/02/20	NA	03/03/20	05/03/20	20/03/20	30/03/20	NA	06/04/20	08/04/20	15/04/20	15/04/20	15/04/20	15/04/20	15/04/20	15/05/20		
			21,600	R																					
<b>2. Équipements d'appui au développement communal</b>																									
Recrutement bureau études microprojets	SF QC	EPM/ET	1,728,000	P	02/12/19	09/12/19	02/12/2019	09/12/19	12/12/19	24/12/2019	31/12/19	05/01/2020	20/01/20	01/02/20	04/02/20	08/02/20	11/02/20	21/02/20	21/02/20	21/02/20	21/02/20	21/02/20	12/03/20		
			48,000	R																					
Diagnost ic OP/	SF QC	EPM/ET	720,000	P	15/06/20	22/06/20	15/06/2020	22/06/20	25/06/20	NA	02/07/20	04/07/20	19/07/20	29/07/20	NA	05/08/20	07/08/20	14/08/20	14/08/20	14/08/20	14/08/20	14/08/20	24/08/20		
			20,000	R																					
AT mise à jour manuel FIC	SPL	EPM/ET	180,000	P	NA	NA	05/01/2020	20/01/20	NA	NA	NA	30/01/2020	14/02/20	29/02/20	NA	NA	02/03/20	NA	NA	NA	NA	NA	#VALU E!		
			5,000	R																					
<b>3. Suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>																									
Etude situation de référence	SF QC	EPM/RSE	2,160,000	P	15/12/19	22/12/19	15/12/2019	22/12/19	25/12/19	06/01/2020	13/01/20	18/01/2020	02/02/20	14/02/20	17/02/20	21/02/20	24/02/20	05/03/20	05/03/20	10/03/20	9/4/20				
			60,000	R																					
Elaboration manuel SE	SF QC	EPM/RSE	540,000	P	15/11/19	22/11/19	15/11/2019	22/11/19	25/11/19	NA	02/12/19	04/12/2019	19/12/19	29/12/19	NA	05/01/20	07/01/20	14/01/20	14/01/20	14/01/20	19/01/20				
			15,000	R																					
Concepti on du progiciel SE	SF QC	EPM/RSE	1,000,000	P	15/03/20	22/03/20	15/03/2020	22/03/20	25/03/20	NA	01/04/20	03/04/20	18/04/2020	28/04/20	NA	05/05/20	07/05/20	14/05/20	14/05/20	14/05/20	24/05/20				
			27,778	R																					
Audit annuel	SF QC	EPM/RAF		P	15/08/20	22/08/20	15/08/20	22/08/20	25/08/20	NA	01/09/20	03/09/20	18/09/2020	28/09/20	NA	05/10/20	07/10/20	14/10/20	14/10/20	14/10/20	21/10/20				
			0	R																					



Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **ANNEXE 8 PIM**

### Table des matières

<b><u>I. STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE ET JEUNES.....</u></b>	<b>1</b>
<b>I.1 STRATEGIE DE CIBLAGE.....</b>	<b>1</b>
<b>I.2 STRATEGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.3 STRATEGIE JEUNES .....</b>	<b>6</b>
<b>I.4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR SOUTENIR LES STRATEGIES .....</b>	<b>6</b>
<b><u>II. DESCRIPTION DÉTAILLÉES DES COMPOSANTES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE .....</u></b>	<b>15</b>
<b>II.1 VUE D'ENSEMBLE.....</b>	<b>15</b>
<b>II.2 COMPOSANTE 1 : GESTION DURABLE DES EAUX ET DES SOLS .....</b>	<b>15</b>
<b>II.2.1 SOUS COMPOSANTE 1.1 : AMENAGEMENTS DES BASSINS DE PRODUCTION.....</b>	<b>15</b>
<b>A Volet 1. Consolidation des aménagements de PASK II .....</b>	<b>16</b>
<b>B. Volet 2. Aménagement et mise en valeur de bassins de production résilients .....</b>	<b>17</b>
<b>III.2.2 SOUS COMPOSANTE 1.2 : RENFORCEMENT DES ACTEURS EN GESTION DES RESSOURCES NATURELLES .....</b>	<b>22</b>
<b>A. Volet 1. Champs-écoles paysans et renforcement technique des petits producteurs .....</b>	<b>23</b>
<b>B. Volet 2. Appui aux OP et coopératives.....</b>	<b>24</b>
<b>C. Volet 3. Formation complémentaire et appuis aux structures de gestion .....</b>	<b>24</b>
<b>II.2.3 MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE .....</b>	<b>26</b>
<b>A. Approche stratégique et lien avec PRODEFI .....</b>	<b>26</b>
<b>B. 4.2 Cadre organisationnel .....</b>	<b>26</b>
<b>C. 4.3 Plan de mise en œuvre .....</b>	<b>29</b>
<b>D. 4.4 Durabilité .....</b>	<b>30</b>
<b>E. Risques et mesures d'atténuation .....</b>	<b>30</b>
<b>II.3 COMPOSANTE 2. ÉQUIPEMENTS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL .....</b>	<b>31</b>
<b>II.3.1 SOUS-COMPOSANTE 2.1 RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX.....</b>	<b>33</b>
<b>A Volet 1. Renforcement de la planification participative communautaire .....</b>	<b>33</b>
<b>B Volet 2. Diagnostics territoriaux .....</b>	<b>34</b>
<b>C Volet 3. Renforcement des CCC et COGES .....</b>	<b>35</b>
<b>D. Volet 4. Appui institutionnel à l'administration communale .....</b>	<b>36</b>
<b>E. Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 2.1 .....</b>	<b>36</b>
<b>II.3.3 MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>39</b>
<b>A. Cadre organisationnel.....</b>	<b>39</b>

B. Plan de mise en œuvre..... 42

**III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE .....** 48

**III.1 PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION.....** 48

**III.2 GESTION FINANCIÈRE .....** 49

**III.3 PASSATION DES MARCHÉS .....** 54

**IV. APERÇU DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION.....** 67

**IV.1 DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION .....** 67

**IV.2 MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION .....** 71

**IV.3 PLANIFICATION DES ACTIVITÉS .....** 72

**IV.4 ÉTUDE DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE .....** 73

**IV.5 GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION.....** 73

**IV.6 ASSISTANCE TECHNIQUE .....** 75

**SIGLES ET ACRONYMES**

ACCVc	Projet d'adaptation au changement climatique des villes côtières
AMCC / ACCMR	Alliance Mondiale contre le changement climatique / Projet d'Adaptation au changement climatique en Milieu Rural
ADL	Assistant de Développement Local
AEP	Adduction en Eau Potable
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AGLC	Association de gestion locale collective
AS	Axe Stratégique
AT	Axe Thématique
AVB	Agent Vulgarisateurs de Base
BE	Bureau d'étude
CAGF	Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière
CC	Changement climatique
CCC	Comité de concertation citoyen
CCD	Convention de Lutte contre la Désertification
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEP	Champ Ecole Paysan
CES/DRS	Conservation des eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CIRAD	Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn
CNEDD	Conseil National Environnement Développement Durable
CNULCD	Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
COGES	Comité de Gestion
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CREDD	Comités régionaux environnement et développement durable
CSAG	Climate System Analysis Group
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTEDD	Comité Technique et développement durable
CVA	Comité Villageois d'Aménagement
DT	Diagnostic territorial
EBT	Evaluation des Besoins en transfert des technologies

EPI	Indice de Performance Environnementale
EU	Etats Unis
FAIE	Fond d'Accompagnement des Initiatives Economiques
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FEWS NET	<i>Famine Early Warning System NET</i>
FRA	Evaluation des ressources forestières mondiales
FSMS	Enquête de suivi de la sécurité alimentaire
GdTE	Gestion durable des Terres et des Eaux
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GJMD	Groupe des journalistes mauritaniens pour le développement
GRN	Gestion des ressources naturelles
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IDH	Indice de développement Humain
IAMM	<i>Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier</i>
IEC	Information, Education et Communication
INDC	Intended Nationally Determined Contribution
LDCF	<i>Least Developed Country Fund</i>
LOAP	Loi d'orientation agropastorale
MAG	Malnutrition aigüe globale
MDEDDE	Ministère délégué de l'environnement et du développement durable
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Aménagement
MRU	Ouguiya
NBSAP	Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité
NIE	Notice d'Impact Environnemental
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PARSAC	Projet Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique
PASK II	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro – Phase II
PDDO	Projet de Développement Durable des Oasis
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social

PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PRODEFI	Projet de Développement des Filières Inclusives
PROGRES	Projet de Gestion durable des Ressources naturelles, d'Equipement communal et des Structuration des producteurs ruraux
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ou convention sur les zones humides
RCP	<i>Representative Concentration Pathway</i>
RCPA	Réseau de prévention des crises alimentaire
REVUWI	Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau par des activités d'adaptation climatique appropriées pour les ressources pastorales et forestières dans le sud de la Mauritanie
RIMRAP	Projet Renforcement Institutionnel en <i>Mauritanie</i> vers la Résilience Agricole et Pastorale
RMP	Revue Mi-Parcours
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RSE	Responsable suivi-évaluation
SCAPP	Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SEE	Système d'évaluation environnemental
SIG	Système d'Information Géographique
SNDD	Stratégie Nationale du Développement Durable
SNEDD	Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
STA	Services Technique Agricole
TdR	Termes de Référence
TF	Titres fonciers
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des nations unies pour le développement international

## **I. STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE ET JEUNES**

1. Elle se conformera à la politique de ciblage du FIDA, et se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités pour les différentes catégories de groupes cibles. Dès son démarrage, le projet mettra en œuvre une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux types d'activités, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les groupes les plus vulnérables notamment les petits producteurs et éleveurs, les ménages ruraux pauvres, les femmes et les jeunes.

### **I.1 Stratégie de ciblage**

2. **Ciblage géographique et zone d'intervention.** Le ciblage géographique adopté par PROGRES est guidé par le développement de l'approche-programme au niveau du portefeuille du FIDA en Mauritanie. Le choix de PROGRES d'intervenir sur les 6 wilayas déjà couvertes par le PRODEFI répond à l'objectif d'optimisation des investissements notamment par une recherche poussée de synergies et de complémentarités entre les 2 projets, ainsi que par la nécessité de renforcer l'efficacité et l'efficience des interventions sur le terrain. La zone d'intervention de PROGRES comprend ainsi les 3 Wilayas de la zone du Fleuve : Brakna, Gorgol, Guidimakha ; et les 3 Wilayas de l'Est : Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh Ech Charghi. Le ciblage intra-régional à l'intérieur des wilayas reposera sur les principes et approches ci-après :

- a) La consolidation des acquis dans les 3 Moughataas d'intervention du PASK II (Kankossa, Ould Yengé et Mbout) et les 21 communes associées, en focalisant les investissements sur la confortation et la sécurisation des aménagements, la mise en valeur des surfaces régénérées et le renforcement des acteurs dans la gouvernance associative et la gestion durable des infrastructures et des ressources naturelles ;
- b) La réPLICATION et la mise à échelle du modèle promu par le PASK II en matières de gestion durable des ressources naturelles et d'appui au développement local. Ce modèle sera déployé dans les nouvelles Moughataas prioritaires qui sont caractérisées par un niveau de pauvreté élevé, un faible niveau d'autonomisation de la population et une implication insuffisante dans les processus de décision au niveau local, la faible structuration et la fragilité des Organisations de producteurs/éleveurs, un faible niveau d'insertion économique des jeunes, l'existence d'un potentiel agro-pastoral valorisable permettant de renforcer la résilience et l'autonomie des ménages ruraux et des petits agriculteurs/éleveurs vulnérables, des femmes et des jeunes. Sur la base de ces critères, PROGRES interviendra dans les 6 Moughataas suivantes : Barkéol (Assaba) ; Monguel (Gorgol) ; Ghabou (Guidimakha) ; Aleg rural (Brakna) ; Koubény (Hodh El Gharbi) et Djiguenny (Hodh Ech Chargui). Le projet déployera l'ensemble de ses activités dans les 35 communes rattachées à ces 6 Moughataas qui constitueront ainsi la zone de concentration des interventions de PROGRES. Le choix des villages d'intervention s'opérera sur la base des mêmes critères. Dans ces zones, PRODEFI viendra en appui de façon ciblée selon les besoins d'appui à la mise en marché.
- c) Une approche de rationalisation des investissements en synergie et en complémentarité avec PRODEFI dans ses bassins de production. Dans ces bassins de production, les interventions de PROGRES viseront essentiellement à : (i) protéger les périmètres maraîchers et autres zones de culture contre les pertes de superficie provoquées par l'ensablement et/ou l'érosion afin de garantir leur exploitation durable ; (ii) former les acteurs sur les techniques de protection des ressources naturelles et les techniques de

production résilientes aux changements climatiques ; (iii) orienter les femmes travaillant dans les filières Produits forestiers non ligneux vers les appuis du PRODEFI.

d) L'extension des activités de renforcement des capacités institutionnelles à l'ensemble des communes relevant des 6 Wilayas-cibles.

3. En somme, la Zone d'intervention du projet (ZIP) comprendra : (i) une zone de consolidation représentée par les 3 Moughataas du PASK II ; (ii) une zone de concentration destinée à la mise à l'échelle ; et (iii) une zone élargie qui s'étendra sur l'ensemble des Moughataas et communes des 6 wilayas-cibles soit 24 Moughataas et 142 communes. A l'intérieur de cette zone, le projet mènera des activités de renforcement institutionnel au profit des 85 communes (15 Moughataas) non comprises dans les zones de concentration et de consolidation.

Tableau 1 : Zone de consolidation

<b>Wilayas</b>	<b>Moughataas</b>	<b>Communes</b>	<b>Population</b>
Assaba	Kankossa	5	80 022
Gorgol	Mbout	9	101 035
Guidimakha	Ould Yengé	7	67 999
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>249 056</b>

Tableau 2 : Zone de concentration et de mise à l'échelle

<b>Wilayas</b>	<b>Moughataas</b>	<b>Communes</b>	<b>Population</b>
Assaba	Barkéol	8	79 034
Brakna	Aleg (rural)	5	206 760
Gorgol	Monguel	5	42 512
Guidimakha	Gehabou	4	34 924
Hodh El Charbhi	Kobenny	7	90 604
Hodh Ech Chargui	Djiguenny	7	58 999
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>35</b>
			<b>512 833</b>

Tableau 3 : zone élargie

<b>Wilayas</b>	<b>Moughataas</b>	<b>Communes</b>
Assaba	5	26
Brakna	5	20
Gorgol	4	29
Guidimakha	3	18
Hodh El Gharbhi	4	27
Hodh Ech Chargui	3	22
<b>Total</b>		<b>24</b>
		<b>142</b>

Tableau 4 : Sous-zone élargie de renforcement institutionnel

<b>Wilayas</b>	<b>Moughataas</b>	<b>Communes</b>
Assaba	Boumdeid, Guerrou, Kiffa	13
Brakna	Bababé, Boghé, M'bagne, Maghta lahjar	15
Gorgol	Kaédi, Maghama	15
Guidimakha	Sélibaby	07
Hodh El Gharbhi	Aioune, Tamchakett, Tintane	20
Hodh Ech Chargui	Néma, Timbedra	15
<b>Total</b>		<b>15</b>
		<b>85</b>

4. **Ciblage intra-communautaire.** Pour initier les interventions au niveau local, PROGRES privilégiera une approche participative et inclusive qui aura comme porte d'entrée la communauté. Le projet appuiera les communautés (au niveau village ou inter-village) à participer activement à la planification et à la gestion du développement local et communal à travers l'outil qui a été développé par le PASK II : le Diagnostic territorial (DT). Le processus et les instruments relatifs au DT veilleront à garantir une meilleure participation de l'ensemble de la communauté, et notamment des groupes les plus vulnérables tels que les pauvres, les femmes et les jeunes (utilisation de supports visuels pour permettre la participation de ceux et celles qui ne sont pas alphabétisés, animation en langue locale, facilitateurs des deux sexes pour favoriser la participation en sous-groupes hommes et femmes, etc.)

5. Le DT servira de base pour affiner l'identification des infrastructures et équipements que le PROGRES financera dans les composantes. Les activités seront alors identifiées par la communauté et pour la communauté. De la même manière, la notion de pauvreté et de vulnérabilité utilisée comme base par le FIDA pour prioriser ses bénéficiaires sera définie par la communauté elle-même sur la base de critères de pauvreté plus concrets et localement adaptés.

6. En favorisant l'approche de planification communautaire à travers le DT, PROGRES assurera un renforcement de capacités généralisé au niveau du territoire/de la communauté, et favorisera l'émergence d'une expertise locale endogène, garantissant ainsi la durabilité du processus cyclique de planification et de gestion du développement local/communal.

7. **Auto-ciblage.** PROGRES s'appuiera sur un mécanisme d'auto-ciblage dont la base est la connaissance des sous-groupes prioritaires privilégiés par le FIDA. L'auto-ciblage cherchera à connaître les besoins et les contraintes auxquelles font face les plus vulnérables (ménages pauvres, femmes, jeunes), et à s'assurer que les activités proposées par le projet apportent des réponses adéquates aux besoins et contraintes identifiées.

8. Les mécanismes d'auto-ciblage du PROGRES incluent : (i) l'identification d'activités répondant aux besoins et contraintes exprimés par la communauté et particulièrement les sous-groupes prioritaires : restauration des sols pour faire face aux impacts du changement climatique, accès à l'eau potable, sécurisation des périmètres de culture, etc. ; et (ii) l'utilisation de mécanismes de mise en œuvre impliquant la communauté et les plus vulnérables : techniques d'aménagements pouvant être maîtrisées par les communautés et notamment avec l'utilisation de l'approche HIMO, mise en place et renforcement des comités de gestion (COGES) pour pérenniser la gestion des infrastructures et équipements, etc.

9. Pour le ciblage des ménages vulnérables, une façon de faire serait de procéder par Assemblée générale villageoise (AGV). *Au cours de l'AG on (i) identifierait quelques sages du village (chef du village, imam et notables etc.) à qui on demandera de citer 5 personnes intègres, honnêtes du village et qui ont une bonne connaissance de la situation socioéconomique de chaque ménage (les informateurs fiables). (ii) Les informateurs fiables se retireront avec les membres de l'équipe pour dresser une liste des ménages les plus pauvres par ordre décroissant du degré de pauvreté. (iii) On restituera en plénière de l'AG villageoise, la liste de personnes citer comme vulnérables. (iv) L'équipe retiendra la liste des ménages validés par la plénière de l'AG villageoise. (v) Elle précisera à l'AG que l'attribution se fera en fonction de la disponibilité des terres et suivant le degré de pauvreté du ménage.*

10. **Ciblage spécifique des sites d'aménagement.** Il sera à la fois : (i) technique par la détermination de zones agropastorale dégradées réalisé par les techniciens et l'expert du PROGRES et ; (ii) social en prenant en considération le degré de pauvreté ou de vulnérabilité de chaque zone. La prise en considération de cette vulnérabilité se basera également sur les résultats recueillis en début de chaque année auprès de la plateforme du Système d'alerte précoce (SAP) des PTF. Ce procédé permettra d'orienter les activités sur des zones de forte insécurité alimentaire en raison des résultats de récolte et ainsi apporter un revenu de subsistance en HIMO afin de participer à la prévention de crise. Aussi, afin de maximaliser les synergies entre acteurs, l'expert participera aux plateformes suivantes : Groupe sectoriel développement rural et sécurité alimentaire (GSDRSA), la plateforme de sécurité alimentaire des PTF et la plateforme du SAP.

11. Pour les aménagements des marres les activités débuteraient par une identification des mares. L'expert en infrastructures et les équipes des antennes régionales du projet, en collaboration avec les services techniques, vont effectuer une mission d'identification des mares potentiellement aménageables. Les critères de sélection seront : (i) écosystème d'intérêt national

à préserver ; (ii) zones menacées par les phénomènes d'érosion, d'envasement et de dégradation environnementale ; (iii) zones de forts conflits agriculteur-éleveur ; (iv) bassins de production de PRODEFI.

**12. Groupe-cible.** En complément du ciblage intra-communautaire et de l'auto-ciblage, PROGRES adoptera un ciblage direct qui répond à des critères de pauvreté et de vulnérabilité définis localement avec les communautés et qui donne la priorité aux ménages ruraux et personnes pauvres et vulnérables. Ces critères intègreront la précarité des conditions d'existence, l'instabilité des sources de revenus, le statut du ménage avec une priorité aux ménages dirigés par les femmes, les contraintes foncières, les effets du phénomène de migration, la pénibilité de l'accès aux services sociaux de base ; les difficultés socioéconomiques des jeunes, etc.

**13.** Le groupe-cible de PROGRES comprend ainsi :

- (i) Les petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont sévèrement affectés par l'amenuisement continu des zones de culture résultant du changement climatique;
- (ii) Les petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction sévère de fourrages et points d'abreuvement ;
- (iii) Les ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les jeunes ;
- (iv) Les jeunes qui se retrouvent pour la plupart sous-employés ou sans emplois et qui ont tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus en ville ou à l'étranger ;
- (v) Les organisations de petits producteurs et d'éleveurs incluant une majorité de femmes et de jeunes et affichant un faible niveau de structuration et de gouvernance limitant leur aptitude à l'inclusion socio-économiques ;
- (vi) Les membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.

**14.** Le projet ambitionne de toucher 30 000 ménages pour environ 185 000<sup>1</sup>bénéficiaires dont 40% de femmes et 30% de jeunes. En considérant l'effectif de la population des 9 Moughataas ciblés dans les 6 Wilayas de la zone de consolidation, de concentration et de mise à l'échelle, le projet touchera 24,3% de l'ensemble de la population de ces 9 Moughataas

**15.** La stratégie de ciblage devra (i) garantir que les groupes cibles et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet, et (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents.

---

<sup>1</sup> Selon le Recensement général de la population et de l'habitat 2013 par l'Office national de la statistique (ONS), la taille moyenne d'un ménage en Mauritanie est de 6,1 personnes.

## I.2 Stratégie genre et inclusion sociale

16. La stratégie genre permettra de s'assurer que les activités du projet soient développées et mises en œuvre selon une perspective de genre et d'inclusion afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes et des plus pauvres/vulnérables. En favorisant une discrimination positive à l'égard des femmes et des plus pauvres, PROGRES cherchera à promouvoir leur pleine participation aux activités de développement afin que leur résilience soit améliorée dans un premier temps et que leur autonomie soit renforcée à plus long terme.

17. La stratégie genre et inclusion du projet visera essentiellement à : (i) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; (ii) renforcer la participation des femmes et des plus pauvres dans la planification et la gestion du développement local ; et (iii) renforcer la résilience des femmes et des plus vulnérables.

18. Afin de s'assurer que l'intégration du genre et l'inclusion sociale soient portées par l'ensemble des acteurs, la stratégie de PROGRES intégrera 2 axes d'intervention : un premier axe qui consiste à faire une promotion sociale plus élargie de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale ; et un deuxième axe qui porte sur des appuis directement orientés vers les femmes et les plus vulnérables.

19. *Promotion sociale plus élargie de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale* : Etant donné que les inégalités en défaveur des femmes proviennent en grande partie de la répartition traditionnelle des rôles et des droits, PROGRES mènera des activités de sensibilisation qui viseront à changer la perception et la considération de la femme au niveau de l'ensemble de la communauté. Cette activité reposera essentiellement sur les campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) prévues dans la Composante 2 et qui traiteront des thèmes comme l'inclusion sociale, la participation des femmes et des jeunes au développement local et dans les instances de décision des institutions et organisations rurales, le mariage précoce et la planification familiale, etc. Pour accroître la sensibilité des Comités de concertation citoyenne (Ccc) aux questions de genre et d'inclusion, le projet prévoit des formations à leur endroit au niveau des Moughataas à raison de 6 à 8 participants par commune. Si les expériences du PASK II ont montré que ce sont les femmes et les jeunes qui participent le plus aux séances d'IEC, il faut noter qu'il est très important de s'assurer de l'implication des hommes et des personnes moins jeunes à ces séances.

20. Parallèlement aux campagnes d'IEC, PROGRES s'attachera à promouvoir la participation des femmes et des jeunes à différents niveaux dans les différentes structures et organisations rurales : Associations de gestion locale collective (AGLC), Comités villageois d'aménagement (Cva), COGES, CCC, etc.

21. *Appuis directement orientés vers les femmes et les plus vulnérables* : Etant donné que la participation des femmes ne saurait être effective tant qu'elles ne disposent pas des capacités y relatives, PROGRES prévoit des activités d'autonomisation et de renforcement direct. Il s'agit de : (i) la priorisation d'investissement dans des infrastructures permettant l'accès à l'eau potable<sup>2</sup> qui répond aux besoins de la communauté tout en ayant un impact direct sur le bien-être et la réduction des charges de travail des femmes ; (ii) la priorisation des femmes et des plus vulnérables dans l'attribution des parcelles et les ententes foncières relatives aux activités de restauration des terres agro-pastorales<sup>3</sup> ; (iii) la discrimination positive à l'égard des ménages

<sup>2</sup> Un peu moins de 60% des projets financés par le Fonds d'investissement communal (Fic)

<sup>3</sup> Sur la base de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui est de 44,4% (Profil de la pauvreté en Mauritanie, Ministères des affaires économiques et du développement, Office national des statistiques, Mars 2015 - p. 21), PROGRES s'assurera que 50% des terres restaurées reviennent aux femmes et aux plus vulnérables (anciens et nouveaux propriétaires confondus).

pauvres dont ceux dirigés par les femmes si elles souhaitent participer aux travaux HIMO afin de bénéficier d'une source ponctuelle de revenus ; (iv) l'alphabétisation fonctionnelle à destination essentiellement des femmes (75% au minimum) mais également les jeunes ; (v) une discrimination positive à l'égard des femmes pour les formations techniques à travers les Cep comme les expériences du PASK II ont montré que les femmes sont plus rigoureuses et efficaces dans l'application et la diffusion des techniques apprises ; (vi) l'appui à la création et la dynamisation d'OP permettant de favoriser la participation des femmes, des jeunes et des plus vulnérables ; (vii) l'appui aux femmes sur les filières maraîchage et Produits forestiers non ligneux (PFLN) en synergie avec PRODEFI pour les formations en transformation et les dotations en petits matériels.

22. Sur l'ensemble des interventions, le projet veillera à toucher 40% de femmes sur l'ensemble des bénéficiaires.

### I.3 Stratégie jeunes

23. Le gouvernement a défini ces orientations pour le secteur de la jeunesse à travers sa «Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs » active sur la période 2015-2020. Ces principaux axes de travail portent sur, l'emploi, l'entrepreneuriat, la formation, l'éducation, les infrastructures ainsi que la lutte contre la radicalisation. Le ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, en charge de la mise en œuvre de cette politique, s'est par ailleurs doté d'un Haut Conseil de la jeunesse dont le mandat est d'appuyer le gouvernement dans la promotion et l'intégration socio-économique de la jeunesse. Les institutions des nations unies (PNUD, UNICEF), les institutions financière (BAD, BM, IFAD) et la coopération bilatérale, sont les principaux partenaires techniques et financiers de la mise œuvre de ces politiques ».

24. Considérant le manque d'opportunités pour les jeunes en milieu rural et les tendances actuels à l'exode rural et à la migration, PROGRES veillera à promouvoir la participation des jeunes de 15 à 35 ans à l'ensemble des activités du projet. PROGRES se propose de toucher un minimum de 30% de jeunes bénéficiaires.

25. De manière opérationnelle et sur les bases des expériences du PASK II, quelques activités ont été pré-identifiées comme pouvant retenir l'intérêt des jeunes de manière à les maintenir pour s'engager au niveau de leur territoire à moyen/long terme ; il s'agit : (i) des travaux relatifs à l'animation et l'accompagnement des pairs qui nécessitent un certain leadership comme les facilitateurs locaux, les animateurs endogènes, les paysans relais, etc. ; (ii) des travaux permettant de générer des alternatives de génération de revenus même ponctuelles tels que les aménagements réalisés selon l'approche HIMO.

26. Les jeunes hommes et femmes qui ont quitté le système d'éducation classique pourront également être bénéficiaires des sessions d'alphabétisation afin d'inciter leur intérêt à s'engager dans les institutions et organisations rurales ainsi que les différents organes de décision.

### I.4 Mesures d'accompagnement pour soutenir les stratégies

27. En matière de ciblage, PROGRES mettra en place des mesures d'autonomisation qui permettront aux groupes cibles d'avoir la même chance pour bénéficier des activités du projet, et qui encourageront leur participation. Ces mesures d'autonomisation incluent entre autres (i) une large diffusion des informations et une sensibilisation sur le projet et ses interventions pour que les potentiels bénéficiaires aient accès à l'information et puissent y participer ; (ii) la promotion de l'approche intra-communautaire participative qui favorise l'inclusion et la participation des plus pauvres et vulnérables dans les activités du projet et le processus de planification et de gestion du développement

local; (iii) le ciblage des femmes, des jeunes et des petits producteurs/éleveurs à travers leurs cercles d'appartenance socio-économiques actuels afin que le projet ne dénature pas l'organisation et la dynamique sociale au niveau de la communauté ; (iv) l'appui à l'intégration et à la participation des femmes dans les OP, l'appui à la création d'OP de femmes ou composées en majorité de femmes et de jeunes et leur renforcement à une bonne gestion ; et (v) le renforcement des femmes en leadership et communication au sein de leur OP.

28. PROGRES considérera aussi des mesures de facilitation qui consistent en la promotion d'un environnement institutionnel et politique favorable à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans ce sens, il s'attachera à : consolider les informations disponibles pour améliorer la connaissance des potentiels bénéficiaires et veiller à l'adéquation des réponses apportées par le projet ; mettre en place des mécanismes qui permettront de prendre en compte la disparité entre les sexes et des spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du Programme (choix des canaux de communication et des technologies appropriées à utiliser pour toucher les différentes catégories de bénéficiaires, organisation adéquate des séances de formation en fonction des contraintes et disponibilités des différents groupes, etc.) ; participer au dialogue politique sur la défense et la restauration des ressources naturelles ainsi que la décentralisation tout en considérant les aspects de pauvreté, d'égalité des sexes, et d'inclusion sociale ; sensibiliser et renforcer l'équipe du Programme et les partenaires de mise en œuvre sur les questions d'intégration des femmes et des jeunes et l'inclusion sociale ; intégrer dans la mise en œuvre des partenaires et structures qui ont de la sensibilité sur l'autonomisation des femmes et des jeunes et l'inclusion des pauvres.

29. En ce qui concerne les mesures opérationnelles, PROGRES intégrera un(e) responsable en ciblage, genre et inclusion sociale dans son Unité de coordination et de gestion de projet. Il/elle coordonnera toutes les activités relatives au ciblage, au genre, à l'intégration des jeunes et à l'inclusion sociale. PROGRES s'assurera également que l'ensemble de l'équipe de mise en œuvre du projet soit sensible au genre, et notamment celle au niveau terrain qui gèrera directement les relations/échanges avec les bénéficiaires. La sensibilité au genre sera considérée dans les processus de recrutement, et les candidatures féminines seront promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre prendra également en compte de la sensibilité des potentiels partenaires à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'inclusion sociale. Le projet devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des facilitateurs qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local.

30. PROGRES s'assurera que la stratégie de ciblage et de genre soit affinée au démarrage du projet et que cette stratégie soit finalisée à travers une réunion de validation commune pour créer une vision commune au sein de l'équipe et faciliter la mise en œuvre. L'ensemble de l'équipe du projet sera renforcé en conséquence.

31. En matière de suivi-évaluation, le système envisagé devra se baser sur des données ventilées par sexe, et analysera l'atteinte des résultats selon une perspective de genre. Le projet mènera également des évaluations qualitatives reposant sur les bénéficiaires, qui viseront à s'assurer de l'effectivité des mécanismes d'inclusion et du partage équitable des bénéfices. Les exercices de planification et de budgétisation devront également avoir une bonne sensibilité au genre pour s'assurer que les activités spécifiques relatives au ciblage, genre et inclusion soient effectivement programmées ; et que les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre soient disponibles.

**Appendice 1. Vue d'ensemble sur les bénéficiaires, leurs contraintes et les réponses de PROGRES**

32. Le tableau 5 suivant décrit les caractéristiques des différents sous-groupes cibles, les contraintes exprimées par ces derniers, ainsi que les activités/mécanismes de réponses développées par PROGRES.

**Tableau 5 : Bénéficiaires – contraintes et réponses de PROGRES**

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
Petits producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'accès à l'eau</li> <li>• Amenuisement continu des zones de culture suite aux effets néfastes du changement climatique</li> <li>• Contraintes d'exploitation/de mise en valeur des zones de culture liées à la divagation des animaux</li> <li>• Difficultés d'accès aux intrants (semences de qualité, traitement des maladies, etc.)</li> <li>• Savoir-faire technique limité dans la pratique de l'activité</li> <li>• Faible implication dans le processus de décision au niveau local</li> <li>• Risque de conflits avec les éleveurs dû aux menaces destruction des zones de culture par les animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la culture sous pluie et en décrue</li> <li>• Aménagement des bassins de production</li> <li>• Renforcement des capacités des producteurs dans la valorisation des ressources naturelles comme capital productif</li> <li>• Financement d'infrastructures d'accès à l'eau potable</li> <li>• Protection des zones de culture pour sécuriser les zones de culture et éviter les risques de conflit avec les éleveurs</li> <li>• Promotion de l'approche intra-communautaire participative et inclusive pour promouvoir la participation des plus pauvres et vulnérables dans le processus concerté de planification et de gestion du développement au niveau local</li> </ul>
Petits éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés pour accéder aux soins des services vétérinaires</li> <li>• Problèmes d'alimentation des animaux dus à la raréfaction des fourrages</li> <li>• Contraintes d'eau pour l'abreuvement des animaux</li> <li>• Faible implication dans le processus de décision au niveau local</li> <li>• Risque de conflits avec les agriculteurs dû aux menaces destruction des zones de culture par les animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des couloirs pastoraux assortis de forages pastoraux, d'abreuvoirs, etc.</li> <li>• Financement des parcs de vaccination</li> <li>• Promotion de l'approche intra-communautaire participative et inclusive pour promouvoir la participation des plus pauvres et vulnérables dans le processus de planification et de gestion du développement au niveau local</li> </ul>
Ménages pauvres et vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précarité des conditions d'existence (avec une période de pénurie moyenne estimée à 3,5 mois)</li> <li>• Difficultés d'accès à l'eau potable</li> <li>• Instabilité des sources de revenus</li> <li>• Gestion des ménages par les femmes suite au phénomène de migration touchant plus les hommes et les jeunes</li> <li>• Faible implication dans le processus de décision au niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement d'infrastructures d'accès à l'eau potable</li> <li>• Priorisation des ménages pauvres, vulnérables et des ménages dirigés par des femmes pour participer aux travaux d'aménagement à HIMO afin de leur permettre de disposer de source de revenus ponctuels</li> <li>• Promotion de l'approche intra-communautaire participative et inclusive pour promouvoir la participation des plus pauvres et vulnérables dans le processus concerté de planification et de gestion du développement au niveau local</li> </ul>

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Même contraintes que l'ensemble des contraintes citées pour les petits producteurs</li> <li>• Importantes corvées d'eau en raison des difficultés d'accès à l'eau</li> <li>• Difficultés encore plus marquées pour accéder aux facteurs de production comparées aux hommes</li> <li>• Participation limitée au niveau économique et social en raison de leur faible niveau d'alphabétisation et d'éducation</li> <li>• Faible implication dans le processus de décision au niveau local</li> <li>• Victimes d'inégalités en défaveur des femmes dues à la répartition traditionnelle des rôles et des droits</li> <li>• Contribution à l'ensemble des besoins essentiels du ménage (notamment financière)</li> <li>• Responsabilité de devoir prendre en charge la gestion du ménage en cas d'immigration/ d'abandon par l'homme chef de famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne d'IEC traitant les thèmes d'intégration du genre et de l'inclusion sociale</li> <li>• Financement d'infrastructures d'accès à l'eau potable réduisant considérablement les corvées d'eau des femmes</li> <li>• Discrimination positive à l'égard des femmes si elles souhaitent participer aux travaux d'aménagement à HIMO afin de leur permettre de disposer de source de revenus ponctuels</li> <li>• Discrimination positive à l'égard des femmes dans l'attribution des parcelles aménagées et les renforcements de capacités techniques</li> <li>• Séances d'alphabétisation fonctionnelle pour promouvoir la participation des femmes</li> <li>• Promotion de l'approche intra-communautaire participative et inclusive pour promouvoir la participation des femmes dans le processus concerté de planification et de gestion du développement au niveau local</li> <li>• Promotion et renforcement de la participation des femmes à travers la structuration et la dynamisation des OP</li> <li>• Campagne d'IEC traitant les thèmes d'intégration du genre et de l'inclusion sociale</li> </ul>
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes femmes et jeunes hommes de 15-35 ans</li> <li>• Faible intérêt dans les activités génératrices de revenus à cycle long</li> <li>• Volonté d'insertion dans l'agriculture comme stratégie de subsistance</li> <li>• Confrontation au manque d'opportunités d'emplois décents en milieu rural</li> <li>• Tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus en ville ou à l'étranger</li> <li>• Faible implication dans le processus de décision au niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation des jeunes dans les travaux relatifs à l'animation et l'accompagnement des pairs qui nécessitent un certain leadership (facilitateurs locaux, animateurs endogènes, etc.)</li> <li>• Discrimination positive à l'égard des jeunes s'ils souhaitent participer aux travaux d'aménagement à HIMO afin de leur permettre de disposer de source de revenus ponctuels</li> <li>• Promotion de l'approche intra-communautaire participative et inclusive pour promouvoir la participation des jeunes dans le processus concerté de planification et de gestion du développement au niveau local</li> <li>• Promotion et renforcement de la participation des jeunes à travers la structuration et la dynamisation des OP</li> </ul>

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne d'IEC traitant les thèmes d'intégration du genre et de l'inclusion sociale</li> </ul>
Organisations de producteurs/d'éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres à majorité femmes et jeunes ou avec un fort potentiel d'inclusion des femmes et des jeunes</li> <li>Faible niveau de structuration et fragilité dans le fonctionnement</li> <li>Membres manifestant de faible connaissance/expérience en gestion d'organisation et en gestion en commun d'activités génératrices de revenus</li> <li>Membres n'appartenant pas à des groupes socio-économiques homogènes, ce qui ne permet pas à tous de respecter les mêmes règles de fonctionnement notamment sur les paiements des services délivrés aux membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la structuration et à la dynamisation des coopératives : (ii) accompagnement à la structuration ; (ii) renforcement des capacités sur la vie associative, la gestion organisationnelle, le leadership et la communication (notamment pour les femmes)</li> </ul>

## Appendice 2. Estimation du nombre de bénéficiaires

Types d'investissement	Bénéficiaires	Observations	Nombre	Quantité	Quantité totale	Unité	Quantité par type de bénéficiaires	Nombre total de ménages bénéficiaires	Nombre total de personnes bénéficiaires
<b>Composante 1 : Gestion durable des eaux et des sols</b>									
Cordons pierreux	Ménages			7 000	7 000	HA	0.7	10,000	61,000
Seuils en gabion	Ménages		194	12	2328	HA	0.5	4,656	28,402
Barrage	Ménages		6	40	240	HA	0.5	480	2,928
Facilitateurs CEP dans la ZIP	AVB		143	2	286	Personne			286
Couloirs pastoraux			20		0	Nombre		8,000	48,800
Alphabétisation			140	30	4200	Classe		4,200	25,620
Bénéficiaires du PASK II dans zone de consolidation		Doublons Cosop			4276			2,731	16,659
<i>Total Composante 1</i>								<b>30,067</b>	<b>183,695</b>
<b>Composante 2 : Equipements d'appui au développement communal</b>									
Renforcement de capacités	Conseils communaux	Sur l'ensemble de la ZIP	143	5	715	Personne			715
	CCC		143	15	2145	Personne			2,145
	COGES		Même bénéficiaires que dans composante 1						
Infrastructures et équipements communautaires	Ménages et membres de la communauté							0	2,145
<i>Total Composante 2</i>								<b>30,067</b>	<b>185,840</b>
<b>TOTAL PROGRES</b>									

### Appendice 3 : Checklist des mesures relatives au ciblage

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p><b>1.</b> Est-ce que le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage ?</p>	<p>Oui, le groupe cible de PROGRES comprend les membres de la communauté les plus pauvres et vulnérables dont les petits producteurs, les petits éleveurs, les ménages les plus pauvres et particulièrement les femmes et les jeunes. Ces sous-groupes sont caractérisés par la précarité des conditions d'existence et de sécurité alimentaire, la difficulté d'accéder au capital productif (terre surtout pour les femmes et les plus vulnérables, intrants, services d'appuis techniques, etc.), l'instabilité des sources de revenus, la difficulté d'accès aux services sociaux de base, etc.</p>
<p><b>2.</b> Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?</p>	<p>Oui, le tableau de caractérisation des bénéficiaires du Projet dans le manuel de mise en œuvre caractérisent les différents sous-groupes ciblés par le projet ; tout en considérant le sexe, l'âge, les profils socio-économiques; les ressources et les moyens d'existence. Ce tableau a été élaboré sur la base des informations recueillies pendant le design, mais sera approfondi dès le démarrage du projet à travers le développement de la stratégie de ciblage, genre et inclusion du projet.</p>
<p><b>3.</b> Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous-groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?</p>	<p>Oui, les expériences du PASK II ont permis de confirmer l'intérêt des bénéficiaires sur les activités à mettre à l'échelle dans PROGRES. Les groupes-cibles potentiels ont également été associé pendant la mission de formulation afin de s'assurer de la prise en compte de leurs aspirations. Les activités proposées par le Projet constituent des réponses aux besoins et contraintes exprimées par les différents groupes cibles.</p>
<p><b>4.</b> Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci - après:</p>	
<p><b>4.1. Ciblage géographique</b> – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p>Oui, le ciblage de la zone d'intervention du projet s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité : pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition. La priorisation des Moughataas et villages de concentration a considéré le niveau de pauvreté élevé, le faible niveau d'autonomisation de la population et leur faible implication dans le processus de décision au niveau local, le faible niveau d'insertion économique des jeunes, etc. Les Moughataas et les villages de concentration de PROGRES se caractérisent donc par une forte concentration de pauvres et de vulnérables.</p>
<p><b>4.2. Ciblage direct</b> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p>Oui, le positionnement des plus pauvres et vulnérables et des femmes ont permis d'identifier des activités et approches qui leurs sont propres dans le projet : priorisation des plus pauvres pour participer aux travaux à réaliser selon l'approche HIMO pour leur permettre d'avoir un source de revenus ponctuel, concentration des activités d'alphabétisation sur les femmes (au moins 75% de femmes dans les bénéficiaires) comme leur faible niveau d'alphabétisation constitue un frein réel à leur participation, etc.</p>

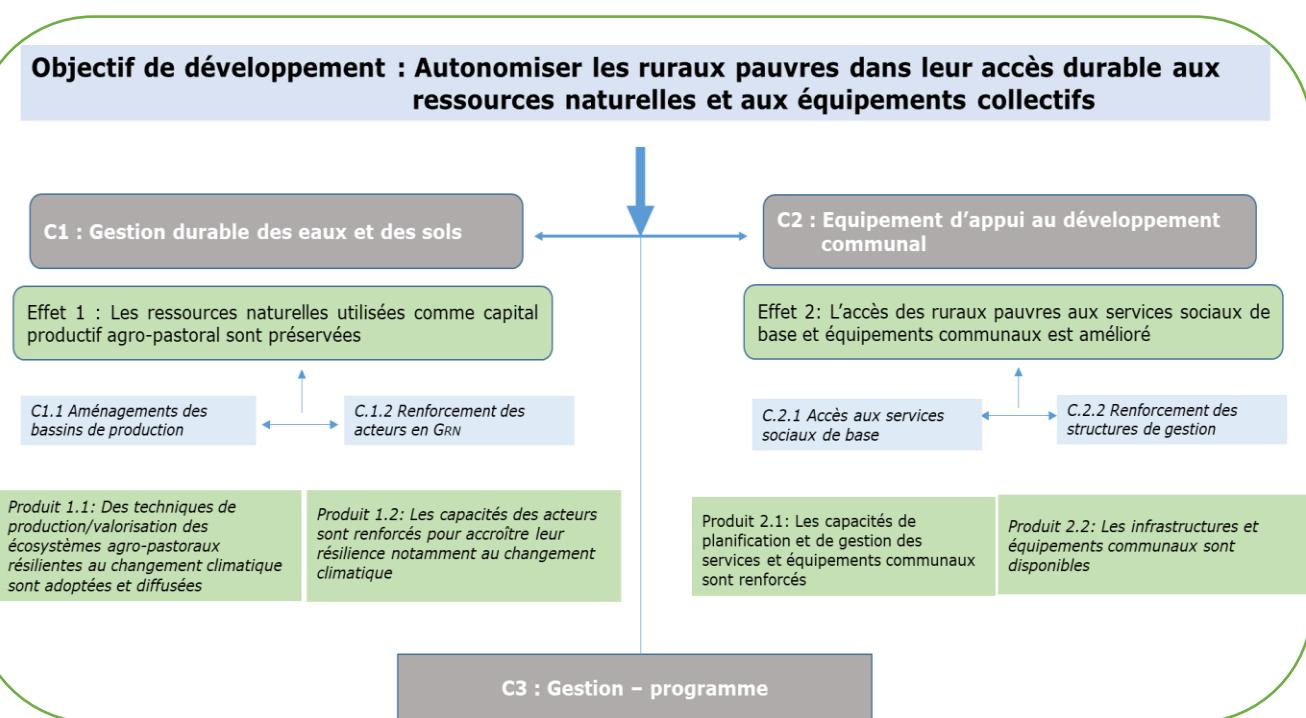
<b>Question</b>	<b>Mesures adoptées dans la conception du Projet</b>
	L'utilisation du système de quotas (au moins 40 % de femmes et 30 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Projet) renforcera ce ciblage direct.
4.3. <b>Auto ciblage</b> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles	Oui, le développement des réponses apportées par PROGRES (accès à l'eau potable pour répondre aux problèmes liés à l'eau dans la communauté et les contraintes de corvée d'eau des femmes, la défense et restauration des sols face au contrainte d'aménagement des zones de culture auquel les petits producteurs sont confrontés, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes catégories de groupes-cibles. Les activités ont été identifiées avec les groupes cibles et soutiennent leurs stratégies de subsistance.
4.4. <b>Mesures d'autonomisation</b> – y compris l'information et la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir	Oui, la stratégie de ciblage de PROGRES s'adossera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du Projet, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes et les jeunes (hommes et femmes). L'approche intra-communautaire participative et inclusive adoptée comme porte d'entrée dans la réalisation des diagnostics territoriaux vise à renforcer les capacités et à autonomiser les communautés locales (incluant les plus vulnérables) à prendre en main sur le long terme la planification et la gestion du développement de leurs territoires. Les femmes seront particulièrement ciblées dans les activités d'alphanétisation (lesquelles doivent toucher au minimum 75% de femmes, les 25% restant pouvant être constitués de jeunes hommes) dans l'objectif de promouvoir leur participation active dans les comités de gestion des infrastructures, les AGLC, etc. Les activités de renforcement au sein des OP veilleront également à assurer que les femmes soient poussées dans leur participation en tant que membres, mais également dans le processus de prise de décision.
4.5. <b>Mesures de facilitation</b> – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités	Oui, PROGRES capitalisera les différentes expériences existantes pour s'assurer de bien connaître ses potentiels bénéficiaires. Il participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'intégration du genre et l'inclusion sociale à la défense et la restauration des ressources naturelles et la décentralisation ; et s'attachera également à renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires sur ces questions. Il s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.
4.6. <b>Attention aux procédures</b> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.)	Oui, l'identification des activités du projet et la définition de leur mécanisme de mise en œuvre ont considéré une approche participative et inclusive. Elles ont également tenu compte des aspirations des potentiels groupes cibles et de leurs capacités humaines, matérielles et financières à contribuer.
4.7. <b>Mesures opérationnelles</b> - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de	Oui, PROGRES intégrera dans son unité nationale de gestion et de coordination du projet un(e) Responsable ciblage, genre et inclusion sociale, qui sera chargée de coordonner toutes les

<b>Question</b>	<b>Mesures adoptées dans la conception du Projet</b>
services	<p>activités relatives au ciblage, au genre, à l'intégration des jeunes et à l'inclusion sociale.</p> <p>Une stratégie de ciblage, genre et inclusion sera développée au démarrage du projet, et sera validée conjointement au sein de l'équipe pour s'assurer d'avoir une vision partagée, et faciliter la mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>Une approche de gestion de Projet sensible au genre sera adoptée : planification et budgétisation sensible au genre, suivi-évaluation sensible au genre, etc. ; telle qu'initiée lors de la formulation.</p> <p>Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres par leur sensibilité aux questions de ciblage/genre/inclusion telles que promues par le FIDA, ainsi qu'au respect de la stratégie de ciblage définie par le projet. Le projet s'assurera qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des facilitateurs qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local.</p>
<p><b>5. Suivi des résultats du ciblage.</b> Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?</p>	<p>Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage.</p> <p>Le Responsable ciblage, genre et inclusion sociale veillera en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce que les indicateurs du système de suivi-évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge; et à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré.</p> <p>Les questions de genre, d'inclusion et de pauvreté seront évaluées dans les études/enquêtes prévues au démarrage du projet, ainsi que lors des évaluations participatives avec les bénéficiaires et des évaluations finales. Des outils permettant de faire le suivi de l'intégration du genre et de l'inclusion seront également développés.</p>

## II. DESCRIPTION DÉTAILLÉES DES COMPOSANTES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### II.1 Vue d'ensemble

33. *Objectif de développement.* PROGRES vise à autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs. A terme : (i) 150.000 ruraux bénéficieront d'une mobilité économique ; (ii) 50% des surfaces aménagées sont régénérées ; (iii) 60% des surfaces aménagées sont mises en valeur; (iv) 30% des ménages déclarent une augmentation de la production ; (v) 90% des infrastructures d'intérêt collectifs sont fonctionnelles.



### II.2 Composante 1 : Gestion durable des eaux et des sols

34. L'objectif de cette composante est de promouvoir l'adoption par les ruraux des pratiques et technologies durables et résilientes aux changements climatiques. En termes d'effet attendu, les ressources naturelles utilisées comme capital productif agro-pastoral sont préservées dans la zone d'intervention du projet. Deux sous-composantes sont proposées : (i) Aménagements des bassins de production ; et (ii) Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles (GRN). La mise en œuvre de la Composante 1 se fera en étroite collaboration avec les services techniques (DRA, DRE, DREDD), opérateurs et prestataires spécialisés et autres projets intervenants dans la zone d'intervention du projet. Cette composante a pour cibles les agriculteurs et éleveurs ruraux pauvres.

#### II.2.1 Sous composante 1.1 : Aménagements des bassins de production

35. A terme, cette sous-composante permettra d'aménager 9 500 ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat. Elle permettra l'adoption et la diffusion des techniques de production/valorisation des écosystèmes agro-pastoraux résilients au changement climatique

(Cc). La démarche de PROGRES vise à consolider les aménagements existants d'une part et à mettre à l'échelle dans les zones de concentration l'approche et l'expérience d'aménagement acquises dans le cadre du PASK II d'autre part. En conséquence, les interventions du projet dans cette sous-composante sont structurées autour de deux volets comprenant (i) les activités de consolidation des sites aménagés dans la zone du PASK II ; et (ii) l'aménagement et la mise en valeur de bassins de production résilients au changement climatique.

#### **A Volet 1. Consolidation des aménagements du PASK II**

36. Les réalisations du PASK II seront consolidées (i) en protégeant physiquement les 4 276 ha aménagés (répartis sur 107 sites dans les 3 Moughataas<sup>4</sup>) avec des clôtures, permettant ainsi d'éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, dans un contexte marqué par un fort taux d'animaux en divagation; (ii) en renforçant la durabilité des ouvrages et aménagements à travers la végétalisation des cordons pierreux en ligneux et l'implantation de haies-vives.

37. Les activités de consolidation des 107 sites s'étaleront sur les quatre premières années (2019 à 2022) suivant une hypothèse de phasage permettant d'intervenir simultanément dans les 3 Moughataas<sup>5</sup>.

38. *Protection physique.* La réalisation des protections physiques des zones à consolider sera supervisée par une entreprise locale recrutée selon les procédures de passation de marchés en vigueur. Les matériaux (grillage, poteaux, fer, ciment, portail d'accès) seront fournis par le projet directement sur le site et via sélection d'entreprise. La main d'œuvre sera fournie par les populations bénéficiaires des travaux. Cette main d'œuvre participera à la collecte du gravier et du sable, au déchargement des rouleaux du grillage et à son installation. On estime à 30% la contrepartie bénéficiaire (en nature), représentant 5% du cout total de l'installation.

39. *Végétalisation ligneux des ouvrages en cordons pierreux.* Dans le cadre de la contrepartie des bénéficiaires à la protection physique des sites, ils devront collecter les graines de ligneux de leur intérêt pour un ensemencement avant la période des pluies au sein même des cordons pierreux. Les semences seront implantées au sein des cordons pierreux a minima tous les 50 cm. Les bénéficiaires du site (CVA, AGLC, OP, producteurs) contribueront à l'entièvre réalisation de cette activité en contrepartie de la protection physique.

40. *Haie-vive.* Afin de garantir la durabilité des ouvrages construits selon les techniques de Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols (CES/DRS), des haies vives seront implantées : (i) si les bénéficiaires ne considèrent pas opportun l'implantation de ligneux à bénéfices écosystémiques, les AGLC et les CVA seront contractualisées afin de renforcer les capacités des bénéficiaires à planter par bouturage *Euphorbia basalmifera* à l'intérieur des grillages ; (ii) si les bénéficiaires souhaitent bénéficier de services écosystémiques, les espèces ligneuses seront sélectionnées avec les bénéficiaires. Dans ce cas, les COGES et les CVA seront contractualisés pour la création des pépinières pour la production des plants avant la saison des pluies. Les services techniques de l'environnement et les AGLC seront partie intégrante de l'appui aux COGES et CVA pour la création des pépinières.

41. *Pépinières.* Elles seront réalisées par les CVA ou les COGES sous la supervision des services techniques de l'environnement et des AGLC. Les pépinières seront implantées directement au niveau des villages où l'eau pour l'arrosage est accessible. Ce qui permettra un suivi quotidien des plants par les communautés. Les pépinières seront implantées 3 mois avant chaque saison des

<sup>4</sup> La répartition des surfaces aménagées dans les Moughataas se présente comme suit : 1 020 ha à Kankossa ; 995 ha à Mbout et 2 585 ha Ould Yengé.

<sup>5</sup> Selon le phasage proposé et budgétisé au COSTAB, les activités de consolidation concerteront 7, 40, 40 et 20 sites respectivement au cours des années 2019 à 2022.

pluies. Les essences présentant des services éco systémiques (fertilisation des sols, fourrages, PFNL, bois énergie) seront sélectionnées avec les communautés, dont par exemple : jujubier (*ziziphus mauritania*), acacia (*acacia seyal*), dattier du désert (*balanites aegyptiaca*), *Faidherbia albida*, etc. Le projet appuiera les CVA et les COGES (i) pour la formation par les services de l'environnement (protection contre le soleil, étapes de mise en œuvre des pépinières, renforcement des plants et période d'implantation des plants) et ; (ii) en petit matériel pour la création des pépinières.

42. *Animations et sensibilisation* : Pour réussir efficacement ces activités de consolidation, il conviendra au préalable de mobiliser, sensibiliser les populations puis former ou recycler les structures locales de gestion. Les sensibilisations menées par les équipes du projet porteront sur l'importance et la nécessité de protéger les sites aménagés, les trois méthodes (clôture en grillage, haies vives et végétalisation) à travers lesquelles les sites et les ouvrages peuvent être renforcés ou protégés, l'attente du projet quant à leur bonne collaboration avec les entreprises chargées de l'exécution, leur participation en main d'œuvre et sur leur mobilisation pour les travaux d'ensemencement de réalisation des haies vives.

#### **B. Volet 2. Aménagement et mise en valeur de bassins de production résilients**

43. Sous ce volet, PROGRES réalisera 4 types d'aménagement dont l'approche s'inspirera de l'expérience du PASK II qu'il veillera à améliorer afin de garantir la durabilité des réalisations. Il s'agit : (i) d'aménagement en CES/DRS, (ii) de la réhabilitation de barrages ; (iii) d'aménagement de marres ; et (iv) d'aménagement de couloirs pastoraux.

44. Le processus d'aménagement comprend une série d'activités à conduire selon des séquences méthodologiques et techniques qui seront planifiées avec les différents acteurs et exécutées sous la coordination du projet avec l'implication active des services techniques déconcentrés. Pour l'essentiel, les activités du projet concerteront le DT, les ententes foncières, le ciblage spécifique des bassins de production, les travaux, la parcellisation et la distribution, puis la protection des terres restaurées.

45. *Diagnostic territorial (DT) et ententes foncières* : Les zones-cibles feront l'objet de diagnostics territoriaux (cf. composante 2)<sup>6</sup>. Le DT permet à la fois de faire l'inventaire des ressources naturelles mais également, il sert d'outil d'identification des conflits fonciers existants ou potentiels sur le territoire. Les diagnostics seront réalisés en collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement afin d'amener à un consensus inclusif du territoire. Les animations vont porter sur l'exploitation inclusive des superficies restaurées, le code pastoral et le devoir de tous les usagers (agriculteurs et éleveurs), la gestion intégrée du pâturage, les changements climatiques, l'agroforesterie.

46. La gestion de tout conflit foncier identifié nécessitera des consultations participatives visant à aboutir à une entente foncière. Ces consultations seront conduites avec l'appui d'un spécialiste ayant une bonne maîtrise des contextes, des questions et dynamiques foncières et parlant les langues locales. Les autorités locales (Maire, Hakem<sup>7</sup> et Wali<sup>8</sup>) ainsi que les services techniques déconcentrés seront sensibilisés et impliqués tout au long du processus. L'entente foncière sera matérialisée par un acte administratif en trois copies signées par l'autorité locale. La mairie, la communauté (AGLC/CVA) et le projet garderont chacun une copie de l'acte.

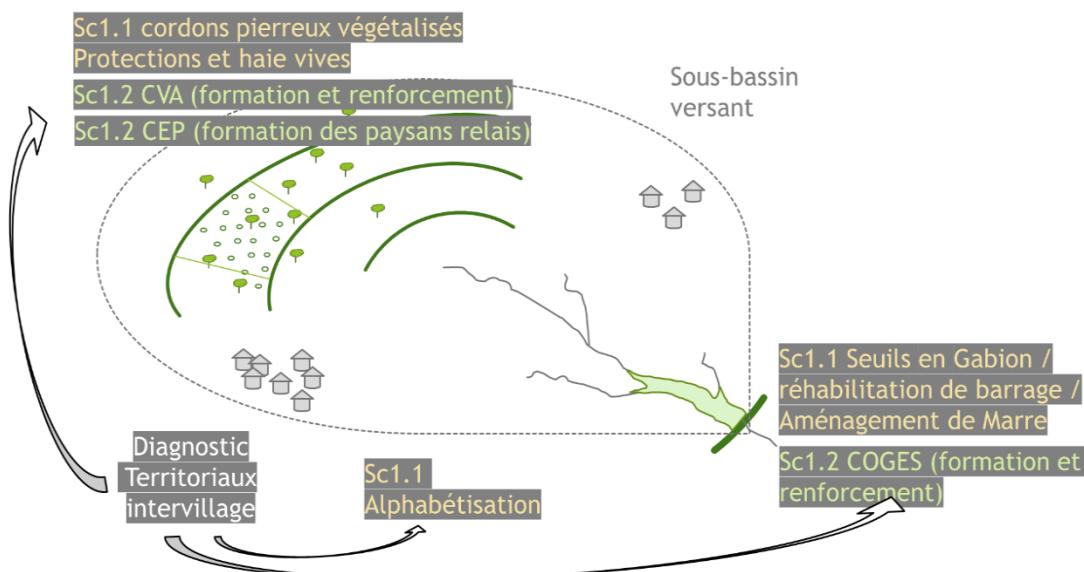
<sup>6</sup> La démarche de DT est décrite dans la composante 2.

<sup>7</sup> Préfet

<sup>8</sup> Gouverneur

Le diagnostic territorial permettra : (i) de définir une entité géographique (grappe de village) où une campagne d’alphabétisation à destination des femmes sera réalisée afin de les inclure dans les activités suivantes de PROGRES ; (ii) d’étayer les ciblages techniques pour la mise en œuvre des activités de CES/DRS, de réhabilitation de barrage et d’aménagement des marres ; (iii) de sensibiliser sur la création des CVA et des COGES.

Figure 1 : Approche de mise en œuvre des activités d’aménagement



47. Le type d’ententes foncières auquel le PASK II est parvenu amenait à éviter les conflits fonciers, en maintenant l’affectation des parcelles, leur localisation ainsi que leurs superficies. Aussi, les populations sont-elles organisées de façon que chaque famille puisse réoccuper les mêmes parcelles qu’auparavant<sup>9</sup>. Les sensibilisations pour l’entente foncière vont insister sur l’appui aux personnes/ménages les plus vulnérables du village. Le projet s’assurera ainsi que l’accès aux terres restaurées soit garanti à au moins 50% des personnes les plus vulnérables du village soit parce qu’il s’agit initialement de leur terre soit par la cession d’une partie des terres restaurées au profit des plus vulnérables, sur une période de 2 à 5 années. La durée du prêt ou de cession sera explicitement mentionnée dans l’acte d’entente foncière.

48. *Accompagnement et supervision des travaux d’aménagement.* L’accompagnement des travaux sera réalisé en priorité par l’AGLC lorsque des interventions ont lieu sur son territoir d’intervention ou à travers la création d’un CVA au cas où une AGLC n’existe pas<sup>10</sup>. Les services techniques de l’agriculture seront mandatés pour la réalisation du contrôle qualité et la supervision des travaux.

49. L’alternative des CVA requiert une consultation communautaire qui se déroule sous forme d’assemblée générale villageoise (AGV). C’est une étape permettant de recruter des participants aux travaux selon l’approche HIMO. Le CVA sera choisi parmi les jeunes de deux sexes résidents permanents. Ils seront formés aux techniques de cordons pierreux et construction des seuils en gabions. Dans le cas des barrages, ils seront formés aux techniques de base pour le suivi des

<sup>9</sup> Rapport entente foncière PASK II

<sup>10</sup> Selon l’expérience du PASK II, l’appui du projet à la création des AGLC se serait heurté à des difficultés administratives qui n’ont pu être surmontées en dépit du respect des procédures en vigueur et des nombreuses démarches entreprises auprès des autorités régionales. Le projet a dû contourner cette difficulté en optant pour la création des comités villageois d’aménagement.

travaux de réhabilitation (normes à respecter pour le coulage du béton) permettant de renforcer l'appropriation de l'ouvrage par les communautés, à la gestion technique des ouvrages tel que la gestion des batardeaux et à l'entretien quotidien ainsi qu'à la maintenance des ouvrages<sup>11</sup>

50. Cette structure locale dont le rôle est d'assurer un suivi endogène de la bonne mise en œuvre des activités ainsi que l'entretien des ouvrages, sera composée de 5 membres élus<sup>12</sup> ayant à sa tête un président. Il déterminera en AGV villageoises les modalités financières (cotisations ou redevances) nécessaires à la maintenance des ouvrages.

51. En dehors des formations techniques, des appuis complémentaires en gestion seront organisés au profit des entités organisées autour des aménagements et mis en œuvre dans la sous-composante 1.2.

52. Le CVA recruterá les participants aux travaux HIMO parmi les membres des ménages les plus pauvres des deux sexes qui désirent en faire partie. Les membres des ménages ciblés pauvres en AGV, seront prioritaires pour le travail HIMO. Le CVA composera les différentes équipes de travail ainsi que leurs chefs. Sur proposition des CVA, une personne de bonne moralité signera avec le projet, un contrat pour le paiement des équipes sur le terrain. Ceci permet de résoudre la question d'absence de personnalité juridique qui caractérise le CVA. Lorsque les activités sont menées dans une localité où il existe une AGLC, elle prend le rôle qui est dévolu au CVA. L'AGLC contractualise avec le projet dans le cas où elle a une reconnaissance juridique. Dans le cas contraire, le projet contractualisera avec une personne physique qui lui sera proposée et dont lui-même la juge digne de confiance.

53. Les populations seront impliquées *danse* la réalisation des travaux sous forme de *cash for work*. Ils seront encadrés par les CVA/AGLC qui assurent un suivi local des activités sur le terrain à travers les chefs des équipes. Les équipes du projet superviseront les travaux d'aménagement et de protection des sites restaurés en collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'agriculture. L'exécution des travaux de protection des sites restaurés sera faite par des entreprises locales. Les populations locales apporteront leur contribution en nature à travers à l'apport en certains matériaux (sable, gravier) nécessaires aux travaux. Elles assureront une partie de la main d'œuvre liée à l'exécution des travaux. La réalisation des haie-vives et la végétalisation des cordons pierreux sera réalisé avec le soutien des services techniques de l'environnement et en impliquant directement les CVA et les COGES.

54. *Parcellisation et attribution des parcelles.* Le dimensionnement des parcelles se fera de manière participative mais doit tenir compte des facteurs de la viabilité de l'exploitation. L'attribution aura lieu à la fin des travaux de récupération et sera décidée en AGV. Elle se conformera : (i) aux dispositions de l'entente foncière notamment relativement à la durée du prêt ou de la cession et la proportion de la terre cédée par les propriétaires ; et (ii) au ciblage des attributaires tel que convenu en AGV<sup>13</sup>.

55. *Protection des terres.* Pour une meilleure régénération et une bonne mise en valeur des terres restaurées, le projet va investir pour les protéger aussitôt les travaux d'aménagement terminés. Les périmètres de culture autour des barrages réhabilités seront également protégés. La méthode de protection et le processus de mise en œuvre des activités de protection seront conformes à ceux adoptés pour les activités de consolidation décrites dans le volet 1. Ces activités

<sup>11</sup> Manuel de suivi et d'entretien des petits barrages en Mauritanie - FIDA

<sup>12</sup>Composition du CVA : un président, un secrétaire général, une trésorière, deux chargés de mobilisation communautaire (une femme et un homme)

<sup>13</sup> Voir section sur les groupes-cibles

vont contribuer à alimenter la base de données de PRODEFI sur les bassins de production. Notamment dans le cas d'un élargissement des filières à la décrue.

56. *Aménagements en CES/DRS.* Les aménagements en amont des sous-bassins versants consisteront en la réalisation d'activités de CES/DRS à travers les cordons pierreux, les seuils en gabion. PROGRES va restaurer 7 000 ha à travers la technique de cordons pierreux et 2 300 ha selon la technique de seuil en gabion. Le but est de diminuer la vitesse d'écoulement des eaux et donc de l'érosion et de l'ensablement des zones aval. Les superficies restaurées à travers ces deux techniques seront aussi protégées au moyen des grillages. Des protections par plantation de haies vives et la végétalisation ligneuse des cordons permettront de renforcer la durabilité des investissements.

**Tableau 6 : Récapitulatif des phases, activités et acteurs impliqués dans les travaux de restauration des terres**

Etapes	Activités	Acteurs	Lieu
1	Etude	Prestataire	Terroirs à problème foncier
2	Diagnostic Territorial et entente	Equipe de projet, les populations du village, propriétaire fonciers, commune	Village
3	Ciblage pauvre	CVA, AGLC, équipe projet	Tous les villages
4	Constitution CVA	CVA, AGLC	Tous les Villages
5	Formation CVA	Equipe projet, ENFVA, STD	Terroir villageois, ENFVA
6	Constitution des équipes	CVA, AGLC	Village
7	Contractualisation	Personne physique, ou morale, projet	Projet ou village
8	Travaux HIMO	Population locale, CVA, AGLC, STD, équipe projet	Site
9	Détermination des dimensions des parcelles et des bénéficiaires	CVA, AGLC, population locale	Village
10	Protection de sites restaurés	CVA, AGLC, population local, entreprise locale, STD, équipe projet	Site

57. *Réhabilitation des barrages.* La Mauritanie dispose d'importantes potentialités en eau. Beaucoup d'ouvrages de mobilisation des eaux existants sont en état de dégradation. PROGRES s'inscrit dans une démarche de réhabilitation des ouvrages existants à l'instar du PASK II. Le projet réhabilitera 6 barrages (pour un total de 240 ha)<sup>14</sup> qui seront identifiés par voie d'expertise en 2019 et 2020 avec la collaboration avec des services déconcentrés de l'agriculture et du génie rurale.

58. Parallèlement au processus d'entente foncière se tient une étude de faisabilité qui sera conduite par l'expert national assisté des techniciens de l'antenne d'où relève l'ouvrage. Elle s'appuiera sur les études techniques existantes, et en cas de besoin, un cabinet d'étude sera commis pour réaliser des études complémentaires. Les services techniques du génie rural seront associés à cette étape.

**Tableau 7 : Récapitulatif des activités et des acteurs impliqués à différentes étapes de réhabilitation des barrages**

Etapes	Activités	Acteurs	Lieux
1	Identification des sites	Expert, services technique	Zones d'intervention
2	Information des population	Equipe locale	Les localités dont relèvent les ouvrages à réhabilité
3	Entente foncière	Population, services techniques, autorité locales, équipe du projet ou prestataire	Le ou les villages concerné (es)
4	Etude de faisabilité	Expert, cabinet d'étude	Site de l'ouvrage
5	Formation du CVA	Expert	Village
6	Recrutement entreprise et cabinet de contrôle	Commission passation de marché	Nouakchott

<sup>14</sup> Suivant le phasage suivant : dont 2 en 2020, 2 en 2021 et les deux autres en 2022.

<b>7</b>	Exécution de travaux de génie civile	Entreprise, bureau de contrôle, services techniques, équipe projet, CVA	Site de l'ouvrage
<b>8</b>	Travaux de protection	Entreprise locale, populations, STD, équipe projet	Site
<b>9</b>	Gestion des terres par les bénéficiaires	CVA, populations, équipe du projet, STD	Villages

59. *Aménagement des mares.* PROGRES aménagera 3 marres (pour un potentiel de 1 200 ha<sup>15</sup> de surfaces aménageables) afin de garantir la pérennité des ressources naturelles en particulier les sols, les eaux et la biodiversité (ressource piscicole) : (i) les ouvrages CES/DRS en amont permettront de limiter l'ensablement des marres ; (ii) le reboisement aux abords des marres pour rétablir la biodiversité par la fourniture de zone de fraie pour les poissons mais également pour limiter l'envasement des marres et ; (iii) la disponibilité en eau contribuera à la diminution des conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'aménagement des bassins de production avoisinants aux marres se fera en synergie avec PRODEFI et consistera en la protection durable de 80 ha de petits pérимètres maraîchers. L'ensemble de ces aménagements permettra de diminuer les conflits agriculteurs-éleveurs, tout en garantissant un accès à l'eau à chacun.

60. Les mares identifiées feront l'objet d'un *schéma d'aménagement*. L'identification ainsi que les schémas d'aménagement de toutes les mares identifiées vont être réalisés avec l'appui de bureau d'expertise spécialisée au cours de deux premières années de la mise en œuvre de PROGRES. Le schéma d'aménagement fournira des informations concernant : (i) l'état des lieux environnemental (milieux biophysiques et biologiques) et social (détermination de l'ensemble des usagers) de la marre ; (ii) l'état des lieux des pressions sur les ressources (climat, anthropique) ; (iii) la réalisation d'un plan d'action pour l'aménagement de la marre ; (iv) la définition de la faisabilité technique et financière des aménagements.

61. Les principales étapes de l'élaboration d'un schéma comprennent (i) l'élaboration d'une note d'orientation ; (ii) la production d'un avant-projet sommaire (APS) et (iii) d'un avant-projet détaillé (APD). Les documents produits à chaque étape doivent être présenté et validé par les services techniques (agriculture élevage et environnement), les autorités locales (maire, Hakem et Wali), les associations des usagers (GNAPP, OP et Coopératives, pêcheurs, etc.) les communautés et le projet.

**Tableau 8 : Récapitulatifs des activités à effectuer et les acteurs dans l'aménagement des mares**

Etapes	Activités	Acteurs	Lieu
<b>1</b>	Identification des mares	Expert, services techniques, Equipes des antennes	Critères environnementaux socio-d'identification
<b>2</b>	Schéma d'aménagement	Cabinet, services techniques, autorité communales, projet, population bénéficiaires	Les sites retenus
<b>3</b>	Entente foncière	Equipe du projet, prestataire, populations, services techniques, autorité coutumière et municipale	Les différents villages concernés
<b>4</b>	Choix des membres des CVA	Populations locales équipe du projet	Villages
<b>5</b>	Ciblages des ménages pauvres	CVA /AGLC population locales	Villages
<b>6</b>	Recrutement des participants aux travaux HIMO	Populations locales/ CVA/AGLC	Villages
<b>7</b>	Réalisation des activités HIMO	CVA/AGLC, populations locales, STD, équipes du projet	Sites
<b>8</b>	Attribution des parcelles	Populations locales, CVA/AGLC, équipe projet	Villages
<b>9</b>	Activités de protection	CVA/AGLC, populations locales, STD et équipe du projet	Sites

<sup>15</sup> En moyenne 400 ha par marre

62. *Aménagement des couloirs pastoraux.* PROGRES soutiendra l'installation de 20 stations pastorales, parmi les 15 axes de transhumance de la zone d'intervention du projet<sup>16</sup>. Ils seront sélectionnés en collaboration avec les autorités administratives, communales et coutumières, les services techniques et les représentants des OP. En synergie avec les autres projets de la zone d'intervention, en particulier le Projet d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), PROGRES favorisera : (i) la mobilité du cheptel vers le sud en renforçant le maillage des points d'eau et l'accès aux zones de pâturages non exploitées ; (ii) la mobilité du cheptel vers le nord pour favoriser l'accès aux zones de pâturages de qualité inaccessible actuellement par manque d'accès à l'eau. PROGRES installera des stations pastorales qui seront dotées de forages équipé de systèmes de pompage solaire et de réservoir d'eau connecté à des abreuvoirs. La durabilité sera assurée par (i) l'implication préalable de l'ensemble des acteurs dans la définition du site (autorités locales Wali et Hakem, services techniques de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, association des éleveurs, chefs de village avoisinants et ONSER) ; (ii) les concertations qui seront menées entre les acteurs de tous les villages destinataires des ouvrages, (iii) la définition concertée et participative des règles d'accès à l'eau, (iv) la mise en place d'un comité de gestion et un gestionnaire reconnu par l'Office national de service d'eau en milieu rural (ONSER) et (v) la cession des ouvrages à l'ONSER pour garantir les réparations lourdes.

63. Le projet participera aux cadres de concertation des Partenaires techniques et financiers (PTF) au niveau de la plateforme de gestion des ressources naturelle et celui de la plateforme de gestion décentralisée. PROGRES restera en contact permanent avec les services techniques de l'élevage au cours de la mise en œuvre de ces activités.

64. La réalisation des forages nécessitera de conduire des études géophysiques d'implantation des stations pastorales (maximum trois sondages de reconnaissance par forage). Chacune des stations sera équipées (i) d'un système de pompage à énergie photovoltaïque adaptés (ii) d'un château d'eau d'une capacité de 20 m<sup>3</sup> surélevé à 3 mètres ; (iii) de trois abreuvoirs d'une longueur de 8 mètres chacun, reliés au château d'eau par un réseau de distribution en tuyau PEHD d'un diamètre de 63 millimètres et (iv) d'une borne fontaine reliée au château d'eau. La mise en œuvre pourra être réalisée par entente directe avec la société nationale des forages et puits ou à la suite d'un appel d'offre auprès des entreprises nationales de forage (si disponibles). Le contrôle des travaux sera assuré par un bureau spécialisé en la matière.

65. *Cession des ouvrages à l'ONSER :* L'office est chargé de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable en milieu rural. En 2012, le parc national de réseaux totalise près de 1000 systèmes d'adduction et plus de 150 postes autonomes solaires (PAS) dont 500 gérés par l'ONSER<sup>17</sup>. Cet office donc fait autorité en matière de gestion des infrastructures liées à l'hydraulique rurale en Mauritanie. Pour assurer une maintenance permanente des ouvrages, le gestionnaire local choisi à l'issue de l'AGV, sera reconnu par l'ONSER et collectera les redevances à destination de ce système de fonctionnement. L'ouvrage sera ainsi sous la tutelle de l'ONSER et le gestionnaire sera sous le contrôle de cet office.

### **III.2.2 Sous composante 1.2 : Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles**

66. Cette sous-composante vise à renforcer les capacités des acteurs en vue d'accroître leur résilience au changement climatique par la gestion durable des ressources naturelles. Ses activités

<sup>16</sup> PRAPS – [www.praps.mr](http://www.praps.mr)

<sup>17</sup> Stratégie de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, mai 2012

sont structurées autour de trois volets intitulés : (i) champs écoles paysans et renforcement technique des producteurs ; (ii) appui aux OP et coopératives ; et (iii) formation.

#### **A. Volet 1. Champs-écoles paysans et renforcement technique des petits producteurs**

67. Il est prévu d'installer 87 CEP nécessitant la formation de 284 agents vulgarisateurs de base (AvB) à l'échelle des 142 communes de la zone étendue de PROGRES et de 2 250 paysans-relais sur la zone de concentration du projet (35 communes) avec l'appui des facilitateurs.

68. Formation des agents locaux. Le point de départ consistera à former 12 formateurs sélectionnés sur 12 sites CEP pilotes aux méthodes et techniques des CEP dès la première année. Ces formateurs seront répartis dans les 25 Moughataas des 6 wilayas-cibles pour former 284 agents vulgarisateurs de base (AvB). Les sessions de formation seront dispensées par des formateurs agréés sous la supervision de l'inspecteur des services de l'agriculture. La formation sera à la fois théorique et pratique et durera 10 jours. Les thématiques de formation viseront à renforcer les connaissances transversales des AvB sur les techniques agricoles et pastorales :

- a. Techniques traditionnelles d'adaptation au changement climatique (zaï agricole, demi-lunes, semences améliorées, végétalisation des cordons pierreux, billons et sillons en courbe de niveau, agroforesterie, brise-vent, etc.) ;
- b. Techniques d'amélioration de la fertilité des sols (agroforesterie liée à *Faidherbia albida*, fosses fumierées, compost et micro-fertilisation) ;
- c. Techniques de lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs (biopesticides, lutte mécanique) ;
- d. Protection des zones agro-pastorales et valorisation des services écosystémiques (haie-vive, agroforesterie pour valorisation des PFNL, mise en place des pépinières) et ;
- e. Nutrition (variété céréalière et maraîchère pour la décrue).

69. Les agents seront ensuite référencés comme facilitateurs attitrés pour les projets intervenants dans les différentes Moughataas de la zone d'intervention étendue. La liste sera mise à disposition des services techniques déconcentrés et des PTF lors réunions des plateformes de concertation. PROGRES se rapprochera des « innovateurs » recensés par le RIMRAP dans ses diagnostics régionaux des innovations locales d'adaptation au changement climatique afin de les faire intervenir dans les CEP.

70. Les agents locaux bénéficieront à la fin de leur formation de voyage d'échange afin de pouvoir échanger avec les autres agents dans les autres Moughataas de la zone d'intervention de PROGRES.

71. Formation des paysans-relais. Aux 12 CEP pilotes s'ajouteront ~~dans~~ 75 CEP destinés à la formation des paysans relais. Ils seront installés par grappe de sites CES/DRS (environ 4-5 sites aménagés) et leur fonctionneront sera assuré par les AvB appuyé par les services techniques de l'agriculture déconcentrés (inspecteur) Chaque CEP regroupera les producteurs de cette grappe de sites à concurrence d'environ 6 paysans-relais par site en favorisant les jeunes et les femmes. Les producteurs regroupés au sein des CEP auront été préalablement sensibilisés lors des DT aux techniques agricoles, aux opportunités qu'offre l'agroforesterie, au changement climatique, aux méthodes de luttes contre l'érosion hydrique et éolienne, aux techniques de fertilisation et aux techniques de luttes contre les ravageurs et les maladies. Ils sélectionneront les sujets de formation chaque année selon leurs connaissances existantes et leurs préoccupations.

72. Les thématiques proposées seront parmi celles apprises par les AvB, en particulier sur les techniques d'adaptation au changement climatique, techniques d'amélioration de la fertilité des sols, la lutte intégrée contre les maladies et ravageurs, la protection des cultures et les aspects de nutrition. Les CEP seront réalisés sur des sites aménagés en CES/DRS et protégés par des grillages et des haie-vives. Ils pourraient se focaliser sur des zones de cultures pluviales (cordons pierreux, demi-lunes) ou des zones de décrues (seuil en gabion). Les terres seront mises à disposition par les propriétaires qui, en échange de la récolte, assurera le gardiennage et l'entretien du site. La formation s'étalera sur 6 mois (depuis la préparation de la terre jusqu'à la récolte) et comprendra 5 jours de formation. Les paysans participeront aux choix des techniques à tester, aux travaux de réalisation et à la récolte. Le site sera séparés en plusieurs parties afin de tester les techniques agricoles, comme par exemple : 1<sup>ère</sup> partie de zone témoin (aucune technique particulière mises en œuvre) ; 2<sup>ème</sup> partie d'action unique (zaï agricole ou compost, ou cultures en billons et sillons selon les courbes de niveau, etc.), 3<sup>ème</sup> partie d'actions cumulées (zaï agricole et RNA et fertilisation par compost), 4<sup>ème</sup> partie d'autres actions cumulées (agroforesterie, cultures en billons et sillons en courbe de niveau, micro fertilisation, etc.)

73. Au cours de la première année des CEP, tous les paysans relais bénéficieront de voyage d'échange inter-CEP et vers d'autres expériences pertinentes, permettant ainsi une sensibilisation des producteurs au fonctionnement et aux résultats attendus. La première année de PROGRES, les producteurs seront emmenés dans les zones d'intervention du PASK II et les paysans pourront rencontrer les paysans relais bénéficiaires des activités de zaï agricole, fosses fumières et des formations complémentaires de 10 jours. Les années suivantes, les CEP de « démonstration » pour les voyages d'échanges inter- CEP seront sélectionnés en diminuant la distance et en s'assurant de l'implication des paysans relais du site choisi pour sensibiliser les nouveau paysans relais.

#### **B. Volet 2. Appui aux OP et coopératives**

74. Le projet appuiera la création et le renforcement d'OP et des coopératives dans la zone de consolidation des activités du PASK II et la zone de concentration du PROGRES. Au démarrage du projet, un diagnostic institutionnel et organisationnel des OP sera réalisé permettant de faire un état des lieux et d'identifier les priorités d'appui. L'appui inclura la possibilité d'accompagner les comités villageois les plus dynamiques qui en expriment le désir à se transformer en OP. Ces comités bénéficieront de l'accompagnement du projet pour l'obtention de la reconnaissance. Les OP existantes seront dynamisées à travers des formations. Au total il sera constitué 100 OP dans la zone de consolidation. Dans la zone de concentration, PROGRES mettra en place aussi 100 OP. Il sera toutefois effectué un diagnostic rapide des OP dans cette zone en 2020.

75. Dans la zone de consolidation du PASK II les membres d'OP seront formés, entre autres sur (i) la vie associative, (ii) la tenue à jours des documents de comptabilité, (iii) la gestion des comptes, (iv) la redevabilité du bureau à l'égard des membres, et sur bien d'autres thèmes à la demande. Des voyages d'échange d'expériences seront également organisés.

#### **C. Volet 3. Formation complémentaire et appuis aux structures de gestion**

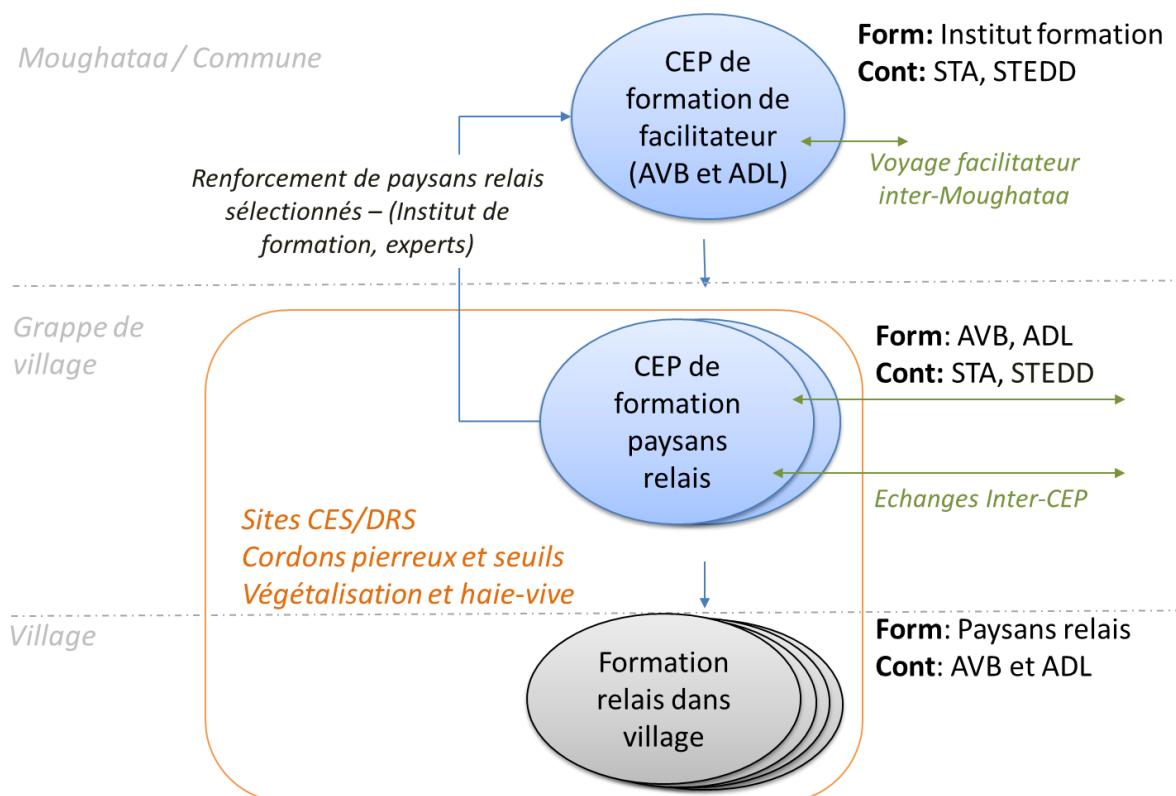
76. A la suite de la première année de CEP, l'ensemble des paysans-relais bénéficieront d'une formation complémentaire transversale à l'instar des AvB. La formation s'appuiera sur les premiers résultats des CEP et complétera la formation initiale des paysans-relais en proposant de nouvelles techniques à tester pour la seconde année de CEP. Les techniques transversales seront les mêmes que pour les agents locaux et comprendront également quelques notions de pédagogie afin de faciliter leur travail de paysans relais au sein de leurs villages. Les sessions seront conçues et animées par voie d'expertise spécialisée dans le domaine.

77. Au terme des deux années de CEP, les paysans-relais primeront au sein de leur confrères les deux paysans-relais ayant le mieux répliqués les techniques apprises dans leur propre champ. Ces deux paysans bénéficieront de voyages d'étude au niveau national ou de la sous-région<sup>18</sup> permettant de tirer profit des opportunités qu'offrent ces techniques au fil des années.

78. Alphabétisation fonctionnelle. PROGRES soutiendra l'alphabétisation fonctionnelle en priorité des femmes pour garantir leur inclusion dans les instances de décision des différentes organisations (CVA, COGES, AGLC, Coopératives, etc.). Les membres seront définis au cours du diagnostic territorial. Une campagne d'alphabétisation sera réalisée après chaque diagnostic territorial et couvrant ainsi soit un village soit une grappe de village. Environ 6 000 membres de ces entités bénéficieront de formation<sup>19</sup>. Afin d'assurer la pérennité de ces activités, PROGRES capitalisera sur les acquis du PASK II en instaurant un modèle de financement dégressif des alphabétiseurs.

79. Appui aux COGES. On estime à 400, le nombre de COGES qui seront formés sur (i) les aspects techniques pour la maintenance et l'entretien régulier des ouvrages ; (ii) la gestion et l'élaboration de petits comptes d'exploitation pour la gestion des cotisations et le paiement des petites réparations des ouvrages. Ces formations seront réalisées avec l'appui de spécialistes et valoriseront les femmes des COGES, en offrant l'opportunité de participation aux femmes bénéficiaires des activités d'alphabétisation fonctionnelle.

**Figure 2 : schéma des activités de renforcement des capacités des producteurs**



<sup>18</sup> Voyage national au niveau des innovations en termes d'adaptation au changement climatique recensées par le RIMRAP ; voyages dans les centres d'agroécologie (exemple du centre de Nyénéli au Mali), visites des sites du PRODAF au Niger (pour les techniques de RNA, zaï agricoles, cordons pierreux, demi-lune et végétalisation des ouvrages)

<sup>19</sup> 200 sites d'intervention avec près de 30 personnes bénéficiaires par site

80. *Mise en place et renforcement de 60 AGLC ou CVA* : L'objectif de cette activité est de renforcer le maillage des associations de gestion des ressources naturelles sur le territoire en s'assurant de l'aspect inclusif de cette gestion (prise en considération de l'ensemble des usagers des ressources, les agriculteurs, les éleveurs, les transhumants, la valorisation des PFNL, etc.). Il s'agit de renforcer l'exclusivité de la méthode participative et d'amener à une gestion inclusive et durable des ressources naturelles en s'assurant de répondre à l'ensemble des usagers du terroir. La mise en œuvre effective passera par le transfert du droit d'espace délimité aux communes concernées, et la délégation du mandat de gestion des ressources naturelles par les communes aux organisations d'usagers des AGLC. Le projet contractualisera avec la DREDD ainsi que les services de l'élevage et de l'agriculture pour la création et le renforcement des capacités de 60 AGLC ou alternativement des CVA à travers les tâches suivantes : (i) initier les autorités administratives ; (ii) sensibiliser les populations aux questions environnementales, agricoles et de l'élevage ; (iii) constituer le comité fondateur ; (iv) procéder aux demandes de transfert et de délégation de gestion ; (v) établir l'AGLC et l'élaborer un plan d'action intégrant l'ensemble des usagers des ressources (GNAPP, agriculteurs, PFNL, eau, etc.) ; (vi) mettre en place de système de suivi et de surveillance environnementales.

### **II.2.3 Mise en œuvre de la composante**

#### *a. Approche stratégique et lien avec PRODEFI*

81. PROGRES développera une approche stratégique de ciblage et de mise en œuvre de certaines activités en lien avec PRODEFI : (i) Ciblage des marres à aménager, en prenant en considération les bassins de production soutenus par le PRODEFI. Le projet favorisera une approche inclusive de l'ensemble des usagers des marres lors de l'aménagement permettant en même temps la préservation des ressources naturelles et la pérennité des ressources naturelles afin de soutenir les bassins de production ; (ii) Protection des bassins de production, par un appui en protection physique durable de 80 petits pérимètres maraîchers afin de diminuer les conflits entre agriculteurs et éleveur et en s'assurant de la pérennité de ces producteurs en lien avec PRODEFI.

#### *b. 4.2 Cadre organisationnel*

82. Les activités de consolidation seront réalisées entre la première année et la quatrième année de la mise en œuvre du projet. Ces activités seront mises en œuvre en collaboration avec les populations locales, les services techniques et les entreprises locales. Ces activités pourront être réalisées en synergie avec PRODEFI, en particulier dans les bassins de production préalablement identifiés.

83. Les activités de PROGRES pour la zone étendue et la zone de concentration seront mises en œuvre dès la deuxième année afin de permettre le recrutement des équipes du projet et leur formation interne au projet. Dans la zone de concentration, l'ensemble du paquet d'activités du projet sera implanté. Le projet valorisera un fort ancrage communautaire en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux suivant pour la mise en œuvre des activités : les paysans relais, les AGLC/CVA, les COGES, les autorités locales et les services techniques déconcentrés.

84. Dans la zone étendue, c'est-à-dire l'ensemble des 143 communes que comptent les six Wilaya, PROGRES apportera un appui aux communes et aux services techniques déconcentrés à travers un renforcement des capacités des acteurs de terrain (AvB) en tant que facilitateur sur les thématiques agro-pastorales et d'adaptation aux effets du changement climatique. Les partenariats entre PROGRES et l'ensemble acteurs seront régis par des conventions.

85. La mise en œuvre de la composante 1 se fera dans le cadre des conventions avec les services techniques de l'Etat d'une part et, d'autre part, avec les structures locales de gestion

comme les AGLC ou les CVA. Elle se fera aussi en collaboration avec des structures nationales de formation. L'équipe du projet, en particulier les techniciens supérieurs et les experts nationaux en infrastructure et en développement local, veillera à la bonne exécution des conventions établies entre PROGRES et les différents acteurs. Elle mènera un suivi régulier des activités et réalisera des bilans semestriels et une évaluation des partenaires, permettant de renouveler la collaboration ou de la clôturer et ce même avant terme. Les communautés locales, leur groupement et des entreprises locales seront les partenaires de mises en œuvre des activités de la sous-composante 1.1, sous la supervision des services de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique.

86. Les instituts de formation, les services techniques déconcentrés et les représentants des autorités locales seront les partenaires de mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.2. Les services techniques seront associés à la planification des activités dans le cadre des réunions de concertations qui regroupent tous les acteurs qui interviennent dans leurs entités, permettant ainsi d'éviter des doublons dans les interventions, et d'opérer un meilleur ciblage géographique d'autant plus qu'ils ont une bonne connaissance de leur entité et des réalisations déjà existantes.

87. Les services de l'agriculture seront partenaires du projet pour la supervision des activités de CES/DRS, le contrôle de la formation des agents locaux (AvB) en CEP ; la supervision de la formation des paysans relais par l'intermédiaire des AvB, le contrôle de la formation des paysans relais par l'intermédiaire des inspecteurs agricoles, l'appui à la prise en compte des aspects agricoles dans la gestion des ressources par les AGLC. Les délégations régionales de l'agriculture disposent des agents au niveau de toutes les Moughataas où PROGRES intervient.

88. Le partenariat avec les services déconcentrés de l'environnement est essentiel dans la mesure où il assurera à PROGRES un suivi de proximité des travaux de végétalisation et de protection durable des ouvrages CES/DRS, réalisés à travers notamment le suivi des pépinières, la supervision des activités de plantation et d'ensemencements et le renforcement des capacités des AGLC. Les services de l'environnement disposent aussi des agents au niveau de chaque Moughataa permettant un suivi de proximité. Les services régionaux de l'environnement seront les partenaires principaux de création des AGLC, et feront participer les autres services techniques déconcentrés (agriculture et élevage) afin de s'assurer de la prise en compte inclusive de l'ensemble des usagers des ressources naturelles dans les activités des AGLC. Le renforcement des CVA sur le même modèle que les AGLC, impliquera également les services techniques de l'environnement et des autres services techniques afin de veiller à la même exclusivité.

89. Les services de l'hydraulique seront impliqués dans les activités de PROGRES pour l'identification et la validation des sites pour l'implantation des forages d'adduction en eau potable émergent des priorités villageoises, afin d'éviter les doublons et de valider la faisabilité technique, mais également au dimensionnement des ouvrages ; l'identification des sites d'implantation des stations pastorales en partenariat avec les autres services techniques, les autorités locales et les associations d'éleveur pour éviter les doublons avec les projets en cours (PRAPS) et afin de vérifier la faisabilité technique, mais également au dimensionnement des ouvrages.

90. Les services de l'élevage seront impliqués dans les activités de PROGRES et auront pour point focal au sein du projet l'assistant national en élevage. Ils participeront à l'identification et la localisation des sites d'implantation des stations pastorales pour éviter tout doublon, et participeront au dimensionnement des ouvrages en collaboration avec les services de l'hydraulique.

91. Les communautés participeront activement aux activités de la sous-composante : (i) ciblage et diagnostique des priorités de la communauté ; (ii) organisation locale sous forme de CVA et de COGES pour la mise en œuvre des activités et la gestion des ouvrages ; iii) participation aux activités HIMO pour la réalisation des ouvrages ; iv) réalisation des pépinières et végétalisation des ouvrages CES/DRS ; (v) participation à la mise en place des protections des zones aménagées ; (vi) mise en valeur des zones aménagées.

92. Les AGLC, si existante sur le terroir, seront les interlocuteurs pour l'ensemble des actions de restauration des terres et de réalisation des activités HIMO pour la réalisation des ouvrages CES/DRS. Ils devront veiller à l'exclusivité de la gestion de la ressource en considérant l'ensemble des usagers des ressources (agriculteurs, éleveurs, cueilleurs, transhumants, etc.).

93. Les entreprises locales, bureaux d'études, ONG et consultants pourront être contractualisés selon le code de passation de marché pour les activités suivantes : (i) appui au diagnostic territorial sur les aspects sociaux et cartographie du terroir ; (ii) campagnes d'alphabétisation ; (iii) études géophysiques et réalisation des forages ; (iv) études environnementales ; (v) schéma d'aménagement des marres ; (vi) fourniture de matériel pour la réalisation des ouvrages (grillage, matériel, etc.) ; (vii) suivi et contrôle des travaux de construction (stations pastorales, stations de pompage villageoise et ouvrages d'aménagement des marres).

94. La formation des paysans-relais sera effectuée selon la méthodologie de CEP, ils seront formés par des agents locaux sous la supervision des services techniques déconcentrés (inspecteurs agricoles). Les formations adjacentes et complémentaires qui seront fournies aux acteurs locaux seront délivrées par des ressources spécialisées, sous la supervision des services de l'agriculture et de l'environnement. La priorité est donnée aux instituts nationaux de formation et experts compte tenu du nombre de personnes à former. Les instituts nationaux disposent d'un capital d'expérience pluriannuel annuel en la matière mais leur compétence devra être évaluée au regard de leur collaboration avec le PASK II sur les activités en cours de réalisation.

95. La réalisation des forages dépendra à la fois des compétences techniques nécessaires et de la législation en vigueur. PROGRES évaluera les activités menées par la société nationale de forages et des puits dans le cadre du PASK II pour la réalisation des ouvrages dans le cadre du PROGRES. Le projet pourra toutefois recourir à un prestataire privé en cas de besoin.

96. Le gouvernement mauritanien avec l'appui de la coopération technique allemande (GIZ) met en place une approche de gestion décentralisée des ressources naturelles (GDRN). Cet accompagnement a permis de revaloriser et d'institutionnaliser les règles traditionnelles de gestion des ressources naturelles grâce à l'inscription, dans la législation forestière<sup>20</sup>, des concepts de transfert et de délégation du pouvoir de gestion des ressources naturelles pour un espace donné. 22 communes du Guidimakha et du Hodh El Gharbi ont délégué ce pouvoir à 37 associations d'usagers appelés AGLC. Le transfert et la délégation du pouvoir de gestion se font entre autres à travers la définition et l'établissement d'une convention locale entre les usagers qui définissent les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles et qui s'accompagnent d'un système de surveillance, assurés par les usagers eux-mêmes, en vue de faire respecter cette convention. Les AGLC sont, là où elles existent des structures anciennes (dizaine d'années) ayant une expérience dans la gestion de l'environnement. Elles peuvent être mises à profit pour avoir un mandat de gestion des ressources naturelles. PROGRES aura alors des conventions avec les AGLC dans la mise en œuvre des activités CES/DRS ainsi que la mise en valeur et la protection des terres restaurées.

<sup>20</sup> Code forestier 2007-055 et son décret d'application 2009-104

97. La réalisation des activités CES/DRS fait appel à l'approche HIMO sous forme de cash for Work. Des comités sont mis en place pour le recrutement les participants aux travaux et l'organisation pratique des activités sur les sites. Pour le paiement des participants aux travaux, le projet doit avoir un interlocuteur local. Ces comités sont dépourvus de personnalité juridique leur permettant de signer des engagements avec des entités extérieures. Pour pallier cette insuffisance, PROGRES signera des conventions avec des personnes physiques, juridiquement responsables.

**Tableau 9: Liste des conventions à signer et leur objet**

Type de convention	Objet de la convention
Convention PROGRES-DRA	Supervision et suivi des activités de CES/DRS, formation des paysans relais en CEP (AvB) et supervision de la formation des paysans relais en CEP (inspecteur), renforcement des capacités des AGLC.
Convention PROGRES -DREDD	Supervision et suivi de proximité des travaux de protection des ouvrages CES/DRS, la supervision des activités de plantation et d'ensemencements et le renforcement des capacités des AGLC
Convention PROGRES – Dr Elevage	Participation à l'identification des sites d'implantation des stations pastorales et d'implantation des parcs de vaccination
Convention PROGRES – Dr Hydraulique	Participation à l'identification des sites d'implantation des stations AEP et pastorales, réalisation des études géophysiques.
Convention PROGRES - Institut national de formation / Experts	Formation des facilitateurs en CEP Formations complémentaires des paysans relais, des COGES et CVA.
Convention PROGRES - Société nationale des forages et des puits	Etudes géophysiques, réalisation des forages, équipements du forage
Convention PROGRES - Prestataires privés	Alphabétisation, diagnostics sociaux et cartographique du terroir complémentaires, études environnementales, schéma d'aménagement des marres, réalisation des ouvrages hydrauliques, contrôle des travaux, fourniture matériel
Convention PROGRES – AGLC	Supervision des activités CES/DRS et gestion des ressources naturelles, paiement des participants aux travaux HIMO
Convention PROGRES - représentant des communautés	Paiement des participants aux travaux HIMO.

### c. 4.3 Plan de mise en œuvre

**Tableau 10: Phasage des activités**

Volets d'activités	1 an	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	Partenaires	Contrôle
Consolidation							Entreprises locale; communautés, services technique	STD (Env., Elev. Agri.) Autorités locales
Cordon pierreux (zones restreintes)							Communautés, AGLC/CVA	STD (Env., Agri.) Autorités locales
Seuil en gabion							Communautés, AGLC/CVA	STD (Agri.) Autorités locales
Réhabilitation des barrages							Communautés, CVA, entreprises locales, bureau de contrôle	STD (Agri.) Autorités locales
Aménagement durable des écosystèmes (marres) et des bassins de production							Communautés, AGLC/CVA	STD (Env., Elev., Agri.) Autorités locales
Couloir Pastoraux							Communautés, COGES, Société nationale des forages et des puits, ONSER	STD (Elev., Agri.) Autorités locales Associations d'éleveur
Alphabétisation							ONG / Prestataire de service	ADL et équipes du projet
CEP de formation des facilitateurs (zone étendue)							Institut national de formation / Experts	STD (Env., Agri.)
CEP de formation des paysans relais (zone restreinte)							AvB	STD (Env., Agri.)
Dynamisation des OP et coopératives							STD (Env., Elev., Agri.)	
Formations complémentaires des paysans relais							Institut de formation/ prestataire privé	STD (Env., Agri.)
Formation complémentaire des COGES et CVA							Institut de formation/ prestataire privé	STD (Env., Agri.)
Création et renforcement des AGLC							STD (Env., Agri., Elev.)	

Voyage d'étude (Paysans relais, AvB, équipes du projet)							PROGRES	
Suivi environnemental et cartographie des effets.							Assistant National SE, prestataire de service	

#### d. 4.4 Durabilité

98. PROGRES restaurera des terres de culture abandonnées (TCA) en raison de leur perte de fertilité. Ces terres sont sujettes à de forte dégradation par érosion hydrique et éolienne. Pour y parvenir il fonde son approche sur le renforcement des capacités des acteurs locaux pour qu'eux-mêmes participent aux travaux et deviennent in fine des « experts locaux ». En optant pour la réalisation des activités par l'approche HIMO, le projet privilégie le recrutement des personnes ou ménages vulnérables. En optant pour le ciblage des ménages vulnérables comme premiers bénéficiaires des terres restaurées, le projet fait d'eux les premiers bénéficiaires des interventions et les accompagne vers des catégories de ménage moins vulnérables. Si les paiements des « cash for work » aux couches très vulnérables est un dispositif de filet social donc ponctuel leur permettant de faire face temporairement à la soudure. La mise en valeur des terres restaurées et régénérées constitue un gage de leur maintien dans la durée parmi les moins vulnérables.

99. L'ingénierie sociale qui accompagne la mise en œuvre des différentes actions du projet constitue un socle de durabilité et d'appropriation des investissements réalisés. Aussi, les sensibilisations et les formations adressées aux acteurs locaux sur les changements climatiques, leur accompagnement dans les activités de reboisement, constituent des actions fortes qui visent une gestion durable des ressources et de prévention au changement climatique.

100. La vision intégrée de la gestion des écosystèmes et du terroir en intégrant la dimension forestière est un gage de durabilité des investissements. En effet, les activités menées permettront de soutenir l'adaptation des communautés et des écosystèmes aux effets du changement climatique : (i) diminution des érosions hydriques et éoliennes ; (ii) restauration durable des terres et de leur fertilité ; (iii) amélioration de l'environnement et de la biodiversité, (iv) diminution des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces activités sont à la fois (i) la végétalisation des ouvrages CES/DRS; (ii) la protection durable des zones aménagées par des haie-vives ; (iii) la valorisation de l'agroforesterie et de la RNA dans les zones agricoles ; (iv) la gestion locales et décentralisée des ressources naturelles.

#### e. Risques et mesures d'atténuation

101. Les activités menées dans le cadre de cette composante permettront de restaurer 9 540 ha dont 9300 à travers les activités de CES/DRS, 240ha à travers la réhabilitation des barrages et une meilleure gestion d'environ 1 200 ha par l'aménagement de 3 mares. L'un des grands risques est celui de manque d'exclusivité dans l'exploitation des terres restaurées lors d'une entente foncière mal négociée et ainsi le risque d'exclusion des plus pauvres ou une partie importante de la population des investissements réalisés par le projet. PROGRES valorisera une approche inclusive et s'assurera de la représentativité des plus vulnérables sur l'ensemble des zones aménagées.

102. Les activités CES/DRS sous forme d'HIMO auxquelles les femmes participent leur permettront d'avoir des revenus en numéraire qui peuvent leur servir soit à faire face à la soudure, soit de leur servir de capital pour les petites activités génératrices de revenus. Leur participation à ces activités HIMO à la fois rudes et chronophage va accentuer leur charge de travail par des travaux épousant et alourdir leur calendrier quotidien. PROGRES n'imposera donc pas de condition d'implication des

femmes dans ces travaux, mais ne s'opposera pas à leur participation lorsqu'elles en expriment le besoin.

103. Les expériences de la GIZ et des autres PTF dans l'appui à la structuration des associations locales de gestion des ressources naturelles et en particulier les AGLC, ont soulevé la problématique de la prise en compte inclusive à la fois des ressources naturelles et des usagers de la ressource. En effet, actuellement les usagers pastoraux (éleveurs et transhumants) sont peu pris en compte dans ces structures. PROGRES favorisera la création de ces structures en intégrant l'ensemble des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage et environnement) pour assurer une gestion durable des ressources naturelles tout en répondant aux besoins des différents usagers des ressources et ainsi diminuer les potentiels conflits sur les ressources par cette vision inclusive des ressources et des usagers.

104. Les évolutions du climat renforcent les pressions sur les terres agro-pastorales. En effet les phénomènes extrêmes accentuent les phénomènes d'érosion hydrique et éolienne, diminuant les terres arables et exacerbant les conflits. L'augmentation de la température et la diminution de la pluviométrie va favoriser les sécheresses et entraîner une augmentation d'évapotranspiration potentielle. Les risques pour les cultures pluviales seront plus importants. PROGRES a pour objectif de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés face aux effets du changement climatique et renforcera i) techniquement les producteurs pour la restauration des terres arables et leur gestion durable (GDTE CES/DRS, agroécologie et agroforesterie) ; ii) les organisations de gestion des ressources naturelles pour assurer leur pérennité et renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique (AGLC et CVA).

105. **Ciblage des sites :** Les populations des terroirs dans lesquels les barrages vont faire l'objet d'aménagement seront informées. Puis débutera le processus d'entente foncière qui tiendra compte des résultats du DT décrit dans la composante 2. Le bassin d'un barrage peut s'étendre sur les terroirs de plusieurs villages. Ainsi, en plus de l'inventaire des ressources que nous permet le DT, il servira à identifier les conflits fonciers intra ou inter villageois qui existent dans le terroir. Tout conflit foncier identifié, nécessite une étude sociologique ou anthropologique menée par un expert national ayant une bonne maîtrise des contextes et langues locales. Il doit aussi avoir connaissance des questions et dynamiques foncières dans le pays. L'étude anthropologique/sociologique fournira des pistes de recommandations des thématiques de sensibilisation de mener afin d'aboutir à d'une entente foncière.

106. **L'entente foncière :** L'entente foncière va être conduite par l'équipe du projet ou un prestataire dûment choisi. Elle (l'équipe du projet) ou il (le prestataire) doit associer les services techniques déconcentrés. En plus des thèmes de sensibilisation proposés par l'étude sociologique/anthropologique, les animations vont porter sur(i) l'exploitation inclusive des superficies emblavées (ii) le code de l'eau et le devoir de tous les usagers, (iii) la gestion intégrée des ressources en eau, (iv) les changements climatiques) ; (v) l'agroforesterie. L'entente foncière doit être matérialisée par un acte administratif en trois copies signées par l'autorité locale. La mairie garde une copie, la communauté (le CVA) une copie et une pour le projet.

### **II.3 Composante 2. Équipements d'appui au développement communal**

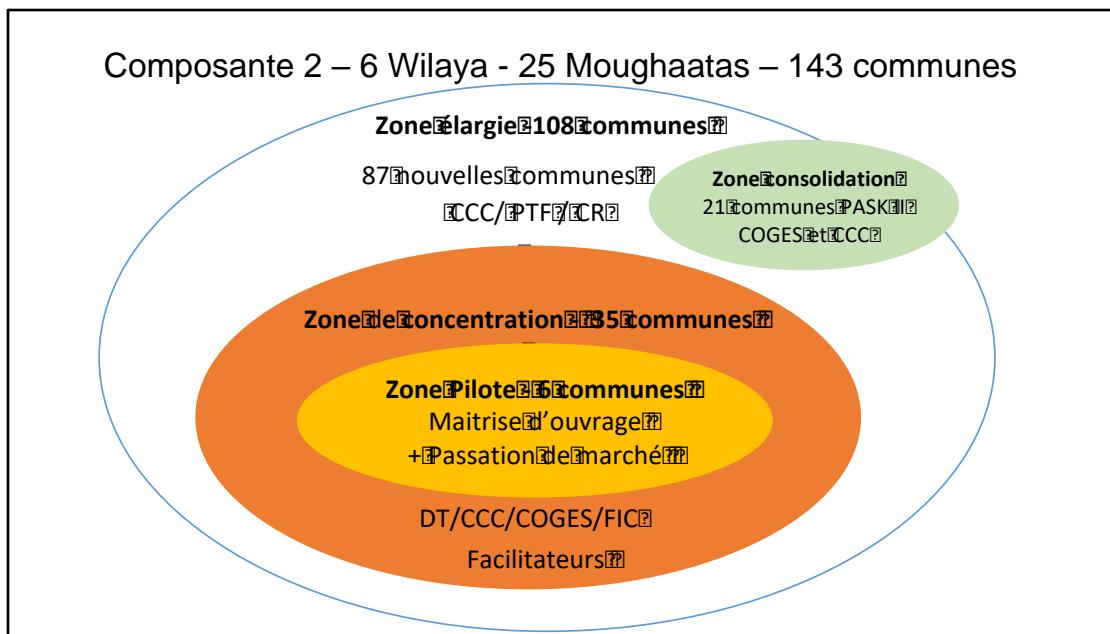
107. La composante 2 vise à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et équipements communaux d'une part, et renforcer les capacités des instances de gouvernance locale pour le pilotage d'un développement inclusif d'autre part. Les activités qui seront exécutées dans cette composante s'inscriront étroitement dans le processus de décentralisation en cours en Mauritanie, notamment à travers le renforcement des capacités des Communes et des Comités de concertation citoyenne (Ccc). Cette composante consolidera en outre l'expérience acquise au sein

du PASK II en matière de Diagnostic territorial, qu'elle affinera pour qu'il puisse consolider les axes d'intervention de PROGRES et renseigner les plans de développement communaux de la zone d'intervention.

**Tableau 11 : Effet et produits attendus dans la composante 2**

Effet 2	L'accès des ruraux pauvres aux services sociaux de base et équipements communaux est amélioré
Produit 2.1	Les capacités de planification et de gestion des acteurs au niveau local et communal sont renforcées
Produit 2.2	Les infrastructures et équipements répondant aux besoins des communautés rurales sont construits

*Figure 2 : Zones et niveaux d'intervention.*



**Tableau 12 : Résumé des interventions selon la typologie de la zone de couverture**

Interventions	Zone de consolidation	Zone de concentration	PROGRES	Communes restantes Zone élargie	Total
Ccc	21	35	Formations	87	143
COGES	285	460			745
Facilitateurs		70	6 AT <sup>21</sup>		70
Animateurs villageois		400			400
Microprojets FIC		330			330
DT		200			200

108. Les activités de la composante sont structurées en 2 sous-composantes : (i) Renforcement des structures de planification et gestion des équipements communaux; et (ii) Investissements socioéconomiques de base.

<sup>21</sup> Assistance technique en maîtrise d'ouvrage

### **II.3.1 Sous-composante 2.1 Renforcement des structures de planification et de gestion des équipements communaux.**

109. Les activités de cette sous-composante visent le développement local en ciblant « la promotion de l'émergence et de la consolidation d'un partenariat local, tourné vers la réduction de la pauvreté et le développement, qui revalorise le statut, les rôles et les responsabilités des populations bénéficiaires, comme acteurs à part entière du projet ». Elles s'inscrivent dans la continuité des activités du PASK II tout en mettant un accent plus fort sur le développement de capacités internes au sein des instances et des communautés cibles dans le but de s'approprier les outils.

110. Les interventions de PROGRES seront structurées autour des 4 volets d'activités suivants : (i) Mise en place et renforcement de la planification participative; (ii) Diagnostics territoriaux (DT); (iii) Renforcement des Ccc et COGES; et (iv) appui institutionnel à l'administration communale.

#### **A Volet 1. Renforcement de la planification participative communautaire**

111. L'approche de planification basée sur le diagnostic territorial a montré sa pertinence dans le PASK II où elle ressort comme un succès, avec un potentiel avantage d'ancrage communautaire. Le DT s'est révélé un outil primordial de planification participative et point de départ de l'essentiel des investissements à caractère économique au niveau communautaire. Les leçons issues du PASK II révèlent la nécessité de rompre la dépendance des communautés vis-à-vis des projets en ce qui concerne l'identification de leurs priorités de développement.

112. PROGRES se propose donc de renforcer au niveau local la capacité et d'œuvrer pour le transfert de compétences aux acteurs locaux et l'appropriation par ces derniers de l'ensemble du processus méthodologique de planification participative. La finalité est de faire émerger sur une base durable une expertise locale endogène ayant une parfaite maîtrise des contextes socioculturels et économiques locaux et la capacité non seulement d'animer et de communiquer dans les différentes sensibilités communautaires, mais aussi de faciliter la concertation, l'appropriation et le suivi de la démarche et des investissements.

113. Cette nouvelle approche permettra d'outiller la communauté sur la représentation de leur terroir, la capacité de faire remonter et communiquer les besoins prioritaires au niveau communal. Ils pourront agir de courroie de transmission avec PROGRES pour la mise en œuvre des activités et investissements. Pour ce faire, le choix des candidats à la fonction d'animateur sera fait dès le démarrage du projet avec l'appui des Ccc et des conseils communaux.

114. Le projet mettra un accent particulier sur le développement de capacités endogènes pour le pilotage de cet exercice, tant au niveau communal (recrutement de facilitateurs) qu'au niveau des communautés (avec la sélection d'animateurs).

115. Pour ce faire, les interventions de PROGRES consisteront à mettre en place les facilitateurs et à renforcer leurs capacités selon les séquences décrites comme suit :

116. *Identification et mise en place des facilitateurs et animateurs endogènes.* PROGRES procèdera au recrutement de 70 facilitateurs<sup>22</sup> au niveau communal et financera l'équipement de travail et les frais de fonctionnement et de supervision des équipes. Ils auront comme rôle d'animer les sessions de diagnostics au sein des villages ciblés et deviendront à terme des prestataires susceptibles d'être contractés par les projets et les municipalités. Ils seront identifiés dès la première année du projet avec l'appui des conseils communaux et des Ccc dans le cadre de consultations locales. Les facilitateurs qui seront retenus répondront à des critères minima incluant le statut résidentiel local avec une certaine ancienneté (au moins les 5 dernières années dans la

<sup>22</sup>Les 70 facilitateurs endogènes sur la base d'un binôme homme – femme par commune sur chacune des 35 communes de la zone de concentration

localité), un niveau de formation équivalent au BAC avec une expérience de collaboration avec l'administration, les projets et/ou les associations de développement, la connaissance des enjeux de développement, la maîtrise des langues locales, la capacité de rédaction, etc. Sous la supervision de l'équipe "Développement local" de PROGRES, les facilitateurs formeront, à leur tour, des animateurs villageois à raison d'un binôme homme-femme par village ou groupe de villages pour une plus grande appropriation et suivi des DT. Les animateurs seront désignés en concertation avec les Ccc et les notables des villages concernés. Ils devront au minimum être alphabétisés, avoir une connaissance des problèmes de développement et des interventions en cours, ainsi qu'une bonne aptitude à communiquer.

117. La mise en place des facilitateurs nécessitera la production et l'actualisation du guide de planification participative du développement local à l'usage des facilitateurs endogènes, la formation méthodologique initiale incluant un volet spécifique sur le Système d'information géographique (SIG) et la cartographie spatiale, la préparation du kit du facilitateur, des sessions de recyclage et des visites d'échanges.

118. *Production, actualisation et traduction en langue locale du guide et des supports méthodologiques prévus pour la préparation des DT.* Il s'agit d'avoir du matériel en langue locale facilitant son utilisation au niveau des communautés, devenant ainsi le guide du facilitateur endogène. Il servira de base pour la formation initiale qui sera organisée en langues locales à l'intention des facilitateurs postulants suivie de sessions pratiques conduites en milieu et situation réels de DT permettant d'apprendre par l'action directe sur le terrain.

119. *Formation-recyclage, kit et visites d'échanges.* Une série de modules seront conçus pour renforcer la capacité des facilitateurs à jouer leur rôle d'interface entre la communauté et la commune. Les modules incluront : (i) un accompagnement pour la formation en cartographie participative en vue de renforcer la concertation territoriale, le diagnostic partagé, une visualisation et une prospective territoriale tout en y incluant l'analyse de la vulnérabilité du terroir et de ses habitants; (ii) une formation spécifique sur l'utilisation du système d'information géographique (SIG), de GPS et d'appareil photo comme outil de collecte de données territoriales; (iii) une formation la rédaction de propositions pour les financements du Fonds d'investissement communal (Fic). PROGRES fera appel à des prestataires de service pour le développement et la réalisation de ces formations

120. A la fin de la session de formation initiales, les facilitateurs recevront un kit<sup>23</sup> qui leur permettra de préparer les DT et de maîtriser la démarche. Des sessions de recyclage des facilitateurs seront organisées à la mi-parcours permettant de faire le point sur la démarche, faire ressortir les leçons apprises et améliorer la démarche avec l'appui de l'équipe du projet. Des visites d'échanges seront organisées afin de partager les expériences et de consolider la démarche et les savoirs faires des pairs.

## **B Volet 2. Diagnostics territoriaux**

121. À l'instar du PASK II, PROGRES utilisera le DT pour identifier les besoins prioritaires, la catégorisation des bénéficiaires et les priorités d'investissement en termes d'aménagements et investissements socioéconomiques.

122. *Des Campagnes Information-éducation-communication (IEC).* En amont des DT, des campagnes IEC seront organisées. Au niveau du PASK II, les activités du projet en matière IEC ont été externalisées et confiées à des prestataires (ONG/points focaux) disposant d'une bonne expérience pratique dans ce domaine et si possible dans les zones d'intervention de PROGRES. Le PASK II a relevé dans son évaluation des bénéficiaires que les jeunes et les femmes participent le plus aux séances d'IEC. Dans 78 % des cas, un ou plusieurs membres de comités de gestion

<sup>23</sup> Kit du facilitateur: matériel pour la réalisation des DT, papier kraft, etc., appareil photo et GPS

est/sont présent(s) et dans 85% des cas, il(s) assiste(nt) les points focaux dans la mise en œuvre des campagnes. Les campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) prévues traiteront des thèmes comme l'inclusion sociale, la participation des femmes et des jeunes au développement local et dans les instances de décision des institutions et organisations rurales, le mariage précoce et la planification familiale, etc. Pour accroître la sensibilité des Comités de concertation citoyenne aux questions de genre et d'inclusion, le projet prévoit des formations à leur endroit au niveau Moughataas à raison de 6 à 8 participants/commune. Si les expériences du PASK II ont montré que ce sont les femmes et les jeunes qui participent le plus aux séances d'IEC, il faut noter qu'il est très important de s'assurer de l'implication des hommes et des personnes moins jeunes à ces séances.

123. A l'instar du PASK II, les activités IEC pourront être exécutées par les points focaux. Les points focaux travaillent toujours en binôme de sexe masculin et féminin. L'âge moyen des points focaux est de 37 ans. 97% des points focaux résident dans le village où ils travaillent. 49% sont de niveau secondaire et 17% de niveau universitaire. 64% ont été formés par PASK. La majorité n'occupe pas de postes de responsabilité au sein des OP/CG. Le recrutement des points focaux est en général participatif pendant les assemblées générales mais avec peu de PV de désignation. Selon l'enquête, la participation du village pour le recrutement de points focaux est de 44%.

124. Les bénéficiaires des activités d'IEC ont émis quelques recommandations au cours de l'enquête telles que : le prolongement de la durée des campagnes d'IEC, le renforcement et formation des points focaux, l'augmentation des motivations des points focaux, etc. La période idéale pour organiser les campagnes d'IEC est celle qui arrive juste après la récolte pendant que les femmes sont moins occupées par les travaux champêtres. PROGRES tiendra compte de ces recommandations pour les campagnes IEC.

125. PROGRES cherchera à réaliser 200 DT au niveau des villages relevant des 35 communes des 6 Wilayas-cibles. Sous la supervision de l'équipe Développement local de PROGRES, la préparation des DT sera conduite par les facilitateurs sous forme d'animation villageoise permettant d'approfondir la compréhension de la situation socioéconomique et environnementale du territoire, en tenant compte des aspects genre et vulnérabilité (femmes, hommes et jeunes). Pour des besoins d'une analyse comparative illustrant les changements qui interviendront ultérieurement<sup>24</sup> suite aux investissements dans les territoires, la méthodologie proposée inclura la cartographie spatiale à l'échelle villageoise ou inter-villageoise selon les cas. L'outil de cartographie photographique affinera l'observation et l'analyse des cartes réalisées à l'échelle des Wilayas et des communes dans la composante 1.

126. Les 200 DT seront réalisés dans les 35 communes de concentration de PROGRES à raison de 6 villages ou grappe de villages par commune. Les rapports de DT ainsi que les cartes de terroir seront partagés au niveau communal en appui à la mise au jour des PDC pour la prise en compte et la priorisation des investissements communaux (sous-composante 2.2).

### **c Volet 3. Renforcement des Ccc<sup>25</sup> et COGES**

127. Le guide de formation<sup>26</sup> développé par le PASK II qui a appuyé 21 Ccc servira de base. L'objectif principal était de renforcer les capacités des Ccc tant dans la zone de consolidation que dans la zone de concentration en vue de les rendre fonctionnels. Le contenu du guide<sup>27</sup> permet d'informer et de former les membres des Ccc sur leur mission, leurs tâches et responsabilité, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle et participer à la mise en œuvre de développement local.

<sup>24</sup> Après 3 ans ou après la réalisation des investissements, les facilitateurs retourneront pour y faire les photos illustrant l'évolution.

<sup>25</sup> Instituté par arrêté ministériel<sup>25</sup>, le Ccc «est une structure d'orientation, de surveillance, de coordination, de suivi et d'évaluation (...) pour assurer une bonne conduite de l'action publique et des projets de développement communal».

<sup>26</sup> Version finale du Guide de formation du Ccc PASK II, Octobre 2015

<sup>27</sup> Un chapitre est consacré à (Unité1) : Le Ccc en question (création, fonctionnement, objectif, mission, etc.) et le deuxième à (Unité 2) : La prise en compte du genre (femme et jeunes) dans l'accompagnement du Ccc.

128. Dans la zone de consolidation (PASK II) la stratégie consistera à déterminer les besoins d'appui sur la base d'une évaluation. Au niveau de la zone de concentration, selon les cas, PROGRES appuiera la mise en place ou le renforcement des CCC dans les 35 communes, leur permettant de jouer leur rôle d'interface entre les autorités communales et les populations locales, leur rôle d'animation et de pilotage du plan de développement communal. Conformément à la stratégie de ciblage élargi à l'ensemble des entités territoriales de la zone d'intervention, les CCC bénéficieront d'un programme de formation/recyclage<sup>28</sup> sur des thématiques en lien avec leurs mandats, là où ils existent dans les 142 communes des 25 Moughataas.

129. PROGRES financera : (i) l'actualisation du guide de formation et sa traduction en arabe; (ii) des sessions d'animation et de facilitation dans les communes; (iii) une formation sur la prise en considération des aspects genre et inclusion sociale au niveau des Moughataas; (iv) des formations sur des thématiques ciblées (passation des marchés, techniques, sélection, suivi et contrôle prestataires, etc.) Du matériel de communication sera diffusé au niveau des CCC et inclura la diffusion des DT aux Communes pour informer et éclairer les choix des investissements FIC et leur intégration dans les PDC.

130. En ce qui concerne les COGES, ils sont établis autour des équipements et infrastructures communautaires pour en assurer à la fois la maintenance, la gestion des ressources et en garantir la viabilité. Ces Comités seront renforcés dans leurs fonctions et outillés pour garantir l'accès durable des usagers aux services offerts à travers ces équipements et infrastructures. Au niveau des COGES, l'animation, la sensibilisation, facilitation et le renforcement des COGES se fera à deux niveaux : (i) dans la zone de consolidation où 285 COGES seront appuyés, il s'agira d'une revue des outils, de la formation/recyclage sur les aspects organisationnels, la gestion financière et le recyclage pour la maintenance et l'entretien des infrastructures; (ii) au niveau de la zone de concentration, l'appui portera sur la création des environ 260 COGES chargés de la gestion, l'entretien et la maintenance des investissements FIC.

#### **D. Volet 4. Appui institutionnel à l'administration communale**

131. La faible capacité des communes à exercer la maîtrise d'ouvrage requiert que l'action de PROGRES contribue à mettre en place et/ou renforcer les compétences dévolues aux communes par la Loi. L'appui envisagé consistera à appuyer l'ensemble des communes de la zone élargie par des activités de formation et de recyclage des conseils communaux et des CCC sur diverses thématiques.

132. Dans le but d'asseoir à terme une administration communale performante et conforme aux normes réglementaires, PROGRES mettra en œuvre un programme-pilote d'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal dans 6 communes. Celles-ci seront sélectionnées parmi les 35 communes renforcées. Elles seront renforcées en personnel technique, outillé en matériel informatique et bureautique, et assisté dans tous les domaines de compétences d'une commune. Si elle s'avère concluante, l'expérience sera mise à l'échelle après la revue à mi-parcours. PROGRES paiera 100% des coûts les 2 premières années, suivi de 50% les 3 années suivantes. L'objectif à terme est que la commune inclut dans ses frais de fonctionnement la présence d'une telle expertise.

#### **E. Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 2.1**

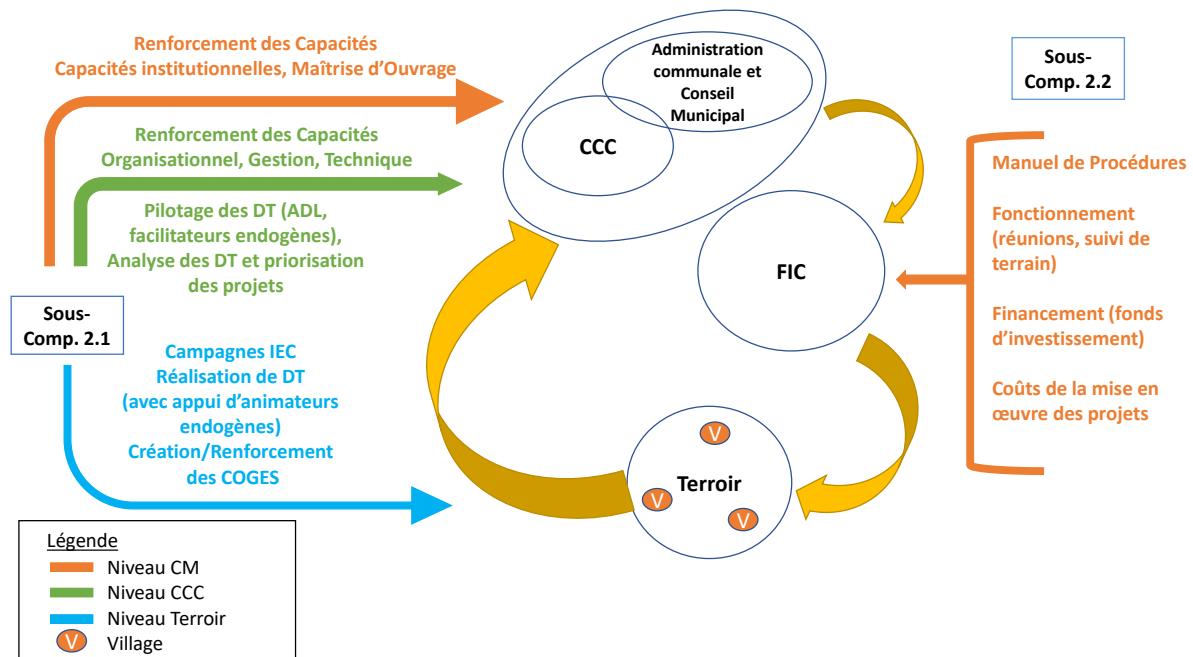
133. A l'instar de la Composante 1, la mise en œuvre de la Composante 2 se fera en étroite collaboration avec les services techniques (DRD), opérateurs et prestataires spécialisés et en concertation avec les autres projets intervenants dans la Zone d'intervention du Projet (ZIP) afin de mutualiser les ressources.

---

28 Recyclage sur des thématiques en lien avec leurs mandats (1 formation /35 communes/2pers + 1 Add + 21 du PASK II

134. Pour éviter la dispersion et garantir l'impact des interventions, le projet cherchera au niveau des zones de concentration, une synergie avec les PTF tel que l'AFD et le programme DECLIC.

135. Le Programme alimentaire mondiale (PAM) intervient au niveau de certaines communes dans le cadre de la préparation des diagnostics territoriaux DT en utilisant à peu près la même approche que le PROGRES, il y a donc lieu de développer une convention de partenariat sur la méthodologie et l'approche promue et selon le besoin de faire appel aux mêmes prestataires de service.



### II.3.2 Sous-composante 2.2 : Investissements socioéconomiques de base

136. Cette sous-composante vise à améliorer l'accès, la disponibilité et la qualité des infrastructures rurales inhérentes pour les communautés rurales. Les investissements seront réalisés sous forme de microprojets d'infrastructures et concerneront particulièrement l'accès à l'eau potable, l'élevage, l'agriculture et des microprojets d'intérêt collectif. Ces microprojets seront financés par le Fonds d'investissement communal (Fic) dont le montage et le mode opératoire répliqueront ceux développés dans le PASK II. Pour l'essentiel, les investissements seront réalisés dans la zone de concentration et de mise à l'échelle et accessoirement dans la zone de consolidation (PASK II) où les interventions viseront à garantir la viabilité des investissements et leur appropriation par les bénéficiaires. Deux volets d'activités seront mis en œuvre dans cette sous-composante. Il s'agit de l'appui à la préparation des microprojets d'une part, et de leur financement d'autre part.

137. Appui à la préparation des microprojets. D'entrée, le manuel d'investissement utilisé par le Pask ii sera mis à jour, traduit en langues locales et diffusés aux communes. Cette mise à jour sera l'occasion d'affiner le canevas des microprojets, mettre en place le protocole de sélection et éditer les supports de travail. Les facilitateurs endogènes seront ensuite formés à ce manuel ainsi que les agents de développement local, les services techniques déconcentrés et les Ccc.

138. Sur la base des DT réalisés dans la sous-composante 2.1, les microprojets d'investissement prioritaire seront préparés suivant un canevas retenu à cet effet en accord avec le Ccc et le conseil communal. A l'instar du PASK II, les investissements éligibles concerteront à titre indicatif l'eau potable, les parcs de vaccination, les aires d'abattage, les magasins communautaires. Les DT permettront d'identifier d'autres investissements répondant aux priorités des communautés.

139. Les différentes étapes pour l'identification, élaboration des dossiers techniques du microprojet et « Pré-sélection » suivront la procédure développée par le PASK II à savoir :

- (i) Approbation/choix du microprojet par le Ccc et transmission au Conseil municipal (CM) pour validation;
- (ii) Élaboration des dossiers techniques du microprojet : Requête d'avant projets (RAP), Fiche d'évaluation technique (FET) et Demandes de financement (DF) par la Commune avec l'appui des techniciens du projet;
- (iii) Transmission des dossiers aux Services techniques déconcentrés (STD) pour signatures/visas;
- (iv) Présentation des dossiers au Wali (Gouverneur) qui lance des invitations pour la tenue de la réunion du ST (Secrétariat technique). Cette réunion regroupe en plus du PASK II les STD et les ONG internationales présentes en régions;
- (v) Réunion du ST qui approuve les projets ou les amende et les soumet au Comité régional d'attribution des financements (CRAF) pour validation;
- (vi) Convocation du CRAF<sup>29</sup> par le Wali
- (vii) Réunion du CRAF qui valide ou amende les projets soumis à son approbation par le ST;
- (viii) Lancement des dossiers d'appel d'offres (DAO) et leur publication; la commune étant le maître d'ouvrage. La passation des marchés est faite par la Commission interne de passation des marchés communaux (CIAC) qui exécutera la procédure de passation de marché conformément aux textes en vigueur.

140. Lors de l'ouverture des plis et du dépouillement des DAO, le projet participe en tant qu'observateur. Le suivi/contrôle des projets (travaux) est fait par un bureau d'études ou un consultant indépendant recruté pour la circonstance. Les équipes du projet participent aussi à ce suivi, tout comme la commune et les populations bénéficiaires. Mais c'est surtout le bureau d'études ou le contrôleur qui fait le suivi des travaux tout comme il fait le décompte pour le paiement. Il faut noter que ce processus requiert une durée de 6 à 8 mois.

141. Les facilitateurs endogènes de planification participative de PROGRES seront formés et sous la supervision technique du projet et/ou du spécialiste maîtrise d'ouvrage appuieront les Ccc à préparer les microprojets. Ces microprojets feront l'objet d'une revue qualité par une commission établie par Ccc à cet effet et assistée éventuellement d'une personne-ressource des services techniques déconcentrés.

142. La procédure de sélection des microprojets Fic seront les mêmes que ceux développés par le PASK II à l'exception des 6 communes pilotes où ils seront mis au jour afin d'y inclure la passation de marché au niveau communal. Le rôle réglementaire du Ccc<sup>30</sup> est de constituer une interface entre le conseil municipal et la société civile, son objectif est de promouvoir la participation des groupes cibles et l'ensemble des acteurs locaux à s'investir dans la lutte contre la pauvreté et

<sup>29</sup> Il regroupe tous les maires de la zone d'intervention, le Hakem de la Moughataa, les représentants de la société civile à l'échelle de la Région, les STD et les ONG internationales ainsi que le Coordonnateur du projet et son équipe technique

<sup>30</sup> Manuel des procédures pour la mise en œuvre du fond d'investissement à l'échelle communal du PASK II (FIEC). Fascicule n°6

l'amélioration de l'inclusion des groupes les plus pauvres. Dans le cadre de l'opérationnalisation du FIC, le Ccc jouera un rôle de représentant de microprojets portés par les communautés rurales. Il jouera un rôle de sensibilisation/information des Organisations de son territoire par rapport aux opportunités offertes par le FIC. Son avis doit prendre en compte les critères d'éligibilité, la transparence, l'équité et s'assurer que le microprojet est en phase avec les priorités locales.

143. *Financement des microprojets.* Les investissements qui seront financées par le FIC pour l'amélioration des infrastructures socioéconomiques auront des retombés très bénéfiques sur la qualité de vie des populations, notamment en facilitant l'accès aux services publics tels que l'accès à l'eau potable et abreuvoir et services de vaccination du bétail.

144. Dans l'expérience du PASK II, l'hydraulique (Adduction d'eau potable) a représenté 60% des projets FIEC, suivi des microprojets élevage : parcs de vaccination, abattoirs et d'étal de boucherie (31%); le reste concernait la protection des cultures par des clôtures, la construction de magasins de stockage multifonctionnels. PROGRES cherchera à réaliser 260 microprojets répondant aux priorités relevées au cours des DT. La zone de concentration étant confrontée aux mêmes enjeux environnementaux, environ 60 % des microprojets pourraient éventuellement porter sur l'accès à l'eau. Du côté de l'élevage, un rapprochement avec le PRAPS de la Banque mondiale et les services technique de l'élevage permettra de confirmer les besoins en parcs de vaccination ou autres demandes. De plus, des microprojets d'intérêt collectif seront financés à la demande. La pertinence des microprojets d'intérêt collectif sera évaluée par les instances d'analyse établies à cet effet. Ils devront traduire des besoins en infrastructures ou équipements à caractère socioéconomique et ciblant des personnes vulnérables en particulier les femmes et les jeunes.

145. A la fin du projet, l'objectif est que :

- 80% des infrastructures et équipements de base tels que l'accès à l'eau potable, les parcs de vaccination, les aires d'abattage et les magasins communautaires sont construits.
- Les cadres de concertation citoyenne CCC ont acquis les capacités de planification et de gestion des investissements communaux
- 260 microprojets d'investissement prioritaire sont financés suivant un canevas retenu à cet effet en accord avec le CCC et le conseil communal.

### **II.3.3 Mise en œuvre**

#### *A. Cadre organisationnel*

146. PROGRES utilisera une approche participative et inclusive. Tous les investissements seront introduits sur la base d'une approche participative, permettant d'intégrer les besoins des populations les plus vulnérables et de les responsabiliser pour leur gestion et leur maintenance. Cette composante vise à promouvoir l'émergence et la consolidation d'un partenariat local, tourné vers la réduction de la pauvreté et le développement, au sein duquel les populations cibles sont des acteurs à part entière et reconnus par tous. Elle comprendra: (a) un ensemble cohérent d'activités de renforcement des capacités tournées essentiellement vers les communautés cibles et leurs partenaires clés (IEC, formations, Ccc et COGES) et (b) un mécanisme de concertation inter-acteurs à l'échelle locale (commune) comprenant le FIC.

147. A ce titre, les outils participatifs déjà développés tels que les diagnostics territoriaux seront mis à jour et généralisés à l'ensemble de la zone d'intervention. Les CCC, seront renforcés dans leur rôle d'interface entre la communauté et la commune, ils seront appuyés par l'arrivée de facilitateurs qui seront chargés de réaliser les diagnostics, appuyer par des animateurs villageois chargés de faire remonter les DT et les priorités au niveau communal pour s'assurer des investissements répondant aux besoins des communautés.

148. PROGRES facilitera la concertation inter-acteurs à l'échelle communale en vue de prioriser et sélectionner les investissements qui seront financés à travers le FIC. Pour ce faire, PROGRES s'appuiera sur la préparation de diagnostics territoriaux participatifs au niveau des villages ciblés qui inclura une cartographie des ressources naturelles, des ressources socioéconomiques et des zones dégradées qui serviront de point d'entrée tant pour les interventions de la Composante 1 que la Composante 2. La préparation des DT sera conduite sous forme d'animation villageoise permettant d'approfondir la compréhension de la situation socioéconomique et environnementale du territoire, en tenant compte des aspects genre et vulnérabilité (femmes, hommes et jeunes). Elle permettra d'ancrer une stratégie qui partira de la base, suivi d'un examen des DT par les Ccc, une priorisation des interventions et validation des investissements proposés au niveau des Wilayas.

149. La composante 2 est organisée autour d'une approche géographique différenciée et de trois niveaux d'intervention. L'approche géographique concerne : (i) la zone de consolidation du PASK II où seront effectuées des activités de renforcement des Ccc et COGES dans les 21 communes concernées; (ii) la zone de concentration composées de 35 communes pour la mise à l'échelle des activités et d'un projet pilote au niveau de 6 communes sur la maîtrise d'ouvrage et (iii) une zone élargie pour un total de 143 communes cibles par PROGRES.

150. Les niveaux d'intervention sont: (i) utilisation de facilitateurs pour le pilotage des DT, leur réalisation, analyse et priorisation de microprojets à être financés au niveau communal; (ii) un renforcement des capacités institutionnelles des Ccc et maîtrise d'ouvrage au niveau communal; (iii) le FIC pour le financement d'infrastructures et d'équipements communautaires au bénéfice des villages ciblés par le projet, ils seront appuyés par la création/renforcement des COGES en appui à ces investissements communaux. Des microprojets d'intérêt collectif pourraient également voir le jour et être financés dans le cadre du FIC. Ils seront financés sur la base qu'ils contribuent directement aux besoins des microprojets en infrastructures soit liés à l'entretien, la maintenance et la viabilité des investissements et seront destinés en priorité aux jeunes.

151. **Au niveau communal**, il s'agira d'apporter un appui aux Ccc, organes élargis de pilotage des Plans de développement communal (PDC) en matière de renforcement des capacités pour leur permettre de jouer leur rôle d'interface entre la commune et les communautés villageoises. Les facilitateurs endogènes de planification participative seront recrutés et permettront de vulgariser l'approche et le savoir-faire méthodologique des DT dans ses zones d'intervention. Sous la supervision technique du projet et/ou du spécialiste maîtrise d'ouvrage, ils appuieront les Ccc à préparer les microprojets.

152. Les microprojets feront l'objet d'une revue qualité par une commission établie par le Ccc à cet effet et assistée éventuellement d'une personne-ressource des services techniques déconcentrés. Les différentes étapes pour l'identification, élaboration des dossiers techniques du microprojet et « Pré-sélection » suivront la procédure développée par le PASK II. Les manuels de procédures seront mis au jour et leur traduction en langue locale facilitera leur appropriation. Les procédures de sélection des microprojets seront les mêmes à l'exception des 6 communes pilotes où ils seront mis à jour afin d'y inclure la passation de marché au niveau communal.

153. **Au niveau local**, PROGRES consolidera l'expérience acquise au sein du PASK II en matière de diagnostic territorial et affinera les instruments méthodologiques et de pilotage du processus pour assurer une meilleure participation des ruraux à la gestion de leurs territoires et leur appropriation des outils et technologies introduites par le projet. Les activités de consolidation du PASK II seront réalisées entre la première année et la quatrième année de la mise en œuvre du projet. Ces activités de renforcement des capacités des COGES et CCC seront mises en œuvre en collaboration avec les services techniques et les communes. Chaque CCC sera doté d'un lot initial de fournitures de bureau. La consolidation consistera à revoir les outils et les capacités des COGES et CCC au niveau des 3 Moughataa, de renforcer les capacités des COGES. Pour ce qui est des

CCC, il s'agira de former/recycler les CCC existants et nouvellement créés sur leur rôle et poursuivre le renforcement thématique/gestion technique et financière.

154. Les activités de PROGRES pour **la zone de concentration** seront mises en œuvre dès la première année et commenceront par le recrutement des facilitateurs et équipes du projet et leur formation interne au projet. Le projet valorisera un fort ancrage au niveau communautaire en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux suivant pour la mise en œuvre des activités : les facilitateurs communaux, les animateurs villageois, les Ccc et COGES, les autorités locales et les services techniques déconcentrés. Dans le but d'asseoir à terme une administration communale performante et conforme aux normes réglementaire, PROGRES prévoit conduire un programme-pilote d'apprentissage à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal dans 6 communes. Celles-ci seront sélectionnées parmi les 35 communes renforcées en année 2. Les appuis concerteront alors du personnel technique spécialiste outillé en matériel informatique et bureautique, et assisté dans tous les domaines de compétences d'une commune.

155. Dans **la zone élargie**, PROGRES apportera un appui aux communes et aux services techniques déconcentrés à travers appui institutionnel. Des ateliers de formations des représentants des Ccc se tiendront au niveau de chaque Moughataa sur leur rôle, les liens avec les besoins communautaires et le Conseil régional. Un kit d'appui inclura la diffusion du guide de formation des CCC traduit en langues locales (arabe, peuhl et français). La mise en relation avec les partenaires de développement fera l'objet de discussion lors des sessions de formation.

156. La mise en œuvre de la composante 2 se fera dans le cadre des conventions avec les services techniques de l'État. Elle se fera aussi en collaboration avec des structures nationales de formation. L'équipe du projet, en particulier les techniciens supérieurs en développement local et les experts nationaux en infrastructure et en développement local, veillera à la bonne exécution des conventions établies entre PROGRES et les différents acteurs. Elle mènera un suivi régulier des activités et réalisera des bilans semestriels et une évaluation des partenaires, permettant de renouveler la collaboration ou de la clôturer et ce même avant terme.

157. Les communautés locales et leur groupement, les instituts de formation, les services techniques déconcentrés et les représentants des autorités locales seront les partenaires de mises en œuvre des activités de la sous-composante 2.1. Les communautés participeront activement aux activités de ciblage et diagnostic des priorités de la communauté, et à la gestion des ouvrages à travers les comités de gestion.

158. Les services techniques déconcentrés et les représentants des autorités locales, les entreprises privées/prestataires seront partenaires de mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.2. Les services techniques seront associés à la planification des activités dans le cadre des réunions de concertations qui regroupent tous les acteurs afin de renforcer la synergie et la mutualisation et ce dans le but d'éviter des doublons dans les interventions.

159. Une formalisation de la concertation entre PTF et les STD sur les plans stratégiques, modalités d'intervention et opérationnels sera réalisée. Les expériences passées ont démontré que la concertation a permis d'éviter les doublons et chevauchements mais cette concertation est souvent restée assez informelle et limité à la programmation des activités de terrain et ce à travers les services techniques déconcentrées. Du fait des investissements en cours et investissements prévus dans la zone d'intervention par l'AFD, l'UE, la BM, le PNUD et d'autres, il sera important d'opérationnaliser un cadre de concertation tant au niveau national qu'au niveau opérationnel, afin de créer des synergies et de mieux repartir les ressources à travers la zone d'intervention. Les STD continueront à jouer un rôle central dans cette concertation, tant au niveau central qu'au niveau régional. Les services déconcentrés chargés de la décentralisation seront partenaires du projet pour les activités de renforcements des communes et des CCC. La plupart des Communes disposent de PDC grâce aux interventions de partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale

(PNIDDLE). PROGRES travaillera en synergie avec ce Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et l'emploi des jeunes.

160. D'autre part, l'identification des sites des parcs de vaccination se fera en partenariat avec les autres services techniques, les autorités locales et les associations d'éleveur pour éviter les doublons avec les projets en cours (PRAPS) et afin de vérifier la faisabilité technique.

161. Les entreprises locales, Bureaux d'étude, ONG et consultants pourront être contractualisés selon le code de passation de marché pour les activités suivantes : (i) appui au diagnostic territorial sur les aspects sociaux et cartographie du terroir ; (ii) suivi et contrôle des travaux de construction. La réalisation des infrastructures communales dépendra à la fois des compétences techniques nécessaires et de la législation en vigueur. PROGRES évaluera les activités menées dans le cadre de PASK II et fera appel à des prestataires privés pour la réalisation des ouvrages en terme d'infrastructures selon les besoins.

162. Les formations adjacentes et complémentaires qui seront fournies aux acteurs locaux seront délivrées par un institut national de formation ou des experts locaux, sous la supervision des services de l'agriculture et de l'environnement. La priorité est donnée aux instituts nationaux de formations et experts compte tenu du nombre de personnes à former. Les instituts nationaux disposent d'un capital d'expérience pluriannuel annuel en la matière mais leur compétence devra être évaluée au regard de leur collaboration avec le PASK II sur les activités en cours de réalisation.

#### *B. Plan de mise en œuvre*

163. Deux série d'activités vont être menées par PROGRES au démarrage. Il s'agit de : (i) recrutement des facilitateurs, de revue des manuels de procédures FIC, du manuel de formation des CCC et guide du facilitateur et des activités de consolidation des réalisations des investissements effectués par PASK II ; (ii) ciblage des communes de la zone de concentration. Le ciblage des communes sera suivi de l'identification des sites selon les besoins socioéconomiques et environnementaux en lien avec la composante 1.

<b>Volets d'activités</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Contrôle</b>
Consolidation PASK II CCC + COGES							STE, ADL PROGRES	
Concentration 35 communes							STE, CCC	
Diagnostic Territorial							Communautés Facilitateurs et animateurs villageois	
CCC							Facilitateurs	
COGES							CCC, STE, ADL Prestataires	
FIC							Prestataires de services, STE, CCC, CIAC	
Zone Pilote							Assistant technique, CCC, Communes	
Zone élargie							CCC, Communes	

## **Appendice - Méthodologie de diagnostic territorial**

**Contexte.** Le diagnostic territorial (DT) est une démarche participative et prospective dont l'objectif est d'accompagner la population à identifier elle-même l'état la situation environnementale et socio-économique où elle évolue ; et à définir les besoins d'actions priorisées pour améliorer la situation constatée. Le diagnostic territorial est un outil de transparence et de communication qui met en exergue les caractéristiques, les besoins, les enjeux et les ressources des zones prioritaires du village ou du terroir dans lequel ils s'inscrivent.

Le DT répond au besoin et la nécessité d'ancrer localement des capacités stratégiques pour susciter des visions harmonisées des terroirs, à même de mettre fin à l'éparpillement improductif des interventions. Cet outil de planification participatif permet une meilleure connaissance d'un territoire visé au plan des potentiels/problématiques, des besoins et des différents acteurs concernés (femmes, hommes, jeunes, associations locales et partenaires au développement local du terroir). Il s'inscrit dans une analyse de la pauvreté faite avec et par les populations dans un effort communautaire pour identifier les priorités et actions contribuant ainsi à l'engagement et l'appropriation par la communauté des investissements communaux. Le développement de l'ingénierie sociale comme préalable aux aménagements (ententes foncières, diagnostics territoriaux) permet d'assurer une meilleure appropriation des investissements, donc une meilleure gestion des infrastructures dans le long terme.

Le DT cherche, de manière participative, à : (i) définir les enjeux et priorités pour les interventions des différentes composantes de PROGRES, au niveau du territoire, organisation rurale et ressources naturelles et humaines; (ii) prendre en compte la lutte contre la pauvreté, l'inclusion des jeunes, l'égalité des femmes et des hommes et la lutte contre l'exclusion sociale ; et les interventions des autres acteurs.

**Objectifs du diagnostic territorial.** Il vise à :

- Collecter les données sur les caractéristiques essentielles du territoire en termes d'atouts, de contraintes et de potentialités.
- Comprendre l'organisation sociale, les systèmes de productions, leur fonctionnement et leurs liens avec l'environnement local.
- Analyser les forces et faiblesses du territoire, les enjeux du développement; identifier et analyser les problèmes prioritaires ; proposer des solutions possibles.
- Sensibiliser les populations à une démarche de développement local et initier une dynamique locale en identifiant les acteurs capables de porter le processus.

**Acquis.** Le DT a constitué depuis début 2016 le principal outil de planification participative, point de départ de l'essentiel des investissements à caractère économique du projet. La mise en œuvre de la première génération de DT en 2016 a nécessité 3 à 4 jours d'intervention par site et a mobilisé à chaque fois toute l'équipe technique du projet. Le projet a optimisé en 2017 la démarche en réduisant le temps d'intervention à 2 jours par site et en ne mobilisant que 2 personnes à chaque fois. L'objectif de l'équipe a effectué des simplifications et des adaptations de DT compte tenu des différentes contraintes de la mise en œuvre des premiers DT. Les principales modifications ont porté sur l'implication systématique des autorités locales, d'une meilleure gestion du temps, et le travail direct avec la communauté dans le cadre d'une approche à la fois inclusive et holistique. Au 30 septembre 2018, 44 DT ont été réalisés couvrant 80 villages et 3 354 personnes dont 2 200 femmes et 1654 jeunes, qui ont permis l'identification participative d'un important portefeuille d'investissements dans le cadre du FAIE et du FIEC. La méthodologie du DT a permis d'améliorer la qualité de la participation des bénéficiaires dans le processus de planification et de gestion du développement local<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> Rapport mission de supervision PASK II, mars 2018is

Les stratégies adoptées ont été: (i) la sensibilisation et le partage d'informations pour que tous les participants soient sur le même niveau d'informations (stratégie de concentration, approche PASK II, approche genre et jeune, critère d'éligibilité et participation financière des bénéficiaires au MP). Cette partie est cruciale dans l'approche DT; (ii) initiation à l'élaboration de la cartographie des ressources et de l'occupation des terres par et avec les communautés villageoises; (iii) regroupement de plusieurs grappes de villages pour un DT ce qui a permis un gain de temps et d'énergie à travers la réalisation de plusieurs DT en un; (iv) indicateurs de bien-être du village permettant d'identifier les familles les plus vulnérables et plus nécessiteuses à l'échelle villageoise.

Du coté étatique, le Programme national intégré pour la décentralisation, le développement local et l'emploi (PNIDDLE) a le souci de l'État d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées au développement local pour un accès rapide des populations à des infrastructures et des services de qualité, tout en respectant les choix du Gouvernement en terme de décentralisation et d'aménagement du territoire. L'élaboration du diagnostic s'est appuyé sur deux démarches complémentaires, soit : (i) des enquêtes auprès des populations approuvées par le Ccc dans la facilitation de l'organisation; (ii) la collaboration active du Ccc dans le cadre de groupes de réflexion thématiques associant toutes les parties prenantes et toutes les couches de la société (femmes, jeunes, membres de la société civile etc.) L'ensemble des travaux et des démarches a donné lieu à l'établissement d'un rapport qui constitue le diagnostic participatif<sup>32</sup>. Ce diagnostic a permis de dégager les axes stratégiques majeurs du développement communal à travers l'identification des besoins exprimés par les populations et l'élaboration de la liste des investissements prioritaires en collaboration et sous l'égide du Ccc.

**Approche PROGRES.** Le projet mettra à l'échelle l'approche DT mise en œuvre par le PASK II. La mise à l'échelle et la capitalisation de l'approche DT se traduira par : (i) la systématisation de l'approche par la mise au jour des outils (aboutissant à un manuel illustré relatant de façon détaillée toutes les étapes théoriques et pratiques pour mettre en œuvre le diagnostic territorial) et sa traduction en langue locale , et (ii) l'identification et le renforcement de facilitateurs endogènes (70) pour la réalisation et le suivi des DT au niveau des communautés, communes qui seront à partager et échanger des expériences; (iii) la conduite des DT dans tous les sites de concentration avec la collaboration des STD, les instances de gouvernance locale et animée par les 70 facilitateurs et 400<sup>33</sup> animateurs villageois.

164. Les 35 communes de concentration ciblées par PROGRES feront l'objet de diagnostic territorial (cf. composante 2). Le DT permettra à la fois de faire l'inventaire des ressources naturelles, des conflits fonciers existants ou potentiels, des besoins en aménagements et infrastructures sur le territoire. Les DT seront réalisés par les facilitateurs endogènes en collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement, les ADL et Ccc afin d'amener à un consensus inclusif du territoire, et des priorités d'investissements communaux tant au niveau des aménagements que des infrastructures répondant aux besoins des communautés.

165. Comme préalable à la réalisation des DT, PROGRES procèdera : (i) au recrutement des facilitateurs et animateurs villageois (binôme homme/femme) au niveau des communes; (ii) à la production et actualisation du guide du facilitateur endogène<sup>34</sup> et sa traduction en langue locale (Peulh, arabe et français); (iii) à l'élaboration des sessions de formation et actualisation des supports méthodologiques/équipe projet; (iv) à la formation des facilitateurs au niveau communal

<sup>32</sup> Diagnostic des 32 communes cibles du PNIDDLE. Rapport de Synthèse 2013

<sup>33</sup> 400 animateurs à raison de 2 en binôme/ DT

<sup>34</sup> Manuel illustré relatant de façon détaillée toutes les étapes théoriques et pratiques pour mettre en œuvre le diagnostic territorial et sa traduction en langue locale

sur l'approche et l'utilisation de outils et supports méthodologiques; (v) y compris à une formation spécifique sur l'utilisation de la photographie et SIG comme outil de constat et de « reporting » dans le cadre de la mise en œuvre ou du suivi de aménagements et investissements sur le terrain.

166. PROGRES bonifiera l'aspect cartographie du village par la visualisation photographique du terroir. Pour ce faire, l'utilisation de la photo comme outil de constat et de « reporting » de l'état de la situation du terroir offrira de documenter la situation de référence et visualiser la situation agro écologique initiale, celle du positionnement des ressources, aménagements, infrastructures et facilités destinés aux activités agro-pastorales et aux services socioéconomiques d'intérêt communautaire, ainsi que les effets du changement climatique. Ce travail de cartographie et les images aériennes serviront de support pour animer une réflexion prospective afin d'enrichir l'analyse par la (ou les) vision(s) d'avenir des différents acteurs concernés et de faire remonter au niveau communal les priorités des communautés. Après les investissements, les facilitateurs retourneront aux villages y faire les photos documentant l'évolution.

167. La présentation des résultats se fera à plusieurs niveaux : (i) la journée de restitution et validation du DT auprès de la communauté pour marquer l'émergence des priorités d'investissement qui sera rapporté au niveau communal ; (ii) remise au niveau de la commune (Ccc) le DT ainsi que la liste des priorités à inscrire dans le Plan de développement communal et financer par le FIC.

## Méthodologie

Le tableau suivant résume la démarche méthodologique comparative de réalisation des DT:

Démarche de diagnostic territorial	PASK II	PROGRES
En amont		
Phase de préparation du DT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration des outils d'intervention (fiches de collecte des données, guide d'entretien, guide de focus groupes, grilles d'analyse,)</li> <li>• Constitution et formation des équipes de facilitateurs et animateurs villageois</li> <li>• Élaboration du calendrier des interventions</li> <li>• Élaboration de la liste des services extérieurs à contacter</li> <li>• Coordination avec les services communaux</li> </ul>	<p>Au préalable, contacter le chef de village pour la mobilisation de la communauté pour deux jours</p> <p>Utilisation des guides pour les discussions de groupes focus et en assemblée</p> <p>Choisir une période favorable où les populations n'ont pas une charge de travail trop importante</p> <p>Délimiter la commune et identifier les villages ou grappe de village</p>	<p>Révision des guides et outils et traduction en langue locales</p> <p>Formation des facilitateurs sur le terrain et sur utilisation des outils et la démarche</p> <p>Recours aux ONG partenaires, Bureaux d'étude, institut de formation pour les formations</p>
Réalisation des DT		
<u>Objectif</u> : recueillir au niveau de chaque village/grappe de village, les données géographiques, historiques, démographiques, sociologiques et économiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partir des constats sur la situation actuelle et le contexte communal</li> <li>- Identifier les différents acteurs (société civile, migrants, personnes ressources, organisations de base, villageois)</li> <li>- Identifier les enquêtes déjà réalisées sur le territoire; les ONG et institutions présentes; les études ou programmes en cours de réalisation ou en projet; les évènements récents et futurs (élections).</li> <li>- Associer les instances locales et communales de gouvernance, services techniques déconcentrés</li> </ul>	<b>Premier contact</b> À l'arrivée, rencontre avec le chef du village en présence de l'ADL, maire et ou notables du village, femme du chef et de quelques femmes. Présentation : objectif de la mission en présence de l'ADL et des personnes présentes. Le chef et les villageois commencent la mobilisation. <u>Le 1<sup>e</sup> exercice</u> en assemblée générale sur : 1) Définition des objectifs du DT son importance et son rôle ; 2) Présentation du projet, son approche et sa stratégie de concentration; 3) Aspect genre et promotion des jeunes; 4) Planning du DT : sa durée, la méthodologie de travail, les focus groupes (hommes /femmes/jeunes). <u>2<sup>e</sup> exercice</u> - Cartographie : Répartition des groupes (femmes et les hommes séparés) - élaboration de la cartographie des ressources et occupation des terres	La réalisation des DT se fera de manière participative sous la responsabilité des facilitateurs endogènes recrutés par le projet. 2 animateurs villageois (binôme homme/femme) seront recrutés au niveau des villages ou grappe de villages par la communauté afin de participer à la réalisation des DT, mobiliser les membres de la communauté, suivre la préparation et le suivi des DT. Ils seront les détenteurs du DT.  La cartographie sera bonifiée par l'utilisation de la photographie, du GPS et des photographies aériennes qui permettra de connaître l'occupation des sols et la vocation des terres ; localiser les zones de cultures, d'élevage, de forêt, les ressources naturelles.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la méthode d'enquête et les outils participatifs les mieux appropriés selon les conditions logistiques et le temps que l'on dispose (2-3 jours)</li> <li>- Prévoir des sessions en assemblée, rencontres semi-structurees, Focus group genre, et rencontres informelles pour recueillir un maximum d'information et trianguler les résultats.</li> </ul>	<p><b>3<sup>e</sup> exercice-</b> Le focus group genre - Le profil d'activité (calendrier journalier des femmes et des hommes); Accès et contrôle des ressources selon le genre; Profils sociopolitiques des femmes; Besoins pratiques et intérêt stratégique; Les facteurs d'influence concernant l'utilisation, la gestion et le contrôle des ressources du ménage et les prise de décisions (accès au sein du ménage, de la terre, le bétail et les aliments)</p> <p><b>4<sup>e</sup> exercice</b> Priorisation : Les priorités identifiées lors des focus groupes, sont présentés par les équipes du projet en assemblée générale et chaque groupe essaye d'argumenter.</p> <p>La priorité est souvent donnée au projet communautaire</p>	
POST DT		
<p>Présentation des résultats</p> <p>Retour aux communautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des résultats par les acteurs locaux</li> <li>- Transmission des DT aux autorités communales pour prise en compte dans le plan de développement communal</li> </ul>	<p>La liste des priorités présentée au Ccc.</p>	<p>Atelier de restitution des résultats du DT au niveau village et communes par les facilitateurs et animateurs villageois. Diffusion d'une copie du DT et des cartes du terroir</p> <p>Au niveau communal : diffusion des DT aux Ccc pour informer choix FIC/intégration PDC et diffusion cartographique et la valorisation du SIG</p> <p>Au niveau <b>Progres</b> – choix des investissements en terme d'aménagement et équipements communaux</p>

### **III. Gestion administrative et financière**

#### **III.1 Pilotage, coordination et gestion**

168. **Tutelle et coordination du projet.** La tutelle technique du projet sera exercée par le Ministère du développement rural. Il sera créé un Comité de pilotage (CP), présidé par le Ministère de l'économie et des finances agissant en qualité du représentant de l'emprunteur. La composition du CP s'inspirera de celle du PASK II et prévoira la participation des autres ministères impliqués<sup>35</sup>.

169. La coordination du projet<sup>36</sup> sera assurée par une Unité nationale établie à Nouakchott. Celle-ci sera appuyée en régions par trois antennes et deux bureaux de liaison de proximité (BLP) localisées à : (i) Kaédi pour les 3 Moughataas d'Aleg, Monguel et Mbout ; (ii) Kiffa doté de BLP Aleg pour couvrir les 4 Moughataas de Kankossa, Ould Yengé, Barkéol et Ghabou ; et (iii) Ayoun muni du BLP Néma pour le compte des 2 Moughataas de l'Est : Djiguenni et Kobény. Le positionnement des antennes et BLP a été ainsi défini pour optimiser la couverture géographique de manière à gagner en efficacité dans la mise en œuvre et la supervision sur le terrain. Conformément aux principes de mutualisation qui régissent l'approche-programme en gestation, PROGRES et PRODEFI partageront les mêmes espaces de travail à Nouakchott et sur le terrain, ainsi que certaines fonctions transversales à l'instar de la passation des marchés et du contrôle interne déjà opérationnels. Les manuels de mise en œuvre respectifs des deux projets décriront en détail les actions à mener afin de favoriser au maximum la synergie dans la mise en œuvre et s'assurer les plus grandes chances de succès dans l'atteinte des objectifs stratégiques du Cosop 2019-2024.

170. Dirigé par un coordonnateur, le personnel<sup>37</sup> de PROGRES comprendra<sup>38</sup> :

- Une équipe au niveau national meublée d'une unité administrative et financière, d'une section technique de 4 experts spécialisés (Infrastructures, Agroéconomie et développement local, Gestion des ressources naturelles, Elevage), d'un spécialiste genre et d'une cellule de suivi-évaluation ;
- Trois équipes régionales pour les antennes et BLP comprenant des : (i) Assistants et techniciens régionaux spécialisés qui opéreront sous la supervision technique des experts au niveau national ; (ii) des assistants-comptables et assistants en suivi-évaluation relevant respectivement de l'unité administrative et financière et de la cellule de suivi-évaluation de la coordination nationale.
- Du personnel de soutien (chauffeurs, gardiens, agents polyvalents).

171. **Approche-programme en construction.** Le projet visant à créer un programme – pays fédère l'ensemble des opérations du portefeuille du FIDA en Mauritanie a été conjointement initiée par le Gouvernement et le FIDA dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans l'allocation des ressources pour le développement du secteur productif agropastoral. Inscrite dans la Note stratégique 2016 – 2018, elle connaît un début de mise en œuvre avec le démarrage de PRODEFI et devrait se traduire par la mise en place d'un certain nombre de fonctions partagées assurées par un pool d'experts (gestion administrative et financière, contrôle interne, passation des marchés, suivi-évaluation, genre-communication et gestion des savoirs) et la mutualisation de ressources et de logistiques. Avec deux fonctions transversales établies à date (passation des

<sup>35</sup> L'arrêté 0099 du 20 janvier 2013 portant création du Comité de pilotage du PASK II a défini la composition suivante : Ministère du développement (Président du CP) ; Direction de l'aménagement rural ; Direction de l'agriculture ; Direction de l'élevage ; Ministère des finances ; Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; Ministère de l'hydraulique ; Ministère en charge de la famille ; Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel ; Ministère en charge de l'environnement et du développement durable ; Collectivités territoriales des zones-cibles ; Organisations rurales ; Organisations à caractère professionnel ciblées par le projet ; Partenaires techniques et financiers (cofinanciers et/ou partenaires de mise en œuvre) ; Projet (secrétariat).

<sup>36</sup> Voir organigramme de PROGRES en appendice

<sup>37</sup> Les modalités convenues concernant le Coordonnateur du PROGRES et le processus de redéploiement du personnel technique du PASK II, arrêtées à la section n°57 de l'Aide-mémoire du 21 novembre 2018, sont partie intégrante de l'Accord de financement du PROGRES.

<sup>38</sup> Les termes de référence des différents postes de l'Unité de coordination sont proposés en annexe

marchés et contrôle interne), il est à craindre que la mise en place complète de ce dispositif important ne soit encore différée pour longtemps. Le démarrage prochain de PROGRES fondé sur la complémentarité et la mutualisation des interventions avec PRODEFI, est une opportunité pour diligenter et parfaire la mise en place du dispositif prévu. Une feuille de route<sup>39</sup> été définie à cet effet et sera en œuvre sous la supervision de la tutelle avec une évaluation de sa progression à la revue à mi-parcours.

### **III.2 Gestion financière**

172. *Evaluation du risque de gestion financière.* Le système de gestion financière a été évalué afin de vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Celui-ci sera mitigé par un ensemble de mesures, qui permettra de garantir que les dispositions relatives à la gestion financière qui seront mises en place pour assurer la gestion et le contrôle des finances du projet satisferont aux obligations du bailleur. Les principaux risques identifiés demeurent la dotation en ressources humaines qualifiées et le processus d'acquisition des biens et services. Les mesures d'atténuation adéquates seront assurées par le maintien des ressources qualifiées du PASK II, la présence d'un observateur lors des recrutements du reste de l'équipe, le rehaussement du seuil de compétence de la commission interne du Progrès et le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA par des missions d'appui.

Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé « élevé » à la conception, les résultats sont présentés ici.

Risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
1. Indice TI	E		M
2. Note PSR	E		M
Risques relatifs aux contrôles			
1. Adéquation du système de gestion financière de la tutelle par rapport aux exigences du Fida	E		M
2. Organisation et dotation en personnel	E		M
3. Budgétisation	M		F
4. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E		M
4. Contrôles internes	E		M
5. Systèmes, principes et procédures comptables	M		F
6. Rapports et suivi	M		F
7. Audit interne	M		F
8. Audit externe	M		F
Risque fiduciaire du Programme au stade de la conception	E		M

Points forts
Les systèmes financiers sont suffisamment robustes en termes de système comptable informatisé, les deux chefs comptables (PASK II et PRODEFI) disposent d'une bonne maîtrise du logiciel TOM2PRO et le personnel fiduciaire est suffisant en nombre adéquat aux exigences. L'utilisation optimale de plusieurs fonctions du logiciel par le PRODEFI.
Capacité adéquate du système à produire les rapports financiers requis.
Points faibles
Les agents financiers hormis les chefs comptables n'ont pas été orientés et formés sur les outils de gestion informatisés
La matérialisation du contrôle par le RAF du PASK II au niveau des saisies comptables n'est pas souvent effective.
L'exploitation de toutes les fonctions du logiciel n'est pas effective pour le PASKII
La lourdeur du processus de validation et d'approbation des dossiers de PM au niveau des commissions sectorielles

#### **Mesures d'atténuation proposées :**

1. Le personnel nécessite un renforcement de capacités et une amélioration du dispositif organisationnel des ressources humaines. A ce titre, des formations d'appoint en Tom2, en planification de décaissements doivent être prescrites. Aussi, les fiches de poste du personnel doivent être respectées
2. L'utilisation optimale du logiciel en vue de rendre disponibles les livrables fiable au temps voulu
3. Le contrôle des imputations et des saisies par le RAF afin de garantir la tenue correcte des écritures ventilées suivants les différents axes analytique, budgétaire, comptable et financier).
Le rehaussement du seuil de compétence des commissions d'évaluation des offres du Programme pays

<sup>39</sup> Voir Manuel de mise en œuvre

173. Le risque global du projet est élevé au départ, mais moyen avec les mesures d'atténuation. Ce faisant, le niveau du risque est tributaire du respect des différentes orientations relatives aux dispositifs organisationnels de ressources humaines et de passation des marchés.

174. *Dispositif de gestion financière.* L'analyse du dispositif de la gestion financière du PASK II et du PRODEFI montre que l'architecture actuelle répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (logiciel tom2, outils de gestion de qualité et personnel expérimenté). Toutefois, certaines insuffisances d'ordre organisationnel freinent l'utilisation optimale de ces outils. Le respect des orientations proposées contribuera à corriger les différentes lacunes.

175. PROGRES s'inscrira dans l'approche programme mise en œuvre par le FIDA. Celui-ci s'articulera avec le PRODEFI par la mutualisation ciblée de fonctions permanentes d'ingénierie actuellement pourvues: (i) l'auditeur interne ; (ii) l'expert en passation ; (iii) le personnel d'appui des antennes de Kiffa et Kaédi. La clé de répartition des tâches par projet sera précisée dans chaque PTBA. La revue de la qualité des ressources humaines des agents financiers de PRODEFI fait ressortir une capacité limitée de ces derniers à répondre aux exigences des deux projets. C'est pourquoi un montage transitoire est proposé avec un personnel administratif et financier spécifique pour chacun des projets. L'ensemble des fonctions partagées prévues seront progressivement mises en place à l'échéance de la revue à mi-parcours afin de répondre au montage d'approche programme.

176. A ce titre, la gestion administrative, financière et comptable, s'appuiera sur une organisation comptable à rendre efficace avec le recrutement d'un(e) responsable administratif (ve) et financier (e) (RAF), un(e) chef comptable et d'un (e) assistant comptable à la coordination et d'un comptable par antenne. Le recrutement sera effectué conformément à la procédure nationale en vigueur, avec l'appui d'un cabinet d'expertise comptable sur la base de termes de référence approuvés par le FIDA. Pour la bonne règle, l'opérationnalisation de la fonction du RAF doit être effective avant d'entamer la mise en place des autres agents financiers, en vue d'assurer la dotation du service administratif et financier en ressources qualifiées.

177. L'imputation comptable, le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur un système informatisé (Tom2). Il doit être installé dans les trois mois qui suivent la mise en vigueur. Ainsi, les comptes pourront être préparés de manière efficace et les erreurs réduites au minimum. Le paramétrage du logiciel devra prendre en compte le fichier Smart SOE et les axes d'analyse suivants : comptabilité générale ; comptabilité analytique ; comptabilité budgétaire ; comptabilité financière et comptabilité géographique en vue d'assurer la génération automatique des DRF et la reconstitution du compte désigné. Ce dispositif devra permettre une lecture facile des flux des fonds en termes de ressources et d'emplois en temps voulu.

178. Etant une mise à l'échelle des activités du PASK II sur une zone élargie à 6 Wilayas, PROGRES fera face à un volume important de pièces à comptabiliser par les différentes antennes. Ce faisant, le projet installera un logiciel multi-sites en vue d'assurer la prise en charge de la saisie au niveau décentralisé. Il capitalisera l'expérience des projets PASK II et PRODEFI en termes de qualité des ressources humaines et veillera aux compétences requises pour la fourniture du logiciel et la formation adéquate. Il s'agit essentiellement d'une bonne expérience dans la mise en place de système de gestion financière informatisé et une expérience prouvée en comptabilité, contrôle de gestion. De même, le fournisseur doit avoir d'une certification en cours de validité. Le projet disposera d'un système de suivi financier informatisé avec les axes suivants :

- Suivi des ressources financières qui donnera de l'état des dépenses et des ressources et permettra l'élaboration du RFI;
- Suivi budgétaire, qui permettra de veiller aux disponibilités par ligne et la consommation des ressources par centre de coût ;

- Suivi comptable, qui assurera les différents équilibres entre les ressources et les emplois, la régularité, l'objectivité des dépenses et la fiabilité de l'information financière ; et
- Suivi financier et physique qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des activités.

179. *Budgétisation.* La qualité de la fonction financière est liée à celle du système de planification, d'approbation des activités au niveau de l'instance de pilotage et du bailleur. Sous la responsabilité première du Coordonnateur, le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par l'Unité de coordination et les antennes de Kaédi, Kiffa et de Ayoun en impliquant les différents partenaires d'exécution. Le PTBA doit préciser les coûts détaillés par : (i) Bailleur de fonds ; (ii) Composante/sous composante/activité ; (iii) Catégorie de dépenses et (iv) Références budgétaires conformément au plan analytique.

180. Le calendrier d'élaboration du PTBA de chaque année N devra être mené comme suit : (i) démarrage du processus d'élaboration au plus tard en septembre N-1 au niveau des antennes ; (ii) consolidation à l'Unité de coordination avec une analyse comparative du cadre logique/Costab en octobre; (iii) approbation par le comité national de pilotage en novembre; et (vi) ANO du FIDA au plus tard le 15 décembre. Le budget approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière par le chef comptable assisté des comptables d'antennes afin de permettre à ces derniers de maîtriser la ventilation des dépenses par code approprié. Le RAF veillera au respect des références prescrites dans le PTBA. Ceci, permettra d'élaborer et partager un suivi budgétaire fiable aux différents responsables de composantes.

181. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier PTBA, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.

#### *Flux des fonds*

182. *Comptes bancaires.* La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès de la Banque centrale en dollars des Etats unis. Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'interface en monnaie locale en fonction des besoins en vue de maîtriser les écarts de conversion. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, un compte par antenne sera ouvert. La responsabilité fiduciaire de ces comptes sera assurée par le Coordinateur, le RAF et le chef d'antenne et le comptable pour ceux des antennes de façon partielle, et cadrée par les outils de gestion.

183. Chacun de ces comptes recevra les fonds du compte désigné sur la base d'appel de fonds par une justification préalable des dépenses exécutées. Les requêtes doivent être accompagnées du plan d'action précisant les livrables à fournir, les grappes d'activités à réaliser et les estimations des coûts conformément au PTBA et du rapport financier de la période précédente le cas échéant.

184. Pour une bonne dynamique, les grands livres, les états de rapprochement et le rapport de contrôle interne doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre au SAF de consolider le rapport financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA

185. *Dépôt initial du Cd FIDA.* Le montant de l'avance est établi de façon cohérente avec les orientations tirées du montage organisationnel des activités PASK II. Elle correspondra à la moyenne projetée des dépenses pour une période d'environ trois mois d'un PTBA de consommation optimale de ressources. De ce fait, la projection des emplois par trimestre serait à environ 975 mille d'USD

sur la base de 23,4 millions de dollars. En conséquence, le montant approprié pour faire face à la sollicitation intense de la caisse d'avance est estimé à 700 milles d'USD<sup>40</sup>.

186. *Gestion des ressources financières.* L'Unité de coordination recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Cette dernière donnera d'amples informations sur les différentes méthodes, y compris les seuils de soumission de DRF et DPD et des états de dépenses certifiées. Les demandes de retrait seront éditées automatiquement à partir du logiciel Tom2pro v2 conformément aux formulaires du FIDA/SMART SOE.

187. Les originaux des pièces justificatives du formulaire 102 seront transférés à l'Unité de coordination et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision. Les demandes de retrait seront approuvées par le représentant de l'Emprunteur et les responsables fiduciaires, en l'occurrence le RAF et le Coordonnateur de PROGRES. Les spécimens de signature du représentant désigné seront également transmis au démarrage. La nature des dépenses éligibles doit être conforme aux conditions stipulées dans l'accord de financement et aux outils de gestion. S'il s'avère que des dépenses non autorisées ont été engagées, l'Emprunteur sera dans l'obligation de rembourser la somme correspondante.

188. *Dépenses de démarrage.* Dès l'entrée en vigueur du financement, une avance au démarrage d'un montant ne dépassant pas un tiers de l'avance initiale soit 200 milles d'USD sera mise à la disposition du projet sous la double signature du Coordonnateur et du RAF de PRODEFI<sup>41</sup> pour couvrir les dépenses relatives au recrutement du personnel, la mise à jour du manuel de gestion financière, la fourniture des logiciels de système comptable et de suivi et évaluation.

189. *Plan de décaissement.* La principale contrainte sera de coupler la réalisation des investissements de petite envergure (cordons pierreux et seuil en gabion etc.) avec une méthode de mobilisation des ressources plafonnée (seuil DPD). Ce faisant, les marchés devront être regroupé par un mécanisme de délégation communale afin d'assurer d'une part une meilleure concurrence et d'autre part la prise en charge des dépenses par DPD. Ceci permettra également le cautionnement des avances.

190. Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement doit être élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. La trésorerie nécessaire sera évaluée en prenant en compte le solde disponible, les procédures de décaissement FIDA et le chronogramme de mise œuvre des activités.

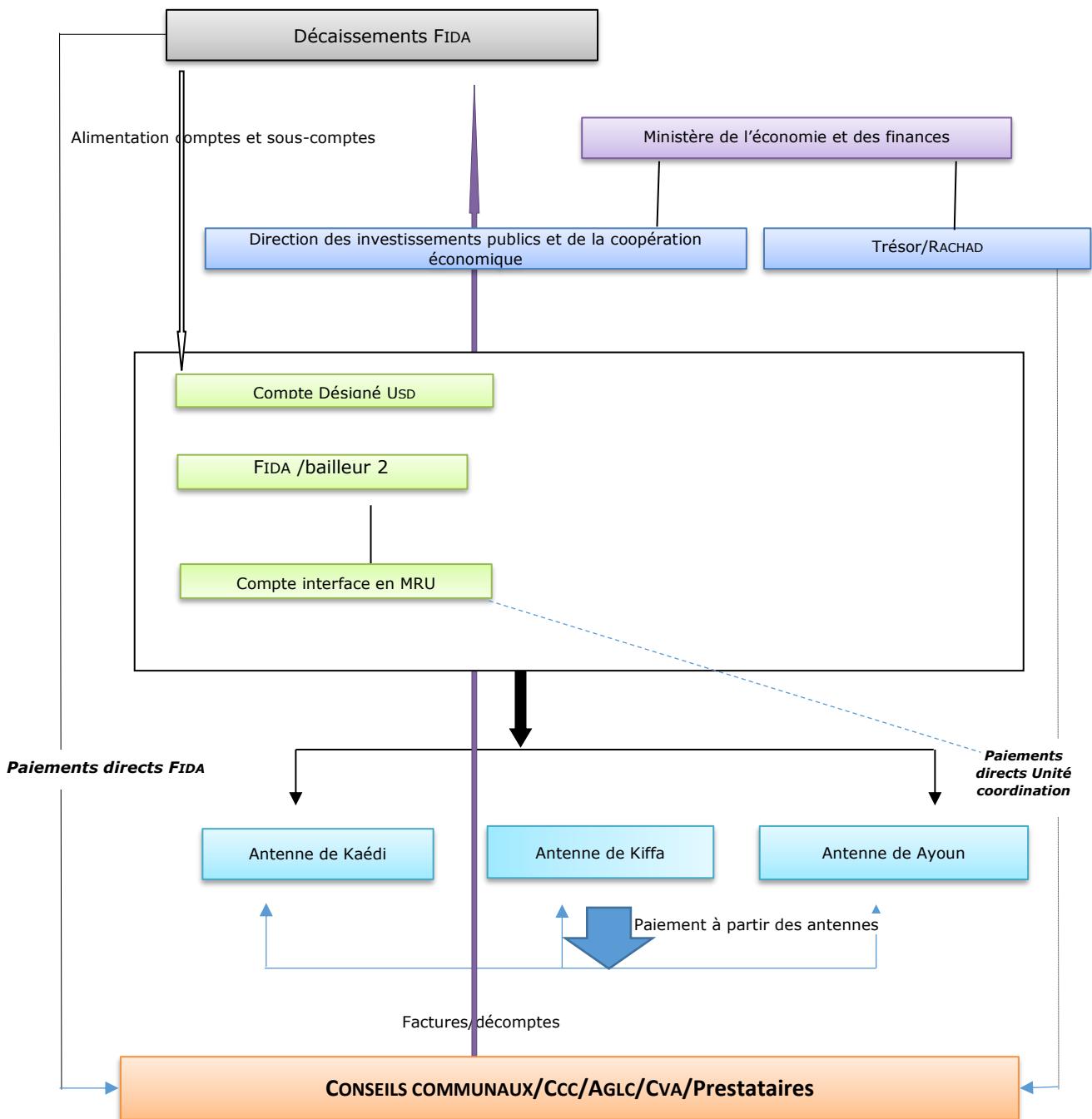
191. Sur la base du coût de financement de 23,4 millions dollars et de la durée de mise en œuvre, la performance de décaissement serait d'environ 325 mille USD par mois (DRF et DPD).

---

<sup>40</sup> Cette avance pourrait être révisée selon les besoins réels en trésorerie. Ces besoins seront évalués sur la base des états périodiques de dépenses sur une période d'au moins une année et ce, à la demande de la tutelle

<sup>41</sup> Le comptable de Progres n'étant pas encore en place

Figure 3: Flux financier



192. *Audit.* L'audit externe des comptes du projet sera réalisé annuellement suivant les normes internationales d'audit (ISA) par un cabinet d'audit indépendant qui sera recruté selon les procédures du FIDA au plus tard le 30 novembre. Le premier exercice ne doit pas excéder six mois après le premier décaissement. Les termes de référence de l'audit seront établis suivant le modèle proposé et ils doivent être préalablement approuvés par le FIDA avant la soumission de la DP aux cabinets short listés.

193. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard le 30 juin de l'année N+1. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

194. Il sera demandé à cet audit d'émettre chaque année des recommandations détaillées sur les procédures de gestion du projet et de procéder à l'analyse des recommandations antérieures non exécutées.

195. L'audit doit porter sur les livres comptables et sur tout registre de transactions financières. Aussi, les opérations d'audit seront étendues à l'ensemble de la zone d'intervention ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des collectivités, des AGLC, CVA et d'autre groupement de jeunes.

196. L'Auditeur formulera une seule opinion d'audit relative aux états financiers. Cependant, il soumettra un dossier d'audit comprenant les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations, dans laquelle les insuffisances sont consignées. Il examinera également la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des missions de supervision du FIDA

197. *Calendrier de sélection, d'arrêté et d'audit des comptes.* Les nouvelles directives du FIDA exigent que la sélection des auditeurs soit achevée 30 jours avant le début de la période financière couverte par l'audit.

Phases	Dates
1. Elaboration des termes de référence	Juillet/exercice N
2. Lancement AMI et rapport de la liste restreinte	Août N
3. Approbation des termes de références et de la Dp	septembre N
4. Lancement de la demande de proposition	Septembre N
5. ANO rapport d'analyse et contrat	Octobre N
6. Signature contrat	<u>Novembre N</u>
7. Production des états comptables	Février N+1
8. Analyse des comptes et établissements des états financiers	Mars N+1
9. Transmission des états financiers au FIDA	Mars N+1
10. Audit des comptes avec rapport provisoire	Avril N+1
11. Transmission du rapport définitif au FIDA	Mai N+1

### III.3 Passation des marchés

198. Le dispositif de passation des marchés publics a été complètement modifié en 2010, par la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics. Il a été également renforcé en 2012 puis en 2017 par le décret n°126-02/PM.

199. Le cadre institutionnel mis en place par cette loi repose sur le principe de la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics. Ainsi, il a été créé : des Commissions de passation des marchés auprès des autorités contractantes, une Commission nationale de contrôle des marchés publics et une Autorité de régulation des marchés publics.

200. Suivant la méthodologie du PEFA 2014, le cadre juridique de passation des marchés remplit les six critères de performances, relatif à la preuve de transparence, de l'exhaustivité et de la concurrence par le cadre juridique et règlementaire. Aussi, l'accès du public à des informations sur la passation des marchés complètes, fiables et en temps opportuns est assuré par la mise en place du site web de la Commission nationale de contrôle des marchés publics<sup>42</sup>. Également celui de l'ARMP<sup>43</sup> qui publie les informations à jour sur la législation et la réglementation, les appels d'offres, avis, adjudications provisoires et adjudications, le Bulletin Officiel des marchés publics, les rapports annuels sur la passation des marchés publics.

<sup>42</sup> <http://www.cncmp.mr/index.php>

<sup>43</sup> <http://www.armp.mr/index.php/fr/>

201. Cette appréciation positive du cadre juridique est certainement due au vaste chantier de réformes de la gestion des marchés publics et de l'application du nouveau décret 126 portant application des dispositions de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics afin de corriger les déséquilibres et conforter davantage la gouvernance économique et financière de la Mauritanie. D'une façon générale, les procédures de passations de marchés du pays ne sont pas en contradiction avec celles du FIDA. Ceci est illustré par l'analyse susmentionnée. Aussi, l'article 4 de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics stipule que « les marchés passés en application d'accords de financement ou de traités internationaux sont soumis aux dispositions de la présente loi, dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas contraires à celles des accords et traités internationaux. Ce faisant, les différentes incohérences relevées seront corrigées par l'application des mesures convenues dans le Manuel de procédures en termes de format de type de marché et de méthode de passation de marchés adéquate.

202. *Dispositif institutionnel du code de passation des marchés.* Les institutions chargées de la passation, du contrôle et de la régulation des marchés publics comprennent : (i) la Commission nationale de contrôle des marchés publics ; (ii) la Commission de passation des marchés constituée auprès de l'autorité ; (iii) contractante; et (iv) l'Autorité de régulation des marchés publics.

- Commission nationale de contrôle des marchés publics (CNCMP). Elle est créée par les articles 11 et 12 de la Loi n° 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des marchés publics relève des services du Premier ministre, auquel elle est directement rattachée. Elle est chargée de contrôler a priori la procédure de passation des marchés publics d'un montant supérieur à un seuil fixé par arrêté du Premier Ministre et du contrôle a posteriori des procédures de passation des marchés publics en dessous dudit seuil, ainsi que des modalités d'exécution des marchés et de toutes les autres dépenses exécutées en deçà du seuil d'envoi du dossier devant la Commission de Passation des Marchés Publics.

La CNCMP est l'organe chargé au sein de l'autorité contractante ou pour le compte de plusieurs autorités contractantes, de la conduite de l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics dont le montant est supérieur ou égal à son seuil de compétence déterminé par arrêté du Premier Ministre. Généralement pour les marchés d'un montant supérieur à deux cents millions (200 000 000 UM TTC) ouguiya Toutes Taxes Comprises et inférieur à 15 000 000 UM TTC selon les arrêtés. A ce titre, les attributions de la CNCMP sont :

- L'approbation des dossiers d'appel d'offres, de consultation, des spécifications techniques et des Termes de références en collaboration avec les services techniques compétents ;
- La détermination du type de marché et de sa procédure de passation ;
- L'autorisation de lancement des appels à la concurrence ;
- L'ouverture, le dépouillement et l'évaluation des offres ;
- L'attribution provisoire et définitive des marchés ;
- L'examen des projets de contrats et projets d'avenants ;
- L'établissement d'un rapport spécial relatif à tout marché d'entente directe, qui est soumis à l'avis de la CNCMP;
- La participation, en qualité d'observateur, aux réceptions des ouvrages, fournitures et services objet des marchés dont elle a autorisé la passation.

203. Elle est placée au sein de chaque autorité contractante présidée par la personne responsable des marchés publics.

- L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) est instituée en application des articles 13 et 14 de la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics, est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique dont la mission principale est de définir en collaboration avec les autorités, les politiques et les règlementations applicables en matière de marchés publics ; rendre un avis conforme et indépendant obligatoire et publié sur les projets de loi et de décrets sur les marchés publics.

204. Le dispositif institutionnel est assez robuste pour répondre aux exigences du FIDA. Cependant, la revue du dispositif organisationnel du processus d'acquisition des biens et services des projets en cours se heurt à la lourdeur administrative relative aux délais de validation et d'approbation des dossiers de passation des marchés par la commission sectorielle de PM de la tutelle. Ces délais varient en moyenne 8 mois entre la phase de lancement et celle d'attribution. Ceci confirme les dysfonctionnements et indique les principaux goulots d'étranglement de traitement du processus d'acquisition de biens et services dans les délais requis dont les sources sont partagées par les différents acteurs de la chaîne. Pour une meilleure projection de ce processus, les projets du portefeuille FIDA doivent être dotés d'une commission spéciale interne de passation des marchés dont le seuil sera supérieur aux plafonds réglementaires de compétences des CIMAC conformément à l'arrêté 166/PM du 19 mars 2018, qui confère cette option aux structures de gestion des projets. Ce seuil sera déterminé en fonction des activités planifiées dans le PPM et de la note argumentaire en cours de préparation. Cette note est essentiellement basée sur le caractère communautaire de la majorité des activités, celles-ci seront exécutées en HIMO par des filets sociaux et par des AGLC dans la zone d'intervention du projet.

205. D'autres facteurs de risques, plus liés à la capacité des ressources humaines en place, ont été également relevés. Ils portent sur : (i) la capacité insuffisante du personnel du portefeuille, outre les RSE PASK II et PRODEFI impliqués dans la pratique de passation des marchés ; (ii) la qualité limitée du suivi de l'exécution financière/physique des contrats et mettre à jour les outils de gestion du processus de PM.

206. Pour faire face aux risques susmentionnés, les mesures d'atténuation suivantes devraient être mises en place: (i) le rehaussement du seuil de compétence de la commission interne du Programme pays ; (ii) l'élaboration d'un manuel de procédures fiduciaire avec un dossier type d'Aoi conformément aux directives du FIDA et une implication circonscrite des RSE au processus d'acquisition des biens et services ;(iii) l'opérationnalisation de la fonction de passation des marchés par la tenue régulière des outils de gestion de la PM et de la formation des membres de la commission ; iv) le recrutement d' un (e) assistant chargé de la passation de marchés, du classement et archivage des dossiers de PM y compris ceux soumis à la commission sectorielle.

207. A l'issue du processus d'évaluation, le risque global associé à la passation des marchés est jugé « substantiel » mais devrait devenir « modéré », une fois les mesures d'atténuation prises.

208. *Passation des marchés publics dans la mise en œuvre de PROGRES.* Il a été retenu que les marchés de biens, de travaux et de services financés par le Fonds sont passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. A ce titre, les méthodes de passation des marchés prévues par les procédures nationales seront appliquées. Toutefois, celles-ci seront utilisées, avec des documents types d'appel d'offres acceptables pour le fonds et sous réserve du respect des exigences supplémentaires suivantes : (i)Les avis d'AON seront publiés dans des journaux nationaux à large diffusion ; (ii) Les critères d'évaluation des offres, de qualification des soumissionnaires et d'attribution des marchés seront clairement précis dans les documents d'appel d'offres ; (iii) Les marchés seront attribués au soumissionnaire dont l'offre est la plus basse à condition qu'il soit prouvé que ce dernier a les qualifications nécessaires ; (iv) le rejet des offres anormalement basses conformément à l'article 37 du décret 126 ; (v) Les soumissionnaires admissibles, y compris ceux de nationalité étrangère,

seront autorisés à y prendre part ; (vi) Aucune préférence ne sera accordée aux contractants nationaux et aux produits manufacturés à l'intérieur du pays et (vii) L'obligation de fournir une garantie conformément au manuel de procédures et (viii) Les frais de vente des DAO doivent être raisonnable en vue d'encourager le maximum de soumissionnaires. Ces mesures seront détaillées dans le manuel de procédures.

209. Les méthodes d'acquisition des biens et services seront en général celles d'appels d'offres sauf dans les cas suivants : (a) Achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations-Unies ; (b) Sollicitation de consultation spécialisée (logiciel comptable ; suivi et évaluation, AT) et (c) La réalisation des études/travaux par les services techniques et agences spécialisées de l'Etat. Ces trois exceptions qui nécessitent des procédures rapides pour accélérer le démarrage et la mise en œuvre du projet devront être précisées dans l'accord de financement. Aussi, les conditions spéciales devront être détaillées dans la lettre au Bénéficiaire.

210. Les organes de procédures de passation et de contrôle de marchés seront sollicités en fonction des seuils fixés par l'arrêté n° 038/PM du 30 janvier 2018. Cependant, celui relatif à la soumission des dossiers du programme passe à la commission de passation des marchés de la tutelle sera rehaussé en vue de répondre au montage des activités exécutées par les AGLC et les CVA en HIMO sur le terrain. Ce rehaussement marquera l'effort de la part du Gouvernement d'appliquer les recommandations des bailleurs relatives à la célérité du processus de PM en vue d'améliorer les décaissements. Les procédures d'acquisition des biens et services dont le montant est inférieur au seuil de la CPMP de la Tutelle seront celles du manuel des CIMAC du 23 avril et améliorées par celui de PROGRES. Aussi, une copie des dossiers soumis aux différents organes de passation et de contrôle doit être disponible à l'Unité de coordination en vue de permettre la revue par les missions d'appui et d'audit.

211. Par ailleurs, l'expérience accumulée par l'expert de passation des marchés des projets en cours sera un avantage comparatif pour mieux maîtriser et orienter le processus de passation des marchés et de contractualisation du PROGRES. À cet effet, ce dernier s'intégrera également dans cette dynamique de mutualisation du poste de l'expert en passation des marchés. La clé de répartition de cet expert sera définie dans les différents outils de gestion et actualisée dans chaque PTBA en fonction des marchés à exécuter par projet.

212. *Plan de passation de marchés.* Un Plan de Passation de Marchés de 18 mois (4<sup>ème</sup> trimestre 2019 au 1<sup>er</sup> trimestre 2021) est élaboré à la formulation du projet<sup>44</sup> en vue d'en faciliter l'exécution dès le démarrage. À cette même phase, il sera actualisé par les coordinations et soumis à la non-objection du bailleur.

213. Il mentionne pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils de revue préalable, et les étapes de passation de marchés. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement. De même, un plan sera élaboré pour chaque année en vue d'assurer une planification des activités adéquate aux dimensions techniques et financières et du timing d'exécution. Celui-ci permettra à l'équipe d'ajuster le budget.

214. Aussi, le PROGRES est tenu de publier son PPM chaque année au plus tard trente jours calendaires avant la date de la première passation mentionnée dans le plan prévisionnel conformément à l'article 12 de la loi 2010 portant code des marchés.

215. Le PPM est un outil évolutif et doit faire l'objet d'actualisation périodique. Toute adaptation ou modification importante exigera un avis de non-objection du FIDA. Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures appliquées en vue de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés et tenir en compte des délais de traitement de chaque organe. Les marchés doivent être entrepris au cours de la période d'exécution du projet.

---

<sup>44</sup> Annexe 6 du DCP

216. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, certains marchés seront regroupés en lot, ceux de plusieurs collectivités seront gérés par délégation communale. Pour la bonne conduite, la gestion des marchés doit être assurée de la manière suivante : (i) la gestion administrative et juridique par l'expert en passation des marchés, (ii) la gestion financière par le RAF et (iii) la gestion technique par les chefs techniques.

#### *Méthodes particulières de passation de marchés de fournitures et de travaux*

217. *Appel à la concurrence internationale.* Les contrats de fournitures et travaux d'un montant élevé sont attribués sur la base d'un Appel d'offres international. L'avis d'appel à concurrence doit être publié dans le development Gateway's (DGmarket), parallèlement à sa publication dans le journal officiel. Sauf disposition contraire, les marchés de travaux et de fourniture dont les seuils sont présentés ci-dessous seront attribués sur la base d'AoI conformément aux directives du FIDA.

Catégorie	Valeur du marché
Biens	Plus de 200 000 USD
Travaux de génie civil	Plus de 1 000 000 d'USD
Services	Plus de 100 000 USD

218. *Autres méthodes de passation de marchés de fournitures et de travaux.* Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel d'Offres à la concurrence internationale, pouvant être utilisé pour les fournitures et les travaux. Ces méthodes seront détaillées dans le manuel de procédures.

(a) Appel à la concurrence nationale
(b) Consultation de fournisseurs à l'échelle nationale
(c) Marché passé avec la communauté
(d) Entente directe ou gré à gré

219. *Marché passé avec la communauté.* PROGRES fera appel à la participation des groupements de base ou institutions communautaires. Ce faisant, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale conformément au cadre réglementaire. L'expert en passation des marchés et ceux des volets techniques assureront la supervision et l'encadrement nécessaires pour les activités confiées aux AGLC et aux CVA pour les travaux en HIMO et au groupement de jeunes, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations.

220. *Méthodes particulières de sélection et d'emploi de consultants (Sélection fondée sur la qualité et sur le coût).* Sauf disposition contraire, les contrats de service de consultants sont attribués conformément à la sélection fondée sur la qualité et le coût.

221. *Autres méthodes de sélection et d'emploi de consultants.* Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la sélection fondée sur la qualité et le coût, qui peuvent être utilisées pour les services de consultants. Le manuel de procédures spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

(a) Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)
(b) Sélection au Moindre Coût (SMC)
(c) Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC)
(d) Sélection de Consultants Individuels (SCI) et consultants à Titre Personnel (STP)
(e) Sélection par gré à gré
(f) Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)
(g) Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)

222. *Examen préalable par le FIDA.* Le FIDA supervisera les opérations de passation de marché de l’Emprunteur afin de s’assurer que les fonds sont utilisés aux fins stipulées dans l’accord de financement, en tenant compte des principes d’économie, d’efficience et d’équité sociale.

223. Concernant la revue a priori, les seuils d’examen préalable des marchés par le FIDA seront confirmés dans la lettre au bénéficiaire. Ils doivent être identiques à ceux du PRODEFI en vue de faciliter l’harmonisation des procédures.

224. Le montant de ces seuils dépend de la nature du marché (Acquisition de bien, travaux, services et fournitures courants, prestations intellectuelles) et peut être modifié en fonction du niveau du risque évalué lors de mission de supervision.

225. Les seuils de revue préalable sont<sup>45</sup> :

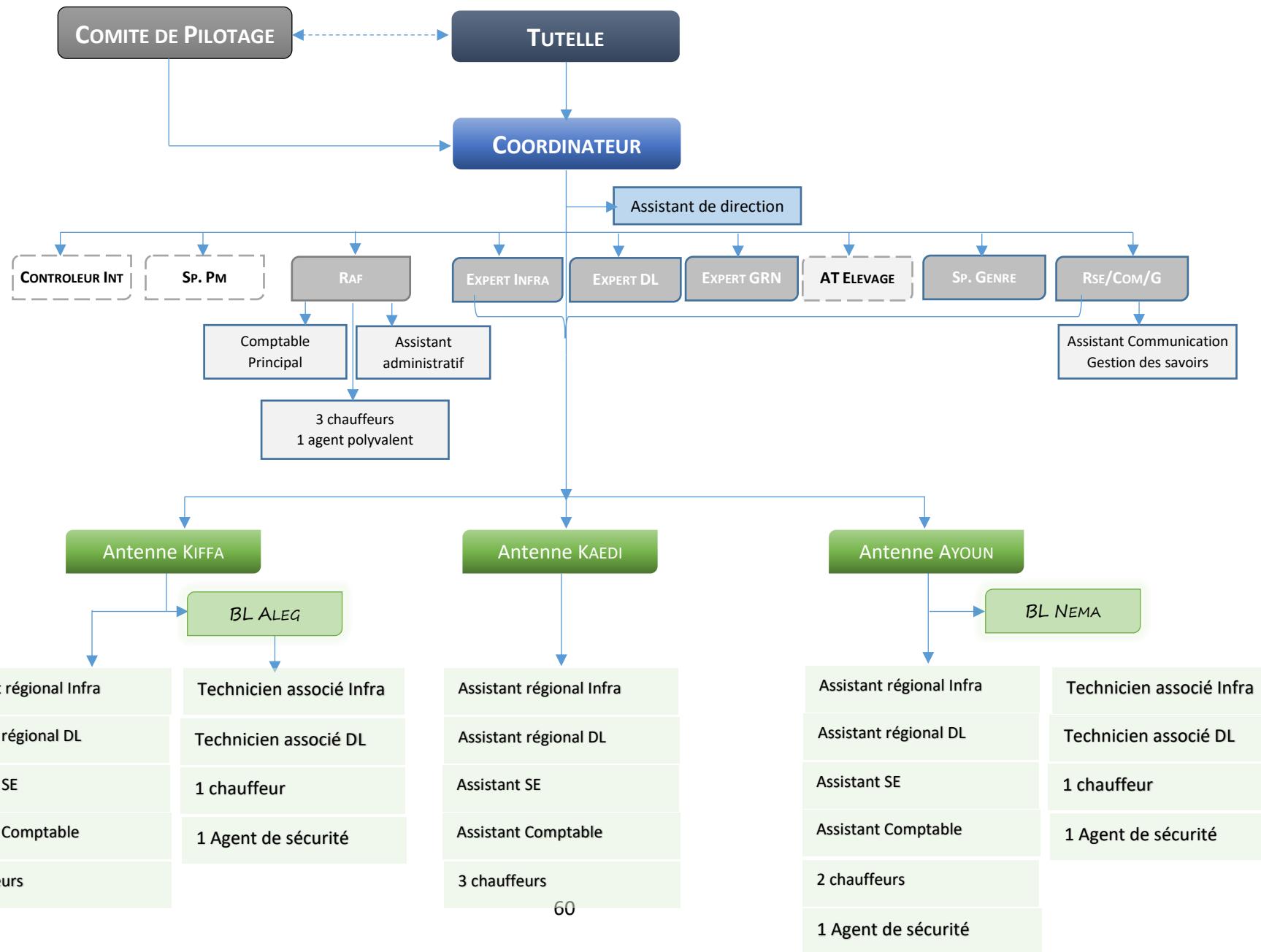
- Pour les marchés de travaux dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l’équivalent de 25 000 USD ;
- Pour les marchés de fournitures et d’équipements dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l’équivalent de 20.000 USD ; et
- Pour les contrats de consultants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l’équivalent de 15.000 USD.

226. Toutefois, les marchés par entente directe et certains marchés de consultations sont en revue préalable quel que soit leur montant, il s’agit principalement de : (i) l’audit des comptes ; (ii) l’acquisition des logiciels ; (iii) AT ; et (iv) manuels.

---

<sup>45</sup> Ces seuils sont susceptibles de modifications dans les conditions précisées dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières.

**Organigramme de Progrès**



## **Appendice 1 : Directives en matière de passation de marchés**

- a. Les activités de contrôle interne liées à la gestion des opérations financières, des liquidités, des engagements financiers, des mises à dispositions de fonds et des actifs du Programme seront définies dans le manuel fiduciaire. Dans le cadre de l'approche programme, le manuel de gestion financière de PRODEFI sera révisé pour intégrer le PROGRES afin de disposer d'un seul outil de contrôle qui facilitera le suivi pour les experts mutualisés.
- b. La mise à jour de ce dernier sera effectuée juste avant le démarrage. Aussi, l'approbation par le FIDA de cette version du manuel de procédures constituera une des conditions de décaissement.
- c. Le dispositif de gestion décrit dans ce manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du service administratif et financier de l'Unité de coordination et des antennes de chaque projet. Il s'agira de mettre en place, au démarrage, un outil de gestion parfaitement opérationnel et en adéquation avec : (i) le cadre comptable réglementaire ; (ii) les procédures du FIDA en matière de gestion des projets/programmes de développement ; et (iii) les procédures nationales relatives à la passation des marchés et à la gestion du personnel.
- d. Le document final devra être accompagné des supports de gestion nécessaires à sa mise en œuvre. Les outils de gestion comptables et financiers, et les « livrables » attendus sur les travaux de l'équipe administrative et financière à la Coordination et dans les antennes seront harmonisés afin de faciliter les revues et créer un cadre de partage d'expertise.
- e. Les outils de gestion et de bonnes pratiques de contrôle interne sont adoptés par le Coordonnateur, le RAF et par l'ensemble du personnel de PROGRES afin d'assurer l'atteinte des objectifs, à travers deux directives à savoir : (i) les opérations sont réalisées avec efficacité et efficience et (ii) les informations financières sont fiables et le projet respecte le cadre réglementaire.
- f. Aussi, le RAF assisté par les comptables rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordonnateur et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de revue. A cet effet, il sera le premier responsable des livrables de reporting conformément au timing et au format indiqués dans le manuel de procédures.
- g. Les états financiers annuels seront préparés par l'Unité de coordination et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Elle élaborera également tous les autres états et rapports financiers requis par le FIDA: (i) état des ressources et fonds reçus par source de financement et des emplois par catégorie et par composante; (ii) bilan indiquant les immobilisations du projet, les soldes bancaires et de caisse, les autres actifs et passifs du projet, y compris les engagements; (iii) comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagements et décaissements); (iv) situation des actifs immobilisés avec un rapprochement des données comptables et physiques; (v) rapports de décaissements (5A, B et C); et (vi) états de rapprochements bancaires, de reconstitution des comptes désignés (formulaire 104). Pour une meilleure performance, le canevas/format des différents types de reporting doit être paramétré dès l'installation du logiciel.

## **Appendice 2. Termes de référence pour l'audit**

L'auditeur devra s'assurer que :

- i) Les données probantes indiquant que les états financiers sont présentés de manière fidèle et qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives, conformément au cadre comptable applicable ;
- ii) Toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies;
- iii) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement, fondées sur les procédures de passation de marchés publics conformément au Manuel de procédures;
- iv) Les dépenses déclarées dans les états de dépenses ont été dûment approuvées, et justifiées par des pièces probantes ;
- v) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet;
- vi) Les comptes désignés sont gérés conformément aux dispositions des accords de financement;
- vii) Les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes internationales ISA et donnent une image fidèle de la situation financière à la fin de chaque exercice ;
- viii) Les actifs immobilisés sont réels et correctement enregistrés, rapprochement des données comptables et physiques ;
- ix) L'équivalence donnée dans la monnaie du compte désigné a été déterminée en utilisant le taux de change historique des versements sur le compte opérationnel;
- x) Les faiblesses éventuelles du cadre de contrôle interne et du processus d'information financière, sont prescrites dans la lettre de mandat.

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet. D'une façon générale, il veillera à la portée et à l'étendue de la mission.

États certifiés des dépenses (ECD). En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses effectuées durant l'exercice concerné. L'auditeur effectuera les tests nécessaires et procédera à la vérification de la consistance, de l'exhaustivité des liasses de règlements, voire l'objectivité de la dépense. Il intégrera également au rapport d'audit, la liste des états certifiés de dépenses sur la base de demande de retraits conformément à l'appendice 5 du manuel relatif à l'information financière et l'audit.

*Comptes désignés.* Dans le cadre de l'audit des états financiers du projet, l'auditeur devra analyser : (i) les transactions du Compte désigné y compris le flux vers les partenaires ; (ii) les reconstitutions du Compte désigné soutenu par les demandes de retraits de fonds conformément à l'appendice 2 du manuel relatif à l'information financière et l'audit.

L'auditeur examinera aussi l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue en conformité avec les dispositions des accords de financement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement.

Rapport d'audit. L'auditeur émettra une seule opinion d'audit relative aux états financiers conformément aux normes internationales l'IASB (IAS/IFRS).

Toutefois, L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations. Cette dernière consigne les insuffisances détectées, et doit:

- i) Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux insuffisances de contrôle interne détectées, et les éléments de réponses apportés par le Projet;
- ii) Fournir des commentaires de suivi concernant les recommandations antérieures.

Dans le cadre de la transparence, Le FIDA rendra publics les états financiers et les rapports d'audit des projets. Aussi, les emprunteurs/bénéficiaires sont encouragés à publier les données financières sur leur propre site web.

### Appendice 3. Evaluation du risque fiduciaire au stade de la conception

Risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
<b>Risque inhérent</b>			
1. Indice TI :	E	Plusieurs projets de réformes et de renforcements des institutionnels sont en cours en vue d'améliorer les indicateurs de performances des finances publiques. De surcroît, PROGRES instaurera une culture de transparence à tous les niveaux à l'image des projets en cours d'exécution du portefeuille FIDA	M
2. Note RSP : xxx	E	<b>Idem</b>	M
Niveau agence d'exécution Adéquation du système de gestion financière de la tutelle par rapport aux exigences du FIDA	E	L'Unité de coordination disposera d'une autonomie administrative et financière et sera placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture, à l'instar du portefeuille actuel.  Le maintien du personnel PASK II qualifié et expérimenté. La sélection du personnel complémentaire sur la base d'un appel à candidatures avec un observateur du FIDA.	
Coordination de la mise en œuvre avec l'APP et les ministères partenaires	E	La participation du RAF au recrutement/évaluation du personnel financier.  Rapportage régulier, supervision, points focaux des ministères impliqués  Evaluation du projet par les autorités (tutelle et la Direction Générale de l'Investissement Publics et de la Coopération Économique et la participation aux missions de supervision conjointe	M
<b>Risques relatifs aux contrôles</b>			
<b>1. Organisation et dotation en personnel</b> Organisation administrative, financière et comptable et système comptable à mettre en place : ressources humaines, outils de gestion, système d'information, etc.	E	La gestion administrative, financière et comptable, s'appuiera sur une organisation comptable à rendre efficace avec le recrutement de : i) au niveau national de trois (03) professionnels : un(e) Responsable administratif (ve) et financier (e) (RAF), un(e) Chef Comptable, un assistant comptable ; ii) au niveau chaque antenne de mise en œuvre d'un comptable.  La mise en place d'approche programme partiel par la mutualisation de certains postes et des moyens entre les différentes coordinations nationales. Il s'agit de: i) des antennes de Kiffa et Kaédi, ii) du contrôleur interne ; et iii) de l'expert en passation.	
Approche Programme	E	Contrats renouvelables basés sur la performance avec un dispositif organisationnel des ressources humaines cohérent au manuel de gestion financière.  DRAFT Manuel de procédures à la formulation et révisé au démarrage.	M
Logiciel adapté	E	Utilisation de la dernière version de TOM2 fournie par un Tech certifié. Logiciel adapté à la gestion des projets et bien paramétré. Le logiciel devra être capable également de générer automatiquement les DRF du fichier SMART SOE, le 104 et le RFI	
<b>2. Budgétisation</b> Projets de PTBA et PPM élaborés durant la conception	M	Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. Rapportage trimestriel y incluant le suivi budgétaire au FIDA et à la tutelle	F
<b>3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement</b>	E	Le processus d'ouverture de compte désigné à la banque centrale en Usp avec un compte d'interface en monnaie locale et de transfert	M

Risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds/ FIDA</li> <li>- Ouverture d'un compte de programme pour recevoir les fonds/Contrepartie</li> <li>- Ouverture de sous comptes dans les coordinations régionales</li>   <li>- Suivi de la transmission des informations financières relatives aux dépenses des entités régionales à l'Unité e coordination pour accélérer le décaissement.</li> <li>- Suivi de la remontée pièces à l'Unité e coordination et/ou aux antennes par les différents partenariats productifs/AGLC/des associations pour les travaux en HIMO pour accélérer le processus de décaissement</li>   <b>Le rythme des DRF</b> <li>-La bonne imputation et saisie quotidienne des dépenses pour interroger facilement les DRF</li> </ul>		<p>des ressources entre la coordination nationale et les antennes n'indiquent pas de contraintes majeures.</p> <p>Le Progrès ne disposera pas de compte pour recevoir les fonds du Gouvernement. Cela s'explique par la nouvelle réforme des finances publiques portant validation de la chaîne de dépense au niveau du Projet mais l'approbation de la liaison des justificatifs et la liquidation par la direction de budget (RACHAD).</p> <p>Suivi de proximité des antennes par le RAF et l'auditeur interne en matière de gestion financière</p> <p>Validation du système d'information et application effective des outils de gestion proposés dans le FM du PIM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de proximité par les agents financiers des antennes</li> </ul> <p>Une DRF/DDP par mois est incontournable pour enregistrer la performance visée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement de comptables qualifiés pour les antennes en vue d'assurer une tenue quotidienne de la saisie décentralisée</li> </ul>	
<p><b>4. Contrôle interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures de contrôle interne à mettre en place et à opérationnaliser</li> <li>- Effectivité de la mise en œuvre à assurer</li> </ul> <p>La gestion des marchés en termes de délégation de maîtrise d'ouvrage</p>	<b>E</b>	<p>Le draft manuel de procédures à la formulation sera révisé au démarrage.</p> <p>L'appropriation du manuel sera assurée par la ventilation des sections de procédures par responsable concerné. L'effectif proposé par le manuel permet la ségrégation des tâches, également le rapprochement et les vérifications nécessaires. La non application des mesures préconisées pourrait impactée sur la qualité du contrôle interne.</p> <p>La revue systématique du contrôle interne relatif à la gestion financière et comptable et à la passation des marchés, sera également effectuée lors des missions de suivi du projet, de l'auditeur interne, de supervisions et de l'audit annuel des comptes.</p> <p>Les lenteurs relevées dans le processus de validation et d'approbation des dossiers de passation des marchés au niveau des commissions sectorielles de passation des marchés ont consistées les principales factures de contreperformances. L'application des orientations préconisées pourrait contribuer à rehausser le seuil de compétence de ces commissions afin de limiter le nombre de dossier soumis au circuit de celles-ci.</p>	<b>M</b>
<p><b>5. Systèmes, principes et procédures comptables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre comptable réglementaire applicable en Mauritanie prenant en compte la comptabilité d'engagement : à prendre en compte dans le manuel de procédures</li> </ul>	<b>M</b>	<p>Le manuel de procédures révisé indiquera le cadre comptable réglementaire Tom2 bien paramétré en fonction des leçons tirées des projets en cours</p>	<b>F</b>
<p><b>6. Rapports financiers et suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'information performant à mettre en place</li> <li>- Mettre en place une dynamique de transmission régulière des rapports financiers</li> </ul>	<b>M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une culture du rapportage financier pour assurer le suivi des processus de gestion notamment les décaissements</li> <li>- Rapports financiers intérimaires paramétrés et exploités</li> <li>- Canevas 5A,5B et 5C également paramétrés</li> </ul>	<b>F</b>
<p><b>7. Audit interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de respecter les procédures de contrôle interne; approbation engagements/dépenses conformément aux dispositions du manuel de procédures</li> </ul>	<b>M</b>	<p>L'auditeur interne recruté pour le Programme pays assurera un meilleur un contrôle interne par un plan d'audit partagé et apportera l'assurance d'une bonne maîtrise des procédures.</p>	<b>F</b>

Risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
<b>8. Audit externe</b> - Délais de soumission audit - Etendue audit Recrutement	<b>M</b>	Le respect du planning de recrutement proposé L'audit couvrira toutes les dépenses des structures partenaires de mise en œuvre, y compris les associations des jeunes et les collectivités et concernera aussi toutes les ressources reçues. - Auditeurs à recruter sur une liste établie après consultation restreinte internationale et approbation des termes de référence.	<b>F</b>
<b>Risque fiduciaire du projet au stade de la conception</b>	<b>E</b>		<b>M</b>

## **IV. APERÇU DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION**

227. PROGRES développera un Système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur la gestion axée sur les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA et utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions tout au long du cycle de vie du Projet. Le système aura pour rôles de soutenir une compréhension partagée du projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Le système développera sa capacité de suivi des orientations stratégiques et des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés pour le Projet. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Le projet s'assurera de prévoir les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.

228. Le développement du système de suivi-évaluation du PROGRES prendra en considération les leçons apprises dans le cadre du développement, de l'opérationnalisation et de l'exploitation du système de suivi-évaluation du PASK II notamment :

- e) L'importance de mobiliser à temps plein le responsable de suivi-évaluation sur les activités de suivi-évaluation ;
- f) La nécessité d'avoir des assistants en suivi-évaluation au niveau des Antennes régionales pour affecter des moyens humains réalistes au SSE, décentraliser le SSE, permettre un suivi de terrain plus rapproché, et renforcer le contrôle des données afin de disposer des données fiables et de qualité ;
- g) La nécessité d'avoir la collaboration des spécialistes techniques pour suivre l'avancement de leurs composantes techniques respectives ;
- h) La nécessité de mettre en place un système de suivi cartographique basé sur un SIG pour un meilleur suivi des aspects liés au sol, à l'eau et à la végétation (ex : régénération du sol après CES/DRS, exploitation/occupation après aménagements, etc.) ;
- i) L'importance de disposer d'une base de données permettant de suivre l'évolution des bénéficiaires (tout en évitant leurs doubles ou triples comptages).

### **IV.1 Dispositif de suivi-évaluation**

229. Le dispositif de suivi-évaluation de PROGRES s'appuiera principalement sur un Progiciel de gestion de base de données qui permettra d'une part de suivre l'évolution des indicateurs du cadre logique, l'avancement des Programmes de travail et budget annuels (PTBA), et qui consignera d'autre part les différents résultats obtenus sur les bénéficiaires en fonction des appuis reçus. Il sera développé sur mesure pour répondre aux besoins d'information définis par le projet. Le Progiciel reposera sur la structure de gestion du projet, il sera alimenté en informations au niveau des antennes et ces informations seront consolidés au niveau national par l'unité de coordination du projet. La collecte des informations au niveau local se fera au moyen des fiches de collecte qui seront développées pour les différentes types d'activités menées par le projet. Le Progiciel sera mis en ligne afin de permettre son accessibilité sur un réseau local et/ou à distance, notamment pour la saisie des données au niveau des antennes, leur transmission en temps réel et l'exploitation des résultats au niveau des antennes et au niveau national. Le Progiciel intégrera le Cadre logique (CL), le Cadre de mesure de rendement (CMR), les éléments permettant de renseigner le SMRO ; il pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA tels que les tableaux de suivi du PTBA, les tableaux de bord thématiques, etc. Il intégrera également une base de données sur les bénéficiaires qui permettra : (i) d'enregistrer les bénéficiaires et leur

profil/situation socio-économique initiale, (ii) de renseigner les appuis qu'ils ont reçus, et (iii) de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du projet. PROGRES s'appuiera sur les expériences de PASK II qui a utilisé les Numéros nationaux d'identification (NNI) pour identifier les bénéficiaires et éviter leur double comptage.

230. Le développement du Progiciel de suivi-évaluation sera piloté par le responsable en suivi-évaluation avec la collaboration des assistants en suivi-évaluation et l'appui technique d'un consultant international expert en suivi-évaluation engagé à mi-temps. Il sera effectué en étroite concertation avec les responsables techniques (responsables des composantes) afin de s'assurer de la pertinence des informations à collecter et à suivre. Les acteurs et partenaires de mise en œuvre au niveau local auront un rôle important à jouer dans la production des données techniques sur les bénéficiaires. Leurs attributions relatives au renseignement du SSE devront être spécifiées dans leurs termes de référence et leurs capacités seront renforcées dans le cadre de l'opérationnalisation du SSE.

231. Le développement du Progiciel de suivi-évaluation reposera sur le Cadre Logique (CL) qui est le principal outil de suivi-évaluation à disposition au démarrage du projet. Soutenu par les principaux indicateurs de performance, le CL décrit la logique d'intervention du projet et consigne les produits, effets et impacts qui devront être progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de gestion du projet, les partenaires stratégiques et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Projet ; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du projet.

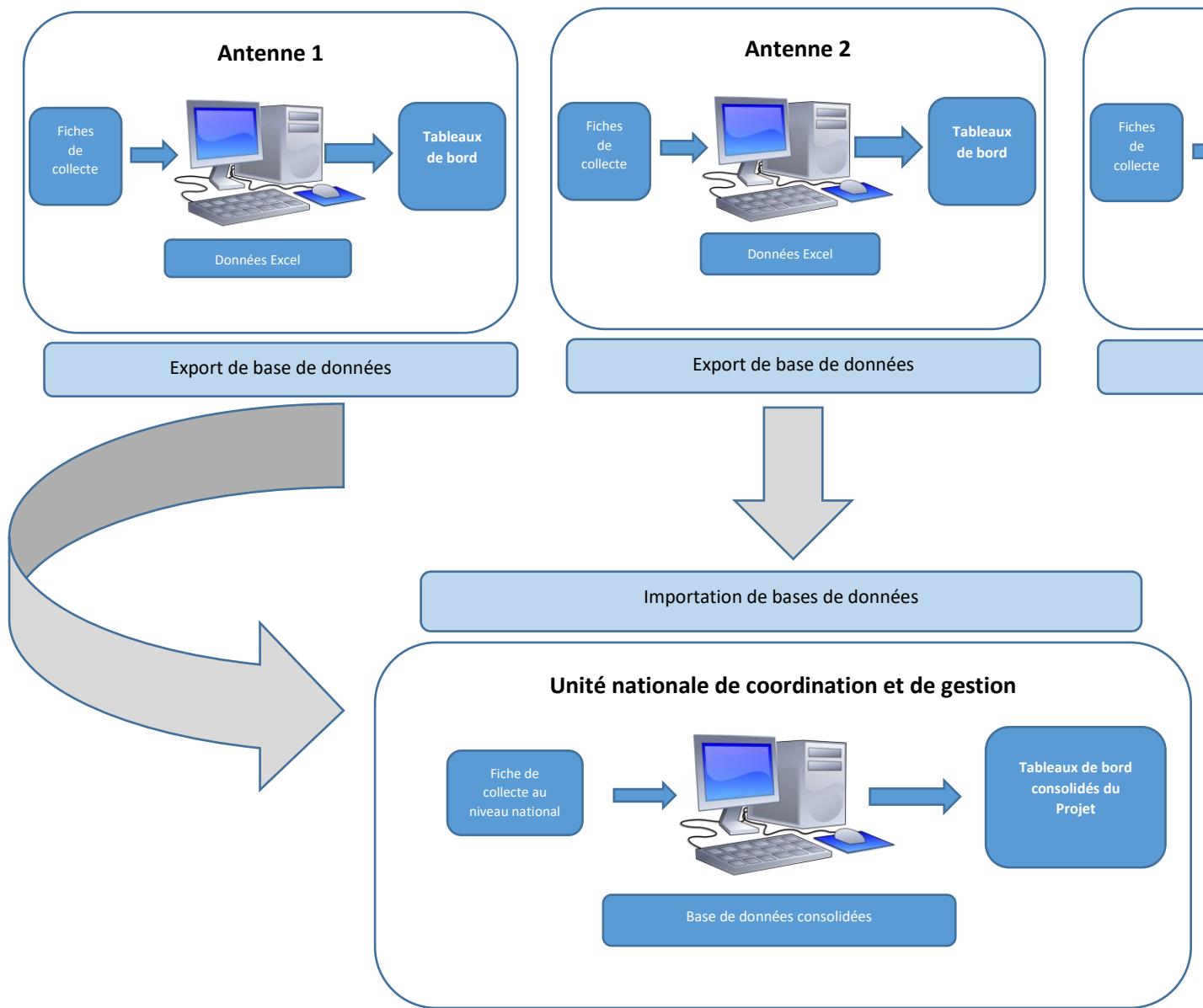
232. PROGRES s'attachera également à développer un Système d'information géographique (SIG) pour s'assurer de faire le suivi cartographique des activités, et particulièrement les activités relatives à la régénération et la gestion durable des ressources naturelles telles que les CES/DRS, les stations pastorales, etc. Le projet appuiera les communautés à disposer de supports cartographiques dans la réalisation des diagnostics territoriaux, et fournira également aux Ccc des cartes d'occupation des sols. Ces aspects de SIG seront gérés par l'assistant national en suivi-évaluation.

233. Parallèlement au développement du Progiciel de gestion de bases de données au démarrage du projet, PROGRES développera un manuel de suivi-évaluation qui guidera l'opérationnalisation et l'exploitation du SSE. Le manuel caractérisera les différents outils du dispositif, clarifiera les modalités de leur utilisation, définira les rôles des acteurs impliqués à différents niveaux ainsi que la nature des relations à développer entre les uns et les autres, et définira les mécanismes et procédures à suivre pour la collecte, la production, le traitement et l'utilisation de l'information. PROGRES élaborera également un dictionnaire des indicateurs pour que s'assurer d'une compréhension harmonisée des résultats et des indicateurs par l'ensemble de l'équipe.

234. Mis à part les outils permanents qui seront développés au début du projet, le SSE du PROGRES intégrera également des outils périodiques notamment les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du projet, et les rapports périodiques d'avancement qui seront produits pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PTBA sur une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports périodiques d'avancement consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

235. Considérant l'importance que le FIDA accorde aux questions de genre et afin de renseigner les contributions du projet en matière d'équité de genre, d'autonomisation des femmes et d'inclusion des jeunes, l'ensemble des indicateurs du SSE du PROGRES seront ventilés par genre et par âge.

Figure 4: Système de gestion de base de données entre Unité de coordination et les antennes



## **IV.2 Mécanismes de suivi-évaluation**

236. Le suivi-évaluation de PROGRES reposera sur deux types de mécanismes : un suivi interne permanent et des suivi-évaluations externes ponctuelles et périodiques.

237. Le suivi interne permanent des activités sera mené par l'équipe de coordination du projet et les partenaires de mise en œuvre. Il reposera sur l'exploitation des tableaux de bord et états de sortie générés par le Progiciel, sur les réunions de coordination trimestrielles/les réunions mensuelles et hebdomadaires aux niveaux national et antennes, et sur les visites d'appui et de suivi de terrain effectuées par l'équipe de coordination. Le suivi interne des résultats constituera la base pour l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels requis par le FIDA et le Gouvernement pour l'ensemble du projet, ainsi que les rapports intermédiaires produits mensuellement au niveau des antennes. Le suivi interne permanent s'appuiera également sur des ateliers bilans d'auto-évaluations qui seront réalisés sur une base annuelle afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du PTBA de l'année en cours et de soutenir l'élaboration du PTBA de l'année suivante.

238. A partir de la troisième année, le projet pilotera avec l'appui d'une équipe externe<sup>46</sup> sur une fréquence annuelle les évaluations d'effets. Ces évaluations cherchent à évaluer rapidement les effets et les changements (prévus et non prévus, positifs et négatifs, directs et indirects) induits par la mise en œuvre des activités du projet au niveau des groupes cibles. Elles analyseront également la cohérence entre les activités réalisées et les produits et effets obtenus. Les résultats des effets immédiats permettront à l'équipe du projet de réagir et d'orienter rapidement les actions à mettre en œuvre.

239. Les mécanismes de suivi-évaluations externes comprennent :

- j) L'étude de la situation de référence qui permettra de caractériser une situation initiale en l'absence des interventions du projet et d'attribuer des valeurs de référence aux indicateurs prédéfinis.
- k) Les missions de supervision et de suivi qui seront assurées directement par le FIDA, avec la participation des membres du Comité national à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PROGRES sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.
- l) Les évaluations participatives avec les bénéficiaires : Le projet organisera sur une fréquence annuelle au niveau des antennes et des bureaux de liaison des sessions d'évaluations avec les bénéficiaires. Ces évaluations permettront de faire le point sur les activités réalisées, et de recueillir la perception des bénéficiaires sur leur pertinence et l'adéquation des mécanismes de mise en œuvre adoptés par le projet pour leur réalisation. Les évaluations avec les bénéficiaires offriront également l'opportunité de faire des évaluations qualitatives à l'exemple des mécanismes de ciblage et d'inclusion des bénéficiaires. Les outputs de ces sessions d'évaluation serviront à orienter les lignes d'action du PTBA de l'année suivante.
- m) La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence

---

<sup>46</sup> Équipe d'enquêteurs, de superviseurs et d'informaticien/programmeur

du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

- n) L'évaluation d'impacts réalisée à la fin du projet analysera la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts, l'innovation et la durabilité des interventions du projet. Elle s'appuiera sur des études thématiques spécifiques identifiées au préalable qui sont destinées à fournir et à compléter les informations qualitatives et quantitatives nécessaires pour mener l'exercice.
- o) La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PROGRES sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

#### **IV.3 Planification des activités**

240. La planification et la budgétisation des activités du projet sera réalisée sur une base annuelle, et seront consignées dans les PTBA. Chaque PTBA constitue l'outil de base pour la planification et la mise en œuvre des activités. Le séquençage annuel permettra de s'assurer d'une allocation adéquate des ressources en fonction des résultats et des objectifs fixés.

241. Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir assortie des stratégies d'opérations, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Une version préliminaire provisoire de PTBA portant sur les premiers 18 mois et assorti du PPM est annexé au document de conception du projet ; dans l'optique de soutenir un démarrage rapide de la mise en œuvre du projet. Les projets de PTBA élaborés à partir de la deuxième année porteront sur une durée de 12 mois, et intégreront une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente.

242. Le processus d'élaboration du PTBA intégrera les étapes ci-après :

- p) Un cadrage général : qui sera fait au moyen de concertation entre le Coordonnateur et les responsables de composantes et qui donnera la vision globale et les orientations stratégiques de l'exercice. Cette étape s'appuiera sur l'analyse des réalisations antérieures, l'analyse des réalisations cumulées comparées aux objectifs d'ensemble du projet, les recommandations des missions de supervision et les résultats des auto-évaluations et évaluations annuelles menés avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires. La synergie entre les composantes devra être considérée dès ce stade pour s'assurer de la cohérence des activités.
- q) L'élaboration des PTBA par antenne : qui reposera sur les orientations du cadrage général et sur la base de l'identification des activités prioritaires auprès des bénéficiaires par l'équipe du projet et/ou les partenaires de mise en œuvre. Les antennes de Kiffa et de Ayoun s'attacheront à intégrer dans leur PTBA respectif ceux des bureaux de liaison d'Aleg et de Nema.

- r) La consolidation des PTBA des antennes au niveau national : qui permettra (i) d'intégrer les activités propres au niveau national, (ii) de veiller à la cohérence de l'ensemble des activités du projet et de (iii) procéder à la finalisation.
- s) La soumission du PTBA finalisée au Comité de pilotage pour validation.
- t) La finalisation du PTBA par l'intégration des observations du Comité de pilotage suivie par sa transmission au Gouvernement.
- u) La validation finale du PTBA par le Gouvernement et la soumission du PTBA au FIDA pour demande d'avis de non-objection.

243. Le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par le responsable suivi-évaluation en étroite collaboration avec les assistants suivi-évaluation et les responsables de composantes. Dès le démarrage du projet, l'équipe du projet devra définir et s'accorder sur un calendrier clair de préparation du PTBA afin que le processus soit initié à temps, de manière à ce que Gouvernement puisse transmettre au FIDA le projet de PTBA le 30 Novembre au plus tard.

244. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour pouvoir prendre en compte l'évolution du contexte de mise en œuvre. L'avancement du projet au cours de l'année sera évalué à travers le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière des activités prévues dans les PTBA.

#### **IV.4 Étude de la situation de référence**

245. L'étude de la situation de référence se traduira par une enquête de référence qui sera menée au démarrage du projet. Elle a pour objectif de caractériser la situation initiale avant l'intervention du projet et s'attachera à renseigner les variables relatives au problématique que le projet se propose de résoudre. L'enquête de référence permettra d'affiner les valeurs de référence des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats escomptés (situation avant) et notamment des indicateurs de base du SMRO, afin que le projet puisse disposer d'une base de comparaison pour suivre et évaluer la progression et l'efficacité des interventions du projet pendant sa mise en œuvre et après sa réalisation (situation après).

246. L'enquête de référence permettra de réviser au besoin le cadre logique du projet. Elle soutiendra également l'affinage du SSE notamment les mécanismes de vérification des indicateurs en clarifiant les sources, les responsabilités, le coût et la périodicité de collecte.

247. Lors de la préparation de l'enquête de référence, il est primordial de bien déterminer les changements à évaluer et les types de comparaison à établir dans le cadre de l'évaluation du changement. L'étude de référence doit être étroitement liée au plan de suivi des activités et de suivi des indicateurs du CL, de sorte que les données collectées puissent être reproduites pendant le suivi continu des activités, ainsi que pour l'analyse à mi-parcours, et l'évaluation menée pour l'achèvement du projet.

248. Les données de référence doivent fournir un minimum d'informations nécessaires à l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre des activités et des résultats de sa progression. Il peut arriver que les données de référence nécessaires pour mesurer l'ampleur et la qualité des changements intervenus pendant la mise en œuvre du projet existent déjà. Dans ce cas, il convient de réunir et de vérifier les données, et de s'assurer de leur mise à jour à plus long terme. Dans le cas où les données existent partiellement, il s'avère nécessaire de les compléter. Les données tronquées et de mauvaise qualité seront rejetées car elles ne peuvent en aucun cas constituer une bonne base de référence pour le projet.

#### **IV.5 Gestion des savoirs et communication**

249. PROGRES développera dès le démarrage du projet un plan de gestion des savoirs et de communication. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des

activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication ; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions.

250. La gestion des savoirs reposera sur deux dimensions :

- v) Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ;
- w) Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

251. PROGRES s'attachera à développer toute une documentation pertinente autour du projet : documentation sur les processus et mécanismes ayant permis l'atteinte des résultats (les processus de facilitation pour accompagner les bénéficiaires dans le diagnostic de leurs territoires, les approches participatives et inclusives pour la réalisation des travaux d'aménagements, etc.), documentation sur les outils développés par le projet (stratégie de ciblage, approche de sensibilisation des bénéficiaires, méthodologies et curricula de formation sur les différentes thématiques, manuel relatif au financement des projets prioritaires au niveau des communes, etc.), documentation sur les expériences réussies et les bonnes pratiques (fonctionnement effectif des AGLC/COGES, participation effective des femmes dans les structures de gestion, etc.).

252. Le projet s'attachera à intégrer dans le Progiciel du SSE une bibliothèque électronique qui permettra de stocker les différentes documentations à des fins d'utilisation interne. Cette bibliothèque sera alimentée par : (i) les produits de gestion des savoirs développés, ainsi que (ii) tous les documents pertinents relatifs au projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les textes légaux et documents relatifs à la décentralisation, les manuels généraux et spécifiques de mise en œuvre, les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, et tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre.

253. Pour la communication à l'externe, PROGRES veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés. Il s'agit par exemple :

- x) Des bénéficiaires en cours du projet qui doivent être les vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations au niveau de leurs structures et leurs communautés ;
- y) Les autres projets, prestataires de services et autres acteurs de développement pour des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie ;
- z) Les décideurs politiques afin de les informer continuellement sur les approches développées par le projet, les opportunités existantes et sur les mesures politiques requises pour augmenter l'impact des interventions du projet sur les bénéficiaires ; et pour alimenter d'une manière générale la réflexion et les décisions sur les politiques et stratégies de développement ;
- aa) Les bénéficiaires potentiels et le grand public afin : (i) de permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le projet facilitant ainsi la promotion de l'approche par la demande ; et (ii) de partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions du projet.

254. En ce qui concerne particulièrement les groupes cibles, PROGRES visera à appuyer les acteurs et structures locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances, toujours dans un objectif de renforcement de capacités. Les méthodes qui ont déjà fait leur preuve auprès des projets passés et en cours seront privilégiées notamment les méthodes d'échanges entre pairs et de mise en réseaux thématiques. Le projet appuiera ces réseaux locaux à accéder et à participer à des réseaux de gestion et partage de connaissance plus globaux.

255. Le plan de gestion des savoirs et communication qui sera élaboré par un prestataire au démarrage du projet guidera l'ensemble des activités de capitalisation, de gestion des savoirs et de communication. Il précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il pourrait s'agir entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, routes d'apprentissage, visites d'échanges, etc. L'élaboration des produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication.

256. Des cartes issues du SIG du projet seront également partagées pour communiquer sur les changements apportés par le projet en termes de régénération et de gestion des ressources naturelles. PROGRES développera également un site Web dès son démarrage. Le site constituera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du projet avec une large audience.

257. PROGRES accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le projet à l'exemple l'inclusion sociale, de l'intégration du genre, l'insertion des jeunes, etc.

258. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA. PROGRES veillera à favoriser autant que possible les échanges avec le PRODEFI dans tout le processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Cette approche permettrait à termes d'initier la mutualisation de la fonction gestion des savoirs au niveau du portefeuille.

#### **IV.6 Assistance technique**

Il faut noter que PROGRES bénéficiera de l'appui d'un consultant international expert en SE qui appuiera le projet à mi-temps. Il interviendra particulièrement dans la conception et l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation, le renforcement de capacités de l'équipe SE du projet ainsi que des partenaires impliqués dans SE du projet, les analyses des résultats obtenus par le projet et la définition des orientations et stratégies en matière de planification et de plan opérationnel, la production dans les temps de rapports de qualité répondant aux exigences du FIDA ou du Gouvernement, l'accompagnement du projet dans les études et enquêtes spécifiques de référence et d'évaluation, l'appui au projet dans les différentes missions de suivi et de supervision menées par le FIDA et le Gouvernement, ainsi que l'élaboration et la production de documentation technique et de capitalisation du projet.

## Feuille de Route Indicative de l'Approche-programme

Niveau de Mutualisation	Fonctions Mutualisées	Résultats attendus	Action à mener	2019	2020	2021	2022 (RMP)	2023	2024	2025	
				2e sem.	1er Sem.	2e sem.	1er Sem.	2e sem.	1er Sem.	2e sem.	
<b>A. Mutualisation des Ressources (Humaines et Matérielles)</b>	1. Mutualisation des Postes	Les fonctions transversales des deux projets sont couvertes par une équipe commune, supervisée mutuellement par les deux Coordonnateurs de Projet et dont les coûts sont partagés équitablement entre les deux projets	Expert de Passation de Marchés								
			— Assistant Passation des Marchés								Postes non-mutualisés - Chaque projet a son propre assistant de PM
			Responsable du genre et ciblage								
			Équipe de Suivi-Evaluation								
			— Responsable Suivi-Evaluation (RSE)								
			— Assistants de suivi-évaluation (Antennes)								
			Communication et gestion des savoirs								
			Equipe de gestion fiduciaire								
			— RAF								
			— Chef Comptable								Postes non-mutualisés - Chaque projet a son propre chef Comptable
			— Comptables (Antennes)								
2. Mutualisation des Bureaux	2. Mutualisation des Bureaux	Les deux projets sont logés dans des bureaux communs et dont les coûts sont partagés équitablement entre les deux projets (oyer, électricité, eau, jardinage, etc.)	Bureaux de la Coordination Nationale								
			Bureaux des Antennes								
3. Mutualisation des Véhicules (Pool)	3. Mutualisation des Véhicules (Pool)	Chaque projet disponibilise ses véhicules pour l'autre projets, selon les besoins et la disponibilité - les coûts sont couverts par le projet demandeur du véhicule (frais de mission, carburant, etc.)	Véhicules								
<b>B. Cadre Stratégique</b>	1. Stratégie de Mise en Œuvre Intégrée	Le Programme Pays bénéficie d'une stratégie de mise en Œuvre Intégrée, aligné aux objectifs du COSOP	Stratégie de Mise en Œuvre Intégrée								
			Concertation périodiques (trimestrielles)								
<b>C. Cadre Opérationnel</b>	1. Planification, programmation, mise en œuvre	Les activités du Programme-Pays sont planifiées, programmées et menées en synergie, sous la supervision des Experts techniques et chefs d'Antennes/coordonnateurs régionaux	Planification								Concertation, indication des ressources et activités mutualisées dans chaque PTBA, référence aux activités mutualisées dans les demandes d'ANO, etc.
			— PTBA pour chaque projet préparés en tandem								Avant la mi-parcours
			— PTBA commun pour le Programme Pays								Sera adoptée après la

Niveau de Mutualisation	Fonctions Mutualisées	Résultats attendus	Action à mener	2019	2020		2021		2022 (RMP)		2023		2024		2025		mi-parcours, si les conditions si prêtent.
				2 e S e m .	1 e r S e m .	2 e S e m .	1 e r S e m .	2 e S e m .	1 e r S e m .	2 e S e m .	1 e r S e m .	2 e S e m .	1 e r S e m .	2 e S e m .	1 e r S e m .	2 e S e m .	
			Programmation des activités de terrain														
			— Plan de Travail par antenne préparé en tandem														
			— Plan de Travail pour chaque expert préparé en tandem avec les experts de l'autre projet														
			Missions de terrain menées conjointement (pour actions requérant synergie)														
	2. Partenaires de Mise en Œuvre	Le Programme Pays fait appel aux Prestataires de Service locaux ayant fait leurs preuves avec l'un des projets	Mise en place d'une base de données des prestataires de service commune pour recrutements (roster)														
D. Cadre de Suivi	1. Cadre Logique	La mise en œuvre du Programme Pays est suivie à travers un cadre harmonisé et complémentaire	Harmonisation des indicateurs du Cadre Logique														Faire appel à une ATI
	2. Cadre de Suivi de la Mise en Œuvre		Concertations périodiques (mensuelles)														

## Termes de référence

### **Expert national en infrastructures**

Le Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES) intervient dans 3 Wilayas de la zone du Fleuve : Gorgol, Guidimakha, Brakna; et 3 Wilayas de l'Est : Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh Ech Chargui. Progres ambitionne de toucher 30 000 ménages pour environ 185 000 bénéficiaires indirects dont 40% de femmes et 30% de jeunes. Le groupe-cible comprend : (i) les petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont sévèrement affectés par l'amenuisement continu des zones de culture résultant du changement climatique; (ii) les petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction sévère de fourrages et points d'abreuvement ; (iii) les ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les jeunes ; (iv) les jeunes qui se retrouvent pour la plupart sous-employés ou sans emplois et qui ont tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus en ville ou à l'étranger (v) les membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.

PROGRES est structuré autour de deux composantes que sont (i) composante1 : gestion durables des eaux et des sols ; (ii) composante 2 : Equipements d'appui au développement communal.

Sous la supervision du coordinateur de PROGRES, il est chargé d'assurer la coordination des activités relatives aux aménagements. Il doit aussi assurer un appui aux experts et techniciens des antennes du projet au niveau des 24 Moughataas de la zone d'intervention du projet, en veillant à assurer une bonne circulation de l'information relative aux activités conduites dans le cadre de son champ de compétence. Il doit, de même, assurer l'appui nécessaire aux partenaires du projet.

### **Principales missions**

L'expert national en infrastructures aura les principales missions suivantes :

- Echanger mensuellement avec l'ensemble des experts nationaux (Gestion des ressources naturelles, Développement et Elevage) et vérifier la synergie des interventions (géographique et thématique) ;
- Echanger mensuellement avec l'équipe du PRODEFI pour cibler des zones potentielles d'intervention commune;
- Echanger hebdomadairement avec les techniciens infrastructures du PROGRES;
- Participer aux réunions du Groupe sectoriel développement rural et sécurité alimentaire (GsDRSA), de la plateforme Sécurité alimentaire des PTF et de la plateforme du Système d'alerte précoce (SAP), partager les informations du projet avec les autres PTF et réaliser une synthèse des discussions à destination du coordinateur du PTF, en suivant les directives du document de projet ;
- Participer à l'élaboration des PTBA ainsi qu'à leurs actualisations en se basant sur les données fournies par les techniciens infrastructures du projet;
- Former (formation théorique et pratique) les techniciens en infrastructures en techniques et méthodes d'identification des sites à aménager en CES/DRS (Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols) et les barrages à réhabiliter.
- Conduire les opérations d'identification des sites à aménager en CES/DRS et des barrages à réhabiliter pendant la première année de mise en œuvre du PROGRES, y inclus les relevés GPS

et la consolidation des données pour transmission à l'assistant national en suivi-évaluation ;

- Participer aux opérations d'identification des sites à aménager en CES/DRS et des barrages à réhabiliter, réalisées par les techniciens supérieurs, pour les années suivantes du PROGRES, y inclus la consolidation des données GPS relevées par les techniciens pour transmission à l'assistant national en suivi-évaluation;
- Elaborer les documents de synthèse des études techniques et les tableaux des coûts, en adéquation avec le PTBA ;
- Superviser les activités de suivi de la phase de mise en place des comités villageois et des équipes chargées de l'exécution des travaux HIMO, menées par les techniciens ;
- Elaborer en collaboration avec les techniciens, un programme de suivi des activités de CES/DRS ;
- Coordonner et superviser l'exécution des conventions avec les différents partenaires au niveau national ;
- Elaborer, les termes de référence des appels d'offres pour le recrutement des entreprises et des bureaux de contrôle ;
- Vérifier les cahiers de charges, et participer à la sélection des prestataires et des entreprises soumissionnaires ;
- Contribuer, en concertation avec le Coordonnateur, à vérifier la conformité des conditions d'exécution des conventions avec les partenaires ;
- Assister les prestataires et les partenaires en mettant à leur disposition les documents techniques nécessaires ;
- Superviser les activités de suivi et contrôle des chantiers des sites CES/DRS et des chantiers des ouvrages à réhabiliter menées par les techniciens, les services techniques, les comités villageois d'aménagement et les AGLC ;
- Examiner les rapports de suivi et situations d'avancement des travaux établis par les différents prestataires (DRA, agents de suivi, etc.) et présenter la synthèse de ces rapports et situations au Coordonnateur de PROGRES;
- Participer à l'évaluation du projet dans son ensemble ;
- Produire des rapports d'activités semestriels.

### **Principales qualifications**

L'expert en infrastructures doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Etre détenteur d'un diplôme d'ingénieur (Génie rural, Mécanique des eaux, Mécanique des sols, Hydraulique, etc.) ou équivalent dans une discipline directement liée à l'objet de la Composante I ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans la conduite et la supervision de travaux d'ingénierie en particulier dans le domaine de la restauration des sols et/ou la gestion des eaux de surface ;
- Avoir une bonne connaissance du milieu rural mauritanien, de préférence la zone d'intervention du PROGRES;
- Très bonne maîtrise des outils informatiques, notamment en ce qui concerne la conception

et la gestion des bases de données, les relevés GPS et la gestion sur SIG ;

- Avoir un bon niveau en français (parlé, lu et écrit). La connaissance des langues nationales et de l'anglais est un atout ;
- Avoir le sens de l'organisation et de la rigueur dans la planification et le suivi des activités ;
- Avoir des aptitudes logistiques et comptables ;
- Avoir une grande motivation et une bonne autonomie d'action ;

### **Affectation**

L'expert en infrastructure sera basé à Nouakchott avec des déplacements fréquents dans les six Wilaya d'intervention de PROGRES, en particulier durant la période de décembre à juin de chaque année (50% du temps sur le terrain). Au cours des six premiers mois de la mise en œuvre du projet, il consacrera 70% de son temps sur le terrain et interviendra de manière systématique avec les techniciens en infrastructure de PROGRES.

### **Expert en Gestion des ressources naturelle (GRN)**

Le Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES) intervient dans 3 Wilayas de la zone du Fleuve : Gorgol, Guidimakha, Brakna; et 3 Wilayas de l'Est : Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh Ech Chargui. Progres ambitionne de toucher 30 000 ménages pour environ 185 000 bénéficiaires indirects dont 40% de femmes et 30% de jeunes. Le groupe-cible comprend : (i) les petits producteurs ruraux dont le capital productif et les moyens d'existence sont sévèrement affectés par l'amenuisement continu des zones de culture résultant du changement climatique; (ii) les petits éleveurs dont le cheptel fait face aux difficultés d'accès aux soins de santé animale et à la raréfaction sévère de fourrages et points d'abreuvement ; (iii) les ménages ruraux pauvres éprouvant des difficultés d'accès aux services sociaux de base, en particulier les ménages dirigés par des femmes et les jeunes ; (iv) les jeunes qui se retrouvent pour la plupart sous-employés ou sans emplois et qui ont tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus en ville ou à l'étranger (v) les membres des institutions et organisations rurales exerçant des mandats dans la gouvernance locale.

PROGRES est structuré autour de deux composantes que sont (i) composante1 : gestion durables des eaux et des sols ; (ii) composante 2 : Equipements d'appui au développement communal.

Sous la supervision du coordinateur de PROGRES, il est chargé d'assurer la coordination des activités menées dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles. Il doit aussi assurer un appui aux experts et techniciens des antennes du projet au niveau des 24 Moughataas de la zone d'intervention du projet, en veillant à assurer une bonne circulation de l'information relative aux activités conduites dans le cadre de son champ de compétence. Il doit, de même, assurer l'appui nécessaire aux partenaires du projet.

### **Principales missions**

Sous la supervision directe du Coordonnateur national du projet, l'expert en GRN aura les principales missions suivantes :

- Echanger mensuellement avec l'ensemble des experts nationaux (infrastructures, Développement local et Elevage) et vérifier la synergie des interventions (géographique et thématique) ;
- Echanger mensuellement avec le représentant du PRODEFI pour cibler des zones potentielles d'intervention ;
- Echanger hebdomadairement avec les techniciens de développement local du PROGRES ;
- Participer à l'élaboration des PTBA ainsi qu'à leurs actualisations en se basant sur les données fournies par les techniciens en développement local du PROGRES;
- Superviser la mise en place des CEP effectuée par les techniciens de développement local au niveau des sites restaurés ;
- Superviser la végétalisation des sites récupérés aussi bien dans la zone de consolidation que la zone de mise à échelle.
- S'assurer de la mise en place des structures locales de gestions des sites restaurés (COGES/ CVA) et de leur accompagnement par les techniciens de développement local ;
- Superviser les activités d'accompagnement effectuées par l'équipe Développement local, pour une bonne mise en valeur des terres restaurées ;
- Elaborer en collaboration avec les techniciens, un programme de suivi des activités, d'accompagnement des CEP, COGES et CVA;
- Superviser la réalisation des voyages d'études des CEP organisés par les techniciens de

développement local.

- Elaborer les conventions de formation ou d'accompagnement des structures locales et veiller à leur bonne exécution par les partenaires au niveau national.
- Elaborer, les termes de référence des appels d'offres pour le recrutement des entreprises locale chargée des travaux de protection des sites restaurés.
- Vérifier les cahiers de charges, et participer à la sélection des prestataires et des entreprises soumissionnaires ;
- En concertation avec le Coordonnateur, contribuer à vérifier la conformité des conditions d'exécution des conventions avec les partenaires ;
- Examiner les rapports de suivi et situations d'avancement des travaux établis par les différents prestataires (DRA, agents de suivi, etc.) et présenter la synthèse de ces rapports et situations au Coordonnateur de PROGRES;
- Participer à l'évaluation du projet dans son ensemble ;
- Produire des rapports d'activités semestriels.

### **Principales qualifications**

L'expert en infrastructures doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Etre détenteur d'un diplôme d'ingénieur (Agronome environnementaliste, etc.) ou équivalent dans une discipline directement liée à la gestion des ressources naturelles;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans la conduite et la supervision des activités de gestion des ressources naturelles en particulier dans le domaine de la restauration des sols, végétalisation et changement climatiques
- Avoir une bonne connaissance du milieu rural mauritanien, de préférence la zone d'intervention du PROGRES;
- Avoir un bon niveau en français (parlé, lu et écrit). La connaissance des langues nationales et de l'anglais est un atout ;
- Avoir le sens de l'organisation et de la rigueur dans la planification et le suivi des activités;
- Avoir des aptitudes logistiques et comptables ;
- Avoir une grande motivation et une bonne autonomie d'action.

### **Affectation**

L'expert en GRN sera basé à Nouakchott avec des déplacements fréquents dans les six Wilaya d'intervention PROGRES, il passera 50% du temps sur le terrain.

## **Techniciens en infrastructures**

Sous la responsabilité du Coordonnateur, il assistera l'expert infrastructure, dans la mise en œuvre des activités de réalisation d'infrastructures

### **Principales missions**

Sous la supervision technique de l'expert national en infrastructure, le technicien en infrastructures aura les principales missions suivantes :

- Echanger régulièrement avec les techniciens de l'antenne (technicien développement local, assistant suivi évaluation) pour assurer une synergie des interventions.
- Fournir, à l'expert national et avant décembre de chaque année, une liste de site potentiel d'intervention basée sur des critères techniques (dégradation des sites, pentes, etc.) afin d'élaborer le PTBA de l'année suivante ;
- Participer aux opérations d'identification des sites à aménager en CES/DRS (Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols) et des barrages à réhabiliter au cours de la première année, sous la direction de l'expert national en infrastructure ;
- Mener les opérations d'identification des sites à aménager en CES/DRS et des barrages à réhabiliter pour l'ensemble de la durée du PROGRES, répertorier l'ensemble des sites par GPS (polygones), ainsi que les caractéristiques principales et une photo initiale du site pour transmission à l'expert national en infrastructure ;
- Assister l'expert national en infrastructures dans l'élaboration des documents de synthèse des études techniques et les tableaux des coûts, en adéquation avec le PTBA;
- Impliquer les services techniques déconcentrés (GR, environnement et élevage) et les autorités locales tout au long des processus de PROGRES;
- Assister les populations locales à la mise en place des comités de gestion. Il formera les comités aux techniques de base de suivi local des travaux de réhabilitation des ouvrages, à la maintenance courante et à l'entretien des ouvrages.
- Effectuer le suivi de la phase de mise en place des comités villageois et des équipes chargées de l'exécution des travaux HIMO,
- Accompagner les populations et les structures locales (CVA, AGLC) dans le ciblage des ménages pauvres des villages ;
- Assister l'expert national en infrastructures dans l'élaboration d'un programme de suivi des activités de CES/DRS
- Servir de premier interlocuteur entre les populations locales, les structures mises en place et les responsables du projet au niveau national ;
- Superviser l'exécution des conventions avec les différents partenaires ;
- Effectuer le suivi et contrôle des chantiers des sites CES/DRS et des chantiers des ouvrages à réhabiliter
- Examiner les rapports de suivi et situations d'avancement des travaux établis par les différents prestataires (DRA, agents de suivi, etc.) et présenter ces rapports et situations au l'expert en infrastructures ;
- Reporter à minima hebdomadairement à l'expert national sur : l'exécution des conventions des différents partenaires ; le suivi et contrôle des chantiers, les rapports de suivi des différents partenaires, les décomptes et situation de paiements des travaux ;
- Produire des rapports d'activités semestriels à destination de l'expert national.

### **Principales qualifications**

Le technicien en infrastructures répondre aux exigences minimales suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de technicien supérieur (BAC+ 3 en Génie rural, Mécanique des eaux, Mécanique des sols, Hydraulique, etc.) ou équivalent dans une discipline directement liée à la gestion durable des eaux et des sols ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 3 ans dans la mise en œuvre des travaux d'ingénierie en particulier dans le domaine de la restauration des sols et/ou la gestion des eaux de surface;
- Avoir une bonne connaissance du milieu rural mauritanien, de préférence la zone d'intervention du projet;
- Très bonne maîtrise des outils informatiques, notamment le paquet Office. La connaissance des logiciels SIG est un atout
- Avoir un bon niveau en français (parlé, lu et écrit). La connaissance des langues nationales et de l'anglais est un atout ;
- Avoir le sens de l'organisation et de la rigueur dans la planification et le suivi des activités;
- Avoir une grande motivation et aptitude à travailler fréquemment sur le terrain ;

**Affectation**

Le technicien infrastructure sera basé au chef-lieu de la Wilaya. Il consacrera 80% de son temps sur le terrain.

<b>Titre du poste : Expert national en développement local (ENDL)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et opérationnalisation des activités liées au processus de décentralisation et au développement local du projet dans l'accès aux ressources naturelles et aux équipements collectifs;</li> <li>- Développer une vision transversale du développement du territoire communal ou intercommunal comme espace commun de vie et de solidarité; de la gouvernance associative et de la gestion durable des infrastructures et des ressources naturelles.</li> <li>- Participer à la sélection des facilitateurs endogènes en collaboration avec les assistants en développement local au niveau des antennes</li> <li>- Appuyer le développement et la traduction des outils de planification participative du terroir (DT) et guide du facilitateur en langue locale;</li> <li>- Appuyer la mise au jour du manuel FIC et sa traduction en langue locale;</li> <li>- Appuyer le développement des compétences et de facilitation des acteurs locaux, des CCC et COGES pour l'adoption de pratiques durables et résilientes au changement climatique de même que pour l'accès au financement de microprojets et au dispositif d'accompagnement/ renforcement permettant la pérennité des microprojets;</li> <li>- Élaborer et mettre en œuvre un plan annuel d'activités incluant les Diagnostics territoriaux et les activités de renforcements des capacités des acteurs locaux, de l'IEC et de l'alphanétisation;</li> <li>- Participer à l'élaboration et de l'exécution du PTBA;</li> <li>- Renforcer les capacités, prévoir la formation et la supervision des facilitateurs endogènes; des animateurs formés aux outils MARP<sup>47</sup> et ayant une expérience d'animation villageoise;</li> <li>- Développer le programme de renforcement des capacités, formation et animation des Comités de concertation communale (CCC); et d'accompagnement des services techniques déconcentrés; et du renforcement institutionnel de l'administration communale;</li> <li>- Appuyer le suivi continu de la mise en œuvre des DT auprès des communes et leur intégration dans les PDC (élection des investissements communaux en réponse aux priorités des DT) ;</li> <li>- Appuyer l'élaboration et la diffusion des DT aux différents utilisateurs, communautés, CCC et communes;</li> <li>- Appuyer la préparation et la diffusion des cartes géo-photographiques auprès des communautés et des communes ;</li> <li>- Renforcer les capacités des équipes des antennes et des bureaux de liaisons en outils et capitalisation des DT;</li> <li>- Soutenir et conseiller le Coordonnateur du Projet, les coordonnateurs des composantes, les spécialistes d'antennes et bureaux de liaisons, et les partenaires dans tous les aspects relatifs au développement local, à la préparation et l'analyse des DT, aux CCC et COGES ;</li> <li>- Promouvoir les échanges, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques, les leçons apprises, les réalisations et les expériences du projet;</li> <li>- Développer les synergies et complémentarités avec PRODEFI et les PTF pour mutualiser les efforts relatifs au développement local ;</li> <li>- Participer à la préparation et au déroulement des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'évaluation externe du FIDA</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	<b>UGCP Nouakchott</b> Nouakchott, avec de fréquents déplacements de terrain dans les Wilayas et communes d'intervention du projet
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau BAC + 5 en développement rural, sociologie ou équivalent ;</li> </ul>

<sup>47</sup> Méthode Active de Recherche et de Planification Participative

<b>Titre du poste : Expert national en développement local (ENDL)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience dans l'ingénierie de formation et d'accompagnement des communautés et des autorités communale;</li> <li>- Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ;</li> <li>- Compétences avérées dans les domaines de formation, formation de formateurs, d'animation de groupes et animations dans des communautés analphabètes</li> <li>- Formation complémentaire en approches participatives (MARP, AMED, etc.);</li> <li>- Expérience minimum de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ;</li> <li>- Au moins six (06) années d'expériences professionnelles dans la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre d'approches de planification participative dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ;</li> <li>- Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives;</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques de la décentralisation, des processus politique, juridique et administratif d'organisation des structures administratives de l'Etat qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes régionaux ou locaux;</li> <li>- Bonne connaissance des stratégies nationales, des programmes sectoriels, en particulier des programmes de décentralisation au niveau régional et local;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et aisance rédactionnelle en Français</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique;</li> <li>- Bonne connaissance des langues locales (arabe, peuhl) serait un atout</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

<b>Titre du poste :</b> Assistant régional en développement local (ARDL) Antennes : Kiffa, Kaédi, Ayoun	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination du coordinateur national/régional et la supervision de l'expert national de développement local (ENDL)
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la mise en place et opérationnalisation des activités liées au développement local du projet dans l'accès aux ressources naturelles et aux équipements collectifs,</li> <li>- Contribuer à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre des activités de renforcements des acteurs ruraux DT ;</li> <li>- Proposer les améliorations sur les outils et les mécanismes de renforcement et d'animation des acteurs locaux ;</li> <li>- Appuyer la décentralisation et les défis de planification et de gestion du développement local</li> <li>- Au niveau antenne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les activités (i) d'alphabétisation, d'Information, Education et Communication (IEC) et de sensibilisation/formations, et (ii) des mécanismes de concertation inter-acteurs à l'échelle locale (commune) et du Fonds d'Investissement Communale (FIC) ; d'accompagnement et de renforcement institutionnel des acteurs organisés en milieu rural</li> <li>- Participer à la sélection des facilitateurs endogènes avec l'appui des CCC et des conseils communaux et l'expert en développement local au niveau national;</li> <li>- Renforcer les acteurs représentant les ruraux pauvres et l'accès aux services sociaux de base (AGLC, COGES, OP, CEP)</li> <li>- Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration communale à l'ensemble des communes relevant des 6 Wilayas-cibles ;</li> <li>- Appuyer la préparation des Diagnostics territoriaux (DT) =&gt; 200.</li> <li>- Appuyer la mise en place et le renforcement de facilitateurs endogènes de planification participative ;</li> <li>- Appuyer la mise en place et/ou le renforcement des CCC, COGES, Champs-écoles paysans (CEP), OP et ADL ;</li> <li>- Appuyer la préparation des microprojets FIC</li> <li>- Suivre la démarche participative de planification territoriale avec les facilitateurs et acteurs ruraux (STD, CCC, ADL)</li> <li>- Encadrer et suivre les activités des facilitateurs et animateurs</li> <li>- Jouer le rôle de dynamiseur, d'accompagnateur, d'appui et de renforcement des capacités des Instances de Concertation Communales CCC</li> <li>- Joue le rôle d'intermédiaire entre les services techniques de l'Etat, les PTF, les ONG et autres organismes d'appui, les collectivités locales, et les populations.</li> <li>- Accompagner l'ADL dans son rôle d'interface entre les institutions communal, local et les populations.</li> <li>- Renforcer les capacités des communes et des Comités de Concertation Citoyenne (CCC) afin de les aider à remplir les rôles leur conférés par la loi (maîtres d'ouvrages pour ce qui est des Communes et organe de pilotage élargi des PDC pour les CCC)<sup>48</sup>.</li> <li>- Plaidoyer pour une plus grande diversité dans la composition des CCC et une responsabilisation des femmes dans leurs instances de gouvernances;</li> <li>- Suivre la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>- Elaborer les rapports d'activités ;</li> <li>- Préparer les rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques pour la diffusion et le partage des expériences du projet ;</li> <li>- Participer à la préparation des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Titre du poste :</b> Assistant régional en développement local (ARDL) Antennes : Kiffa, Kaédi, Ayoun	
<b>Lieu de travail</b>	Antenne de Kiffa ou Kaédi ou Ayoun, avec de fréquents déplacements de terrain dans les Wilayas de Brakna et Gorgol ou Assaba et Guidimakha ou Hodh el-Gharbi et Hodh el-Charghi
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau BAC + 2 en développement rural, sociologie ou équivalent ;</li> <li>- Expérience dans l'ingénierie de formation et d'accompagnement des communautés et des autorités communale;</li> <li>- Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ;</li> <li>- Compétences avérées dans les domaines de formation, formation de formateurs, d'animation de groupes et animations dans des communautés analphabètes</li> <li>- Formation complémentaire en approches participatives (MARP, AMED, etc.);</li> <li>- Expérience minimum de cinq (5) ans dans le domaine du développement rural ;</li> <li>- Au moins cinq (05) années d'expériences professionnelles dans la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre d'approches de planification participative dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ;</li> <li>- Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives;</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques de la décentralisation, des processus politique, juridique et administratif d'organisation des structures administratives de l'État qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes régionaux ou locaux;</li> <li>- Bonne connaissance des stratégies nationales, des programmes sectoriels, en particulier des programmes de décentralisation au niveau régional et local;</li> <li>- Bonne connaissance et expérience dans l'utilisation d'outil de planification participative dans le cadre de l'identification participative d'un portefeuille d'investissements dans le cadre des fonds FIC;</li> <li>- Bonne capacité d'animation de session de planification communale (CCC)</li> <li>- Bonne capacité de travailler avec les acteurs et les partenaires présents sur le territoire</li> <li>- Connaissances et expérience en connaissance du territoire et des méthodes d'animation participative avec les communautés (DT), montage de projets, conseils et animation villageoise</li> <li>- Bonnes capacités relationnelles</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Maîtrise du français et aisance rédactionnelle en Français</li> <li>- Capacité de rédaction en langue française - Pratique courante d'au moins deux langues régionales (arabe, peuhl)</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

<b>Titre du poste : RESPONSABLE EN SUIVI-EVALUATION, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION (RSEGSC)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet (conception du Progiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données) ;</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre du manuel de suivi-évaluation ;</li> <li>- Renforcement des capacités, formation et supervision des acteurs en suivi-évaluation ;</li> <li>- Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ;</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>- Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ;</li> <li>- Suivi des aspects de genre et d'inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation (indicateurs désagrégés, analyse des résultats sur la base d'une perspective de genre, etc.) ;</li> <li>- Elaboration et diffusion des rapports de SE et des rapports d'activités aux différents utilisateurs internes et externes ;</li> <li>- Élaboration des termes de référence et supervision des études et missions liées au SE ;</li> <li>- Gestion de la documentation technique et du site Web du projet ;</li> <li>- Préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ;</li> <li>- Préparation des sessions du CNP, des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Nouakchott, avec de fréquents déplacements de terrain dans les Wilayas d'intervention du projet
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau Bacc + 5 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ;</li> <li>- Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ;</li> <li>- Expérience minimum de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ;</li> <li>- Au moins six (06) années d'expériences professionnelles dans la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ;</li> <li>- Ayant au moins mis en place ou contribué à la mise en place de deux (02) systèmes de suivi-évaluation dans des projets similaires ;</li> <li>- Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ;</li> <li>- Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ;</li> <li>- Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ;</li> <li>- Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ;</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

<b>Titre du poste : ASSISTANT NATIONAL EN SUIVI-EVALUATION, GESTION DE BASE DE DONNEES ET SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (ANSE/GBD/SIG)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination du coordinateur national et la supervision du RSEGSC
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la conception et l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet, notamment la conception du Progiciel de gestion de base de données ;</li> <li>- Animation et gestion de la base de données du projet ;</li> <li>- Animation et accompagnement de la collecte de données sur terrain ;</li> <li>- Contribution à la conception des outils et méthodes de collectes de données, et éventuelles propositions d'améliorations ;</li> <li>- Contrôle de la qualité des données et alimentation de la base de données à partir des données collectées ;</li> <li>- Réalisation des travaux de consolidation ;</li> <li>- Mise à disposition des différents tableaux de bord et autres informations pertinentes ;</li> <li>- Première analyse des données pour en assurer la cohérence et la fiabilité ;</li> <li>- Contribution au renforcement des capacités, formation et supervision des acteurs en suivi-évaluation ;</li> <li>- Conception et proposition de méthodes et outils pour les enquêtes thématiques auprès des bénéficiaires pour le besoin des différentes évaluations (effets/impacts) ;</li> <li>- Participation à l'élaboration des TdR des consultants ou prestataires à recruter pour les activités externalisées ;</li> <li>- Assistance au RSEGSC pour l'élaboration des PTBA et des rapports d'avancement du projet ;</li> <li>- Consolidation des relevés GPS provenant des chargés de SE régionaux et cartographie des activités du projet ;</li> <li>- Réalisation de cartographie communale (occupation des sols) à destination des CCC ;</li> <li>- Appui à la télédétection et au suivi environnemental.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Nouakchott, avec de fréquents déplacements de terrain dans les Wilayas d'intervention du projet
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau Bacc + 4 en statistiques, programmation/informatique de gestion de base de données, agroéconomie, économie ou développement rural ;</li> <li>- Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ;</li> <li>- Au moins cinq (05) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux : conception, opérationnalisation et mise en œuvre de système SE, planification et la conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural, etc. ;</li> <li>- Excellente maîtrise des systèmes de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft SQL Server, Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableau)</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de l'environnement serveur, une notion de base des systèmes d'exploitation usuels et des réseaux ;</li> <li>- Maîtrise des relevés GPS et des logiciels SIG (ArcGIS et QGIS) ;</li> <li>- Avoir au moins une année d'expérience en télédétection et suivi environnemental ;</li> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

<b>Titre du poste : RESPONSABLE CIBLAGE, GENRE ET INCLUSION SOCIALE (RCGIS)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un diagnostic et établir/affiner le profil, les caractéristiques, les contraintes et les besoins des groupes/sous-groupes cibles du projet ;</li> <li>- Développer une stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale pour affiner les mécanismes de délivrance des appuis du projet afin qu'elles puissent bien atteindre les cibles ;</li> <li>- Coordonner la mise en œuvre/l'application de la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale par l'équipe sur l'ensemble des interventions du projet et suivre les activités y relatives ;</li> <li>- Clarifier les résultats attendus de chaque membre de l'équipe du projet sur une perspective de genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du projet et des partenaires sur les questions de genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Développer les outils nécessaires pour faciliter l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>- Définir en collaboration avec l'équipe de SE les indicateurs de résultats et de processus que le projet doit suivre en matière d'intégration de genre et d'inclusion sociale, et s'assurer de la disponibilité de données désagrégées selon le sexe et l'âge ;</li> <li>- Soutenir et conseiller le Coordonnateur du Projet, les coordonnateurs des composantes, les spécialistes d'antennes, et les partenaires dans tous les aspects relatifs à l'intégration du genre et l'inclusion sociale (stratégies, mécanismes opérationnelles, etc.) ;</li> <li>- S'assurer que les PTBA élaborés soient sensibles à l'intégration du genre et l'inclusion sociale, tant dans les objectifs, les résultats attendus que l'allocation des ressources financières ;</li> <li>- S'assurer que l'analyse de résultats obtenus par le projet tient compte des perspectives de genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Contribuer à l'élaboration des rapports pour les activités relatives au genre et à l'inclusion sociale ;</li> <li>- S'assurer autant que possible que les différentes productions au niveau des composantes (TDRs, manuels de mise en œuvre, notes techniques, rapports, études de cas, etc.) soient sensibles au genre et à l'inclusion sociale ;</li> <li>- Promouvoir, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques, les échecs, les réalisations et expériences du projet en termes d'intégration du genre et d'inclusion sociale ;</li> <li>- En cas de besoin, participer à l'évaluation des performances des partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités du projet sur les aspects de genre et inclusion ;</li> <li>- Participer à la préparation et au déroulement des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'évaluation externe du FIDA.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Nouakchott, avec de fréquents déplacements de terrain dans les Wilayas d'interventions du projet
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau Bacc + 4 en agroéconomie, sociologie, développement rural ou équivalent ;</li> <li>- Expérience minimum de huit (08) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ;</li> <li>- Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en genre et inclusion sociale ou en sciences sociales en milieu rural ;</li> <li>- Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires ;</li> <li>- Bon sens de l'équité ;</li> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>

<b>Titre du poste : RESPONSABLE CIBLAGE, GENRE ET INCLUSION SOCIALE (RCGIS)</b>	
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

## II. Au niveau des antennes

<b>Titre du poste : CHARGE DE SUIVI-EVALUATION REGIONAL (CSER)</b>	
<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination du coordinateur national/régional et la supervision du RSEGSC
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet ;</li> <li>- Propositions d'améliorations sur les outils et les mécanismes de collecte de données ;</li> </ul> <p>Au niveau antenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination/animation de la collecte des données ;</li> <li>- Supervision et accompagnement des points focaux responsables de la collecte de données sur terrain ;</li> <li>- Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation ;</li> <li>- Mise à jour régulière de la base de données ;</li> <li>- Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ;</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>- Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ;</li> <li>- Elaboration des rapports de SE et des rapports d'activités ;</li> <li>- Supervision des études et missions liées au SE ;</li> <li>- Préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ;</li> <li>- Contribution à la mise à jour du site Web du projet ;</li> <li>- Préparation des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Antenne de [Kiffa] ou [Kaedi] ou [Ayoun], avec de fréquents déplacements de terrain dans les Wilayas de [Brakna et Gorgol] ou [Assaba et Guidimakha] ou [Hodh el-Gharbi et Hodh el-Charghi]
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme universitaire de niveau Bacc + 4 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ;</li> <li>- Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ;</li> <li>- Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ;</li> <li>- Au moins six (06) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la mise en place et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation ;</li> <li>- Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ;</li> <li>- Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ;</li> <li>- Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ;</li> <li>- Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ;</li> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances



Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Annexe 9: Cadre d'analyse intégrée des risques**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Politique et gouvernance	Moyen	Moyen	<p>R: Stabilité politique à l'horizon des élections présidentielles de 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation politique stable après plusieurs années d'instabilité</li> <li>• Dernier mandat du en exercice sauf si changement de constitution pour un troisième mandat</li> </ul> <p>M: Participation avec les autres PTF au dialogue politique</p>
Macroéconomique	Moyen	Moyen	<p>R: Vulnérabilité économique demeure élevée (FMI).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perspectives favorables</li> <li>• Autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre de la politique économique et des réformes</li> <li>• Obstacles considérables à surmonter pour réaliser une croissance élevée et inclusive .</li> </ul> <p>M: Pas d'action attendue du FIDA FMI : Poursuite des réformes pour consolider la stabilité macroéconomique, réaliser une croissance inclusive qui crée des emplois et réduit la pauvreté, ainsi qu'améliorer le climat des affaires et la gouvernance.</p>
Stratégies et politiques sectorielles	Élevé	Élevé	<p>R: Décentralisation traîne à produire les résultats escomptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décentralisation ait été instaurée en 1987, FRD met à la disposition des communes les moyens de fonctionnement</li> <li>• Communes ne sont pas encore autonomes et ne disposent pas de ressources humaines leur permettant d'assumer pleinement leurs rôles</li> <li>• Nouveau niveau de décentralisation est en cours de mise en place depuis sept. 2018, le Conseil Régional : rôle pas encore clairement circonscrit dans la pratique par rapport aux Communes et par rapport aux Wilayas</li> </ul> <p>M: • Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des Communes et CCC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des Communes et CCC dans le pilotage des PDC (priorisation des interventions dans les terroirs, conception des projets à financer, suivi de la mise en œuvre)</li> <li>• Accompagnement par le projet en matière de passation des marchés</li> <li>• Conseils Régionaux ne joueront aucun rôle dans le projet en attendant qu'ils deviennent vraiment opérationnels. Suivi/concertation avec le Ministère en charge de la décentralisation jusqu'à la Mi-parcours</li> </ul>

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Conception technique du projet ou du programme	Élevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche géographique différenciée, avec appuis concentrés dans 6 Wilayas sur les 24 Moughataas de la zone</li> <li>• Mise en place de 3 Antennes et 2 bureaux de liaison</li> <li>• Moyens logistiques conséquents au niveau des antennes</li> <li>• Mutualisation des ressources humaines et moyens logistiques entre les projets FIDA.</li> <li>• Priorité à des aménagements simples</li> <li>• Appel aux structures locales avec une expérience dans la gestion des ressources naturelles établies dans la zone (AGLC)</li> <li>• Mise en place d'Association Villageoise d'Aménagement et formation de paysans aménagiste s</li> <li>• Mise en place de COGES et renforcement de leurs capacités pour la gestion et de maintenance des infrastructures/équipements</li> <li>• Renforcement de la capacité du projet de mettre en œuvre les infrastructures (1 expert national et 1 technicien en Génie Rural par antenne)</li> <li>• Contrôle externe de la qualité des travaux (bureaux spécialisés)</li> <li>• Infrastructures résilientes au CC</li> <li>• Mesures d'adaptation au CC</li> <li>• Gestion durable des eaux et des sols</li> <li>• Stratégie de ciblage discriminatoire en faveur des femmes et des jeunes dans le cadre des animations villageoises et dans le processus de planification participative</li> <li>• Ciblage prioritaire des jeunes pour l'ingénierie d'aménagement participatif</li> </ul>

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Capacité institutionnelle pour l'exécution et la pérennité de l'action	Élevé	Élevé	<p>R: Faible synergie opérationnelle entre les projets FIDA (approche programme)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats attendus du PROGRES dépendront en grande partie de sa capacité à créer une synergie d'action avec le PRODEFI, dans l'esprit de l'approche-programme adoptée en Mauritanie depuis quelques années, surtout sur le plan opérationnel.</li> <li>• Deux fonctions sur cinq prévues sont mutualisées entre les deux projets en cours (PASK II et PRODEFI) : Passation de marchés et contrôle interne.</li> <li>• PROGRES et PRODEFI mutualiseront la passation des marchés, mais également le genre, la gestion des savoirs, la communication, le suivi-évaluation et la gestion fiduciaire d'ici-là mi-parcours des deux projets.</li> <li>• Besoin d'un Leadership fort (coordination des projets) afin de développer une forte collaboration sur le plan stratégique, opérationnel et technique.</li> </ul> <p>M: • Feuille de route de la mise en œuvre de l'approche programmatique (avec des jalons)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aspects techniques et opérationnels :</li> <li>• Stratégie de mise en œuvre intégrée</li> <li>• Planification et programmation synergétique (PTBA et Plans Opérationnels)</li> <li>• Mutualisation des ressources humaines et logistiques (plan de travaux, missions de terrain)</li> <li>• Mutualisation du suivi-évaluation (indicateurs, suivi de terrain)</li> </ul>
Gestion financière	Élevé	Moyen	<p>Le système de gestion financière a été évalué afin de vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Celui-ci sera mitigé par un ensemble de mesures, qui permettra de garantir que les dispositions relatives à la gestion financière qui seront mises en place pour assurer la gestion et le contrôle des finances du projet satisferont aux obligations du bailleur. Les principaux risques identifiés demeurent la dotation en ressources humaines qualifiées et le processus d'acquisition des biens et services. Les mesures d'atténuation adéquates seront assurées par le maintien des ressources qualifiées du PASKII, la présence d'un observateur lors des recrutements du reste de l'équipe, le rehaussement du seuil de compétence de la commission interne du Progrès et le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA par des missions d'appui.</p>
Passation des marchés	Élevé	Élevé	<p>Elaboration d'un manuel de procédures fiduciaire avec un dossier type d'AOI conformément aux directives du FIDA et une implication circonscrite des RSE au processus d'acquisition des biens et services ;</p> <p>Opérationnalisation de la fonction de passation des marchés par la tenue régulière des outils de gestion de la PM et de la formation des membres de la commission ;</p> <p>Recrutement d'un (e) assistant chargé de la passation de marchés, du classement et archivage des dossiers de PM y compris ceux soumis à la commission sectorielle</p>

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Parties prenantes	Élevé	Moyen	<p>R: Faible concertation et manque de coordination entre les PTF. Plusieurs projets interviennent dans la zone d'intervention et sur les mêmes thématiques mais la concertation est souvent restée assez informelle et limité à la programmation des activités de terrain et ce à travers les services techniques déconcentrés. Bien que les risques de chevauchement et de doublons soient souvent limités par le fait que tous les projets travaillent avec les mêmes STE, la faible concertation réduit les chances de faire des économies d'échelle en mutualisant les ressources, et donc d'augmenter les impacts potentiels des différentes interventions.</p> <p>M: • Niveau national : Concertation entre PTF sous l'égide des Ministères clés (Plan, Développement Rural, Décentralisation, Environnement)  • Niveau régional : Coordination des PTF au niveau régional sous l'égide des Délégués Régionaux (Développement Rural, Décentralisation, Environnement)  • Participation active dans les cadres de concertation régionaux et départementaux sous l'égide des autorités des Wilayas et Moughataas (Walis et Hakem)  • Etablissements de partenariats formels avec les autres projets (AFD, Banque Mondiale, Union Européenne )</p>
Environnemental et social	Moyen	Faible	<p>R: Potentiels impacts négatifs lors des défrichements des cuvettes de barrages  Risque de destruction (ou d'abandon forcé) des structures construites par le projet en cas d'événements climatiques majeurs (Ex. sécheresses prolongées, etc.)</p> <p>M: • Formation aux techniques d'agroforesterie, de RNA pour l'intégration des ressources ligneuses comme atout de production  • Ensemencement et plantation de ligneux pour la pérennité des ouvrages et la protection des zones aménagées.  • Veille et contrôle sur la qualité des matériaux et des travaux d'aménagement  • Suivi de proximité par les AGLC et CVA permettant de réaliser des travaux de confortation préventive et d'éviter les dégradations subites</p>
Risque global	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie sociale et entente foncière préalable pour éviter l'accaparement des terres</li> <li>• Intégration des services techniques (agriculture, élevage, environnement) et des associations locales lors de la mise en place d'organisation locale de gestion des ressources (AGLC et CVA).</li> </ul>



Investir dans les populations rurales

## **Mauritanie**

---

### **Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project**

#### **Rapport de conception**

#### **Annexe 10: Stratégie de retrait**

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **ANNEXE 10 : STRATEGIE DE SORTIE**

Une sortie de programme fait référence au retrait de toutes les ressources extérieures de la zone et/ou des domaines couverts par un projet ou programme tout en s'assurant que la réalisation des objectifs de ce dernier et son impact ne soient compromis et se poursuivront après le retrait du projet.

Du fait de son ancrage dans les communautés à la base, via la décentralisation, et son interface avec les STE au niveau régional et départemental, la sortie de PROGRES se référera principalement au retrait des financements externes (FIDA et autres cofinanciers), une fois ces financements achevés.

### **I. Approche attendue pour la stratégie de sortie**

Il y a communément trois types de stratégies de sortie de programme:

- Phase Out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet.
- Phase Down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet.
- Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Dans le cas de PROGRES, nous parlerons à la fois de Phase Down et de Phase Over. Le Phase Out ne concernera que la structure (coordination, antennes) et le Fic.

### **II. Hypothèses clés pour la durabilité des bénéfices du projet pour le groupe cible (voir section analyse économique et financière)**

### **III. Mesures intégrées dans la conception du projet pour promouvoir la durabilité**

Les modalités de mise en œuvre et les activités de PROGRES ont été choisies avec l'optique de la pérennisation post-projet, tant sur le plan social, économique et financier, institutionnel, technique, et sur le plan de l'environnement et du changement climatique.

Sur le plan social. Un des plus grands gages de la pérennisation des acquis est la responsabilisation des populations bénéficiaires dans pratiquement tout le cycle du projet, de l'identification des appuis jusqu'à leur mise en œuvre, en tenant compte des spécificités des différents terroirs leur permettront de voir de leur propres yeux la matérialisation des appuis en réponse à des besoins exprimés par eux-mêmes, appuis identifiés par leurs propres instances de gouvernance locale.

- Au niveau des terroirs. Les appuis suivants favoriseront l'appropriation par les populations des villages cibles
  - Composante 1 :
    - Identification des conflits fonciers existants ou potentiels sur le terroir et mise en place d'ententes foncières
    - Information, sensibilisation et auto-ciblage des bénéficiaires à travers des assemblées générale villageoise (AGV).
    - Création/renforcement des capacités des AGLC et Comités villageois d'aménagement (CVA)
    - Participation dans les travaux d'aménagement en HIMO
    - Création et renforcement des capacités des COGES

- Attribution des parcelles à travers des AGV.
- Composante 2 :
  - ✓ Renforcement des capacités pour la conduite des Diagnostiques Territoriaux (animateurs locaux, vulgarisation de l'outil, etc.) et le suivi de la mise en œuvre des appuis issus de ces DT
  - ✓ Création et renforcement des capacités des COGES des appuis du FIC
- Au niveau des CCC:
  - Composante 2 :
    - ✓ Plaidoyer pour une grande représentativité et diversité des membres des CCC (femmes, groupes ethniques, jeunes, etc.)
    - ✓ Renforcement des capacités des CCC pour le pilotage des Diagnostiques Territoriaux (facilitateurs endogènes, maîtrise des procédures et outils, sélection des projets, etc.)
    - ✓ Présentation des projets aux autorités communales pour financement par le FIC et suivi de la mise en œuvre des projets

*Sur le plan économique et financier.* Les infrastructures prévues par le projet, couplées avec l'appui-conseil (Champs Ecole Paysans) et la mise en relation avec les marchés à travers PRODEFI permettront à terme de générer des revenus à leurs utilisateurs.

*Sur le plan institutionnel.* PROGRES contribuera au renforcement des structures pérennes, notamment les STE déconcentrés (Délégation Régionales - partenaires de mise en œuvre), les CCC (communes), les AGLC, et CVA, structureront qui assureront le suivi des interventions du projet et/ou leur réPLICATION sur leurs ressources propres.

*Sur le plan technique.* L'approche du PROGRES en termes de conservation des eaux et des sols (CES/DRS), développée par le PASK II, sont des aménagements peu coûteux (cordons pierreux et seuils en gabions) qui sont facilement réalisables par les populations elles-mêmes et sont faciles d'entretien.

*Sur le plan de l'environnement et du changement climatique.* Afin de garantir la durabilité des ouvrages en CES/DRS, des haies vives seront implantées à l'intérieur des grillages. Les COGES et les CVA seront contractualisés pour la création des pépinières pour la production des plants sous la supervision des services techniques de l'environnement et des AGLC.

#### IV. Stratégie de Sortie

Le tableau suivant reprend les activités clés de PROGRES et les modalités de sortie du projet.

Composantes	Activités clés	Stratégie de sortie		
		Modalités (Phase Out, Phase Down, Phase Over)	Mesures pour assurer la pérennisation de l'intervention	
<b>Composante 1</b>				
Consolidation des aménagements et mise en place de cordons pierreux et seuils en gabions				
	Mise en valeur biologique cordons pierreux	Phase Over – Entretien et réPLICATION des activités par les paysans eux-mêmes (AGLC, CVA) avec leurs propres moyens	Renforcement des AGLC/Mise en place des CVA Formation des Paysans aménagistes HIMO Moyens logistiques (tricycles) Kit petit équipements Suivi par les ADL (communes)	
	Protection des aménagements (grillage et haie vives)	Phase Over – Entretien et réPLICATION des activités par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (COGES, CVA)	Sensibilisation sur CC et Agroforesterie Mise en place de pépinières FIC de métiers (fabricants de grillage)	
<b>Réhabilitation de barrages</b>				
	Réhabilitation de barrages	Phase Over – Travaux par Entreprises BTP, entretien et mise en valeur par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (COGES) Les entretiens lourds et les renouvellements impliqueront les Directions régionales	Etudes APS et APD	
	Protection des aménagements	Phase Over – Entretien et	Sensibilisation sur CC et	

Composantes	Activités clés	Stratégie de sortie	
		Modalités (Phase Out, Phase Down, Phase Over)	Mesures pour assurer la pérennisation de l'intervention
	(grillage et haie vives)	réPLICATION des activités par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (COGES, CVA)	Agroforesterie Mise en place de pépinières FIC de métiers (fabricants de grillage)
Aménagement durable des écosystèmes et bassins de production maraîchers (interface avec PRODEFI)			
	Protection (grillage) pour périmètre maraîcher PRODEFI	Phase Over – Entretien et réPLICATION des activités par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (bénéficiaires du PRODEFI)	Sensibilisation sur CC et Agroforesterie Mise en place de pépinières FIC de métiers (fabricants de grillage)
	Aménagement de mare	Phase Over – Travaux par Entreprises BTP, entretien et mise en valeur par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (COGES)	
Couloirs pastoraux			
	Forages pastoraux avec équipements d'exhaure solaire, abreuvoirs et raccordement des forages	Phase Over – Travaux par Entreprises BTP, entretien et mise en valeur par les paysans eux-mêmes avec leurs propres moyens (COGES)	
Mise en production/valorisation des aménagements			
	Champs écoles paysans (CEP)	Phase Over – Communes	Formation des ADL Fourniture d'intrants
Appui à dynamisation des OP et coopératives			
	Renforcement OP et coopératives	Phase Over – STE	Appui à l'affiliation et la constitution Formations Visites d'échanges
Autres renforcements des capacités des bénéficiaires			
	Renforcement des capacités	Phase Over – STE	Alphabétisation fonctionnelle Création des AGLC Formation des paysans relais (agroécologie et nutrition)
Composante 2			
Communes			
	Renforcement des capacités	Phase Down – Retrait progressif en fonction de l'autonomie des Communes	Aspects institutionnels Maîtrise d'ouvrage dans les six communes pilotes
	Capacités de financement des équipements et infrastructures	Phase Out – Suppression du FIC à la fin du projet	Fonds d'investissement proprement dit Coûts de la mise en œuvre des projets retenus Coûts de fonctionnement (tenue de réunions, suivi de terrain)
CCC			
	Renforcement des capacités	Phase Over – Communes	Organisationnelles Gestion Planification participative
	Conduite des diagnostics territoriaux (DT)	Phase Over – Communes (CCC)	Formation des CCC sur les outils Mise en place et renforcement de facilitateurs endogènes de planification participative
Terroirs			
	Participation et appropriation par les populations (villages)	Phase Over – Villages	Mise en place et renforcement d'animateurs
	Appui à la mise en place et/ou au renforcement COGES	Phase Over – Communes	Formation des COGES Recyclages

## V. Changements systémiques susceptibles d'être provoqués par les interventions du projet

A l'heure actuelle, le PASK II n'ayant pas encore fait l'objet d'une revue d'achèvement, la mission n'est pas en mesure de pleinement anticiper les changements systémiques susceptibles d'être provoqués par les interventions de PROGRES dans la nouvelle zone où les interventions du PASK II seront mises à échelle.

Toutefois, une Enquête d'évaluation des effets auprès des Bénéficiaires du PASK II, menée en aout 2018, a permis de faire ressortir des changements positifs au niveau des ménages et des groupements bénéficiaires du projet qui laissent anticiper des changements similaires dans la nouvelle zone d'intervention.

- Sécurité alimentaire (augmentation de leurs revenus, réduction des pénuries, amélioration de la qualité de l'alimentation, augmentation de la production).
- Santé publique (diminution significative des maladies diarrhéiques suite à l'intervention du projet – eau potable).

- Elevage (augmentation de la taille du cheptel familial).
- Environnement (réduction de la consommation en bois de chauffe, amélioration des croissances en Cc)
- Réduction du temps de travail des femmes (grâce à la mise en place des infrastructures d'adduction d'eau potable).
- Autonomisation des femmes. (Augmentation de la participation et du pouvoir décisionnel au niveau des comités, groupements, associations et coopératives et plus grande participent dans la prise de décision au niveau de l'exploitation familiale grâce à alphabétisation et IEC).
- Renforcement des capacités des groupements (COGES/AGLC/OP/Coopératives) (meilleure maîtrise par les bénéficiaires des activités d'ouverture manuelle de pare-feu, de mise en place de seuils en gabions, de stations pastorales, de périmètres pastoraux)
- Gouvernance des COGES/OP/AGLC. (Prise de décision se fait démocratiquement, après concertation des différents membres)

## **VI. Défis et risques pour la mise en œuvre de la stratégie de sortie**

Des défis et risques pour la mise en œuvre de la stratégie de sortie peuvent être identifiés au niveau de la coordination du projet, des partenaires de mise en œuvre, des structures décentralisées, des terroirs.

- Coordination du projet :
  - Capacité de se concerter avec d'autres projets et PTF pour mutualiser les ressources et créer des économies d'échelle
  - Changement de rôle de la Coordination dans la stratégie de mise en œuvre. Dans le PASK II, l'unité de coordination pilotait toutes les activités, sans laisser les entités ayant bénéficiées des renforcements de capacités de mener les activités par eux-mêmes. Dans PROGRES, un accent plus important sera mis sur le renforcement des capacités, et les entités seront amenées à mener les activités directement, gage de leur autonomie
  - Capacités du Projet à mettre en œuvre la stratégie d'appuis différenciés, tant du point de vue géographique, que du point de vue du niveau de maturité et/ou de la prédisposition des instances de gouvernance locale à continuer leurs activités post-projet
- Partenaires de mise en œuvre.
  - STE : recrutements de personnel pour remplir les postes vides
  - Prestataires : Disponibilité de l'offre locale (ONG, Prestataires privés)
- Structures décentralisées
  - Dynamisme et capacités techniques des communes.
  - Disponibilité des ressources du FRD pour le fonctionnement des communes et les infrastructures et équipements
- Terroirs
  - Dynamisme des villages/terroirs
  - Disponibilité de ressources humaines (animateurs, formateurs endogènes)

## **VII. Suivi-Evaluation de la stratégie de sortie**

La Stratégie de sortie sera suivie et évaluée chaque année à travers la mise en œuvre du PTBA. Chaque PTBA inclura une section sur la stratégie de sortie, où seront fixées les objectifs à atteindre pour l'année et les jalons pour chaque activité. La mise en œuvre de la stratégie de sortie sera passée en revue lors des missions de supervision dès la fin de la première année et pour toutes les années jusqu'à l'achèvement.



Investir dans les populations rurales

## Mauritanie

---

### Sustainable Management of Natural Resources, Communal Equipment, and the Organization of Rural Producers Project

#### Rapport de conception

#### Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Date du document: 06/11/2019

Identifiant du projet 2000001878

Numéro du rapport: 5192-MR

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**ANNEXE 11 : LISTE DES ACTIVITES DE PREDEMARRAGE**

Activités	Budget	
78. Ciblage des villages dans les communes de la zone de concentration	US\$ 25 000	SC 3.1 au début
79. Identification des 6 communes du programme-pilote d'appui à la maîtrise d'ouvrage	US\$ 3 000	SC 2.1 Volet Programme-pilote
80. Etude d'identification des barrages à réhabiliter	US\$ 25 000	SC 1.1 Volet Barrages
81. Revue institutionnelle des directions techniques départementales pressenties	US\$ 25 000	SC 3.1 au début
82. Recrutement de l'équipe technique du projet	US\$ 25 000	SC 3.1 au début
83. Mise à jour du guide de diagnostic participatif	US\$ 5 000	SC 2.1 Volet Planification participative
84. Mise à jour du manuel d'opérations du FIC	US\$ 5 000	SC 2.2 Volet Préparation des microprojets
85. Mise à jour du manuel de gestion administrative et financière	US\$ 15 000	SC 3.1 au début
86. Mise à jour du manuel de suivi-évaluation	US\$ 15 000	SC 3.2 Volet Dispositif de suivi-évaluation
87. Etude pour l'établissement de la situation de référence	US\$ 60 000	SC 3.2 Volet Dispositif de suivi-évaluation
88. Préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du projet	US\$ 7 000	SC 3.1 au début
<b>TOTAL</b>	<b>US\$ 210 000</b>	